

Covid-19 : les politiques libérales en accusation



*Interventions des sénatrices et sénateurs du Groupe
CRCE-K du 4 mars 2020 au 5 novembre 2020*

**PALAIS DU LUXEMBOURG
75291 PARIS CEDEX 06**

Tél : 01 42 34 21 24
crce@senat.fr

www.senateurscrce.fr

Il ne faut pas instrumentaliser cette épidémie à des fins politiciennes	
4 mars 2020	3
Au-delà de la pénurie de médicaments, c'est l'indépendance de la France qui est en jeu	
4 mars 2020	5
Il y a un débat sur les questions des congés payés, du travail dominical	
19 mars 2020	7
Une grave mise en cause des droits des salariés	
19 mars 2020	8
Les salariés pourront travailler 48 heures	
19 mars 2020	9
Les salariés risquent de ne plus avoir de congés cet été !	
19 mars 2020	10
Oui à l'aide des entreprises, mais pas au détriment des droits acquis des salariés	
19 mars 2020	11
Les caissières de supermarché méritent des augmentations de salaires	
19 mars 2020	12
Plusieurs points ne nous satisfont pas	
19 mars 2020	13
On va donc permettre de déroger aux règles du code du travail	
19 mars 2020	14
Vous prétendez nous rassurer, madame la ministre, mais, dans le texte, rien ne nous rassure !	
19 mars 2020	15
Nous n'avons pas besoin de belles paroles pour amuser la galerie, mais d'actes	
19 mars 2020	16
Vos dispositions sont toujours et encore marquées par la loi du marché	
19 mars 2020	18
Nous proposons de rétablir l'ISF	
20 mars 2020	20
Les personnels soignants nous appellent à l'aide	
20 mars 2020	21
Les économies réalisées sur le budget de la recherche se paient aujourd'hui en vies humaines	
20 mars 2020	22
Des dispositions qui ne sont pas à la hauteur de la crise	
22 mars 2020	23
Alors que notre démocratie est mise à l'épreuve, l'action doit prévaloir sur la communication	
22 mars 2020	25
Face à l'épidémie, la République doit s'unir mais pas sous la seule	

autorité de l'exécutif 22 mars 2020	26
Le monde salarié n'a pas à subir de double peine 22 mars 2020	27
L'état d'urgence sanitaire ne doit pas avoir vocation à intégrer le droit commun 24 mars 2020	28
L'État doit maintenant reprendre la main en nationalisant les entreprises qui doivent l'être 25 mars 2020	29
L'état d'urgence patronal plus urgent que l'état d'urgence sanitaire ? Par Le groupe CRCE-K / 26 mars 2020	31
Restriction des libertés : attention à ne pas franchir la ligne rouge ! Par Le groupe CRCE-K / 26 mars 2020	33
Faisons primer l'intérêt général sur la loi du marché Par Le groupe CRCE-K / 27 mars 2020	34
Une mesure nécessaire qui doit se poursuivre après l'urgence sanitaire Par Le groupe CRCE-K / 30 mars 2020	35
Masques : l'usine de Plaintel a fermé il y a deux ans 30 mars 2020	36
Situation financière des professionnels de santé libéraux, dans le contexte de crise sanitaire 1er avril 2020	37
Vous n'avez pas fait ce qu'il fallait en temps et en heure, vous devrez rendre des comptes ! 1er avril 2020	38
Nous demandons au gouvernement d'agir en faveur des locataires Par Le groupe CRCE-K / 2 avril 2020	40
Les mesures prises pour protéger les mineurs non accompagnés et les jeunes majeurs doivent être pérennisées 2 avril 2020	41
Un risque de pénurie de médicaments 2 avril 2020	42
Placer la santé au dessus des lois du marché 2 avril 2020	43
Le baccalauréat en contrôle continu doit rester une exception dans un contexte inédit Par Le groupe CRCE-K / 3 avril 2020	44
Le gouvernement ne semble toujours pas avoir changé de logiciel Par Le groupe CRCE-K / 6 avril 2020	46
Nous le craignons, nous avons averti... 7 avril 2020	47
Commandée par l'Elysée, une note de la Caisse des dépôts prévoit	

d'aggraver la marchandisation de la santé 8 avril 2020	48
Nous demandons un fonds de soutien exceptionnel en faveur des collectivités 9 avril 2020	50
Mesures de protection pour les soignants : Michelle Gréaume interroge le Préfet et l'ARS 9 avril 2020	51
Un contresens historique face aux enjeux sanitaires et économiques Par Le groupe CRCE-K / 10 avril 2020	53
Non à l'euthanasie d'animaux innocents et en pleine santé pendant le confinement, autorisons les adoptions ! 10 avril 2020	54
Un choix de classe anachronique 10 avril 2020	56
Un abandon des savoir-faire et des outils industriels 13 avril 2020	57
Qu'en est-il aujourd'hui des recherches de nos chercheurs quant à l'origine de l'épidémie ? 14 avril 2020	59
Le confinement complexifie l'accès à l'IVG 14 avril 2020	60
Indemnisation par les assurances des pertes d'exploitation dues à la pandémie de Coronavirus 14 avril 2020	61
Vous avez la responsabilité de coordonner l'acheminement du matériel médical 14 avril 2020	62
L'accès à l'IVG est de fait particulièrement réduit 14 avril 2020	63
Des questions essentielles n'ont pas été examinées par le gouvernement 15 avril 2020	64
Le capitalisme n'est pas confiné ! 16 avril 2020	66
La pandémie sanitaire que nous subissons ne permet pas de rester à moyens constants ! 16 avril 2020	67
Contribuer au respect des droits fondamentaux et protéger la santé publique 16 avril 2020	68
Le gouvernement doit autoriser le Parlement à se prononcer sur le recours au traçage numérique 17 avril 2020	69
Il y a des ressources à solliciter du côté des plus hauts revenus 21 avril 2020	70
Une taxe Amazon serait totalement justifiée 21 avril 2020	72

Nous avons besoin de ces trois milliards que rapporterait le rétablissement de l'ISF 21 avril 2020	73
Nous proposons de taxer les dividendes comme il se doit 21 avril 2020	74
On ne construira pas l'après sans contribution des plus riches 21 avril 2020	75
Nous vous proposons de faire contribuer ceux dont le revenu dépasse 250 000 euros par an 21 avril 2020	76
Il faut augmenter la TVA pour les produits de luxe et la diminuer pour les produits de première nécessité 21 avril 2020	77
Il est indispensable d'aider la presse écrite 21 avril 2020	78
Les assurances doivent répondre à la diminution des revenus des assurés 21 avril 2020	79
Le débat est maintenant de savoir qui va payer la crise 21 avril 2020	80
Nous proposons de porter à 300 euros cette aide 22 avril 2020	81
Nous désapprouvons les aides aux entreprises sans contrepartie 22 avril 2020	82
22 milliards d'euros vont être alloués aux entreprises et nous sommes en droit de savoir à quoi ils vont servir et selon quelle orientation 22 avril 2020	83
Il est justement responsable de ne pas voter ce plan 22 avril 2020	84
Un condensé édifiant de tout ce que peut produire le capitalisme comme absurdité 22 avril 2020	85
Nous demandons la prise en charge des frais d'obsèques pour les familles sans ressources 22 avril 2020	86
Il faut annuler les suppressions de postes prévues à l'Éducation nationale 22 avril 2020	87
Nous estimons la nationalisation de Luxfer et Famar à 40 millions d'euros 22 avril 2020	88
Les étudiants sont actuellement largement exclus des plans d'aide	

gouvernementale 22 avril 2020	89
Créons un fonds d'urgence au bénéfice des associations caritatives 22 avril 2020	90
Nous demandons le rétablissement des cotisations sociales 22 avril 2020	91
De façon immonde, Muriel Pénicaud justifie la mise à pied d'un inspecteur du travail 22 avril 2020	92
Nous proposons d'abonder de 50 millions d'euros le budget du service de santé des armées 22 avril 2020	94
Si les conditions ne sont pas réunies, il ne faut pas reprendre le travail 22 avril 2020	95
Monsieur le ministre, prenez l'engagement qu'un travail sera mené sur le coût de la crise pour les collectivités territoriales 22 avril 2020	96
Comment le gouvernement compte assurer la protection des usagers ? 23 avril 2020	97
La justice prud'homale doit être renforcée 23 avril 2020	98
Augmenter une offre de soins pérenne 23 avril 2020	99
Pas question de valider une opération de secours des actionnaires pour leur rendre la maison assainie après la crise ! 23 avril 2020 ...	100
Les gardiens du temple 24 avril 2020	102
Nous vous appelons solennellement à renoncer à tout projet de fermeture de classe ou retrait de poste 28 avril 2020	103
Le parlement est réduit au rôle de figurant 29 avril 2020	104
Prise en charge des personnes diabétiques durant l'épidémie de Covid-19 30 avril 2020	107
Les personnes en situation de handicap subissent d'importantes conséquences 30 avril 2020	108
L'État doit prendre en charge à 100 % ces achats de masques Par Le groupe CRCE-K / 30 avril 2020	109
Hommage à celles et ceux qui travaillent pour nous permettre à tous	

de surmonter cette crise 1er mai 2020	110
Vos mesurette, ce n'est pas sérieux ! 4 mai 2020	111
Difficile pour nous de voter dans la précipitation cette rédaction concernant la responsabilité des chefs d'entreprise 4 mai 2020	113
Nous voulons plus de masques, de tests, de lits 4 mai 2020	114
Nous refusons la prolongation de l'état d'urgence sanitaire 4 mai 2020	115
Nous proposons de mettre en place un conseil pluraliste, à l'écoute de toutes les propositions et remontées du terrain 4 mai 2020	116
Il faut sécuriser les décisions que prendront les maires 4 mai 2020 ... 117	117
Il faut inscrire dans le code pénal l'exonération de responsabilité pénale pour des actes pris dans le cadre de l'état d'urgence 4 mai 2020	118
Les familles ont besoin de connaître les dispositifs sur lesquels elles pourront s'appuyer pour faire leur choix 4 mai 2020	119
Supprimons les mesures dérogatoires au droit du travail 4 mai 2020	120
Ce n'est pas en diminuant le nombre de jours de congés que vous motiverez les salariés et relancerez l'économie 4 mai 2020	121
On doit faire appel, pour certaines décisions, à la communauté éducative 4 mai 2020	122
Comment croire que les restrictions dans les transports seront compatibles avec les besoins de mobilité ? 4 mai 2020	123
À défaut de réglementation concrète, les transports vont devenir, demain, le principal foyer de propagation de l'épidémie 4 mai 2020 ... 124	124
Nous apprenons que l'on refuse 2 milliards d'euros à la SNCF 4 mai 2020	125
Si des stocks de masques existent, ils doivent être réquisitionnés 4 mai 2020	126
Le risque de contamination du droit commun par des dispositifs	

d'exception est réel 4 mai 2020	127
Monsieur le Premier ministre, vous avez largement entamé votre capital confiance auprès de l'opinion publique 4 mai 2020	129
Il est nécessaire de restaurer le fonctionnement démocratique de nos institutions 4 mai 2020	132
Les témoignages indiquent que des verbalisations abusives et ciblées se multiplient 5 mai 2020	135
Cet amendement garantit la nécessité et la proportionnalité de la mesure 5 mai 2020	136
Décidément, le nouveau monde n'a rien appris des erreurs de l'ancien 5 mai 2020	137
Pour nous, le masque doit être gratuit et pris en charge à 100 % par la sécurité sociale 5 mai 2020	138
Il ne faut pas donner à ces agents des tâches supplémentaires de verbalisation 5 mai 2020	140
Hélas, le tintamarre se poursuit... 5 mai 2020	141
Ne débattons-nous pas d'une usine à gaz ? 5 mai 2020	142
Pourquoi ce système dérogatoire et nouveau, qui porte atteinte aux libertés individuelles ? 5 mai 2020	143
Le dispositif des maladies à déclaration obligatoire aurait pu être utilisé 5 mai 2020	144
Le gouvernement accentue la coercition à tout va, alors que masques et tests manquent 5 mai 2020	145
Quelques avancées mais beaucoup d'incertitudes Par Le groupe CRCE-K / 6 mai 2020	147
Les élus locaux refusent d'assumer des responsabilités qui ne sont pas les leurs et dont ils n'ont pas les moyens 6 mai 2020	148
Cet état d'urgence sanitaire ne répond en rien aux besoins engendrés par la pandémie 9 mai 2020	150
Les masques doivent être gratuits pour tout le monde 9 mai 2020 ...	152
Pourquoi ne pas assurer la prise en charge des masques à 100 % par	

la sécurité sociale ? 13 mai 2020	153
Les admissibles aux concours internes de l'Éducation nationale doivent être admis Par Le groupe CRCE-K / 13 mai 2020	155
Calcul du RSA pour les personnes handicapées 14 mai 2020	156
Poursuite des procédures de PMA à l'étranger pour les citoyennes françaises 14 mai 2020	157
Stop à la surenchère néolibérale Par Le groupe CRCE-K / 18 mai 2020	158
L'État doit proposer du sonnante et du trébuchant pour aider les communes touristiques 19 mai 2020	159
Dans ces conditions, la reprise des cours ne remédie pas aux inégalités scolaires 19 mai 2020	161
Comment accepter qu'Air France et Renault aient bénéficié de milliards de prêts et envisagent aujourd'hui des licenciements ? 20 mai 2020	163
Rôle des infirmières et infirmiers de l'Education Nationale 21 mai 2020	165
Ce nouveau détricotage du Code du travail va encourager la précarisation des salariés 26 mai 2020	166
Le Parlement méprisé, les géants du numérique promus 26 mai 2020	167
Une instrumentalisation de l'urgence sanitaire 26 mai 2020	168
Le très haut débit doit entrer dans le champ du service universel 27 mai 2020	170
Nous proposons un nouveau chemin s'appuyant sur la relocalisation et la nationalisation de secteurs stratégiques 27 mai 2020	172
StopCovid ouvre la voie à des dispositions intrusives dans d'autres domaines et pour d'autres finalités 27 mai 2020	175
StopCovid illustre le renoncement du gouvernement à notre souveraineté numérique 27 mai 2020	177
À quand un plan de sauvetage pour la culture ? 27 mai 2020	179
Il faut sortir du règne de l'argent-roi 28 mai 2020	180

Mise à disposition de masques chirurgicaux et FFP2 29 mai 2020 ...	
182	
Un rafistolage de l'organisation des élections municipales 2 juin 2020	
.....	183
L'analogie entre les propos du directeur général d'AXA et l'exposé des motifs est assez frappante 2 juin 2020	185
Il me paraît essentiel, dans la période que nous vivons, de prévoir un filet de sécurité pour nos jeunes 3 juin 2020	187
Vos propositions nous paraissent malheureusement manquer d'ambition 3 juin 2020	189
Il faut décider de relocaliser la production de 300 000 véhicules 3 juin 2020	191
Soutien de l'État aux associations caritatives 4 juin 2020	193
Une gestion dans la précipitation 10 juin 2020	194
Plan de soutien à la filière automobile 10 juin 2020	196
Une loi qui précarise les salariés et déconsidère les étrangers 11 juin 2020	197
Les personnels soignants manifestent, soutenons-les ! Par Le groupe CRCE-K / 15 juin 2020	199
Ce projet de loi pérennise des mesures qui portent atteinte à notre droit commun 22 juin 2020	200
Une maladie qui ne rentre pas dans les cases actuelles de notre système de réparation 25 juin 2020	202
Une telle commission d'enquête est indispensable 30 juin 2020	204
L'État fait payer à la sécurité sociale les décisions prises pendant la crise 1er juillet 2020	205
Ces deux projets de loi vont plomber pour des années notre système de protection sociale 1er juillet 2020	208
Nous n'avons pas la même vision de société que le gouvernement ou la droite sénatoriale 1er juillet 2020	210
Ce texte témoigne d'une volonté de contrôler la contestation sociale 2 juillet 2020	211

Un nouveau chemin... dans le même sillon que l'ancien 16 juillet 2020	213
Taxons les riches, ils peuvent l'être 17 juillet 2020	216
Imposons le juste impôt aux grands groupes du numérique 17 juillet 2020	217
Il faut abroger la niche Copé 17 juillet 2020	218
Un soutien clair et déterminé doit être apporté à tous les titres de presse 17 juillet 2020	219
La France se classe au cinquième rang mondial pour le nombre de millionnaires 18 juillet 2020	220
Nous pensons qu'il convient de solliciter les plus riches 18 juillet 2020	221
Ce qui enrichit le pays, c'est le travail, et non ceux qui s'enrichissent sur le travail 18 juillet 2020	222
Il convient de taxer les revenus les plus importants pour financer les politiques publiques 18 juillet 2020	223
Une perte considérable pour les départements 18 juillet 2020	224
Nous nous félicitons de la présence de cette clause de sauvegarde, mais elle est incomplète 18 juillet 2020	225
Le gouvernement tourne le dos à un nouveau chemin d'égalité sociale, territoriale et environnementale 19 juillet 2020	226
Une goutte d'eau par rapport aux besoins essentiels de nos universités 19 juillet 2020	227
150 millions d'euros en plus pour la recherche publique 19 juillet 2020	229
Nous sommes loin du choc d'attractivité nécessaire à l'hôpital 22 juillet 2020	231
Vous faites peser ces dépenses sur les Français, à travers la CSG et la CRDS 22 juillet 2020	233
Nous demandons la gratuité des masques pour toutes et tous 22 juillet 2020	235
Majorités sénatoriale et présidentielle ont, main dans la main, rejeté	

toutes nos mesures de justice sociale et fiscale 23 juillet 2020	237
La dette, alimentée par les choix gouvernementaux, sert de justification à toutes les régressions sociales 23 juillet 2020	239
Quand le malheur des uns... 21 août 2020	241
Vive l'école, vive la rentrée 28 août 2020	242
Rendons gratuit l'accès aux masques et aux tests 22 septembre 2020	243
La gratuité des tests et des masques est un impératif sanitaire Par Le groupe CRCE-K / 22 septembre 2020	249
Covid-19 et extrême pauvreté 5 novembre 2020	250

Peut-on lutter efficacement contre la pandémie de covid-19 avec des méthodes fidèles aux dogmes libéraux, alors que ceux-ci ont précisément conduit à méconnaître la crise puis à l'aggraver, notamment en affaiblissant la recherche et le service public hospitalier ? Pour le gouvernement, la réponse est oui, comme en témoignent sa gestion de la crise et plus particulièrement les dispositions de la loi de finances rectificative et les mesures de l'état d'urgence sanitaire, entré lui en vigueur le 24 mars, qu'il a fait adopter par le Parlement. Pour les membres du groupe CRCE, la réponse est en revanche négative. Ils se sont donc abstenus lors du vote de cette loi de finances rectificative et se sont prononcés contre les mesures d'urgence proposées par Emmanuel Macron : pleins pouvoirs au gouvernement pendant deux mois, sans contrôle ou presque ni vote du Parlement ; dérogations injustifiées au droit du travail en matière de congés, de repos hebdomadaires et dominicaux ; mais refus de mettre à contribution les ménages les plus riches et les actionnaires.

Il ne faut pas instrumentaliser cette épidémie à des fins politiciennes

Coronavirus

4 mars 2020

Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, je voudrais commencer mon intervention en saluant le dévouement des personnels hospitaliers qui effectuent un travail remarquable, au moment où la France est le deuxième foyer d'infection du coronavirus en Europe, derrière l'Italie.

Malgré la diminution constante des moyens depuis des années, notre système hospitalier continue à prendre en charge les malades avec un esprit de responsabilité, grâce à l'engagement des personnels soignants et administratifs. Je tenais une nouvelle fois à le souligner en mon nom comme au nom de mon groupe.

Toutefois, monsieur le ministre, au-delà des compliments que vous leur avez adressés, quelles mesures concrètes prenez-vous en leur faveur ?

Compte tenu de la vitesse de propagation du Covid-19, le passage au stade 3 de la lutte contre l'épidémie semble n'être plus qu'une question de jours.

Le Premier ministre a invité jeudi 27 février, en votre présence, les responsables des partis et les présidentes et les présidents des groupes parlementaires, afin de faire le point de la situation et de partager les informations dans la plus parfaite transparence. C'était une sage décision. J'y représentais le groupe CRCE, à la demande de sa présidente, Mme Éliane Assassi. Des idées, des suggestions, des propositions vous ont été faites, mais je n'ai pas l'impression qu'elles ont été suivies d'effet. Permettez-moi donc d'avancer quelques remarques.

Comme l'a justement souligné M. Fabien Roussel, secrétaire national du parti communiste français et député du Nord, il n'est pas dans notre intention d'instrumentaliser cette question de santé publique à des fins politiciennes.

Cette remarque vaut pour tout le monde : permettez-moi de dénoncer le choix du Premier ministre, à la faveur d'un conseil des ministres convoqué en urgence et consacré exclusivement au coronavirus, d'en avoir profité pour dégainer le 49-3 à propos d'une question d'intérêt général, notre système de retraites. (Applaudissements sur les travées du groupe CRCE, ainsi que sur des travées des groupes SOCR et Les Républicains.)

Revenons à vos décisions. Vous avez ouvert un numéro vert, ce qui est une bonne mesure. Pourtant, monsieur le ministre, pour que le service rendu soit optimal, il ne faut pas que le standard soit saturé en journée ou que le numéro ne soit pas joignable après dix-neuf heures, ce qui est malheureusement le cas, faute de personnel en nombre suffisant !

Vous avez également pris la décision d'annuler tous les rassemblements de plus de 5 000 personnes en milieu confiné et dans certains milieux ouverts, en cas de risques de contacts avec des personnes et de circulation possible du virus.

On sent monter un climat anxigène, d'autant que des rumeurs infondées se répandent via les réseaux sociaux. La meilleure riposte est donc la transparence, la diffusion régulière d'informations, comme dans le cadre des réunions

organisées par les préfets, ou encore les conférences de presse quotidiennes que vous tenez.

M. François Patriat. C'est ce que fait le Gouvernement.

Mme Laurence Cohen. Cependant, monsieur le ministre, ce qui peut faire la différence, ce sont les moyens humains et financiers mis à disposition de l'hôpital public et les mesures d'accompagnement pour la médecine de ville. Or, depuis un an, les personnels soignants conduisent une action pour dénoncer la crise que vit l'hôpital, à la suite des politiques de restrictions budgétaires mises en place depuis des dizaines d'années et accentuées par Mme Agnès Buzyn. Les grèves, les mouvements unitaires allant des aides-soignants jusqu'aux chefs de service ont dénoncé, et continuent de le faire, la politique dévastatrice pour notre système de soins que mène votre gouvernement.

Faut-il rappeler les chiffres et la suppression de 1 milliard d'euros pour les hôpitaux publics en 2020 ? La ministre Mme Agnès Buzyn leur a concédé 300 millions d'euros, soit un manque à gagner de 700 millions d'euros pour revenir au budget initial, mais pas pour résoudre la crise.

Monsieur le ministre, comme Mme Buzyn, vous semblez aimer le jeu de bonneteau : vous annoncez « débloquer 260 millions d'euros d'aides pour les hôpitaux », mais, détail important, ce soutien financier sera pris sur les « réserves de l'exercice budgétaire 2019 non dépensées », autrement dit, sur le budget de l'hôpital lui-même ! Cette belle entreprise de com' ne dénote pas une volonté réelle de répondre aux besoins de santé.

Faut-il également rappeler les 18 000 lits fermés ces six dernières années, selon les chiffres du ministère de la santé ?

Le directeur général de la santé a tenté de nous rassurer sur la disponibilité de 2 400 lits de soins intensifs et de réanimation dans les 108 établissements dédiés. Où vont aller les patients qui occupent aujourd'hui ces lits pour d'autres pathologies ? Rappelons qu'avec les groupements hospitaliers de territoire (GHT), de nombreux hôpitaux de proximité ont été vidés de leurs missions par des fermetures de services et des suppressions de lits.

Vous nous dites que vous éprouvez des difficultés à recruter des infirmières et des aides-soignantes. Répondez donc à la revendication des personnels et titularisez les personnels soignants, au lieu de renouveler leur contrat de CDD en CDD, et portez enfin leur salaire à la hauteur de leur engagement professionnel.

Qu'en est-il des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad) ? Alors que toutes les structures sont en sous-effectifs, que les agents hospitaliers faisant fonction d'aides-soignants demandent à être formés, qu'ils l'ont dit, qu'ils l'ont crié, rien ne change !

Il faut au moins 100 000 embauches sur trois ans, une revendication que nous avons reprise dans notre proposition de loi pour faire face à l'urgence de la situation des Ehpad. Pour le moment, nous n'en constatons aucune !

Comment les personnels des Ehpad pourront-ils répondre à vos préconisations, monsieur le ministre ? « On veut bien plus de masques, mais encore faut-il avoir des personnels pour les porter », a ainsi déclaré, à juste titre, M. Patrick Bourdillon de la fédération CGT de la santé.

Il faut donc des préconisations, oui, de l'information, oui, de la transparence, oui, mais aussi de l'argent, des moyens financiers et humains pour soigner l'hôpital, ses personnels et les patients !

Au-delà de la pénurie de médicaments, c'est l'indépendance de la France qui est en jeu

Coronavirus

4 mars 2020

L'arrêt de la production de médicaments en Asie, particulièrement en Chine, n'entraîne pas encore de ruptures de stocks, mais, selon les spécialistes du secteur, si les autorités maintiennent les interdictions d'aller travailler pendant six mois, des difficultés d'approvisionnement en médicaments pourraient se faire jour. En cas de pic, le risque de pénurie concerne également les appareils respiratoires, nécessaires aux patients les plus fragiles.

La direction générale de la santé a confié à l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé le soin de piloter la gestion de la situation. Si, pour l'heure, l'ANSM n'a pas constaté de tensions particulières, n'est-il pas temps, avant qu'il ne soit trop tard, d'activer la production des médicaments jugés indispensables par les professionnels de santé par la pharmacie centrale des armées ou l'agence générale des équipements et produits de santé (Ageps) de l'Assistance publique-Hôpitaux de Paris, afin de garantir la continuité des médicaments pour les patientes et patients ?

Alors que la question de la production des médicaments se pose au-delà du coronavirus, que pensez-vous, monsieur le ministre, de la solution que nous proposons ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. Olivier Véran, ministre des solidarités et de la santé. Madame la sénatrice Laurence Cohen, je vous remercie de votre question, qui porte sur l'accessibilité des médicaments et la crainte de pénuries.

Cet après-midi, lors de la séance de questions d'actualité au Gouvernement, j'ai déjà répondu au Sénat en ce qui concerne l'accès au médicament. Je vous confirme que l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé, qui vérifie au jour le jour que l'accès aux médicaments est garanti sur tout le territoire national, ne nous a pas alertés à ce stade. Je surveille de très près la situation en matière d'antibiotiques injectables, des médicaments particulièrement précieux en cas de pénurie.

J'ai reçu des représentants du secteur pharmaceutique pour savoir s'ils avaient connaissance de signaux faibles ou forts établissant un risque de pénurie. À ce stade, madame la sénatrice, la réponse est négative.

Faut-il recréer une chaîne de production en France ? Clairement, oui.

Mme Sonia de la Provôté. C'est certain !

M. Loïc Hervé. Évidemment !

M. Olivier Véran, ministre. Nous ne pouvons pas rester totalement dépendants en matière d'accès aux médicaments : nous avons besoin d'autonomie, a minima européenne. Au demeurant, il serait illusoire de vouloir avoir toutes les chaînes de fabrication en France, sans compter que cela supposerait d'implanter sur le territoire national un grand nombre de sites Seveso – nous parlons d'une industrie chimique lourde.

Une stratégie européenne est nécessaire pour réindustrialiser le pays, notamment à travers la filière de la fabrication des médicaments, mais cela prendra du temps : il faut deux ou trois ans, au moins, pour ouvrir une chaîne de fabrication de médicaments. Bruno Le Maire, Agnès Pannier-Runacher et moi-même, avec l'ensemble de nos collègues concernés, sommes déterminés à agir. Étant entendu que notre dépendance à l'égard des pays d'Asie est totale aussi en ce qui concerne les matières premières. Nous avons démarré cette réflexion tambour battant, et, vous avez raison, la crise du coronavirus nous oblige à aller encore plus vite.

Bref, madame Cohen, il n'y a pas de pénurie à ce stade, et nous surveillons la situation de très près.

Mme Cathy Apourceau-Poly. Quid des appareils respiratoires ?

M. le président. La parole est à Mme Laurence Cohen, pour la réplique.

Mme Laurence Cohen. Lorsque nous avançons cette proposition devant les ministres Touraine et Buzyn, nous recevions en général une fin de non-recevoir... J'apprécie donc votre réponse, monsieur le ministre, qui marque une petite ouverture. Au-delà de la pénurie de médicaments, c'est l'indépendance de la France qui est en jeu. Agir via l'Ageps serait un premier pas vers la création, que nous appelons de nos vœux, d'un pôle public du médicament et de la recherche aux échelons français et européen. Votre réponse, monsieur le ministre, ouvre une porte : discutons-en !

Il y a un débat sur les questions des congés payés, du travail dominical

Mesures d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19 : article 7

19 mars 2020

L'article 7 – il compte huit pages, c'est un « gros morceau » – comporte des dispositions auxquelles nous souscrivons, s'agissant en particulier des aides directes ou indirectes aux entreprises, notamment en matière de trésorerie.

En revanche, d'autres enjeux nous paraissent faire débat : les congés payés, le travail dominical, le temps de travail. J'en reviens donc à la question que nous posons depuis le début de ce débat, sans obtenir de réponse : quelle est la durée de l'habilitation, notamment sur les sujets que je viens de citer ?

De fait, la situation n'est pas la même selon que l'habilitation doit durer le temps de la crise sanitaire, trois ou six mois ou jusqu'à la fin de l'année, voire, comme l'un de nos collègues l'a envisagé ce matin en commission des affaires économiques, plus longtemps encore – qui sait, peut-être trois ans ?

Je rappelle que l'habilitation demandée vise toutes les entreprises nécessaires à la reconstruction de la Nation, plus celles qui entrent dans le champ économique et social, soit 99 % des entreprises. Si toutes peuvent déroger pendant trois ans aux règles de congés payés, de travail dominical et de temps de travail, cela nous pose question...

Par ailleurs, madame la ministre, puisque beaucoup de nos concitoyens sont au travail – à l'hôpital, évidemment, et dans tous les services publics, notamment de sûreté et de sécurité, mais aussi dans le secteur privé –, nous pensons que les comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail, les CHSCT, ou plutôt ce qu'il en reste, ou les comités sociaux et économiques, les CSE, doivent pouvoir se réunir dans les meilleures conditions possible pour examiner, notamment, les enjeux d'hygiène et de sécurité sanitaire.

Or on nous alerte que, dans nombre d'entreprises, les directions refusent de réunir ces instances. Madame la ministre, nous vous demandons d'agir à cet égard, par exemple par décret.

Enfin, le ministre de l'économie a ouvert un débat sur des nationalisations, partielles ou totales. M. Retailleau a d'ailleurs abondé dans son sens. Pour notre part, nous sommes assez à l'aise avec cette idée de mise en commun, plutôt que de concurrence... Nous sommes disponibles pour y travailler, notamment dans les domaines du transport, de l'énergie et des médicaments, sans oublier les banques et assurances, qui doivent être solidaires dans cette crise.

J'ajoute que, pour toutes les dispositions dérogatoires qui vont être prises, dès aujourd'hui et après la crise, il est nécessaire de mettre en place un comité de suivi, et même davantage : un comité de pilotage.

Une grave mise en cause des droits des salariés

Mesures d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19 : article 7

19 mars 2020

L'alinéa 7 autorise les employeurs à imposer unilatéralement des jours de congé aux salariés. Cette disposition remet en cause de manière grave et disproportionnée les droits des salariés, sur un sujet extrêmement sensible et qui va le devenir davantage encore pendant et à l'issue de la période de confinement.

Aujourd'hui, des entreprises imposent ou tentent d'imposer à leurs salariés de poser leurs jours de congé pendant la période de confinement. Non seulement, donc, ces salariés seraient confinés, comme tous les autres, mais, en outre, à l'issue de la période de confinement, ils seraient privés de la possibilité de prendre leurs congés, notamment cet été...

Nous sommes inquiets de cette disposition, qui constitue une attaque contre les droits des salariés qui est d'autant plus grave qu'elle repose sur une décision unilatérale des employeurs. (Mme Sophie Primas s'exclame.)

Je rappelle que la Cour de justice de l'Union européenne, s'appuyant sur l'Organisation internationale du travail, a fait du droit au congé un principe du droit social de l'Union européenne.

Pour toutes ces raisons, nous considérons que cet alinéa doit être supprimé.

Les salariés pourront travailler 48 heures

Mesures d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19 : article 7

19 mars 2020

Mes chers collègues, ne cédon pas au manichéisme. Nous défendons nous aussi les entreprises, en même temps que les salariés et les droits de ces derniers.

Je rappelle tout de même de même que, sans salarié, aucune entreprise ne tourne.

M. Philippe Mouiller. Mais sans activité, il n'y a pas d'entreprise !

M. Fabien Gay. Cela vous ennuie, mais ce sont les salariés qui produisent la richesse dans ce pays. Pendant les grèves, vous criiez : « Haro sur les grévistes. Les cheminots ne travaillant pas, la SNCF a perdu 500 millions d'euros... »

Eh oui, quand les cheminots ne conduisent pas les trains, il n'y a pas de production ! De même, il faudra bien que les salariés soient mobilisés pour faire redémarrer leur entreprise, et cela dans leur propre intérêt, mais pas à n'importe quel prix.

Pierre Laurent est intervenu sur les congés payés. Je m'arrêterai pour ma part sur l'alinéa 8, qui porte sur le repos hebdomadaire et le repos dominical. Au moment de la sortie de la crise sanitaire, les salariés ne seront plus à 35 ou à 39 heures : dans certaines entreprises, ils pourront travailler jusqu'à 48 heures, c'est-à-dire s'aligner au niveau européen et travailler les dimanches et jours fériés. J'ai même entendu dire tout à l'heure qu'il faudrait peut-être prévoir, dès maintenant, la suppression des jours fériés du mois de mai.

Mme Sophie Primas. Peut-être...

M. Fabien Gay. Je repose donc la question très précisément : quelles sont les entreprises concernées ? En effet, pour l'instant, la rédaction de l'alinéa 8 vise la totalité des entreprises en France, et pas seulement les secteurs stratégiques.

Ma deuxième question est la suivante, madame la ministre : quelle sera la durée de ces habilitations ? Jusqu'à la sortie de la crise sanitaire, ou plus longtemps ? Que veut dire « quelque temps après » : après les grandes vacances, en septembre, en décembre, ou encore au-delà ? Si c'est très loin dans le temps, je vous préviens, ce sera sans nous.

J'évoquerai enfin le chômage partiel. Quelque 300 milliards d'euros vont être mis sur la table. Le chômage partiel représente 70 % du salaire brut et 84 % du salaire net. Si on veut défendre les salariés et les employés, on pourrait porter le taux d'indemnisation à 100 % du salaire net. Ces 300 milliards d'euros pourraient notamment servir à cela.

Les salariés risquent de ne plus avoir de congés cet été !

Mesures d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19 : article 7

19 mars 2020

L'alinéa 7 du présent article permet à des employeurs de contraindre leurs salariés à prendre leurs jours de congés payés et de RTT, autrement dit, à utiliser leur compte épargne-temps. Nous le savons, des employeurs vont faire pression auprès des salariés, pour que ces derniers privilégient cette solution, moins chère et moins contraignante que le recours à l'activité partielle. Résultat, des salariés n'auront plus de congés à la reprise de leur activité, notamment cet été.

Madame la ministre, nous sommes face à un problème de rupture d'égalité entre salariés, selon que l'entreprise aura ou non déposé un dossier de recours à l'activité partielle, et selon que le recours au télétravail ou à l'arrêt maladie pour garde d'enfants est possible ou non ; certains auront des congés et d'autres non.

Outre ce qu'ont dit mes camarades, ce sont autant de raisons de voter ces amendements de suppression de l'alinéa 7.

Oui à l'aide des entreprises, mais pas au détriment des droits acquis des salariés

Mesures d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19 : article 7

19 mars 2020

Nous sommes toutes et tous conscients que nous allons subir une déflagration économique terrible, inimaginable, et il est extrêmement important que, dans cet hémicycle, nous nous efforcions de l'anticiper et de prévoir des garde-fous.

Comme l'ensemble des membres de mon groupe, je suis favorable à ce que l'on aide les entreprises qui vont connaître des difficultés très importantes, mais pas au détriment des salariés.

Les salariés ont lutté pour acquérir des droits, notamment le droit au travail. Or, depuis quelque temps, mes chers collègues, ce droit au travail est mis à mal. Cela a commencé sous un précédent gouvernement, quand Mme El Khomri a complètement détricoté les garanties et le droit au travail, et cela continue aujourd'hui, selon la même logique.

J'entends certains collègues évoquer le travail le dimanche ou l'absence de congés en juillet et en août, au motif que, aujourd'hui, un certain nombre de salariés ne travaillent pas. Mais c'est une contrainte. Ce n'est pas un choix !

Mme Sophie Primas. Pour les entreprises non plus, ce n'est pas un choix !

Mme Laurence Cohen. Certes, mais pour les entreprises, on mobilise un certain nombre de moyens.

Mme Sophie Primas. Pour qu'elles puissent payer les salaires ! Ces moyens bénéficient aussi aux salariés.

Mme Laurence Cohen. Que cela vous plaise ou non, il faut que les droits des salariés soient garantis dans la loi. (Mme Sophie Primas s'exclame.)

Madame Primas, je ne vous ai pas interrompue ; je vous remercie de me laisser parler, même si vous êtes en désaccord.

Le temps où les travailleurs étaient corvéables à merci est révolu, même si certains rêvent d'y revenir. (Protestations sur les travées du groupe Les Républicains.)

M. Antoine Lefèvre. Quelle caricature !

Mme Laurence Cohen. Pour notre part, nous nous battons contre ce genre de conception. L'état du système économique actuel, au niveau mondial, devrait d'ailleurs vous donner à réfléchir, mes chers collègues ! Nous sommes ici aussi pour garantir des droits aux salariés.

C'est pourquoi je souhaiterais que vous puissiez répondre aux questions qui vous ont été posées, madame la ministre : pendant combien de temps ces contraintes seront-elles être imposées aux entreprises ? Quelles garanties les salariés auront-ils de pouvoir retrouver une vie normale, sans être obligés de travailler le dimanche ou selon un rythme hebdomadaire de travail révolu ? En 2020, en effet, 40 heures par semaine, c'est déjà trop.

Les caissières de supermarché méritent des augmentations de salaires

Mesures d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19 : article 7

19 mars 2020

Nous avons beaucoup parlé ce soir des caissières de supermarché. Et j'ai compris que, dans nos applaudissements à vingt heures, ce soir, nous les avons remerciées aussi de ce qu'elles faisaient.

Je fais mes courses comme vous, mes chers collègues, et je les ai entendues. J'ai entendu leur angoisse. Certaines d'entre elles m'ont dit les larmes aux yeux qu'elles se sentaient aujourd'hui dans la situation des liquidateurs de Tchernobyl.

Elles sont soumises à l'épidémie à longueur de journée, avec des protections extrêmement faibles, et elles l'acceptent parce qu'elles ont le sentiment que, si elles ne le font plus, nous mourrons de faim, mes chers collègues. En effet, elles nous apportent notre repas quotidien.

Quand la crise sera finie, je crois qu'elles ne mériteront pas seulement des applaudissements, mais la reconnaissance de la Nation. Cela passe par des augmentations de salaire, qu'elles auront méritées,...

Mme Sophie Primas. Sur ce point, je suis d'accord !

M. Pierre Ouzoulias. ... mais aussi par des vacances. En effet, vous ne pourrez pas les empêcher de prendre des vacances après tout ce qu'elles auront subi pour nous permettre de continuer à manger. Prêtez-leur l'attention qu'elles méritent, et souvenez-vous qu'il ne suffira pas d'applaudissements à vingt heures.

Plusieurs points ne nous satisfont pas

Mesures d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19 : explication de vote

19 mars 2020

Je m'associe aux remerciements de M. Kanner à l'encontre de tous nos collègues et collaborateurs.

Comme je l'ai précisé au cours de la discussion générale, nous ne nous opposerons pas à ce texte, parce qu'il contient des mesures de nature à protéger nos concitoyennes et nos concitoyens face au coronavirus, ainsi que des mesures de soutien aux entreprises.

Pour autant, trois points ne nous satisfont pas.

Un, le texte fait peu de place à l'urgence sanitaire en matière de déblocage de moyens financiers, humains et matériels pour nos hôpitaux.

Deux, l'article 7 comporte des mesures, qui, sous couvert de soutien à l'économie, dérogent au droit du travail en matière, notamment, de repos dominical, de congés, d'horaires de travail.

Trois, nous regrettons que ce texte mette, en quelque sorte, le Parlement sur la touche et que notre proposition de création d'un comité national de suivi de l'état sanitaire pluraliste ait été rejetée.

Pour toutes ces raisons, mon groupe s'abstiendra.

On va donc permettre de déroger aux règles du code du travail

Mesures d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19 : article 7

19 mars 2020

L'alinéa 8 vise les entreprises de secteurs particulièrement nécessaires à la sécurité de la Nation – je vois de quoi il s'agit –, mais aussi à la continuité de la vie économique et sociale. Je le répète : si l'on prend cette disposition au pied de la lettre, plus de 95 % des entreprises sont concernées. Est-ce que je me trompe, madame la ministre ?

À toutes ces entreprises, on va donc permettre de déroger aux règles du code du travail et aux stipulations conventionnelles relatives à la durée du travail, au repos hebdomadaire et au repos dominical... Une fois de plus, de demande : pour combien de temps ?

J'insiste d'autant plus que « les entreprises de secteurs particulièrement nécessaires à la sécurité de la Nation », ce sont celles qui, jusqu'à il y a peu, avaient un statut : ce sont les gaziers-électriciens, les cheminots et traminots, mais aussi les forces de sûreté et de sécurité, toutes celles et tous ceux qui ont parfois été montrés du doigt, alors qu'ils travaillent déjà beaucoup plus que les autres les dimanches, les jours fériés et les week-ends, pour assurer la continuité du service public.

Madame la ministre, si ce ne sont pas ces salariés qui seront concernés par les dérogations, il faut nous dire précisément à quelles entreprises vous pensez.

Si les mesures sont limitées à la durée de ce que nous appelons la crise sanitaire, nous pouvons entendre un certain nombre d'arguments. Mais ne resteront-elles pas en vigueur plusieurs mois, peut-être jusqu'à l'été ou même en décembre prochain, voire au-delà ? Madame la ministre, nous avons besoin d'une réponse !

Vous prétendez nous rassurer, madame la ministre, mais, dans le texte, rien ne nous rassure !

Mesures d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19 : article 7

19 mars 2020

J'ai l'impression qu'il va falloir quelque peu hausser le ton... On essaie de nous endormir, en disant : « Ne vous inquiétez pas, tout va bien se passer, on ne veut de mal à personne ». Mais, concrètement, les dispositions dont nous parlons ouvrent toutes les possibilités de déroger à des éléments importants du code du travail !

D'ailleurs, le Conseil d'État l'a bien relevé à propos de l'alinéa 7 :

« En ce qui concerne plus spécifiquement la possibilité de dérogation aux stipulations conventionnelles relatives à la durée du travail, au repos hebdomadaire et au repos dominical, ainsi que les conditions d'acquisition des congés payés et d'utilisation du compte épargne-temps du salarié, le Conseil d'État rappelle qu'il ressort de la jurisprudence constitutionnelle que le législateur ne saurait porter aux contrats légalement conclus une atteinte qui ne soit justifiée par un motif d'intérêt général suffisant. Il appartiendra au Gouvernement, lors de la préparation de l'ordonnance à intervenir, de veiller à ce qu'une atteinte excessive ne soit pas portée aux contrats en cours. »

Vous prétendez nous rassurer, madame la ministre, mais, dans le texte, rien ne nous rassure ! Je vais vous poser une question concrète, sur les congés payés. Des salariés sont actuellement confinés, obligés de garder leurs enfants, par exemple des caissières de supermarché : au mois de juillet prochain, leur expliquera-t-on qu'ils doivent continuer à travailler, parce que l'intérêt de l'entreprise est qu'ils prennent leurs congés à un autre moment ?

Il faut dire clairement aux salariés qui subissent cette situation si, dans deux ou trois mois, ils pourront prendre leurs congés d'été.

M. Philippe Bas, rapporteur. C'est vrai !

M. Pierre Laurent. C'est la question concrète que des millions de personnes vont se poser. Peut-être n'en sont-elles pas conscientes pour l'heure, mais c'est notre devoir de la poser aujourd'hui.

Nous n'avons pas besoin de belles paroles pour amuser la galerie, mais d'actes

Besoins des hôpitaux face à la crise du coronavirus

19 mars 2020

L'heure n'est pas à la polémique, le temps du bilan viendra, mais voilà des années que les personnels médicaux, paramédicaux, administratifs et techniques des hôpitaux tirent la sonnette d'alarme sur les conséquences des politiques austéritaires menées par les gouvernements successifs.

En vingt ans, 100 000 lits ont été fermés, selon le médecin urgentiste Christophe Prudhomme, dont près de 4 500 ces deux dernières années, et 50 % des lits des services de soins de longue durée de l'AP-HP sont voués à la fermeture.

Devant cette asphyxie délibérée de l'hôpital, la casse de la santé et du secteur médico-social, la mobilisation du personnel n'a pas faibli. Depuis plus d'un an, il est en grève, mais ce gouvernement n'a pas répondu à ses demandes légitimes.

Aujourd'hui, vous annoncez la mobilisation de 2 milliards d'euros pour faire face à cette urgence sanitaire, mais il ne s'agit en réalité que d'un dégel de crédits. C'est proprement insuffisant, et même insultant pour les personnels de santé, qualifiés par le Président de la République de « héros en blouses blanches » mais qui ont besoin non de compliments, mais d'actes forts !

Monsieur le ministre, pourquoi refusez-vous de rendre à la santé, a minima, les 5 milliards d'euros, dont 1 milliard d'euros pour l'hôpital, qui lui ont été pris au travers notamment du dernier PLFSS ? Allez-vous, oui ou non, ouvrir les crédits nécessaires pour répondre à l'urgence sanitaire ? Pour l'heure, aucune ligne budgétaire ne figure dans le projet de loi de finances rectificative que nous examinerons demain au Sénat ! (Applaudissements sur les travées du groupe CRCE. – Mme Sophie Taillé-Polian applaudit également.)

M. le président. La parole est à M. le ministre des solidarités et de la santé.

M. Olivier Véran, ministre des solidarités et de la santé. Madame la sénatrice Laurence Cohen, « quoi qu'il en coûte », a dit le Président de la République voilà quelques jours... Tout l'argent, tous les moyens nécessaires pour soutenir nos soignants, à l'hôpital comme en ville, sont et seront mis en œuvre.

Je comprends parfaitement que vous vous inquiétiez du provisionnement des ressources, madame la sénatrice, mais cette question ne relève pas de notre logiciel actuel. Notre préoccupation est d'apporter, par tous les moyens et quoi qu'il en coûte, assistance et soutien aux soignants qui se battent pour sauver des vies. Le soutien de l'État sera sans faille dans la durée, madame la sénatrice.

Au-delà, vous me donnez l'occasion de saluer la mobilisation citoyenne et l'élan de solidarité très fort qui traversent notre Nation. Ainsi, des restaurateurs ont décidé d'installer des food trucks afin de préparer à manger pour le personnel hospitalier, des ostéopathes viennent masser les soignants pendant leurs rares moments de pause, de grands groupes hôteliers mettent à disposition des chambres gratuites à proximité des établissements de santé, de grandes compagnies de véhicules de transport collectif proposent des tarifs extrêmement négociés pour permettre

à l'État de soutenir les soignants jusque dans leur quotidien.

Mme Marie-Pierre de la Gontrie. Ce n'est pas la question !

M. Pascal Savoldelli. On parle de lits !

M. Olivier Véran, ministre. Le moment venu, nous ferons les comptes, madame la sénatrice, mais l'État sera au rendez-vous pour soutenir l'hôpital public et celles et ceux qui sauvent des vies, quoi qu'il en coûte ! (Applaudissements sur des travées du groupe LaREM. – MM. Jean-Marc Gabouty et Franck Menonville applaudissent également.)

M. le président. La parole est à Mme Laurence Cohen, pour la réplique.

Mme Laurence Cohen. Monsieur le ministre, avec tout le respect que je vous dois, c'est de l'enfumage ! (Murmures sur des travées du groupe Les Républicains.) Je ne parle pas de logiciel, mais de budget. Or vous n'avez absolument rien dit à ce sujet ! La société civile se mobilise, en effet, mais pas le Gouvernement, qui ne débloque pas de crédits pour la santé. Combien de lits seront-ils ouverts ? On ne sait pas ! Nous sommes dans le flou.

Dans les hôpitaux, il y a aujourd'hui un manque criant de masques, de gel hydroalcoolique, de gants, et vous le savez pertinemment. Nous sommes tous alertés à ce sujet dans nos circonscriptions. Vos belles paroles peuvent sans doute servir à amuser la galerie, mais elles ne me satisfont pas ! (Protestations sur des travées du groupe Les Républicains.)

M. Olivier Véran, ministre. Ce n'est pas digne !

Mme Laurence Cohen. L'heure est grave, mes chers collègues, et, dans ces moments, on a besoin d'actes, et non de paroles ! Vous nous trouverez à vos côtés si vous débloquez effectivement des moyens, monsieur le ministre.

Vos dispositions sont toujours et encore marquées par la loi du marché

Mesures d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19

19 mars 2020

Monsieur le président, monsieur le Premier ministre, messieurs les ministres, mes chers collègues, cette séance, par sa forme exceptionnelle, souligne la gravité de la crise à laquelle notre pays est confronté, comme bien d'autres dans le monde.

Notre présence aujourd'hui, dans un Paris confiné, souligne aussi la volonté du Parlement d'être là, de tenir son rang et de conserver à la République un équilibre des pouvoirs nécessaire en toutes circonstances.

Oui, la France est en situation d'urgence, de grande urgence sanitaire. Le virus Covid-19 se répand ; l'épidémie gagne et des mesures extrêmes, lourdes sont bien entendu nécessaires pour endiguer le mal.

Avant toute chose, je le dis à nos compatriotes : prenez soin de vous, restez chez vous, protégez les autres par votre prudence ; respectez les consignes d'hygiène, ces fameuses barrières ; faites grandir la solidarité, ce mot que beaucoup réservaient à l'histoire ; soutenez ceux qui, vulnérables, souffrent particulièrement de cette situation ; bien entendu, affichez un soutien sans faille aux personnels de santé, qui, dans des conditions d'une difficulté inimaginable, affrontent la maladie. Oui, nous les applaudissons, celles et ceux qui, malgré un manque de moyens criant, malgré la disette imposée au monde de l'hôpital depuis des années, sont là, debout, jour et nuit, alignant les heures supplémentaires. Comment ne pas noter ici le rôle majeur joué par les femmes, à l'hôpital comme dans les Ehpad, ou encore dans les magasins d'alimentation, où elles sont en première ligne ?

Oui, monsieur le Premier ministre, il y a urgence, grande urgence ! Notre groupe fera sien l'appel à l'unité de la Nation pour franchir cette épreuve dramatique. Aujourd'hui, comme en d'autres temps de l'histoire de notre pays, nous faisons preuve de responsabilité et ne souhaitons alimenter aucune controverse. Le temps viendra, mais l'urgence, c'est de sauver des vies ! Nous sommes concentrés sur les faits, sur les attentes, sur les besoins. Le projet de loi d'urgence présenté pour faire face à l'épidémie comporte des mesures nécessaires, comme celles relatives au confinement, mais il ne porte aucune rupture – un mot pourtant mis en avant par Emmanuel Macron lui-même, jeudi dernier – avec les désastreuses politiques de santé publique de ces dernières années, qui nous ont amenés là où nous en sommes aujourd'hui.

La situation de l'hôpital dénoncée tout à l'heure avec force par mon amie Laurence Cohen est d'une extrême gravité pour les personnels et les patients. Emmanuel Macron a pourtant affirmé, martelant son « quoi qu'il en coûte », que les moyens allaient être donnés à la santé, « qui n'a pas de prix », selon lui. « Ce que révèle cette crise », a-t-il noté, « c'est qu'il y a des biens et des services qui doivent être placés en dehors des lois du marché. » Or rien n'est prévu à cette heure dans le projet de loi de finances rectificative. Or, « en même temps », ces textes sont encore et toujours marqués, encadrés, corsetés par la loi du marché. Comment ne pas voir que ce projet de loi d'urgence, en dehors des mesures d'ordre public et de soutien aux entreprises qu'il contient, fait peu de place à l'urgence sanitaire en elle-même, c'est-à-dire à une aide massive, immédiate, à la hauteur de l'état de crise que nous vivons ?

Nous attendions par exemple des mesures pour accroître en urgence la production de masques, pour développer les tests, pour rendre plus efficace le confinement pour les personnels de santé, bien sûr, mais aussi pour celles et

ceux qui sont en contact avec la population, comme les policiers, les pompiers, et d'autres professions encore.

Le soutien à l'économie, fondamental, occulte de manière un peu trop manifeste le soutien à notre système de santé. Nous n'acceptons pas le poids que vous faites peser sur les salariés, encore et toujours première variable d'ajustement de la gestion des entreprises. Vous avez renoncé à l'interdiction des licenciements, pourtant annoncée par Mme Pénicaud lundi, et vous appelez les entreprises à la raison. Nous proposons, pour notre part, qu'aucune suppression d'emploi ne puisse avoir lieu durant cette période d'urgence.

Vous remettez en cause, pour une durée indéfinie, le droit des salariés aux congés payés et aux RTT, ainsi que les 35 heures. Vous généralisez le travail du dimanche. Ces propositions sont inacceptables, d'autant que jamais vous n'émettez l'idée de demander aux actionnaires et aux assurances privées de mettre la main à la poche.

Les modifications apportées à votre texte par la commission des affaires sociales restent insuffisantes. La loi de finances rectificative est du même acabit ; nous y reviendrons demain.

Ce projet de loi pose également un problème démocratique. Nous comprenons que la situation impose d'agir vite et de disposer d'une liberté d'action, mais le Parlement ne saurait être mis sur la touche en renvoyant à un, voire deux mois, un premier vote d'approbation de votre politique, alors qu'un délai de douze jours était prévu lors des états d'urgence précédents.

De plus, l'introduction de cette nouvelle catégorie d'état d'urgence dans le code de la santé publique ne revient-elle pas à faciliter sa mise en œuvre future ? C'est pourquoi nous proposons la mise en place d'un comité national de suivi de l'état d'urgence sanitaire pluraliste pour accompagner et contrôler l'action du Gouvernement. C'est une mesure absolument nécessaire. Si personne, ici, ne peut remettre en cause, bien évidemment, les avis du comité scientifique ni l'expertise et la responsabilité de ses membres, nous ne pouvons laisser le pays être dirigé par ce comité.

Je vous remercie, monsieur le Premier ministre, monsieur le président du Sénat, monsieur le ministre de l'intérieur, d'avoir réuni cet après-midi les présidents de groupe pour échanger sur le report de l'élection des maires, prévue dès ce week-end, mais vous comprenez bien que l'on ne peut pas continuer à fonctionner ainsi, surtout si, malheureusement, cette crise sanitaire devait se poursuivre et s'aggraver encore. C'est pourquoi mon groupe insiste sur la création de ce comité de suivi pluraliste, qui devrait se réunir, selon nous, chaque semaine et rendre publiques les conclusions de ses débats.

Enfin, le projet de loi organise le report du second tour des élections municipales, ce que nous approuvons, mais pourquoi fixer au 24 mars la date limite pour le dépôt des listes pour le second tour ?

Monsieur le Premier ministre, cette grave crise sanitaire qui traverse la planète pose des questions fondamentales à l'humanité. La mondialisation sauvage, cette mondialisation financière qui privilégie à outrance le profit sur l'humain, ne pourra pas suivre son cours. Beaucoup pensaient que c'est le réchauffement climatique qui imposerait en premier lieu les changements et les ruptures inéluctables. Malheureusement, c'est un virus au cœur de l'homme, au cœur de l'humanité, qui peut ouvrir la conscience de ceux qui ne croient qu'à l'argent...

Nous ne nous opposerons pas à ce texte, mais, pour l'heure, nous réservons notre vote final.

Nous proposons de rétablir l'ISF

Loi de finances rectificative pour 2020 : articles additionnels après l'article premier A

20 mars 2020

Notre groupe, comme tout le monde compte tenu des conditions de préparation de ce débat, s'est montré responsable. Le Gouvernement nous annonce que le déficit budgétaire devrait, cette année, se dégrader de 15,4 milliards d'euros, pour s'établir autour de 109 milliards d'euros.

M. Philippe Dallier. Au moins !

Certes, pour répondre à M. Capo-Canellas, il y a urgence, mais le déficit prévu est déjà de 109 milliards d'euros ! On pourrait donc bien consacrer deux minutes à essayer de le réduire ; cela devrait normalement tous nous intéresser.

Notre groupe propose donc cette petite contribution.

M. Philippe Dallier. On est à fronts renversés !

M. Pascal Savoldelli. Peut-être, mais c'est un signe ! Personne n'y perd son identité, personne n'y perd ses idées. Pour ma part, cela ne me choque pas que les points de vue de chacun évoluent en politique !

L'ISF a suscité bien des débats dans notre société. On peut bien faire le geste de le rétablir et de remettre ainsi 3,2 milliards d'euros dans les caisses de l'État. Le groupe communiste républicain citoyen et écologiste ne présente pas des amendements de polémique, mais des amendements constructifs : nous entendons ajouter 3,5 milliards d'euros aux recettes de l'État, tout de suite. Il suffit d'adopter maintenant cet amendement. On en a pour trente secondes, et on a 3,5 milliards d'euros de plus !

Ce serait aussi envoyer un signe de mobilisation à l'immense majorité de notre population, cette majorité qui, tout de même, n'est pas concernée par l'ISF. Certes, c'est le même débat qu'à l'amendement précédent, mais ayons-le quand même ! Ne croyons pas que nos concitoyens ne débattent pas, même quand ils sont confinés. Il se pose là, franchement, une question de justice sociale.

Les personnels soignants nous appellent à l'aide

Loi de finances rectificative pour 2020 : article 2

20 mars 2020

Monsieur le secrétaire d'État, je regrette ce que j'entends. Alors que le présent projet de loi de finances rectificative vise à répondre à une urgence sanitaire, vous indiquez, comme vous l'avez d'ailleurs fait à l'Assemblée nationale, que vous allez déployer 2 milliards d'euros face au manque de matériel, notamment de masques ou de respirateurs, tout en valorisant les indemnités journalières. Et vous dites vouloir pour cela mobiliser l'Ondam. Or, lors de l'examen du projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2020, notre groupe en avait dénoncé la faiblesse. Mais le Gouvernement, Agnès Buzyn – à l'époque, c'était elle qui était chargée des questions de santé – en tête, nous avait répondu que l'Ondam était amplement suffisant.

Nous avons entrepris un tour de France des hôpitaux qui a duré plus d'un an. Les personnels dénonçaient, déjà, le manque de matériel, y compris de brancards. Là encore, on nous a ri au nez. « Tout est sous contrôle », nous assurait-on...

Aujourd'hui, l'hôpital est en crise. Vous affirmez que ces 2 milliards d'euros permettront de répondre aux besoins, notamment pour acheter des masques. C'est très bien. Mais quid de la réelle situation de crise des hôpitaux ? Nous sommes toutes et tous ici interpellés par les personnels soignants, qui nous appellent à l'aide. Ils nous disent que les services sont sur le point d'être dépassés. Des opérations sont déprogrammées, un certain nombre de choses sont mises en veille. J'ai été à plusieurs reprises alertée sur la situation des hôpitaux psychiatriques, qui sont obligés de faire sortir un certain nombre de patients en prévision de l'accueil des futurs malades du Covid-19 !

Nous n'avons aucune réponse sur les moyens à déployer. Lors de l'adoption du projet de loi de financement de la sécurité sociale – je rappelle que notre groupe ne l'a pas voté –, 5 milliards d'euros ont tout de même été « pompés » sur la santé, dont 1 milliard pour l'hôpital ! Nous voyons bien qu'il faut dégager en urgence des milliards d'euros pour répondre à la crise de l'hôpital. Si j'ai bien compris, monsieur le secrétaire d'État, vous avez l'intention de le faire, mais plus tard. Quand ? Lorsque les hôpitaux vont complètement craquer ? Il n'y a rien sur les ouvertures de lits ! Rien sur les personnels ! Vos réponses sont, là encore, insuffisantes. Une fois de plus, vous ne prenez pas en compte ce que l'on vous dit.

Les économies réalisées sur le budget de la recherche se paient aujourd'hui en vies humaines

Loi de finances rectificative pour 2020 : articles additionnels avant le titre unique

20 mars 2020

Mon collègue du CNRS Bruno Canard, directeur de recherche, travaille depuis très longtemps sur la famille de virus à laquelle appartient celui qui provoque le Covid-19. Alors qu'il est un spécialiste mondialement reconnu, il passe son temps, comme tous les chercheurs aujourd'hui, à trouver de l'argent et a dû arrêter ses recherches, faute de crédits. Aujourd'hui, il nous dit : « Face au coronavirus, énormément de temps a été perdu pour trouver des médicaments. » Voilà comment, mes chers collègues, des économies réalisées sur le budget de la recherche se paient aujourd'hui en vies humaines.

Très récemment, la ministre de l'enseignement supérieur a décidé, dans l'urgence, de créer un fonds doté de 5 millions d'euros pour la recherche sur le coronavirus. Je ne trouve pas du tout dans votre texte, monsieur le secrétaire d'État, la trace budgétaire de cet engagement pris devant la Nation. Il faut absolument financer ce fonds aujourd'hui : c'est une nécessité pour faire face non seulement à la crise actuelle, mais aussi à celle qui viendra l'hiver prochain, parce qu'on peut redouter que ce virus soit, comme celui de la grippe, saisonnier.

Nous devons travailler dès maintenant, et en toute urgence, sur les voies médicamenteuses pour guérir ce virus, « quoi qu'il en coûte » comme l'a dit le Président de la République. Nous avons trouvé une solution budgétaire pour financer directement cette ligne en fonction des contraintes auxquelles nous sommes soumis. Nous vous proposons un plafonnement du crédit d'impôt recherche (CIR) qui ne touche pas les PME, afin d'injecter rapidement des moyens très importants dans la recherche, qui malheureusement a été délaissée.

Je crois très sincèrement que vous ne prenez pas la mesure de l'urgence à laquelle nous sommes confrontés. Les 50 millions d'euros dont je parle correspondent à l'engagement de la ministre, je ne les ai pas inventés.

Par ailleurs, à propos du projet de loi sur la recherche, justement, le président du Sénat nous a dit très récemment, et je suis de son avis, que ce projet de loi ne comporte ni méthode, ni calendrier, ni fond. On ne va donc pas attendre, pour investir sur la recherche et sur le coronavirus, que cette loi arrive, fût-ce en 2021. Ce dont nous avons aujourd'hui besoin, c'est d'un engagement immédiat ; il faut que vous incluiez ces 50 millions d'euros dans le présent texte budgétaire. Tel est le message politique que vous devez envoyer à la communauté scientifique pour qu'elle trouve un vaccin dans les plus brefs délais ; c'est votre devoir, vous devez envoyer ce message à la Nation et nous devons retrouver, dans votre texte, cet engagement de 50 millions d'euros.

Des dispositions qui ne sont pas à la hauteur de la crise

Mesures d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19 (conclusions de la CMP)

22 mars 2020

Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, avec l'aggravation de la crise sanitaire, qui s'étend désormais à tout le territoire national, notre pays doit faire face à un lourd danger.

Mon groupe, à l'instar du Sénat tout entier, se tient aux côtés des malades et des familles touchées au cœur. Nous soutenons le personnel hospitalier, du chef de service à l'aide-soignante et au personnel chargé du nettoyage : ils sont debout, avec des moyens si faibles face à l'ampleur du mal qui s'abat. Nous saluons leur courage, leur dévouement, leur prise de risque terrible.

De même, nous saluons tous les salariés, artisans et agriculteurs qui continuent à faire vivre le pays, souvent sans protection – j'y reviendrai – et sous la menace d'une remise en cause programmée de leurs droits. Nous saluons les fonctionnaires, notamment pompiers et policiers, qui travaillent sans relâche à garantir la sécurité du pays.

Reste que l'examen par l'Assemblée nationale des textes instaurant l'état d'urgence sanitaire a confirmé nos craintes.

Pourquoi une telle dérogation démocratique pour l'état d'urgence sanitaire, beaucoup plus importante que pour l'état d'urgence classique ? Nous ne comprenons pas. Associer le Parlement et les forces politiques au combat contre la maladie devrait être considéré non comme un handicap, mais comme un atout ! C'est pourquoi nous avons proposé la mise en place d'un comité de suivi national et pluraliste. Si nous sommes tous unis dans la lutte contre le Covid-19, toutes les opinions doivent être entendues pour agir au mieux, rassembler et se faire comprendre.

Prévoir par dérogation que, pour la crise en cours, l'accord du Parlement sur les mesures prises ne sera pas nécessaire pendant une période de deux mois, contre douze jours lors des précédents états d'urgence, n'est pas acceptable. Nous refusons de confier les pleins pouvoirs au Gouvernement pendant deux mois dans de telles conditions ! Ce qui, du reste, ne paraît pas conforme à l'esprit de la Constitution.

Dans cette lutte, la démocratie est la grande oubliée – elle qui, dans ces moments difficiles, devrait au contraire être constamment convoquée.

Notre conviction est d'autant plus forte que l'Assemblée nationale a renforcé encore les prérogatives du Premier ministre.

Nous refusons également l'instauration d'une sorte d'état d'urgence sanitaire de droit commun, d'une durée d'un mois, inscrit dans le code de la santé publique.

Nos craintes sur les mesures sociales du projet de loi sont, elles aussi, confirmées - nous ne sommes plus dans l'état

d'urgence sur ce point. En effet, même si l'article 7 du projet de loi permet des accords d'entreprise ou de branche, il prévoit encore des dérogations profonde au droit du travail, qui pourront – sauf si quelqu'un me prouve le contraire maintenant... –, s'étendre sur des années, voire devenir permanentes.

Temps de travail, congés payés, travail le dimanche : dans tous les secteurs, ce sont encore une fois les salariés que vous voulez mettre à contribution pour sauver les trésoreries des entreprises, certainement pas les actionnaires ! Votre refus de rétablir l'ISF dans le projet de loi de finances rectificative est à ce titre symbolique.

Aujourd'hui, c'est la vie des familles, du monde du travail qu'il faut protéger. Le confinement – c'est une évidence – doit être respecté, sans écart ; mais nous désapprouvons les sanctions disproportionnées votées dans la précipitation de l'Assemblée nationale.

Au moment même où le gouvernement italien annonce l'arrêt de toute activité de production non essentielle, Mme Pénicaud se félicite de pouvoir contraindre les salariés du BTP à reprendre le travail, tandis que M. Le Maire pousse dans le même sens en agitant l'idée d'une prime de 1 000 euros. Non ! Il faut stopper l'activité là où c'est possible, en maintenant le revenu de tous durant cette période.

Surtout, où est l'urgence sanitaire ? Ce texte ne peut être dissocié du projet de loi de finances rectificative. Où sont les moyens pour l'hôpital ? Où est l'effort déterminant pour la mise à disposition de matériels ? L'inquiétude sur le manque de masques, de médicaments et de tests pour la population et même pour les personnels de santé devient criante : le Gouvernement entend-il vraiment leur désespoir ? Où sont les réquisitions d'entreprises pour la sauvegarde nationale ? Quand allez-vous rouvrir et nationaliser des sociétés indispensables, comme l'usine Luxfer, productrice du matériel pour l'oxygénothérapie ? Quand allez-vous annoncer un plan pour l'hôpital digne de ce nom ?

Comme je l'ai souligné en première lecture, l'heure est à l'action et à la mobilisation générale pour la protection de tous. Avec détermination, nous serons de ce combat.

Le débat sur les causes profondes de cette situation de catastrophe dans un pays aussi riche que la France aura lieu. Une chose est certaine : la solidarité et la santé devront faire partie de nos priorités au cœur de la reconstruction à venir.

Monsieur le ministre, ce texte, parfaitement conforme à votre projet politique, sollicite largement les travailleurs, parmi lesquels les plus exposés, alors que les forces de l'argent sont encore et toujours protégées. C'est donc en toute responsabilité que, à l'exception de deux de nos membres rattachés, nous voterons contre ce texte clairement déséquilibré et qui, de surcroît, n'est pas à la hauteur de la crise sanitaire !

Alors que notre démocratie est mise à l'épreuve, l'action doit prévaloir sur la communication

Mesures d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19 (conclusions de la CMP) : explication de vote

22 mars 2020

Le Président de la République a dit que cette épreuve serait un test pour notre démocratie. Comme la présidente de notre groupe Éliane Assassi vient de l'indiquer, l'objet du présent débat montre que c'est d'ores et déjà le cas aujourd'hui. Pourquoi ? Parce que nous ne sommes pas loin d'un article 16 déguisé.

Vous avez prolongé la durée d'application des dispositions du présent projet de loi de douze jours à deux mois. Mais ce n'est pas qu'une question de temporalité. Vous venez de supprimer un article – il faut que nos concitoyennes et nos concitoyens le sachent – prévoyant que les autorités administratives communiquent toute mesure prise ou mise en œuvre en application de la loi à l'Assemblée nationale et au Sénat et que le Parlement peut requérir toute information complémentaire en ce qui concerne le contrôle et l'évaluation de ces mesures ainsi que les conséquences sanitaires de l'épidémie de Covid-19. Cela montre que notre démocratie est mise à l'épreuve dès aujourd'hui.

Monsieur le ministre, l'action politique doit l'emporter sur la communication politique. Je rappelle que le Parlement n'est pas suspendu.

M. Philippe Bas, président de la commission mixte paritaire. Non, en effet !

M. Pascal Savoldelli. Or, aux termes de l'article 24 de la Constitution, il évalue les politiques publiques.

Dans cette situation exceptionnelle, nous avons besoin de faire vivre et de réunir le Parlement, sous réserve, évidemment, de respecter les conditions de sécurité. Les deux mois prévus dans le texte ne doivent pas empêcher le Sénat comme l'Assemblée nationale de débattre des politiques publiques et de leurs effets. L'article 28 de la Constitution précise que le Parlement se réunit de plein droit. Il ne vous donne donc pas un blanc-seing.

Nous allons avoir un vote différent, mais nous avons à rassembler et à sécuriser la population française sur tous les territoires.

La suppression de l'article 13 que j'évoquais précédemment emporte non seulement des enjeux de démocratie, mais aussi de droit du travail. Sans vouloir critiquer les médias, j'avoue qu'ils ont traité sommairement le projet de loi de finances rectificative. Patrons comme salariés sont toujours confrontés au silence des assurances : les fonds de capitalisation ne sont pas mobilisés pour les petites et les moyennes entreprises et le risque sanitaire n'est toujours pas pris en compte dans le risque « catastrophe ». Autre sujet : les prêts bancaires sont garantis à 90 % par la BPI, mais les taux ne bénéficient d'aucun encadrement.

Notre démocratie est à l'épreuve maintenant, et le Parlement a un rôle extrêmement important à jouer aux côtés de nos salariés, des patrons et de l'ensemble de la population française.

Face à l'épidémie, la République doit s'unir mais pas sous la seule autorité de l'exécutif

Mesures d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19 (conclusions de la CMP) : explication de vote

22 mars 2020

Mon collègue Pascal Savoldelli vient d'aborder l'aspect économique. Je souhaite, pour ma part, dire deux mots de la question constitutionnelle.

L'article 16 de Constitution de la Ve République permet d'instaurer un régime d'exception. Plusieurs orateurs ont estimé que ce dernier était disproportionné par rapport à la situation actuelle. Pourtant, l'article 16 prévoit d'associer étroitement le Parlement et le Conseil constitutionnel à la mise en œuvre de ce régime d'exception.

Vous avez choisi de créer ex nihilo un nouveau régime d'exception, qui n'offre pas les mêmes garanties de consultation et de préservation des droits du Parlement et des libertés individuelles. Ce choix discutable doit être discuté, notamment par le Conseil constitutionnel. À tout le moins, il vous oblige à associer encore plus étroitement à la gestion de cette crise le Parlement et les juridictions administratives.

Face à l'épidémie, la République doit s'unir, certes, mais pas sous la seule autorité de l'exécutif. Toutes les composantes de la Nation doivent être associées dans un effort collectif et citoyen. Notre groupe veillera avec détermination au respect strict des principes constitutifs de la République.

Le monde salarié n'a pas à subir de double peine

Mesures d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19 (conclusions de la CMP) : explication de vote

22 mars 2020

Au moment où les personnels de santé luttent avec courage contre la maladie dans notre pays – et nous les saluons tous les jours –, je rappelle que, pour ce qui nous concerne, nous sommes entrés il y a quatre jours dans cet hémicycle avec la volonté de rassembler nos concitoyens face à l'urgence sanitaire, sociale et humaine. Au terme de ces quatre jours, nous sortons de cette session avec un goût amer, parce que le travail effectué n'est pas à la hauteur de la situation.

Souvenez-vous que nous avons adopté un projet de loi de finances rectificative, qui débloque des sommes importantes pour aider l'économie – objectif que nous partageons –, mais toujours pas les moyens dont a besoin l'hôpital, qui ne prend aucune mesure à cette heure pour desserrer les contraintes en termes de dépenses de santé prévues par l'Ondam, qui ne prévoit rien pour interdire les licenciements pendant la crise sanitaire et qui comporte, dans le cadre de l'état d'urgence que nous votons aujourd'hui, des mesures dérogatoires au droit du travail extrêmement graves.

On nous explique que les dispositions sont modérées par les aménagements introduits dans le texte, mais je voudrais quand même rappeler, parce que nos concitoyens doivent le savoir, que le seul article 7 comporte dix alinéas du même acabit que celui que je vais citer : les ordonnances prévues permettent « à tout employeur d'imposer ou de modifier unilatéralement les dates des jours de réduction du temps de travail, des jours de repos prévus par les conventions de forfait et des jours de repos affectés sur le compte épargne temps du salarié, en dérogeant aux délais de prévenance et aux modalités d'utilisation définis au livre 1er de la troisième partie du code du travail, par les conventions et accords collectifs ainsi que par le statut général de la fonction publique. »

De telles mesures ne sont pas de nature à rassembler le pays. Nous nous opposerons à ce qu'elles soient utilisées contre le monde salarié, qui n'a pas à subir une double peine. Nous connaissons trop bien la tentation qui consiste à faire payer ce type de crise aux petits, et nous n'accepterons pas qu'il en soit ainsi !

L'état d'urgence sanitaire ne doit pas avoir vocation à intégrer le droit commun

Mesures d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19 : article 5

24 mars 2020

Pour faire face à la propagation du coronavirus au sein de notre population, les articles 4 à 6 visent à instaurer un état d'urgence sanitaire. Il s'agit notamment d'habiliter le Gouvernement et ses représentants dans les départements à prendre toutes mesures nécessaires pour assurer la sûreté sanitaire de nos concitoyens. Seront en particulier concernées la liberté d'aller et de venir et celle de réunion.

Nous comprenons parfaitement l'urgence engendrée par la pandémie qui frappe notre Nation. À ce jour, on déplore plus de 260 décès et 9 000 cas de contamination. De ce fait, et bien que nous défendions à toute force les libertés individuelles et publiques, nous ne pouvons que nous résigner à la création d'un état d'urgence sanitaire, nécessaire en ces temps de crise.

Cependant, si nous en acceptons le principe, nous resterons très vigilants. La représentation nationale exercera son droit de contrôle sur les actions de l'exécutif pendant cet état d'urgence. Aucun excès d'autorité ne sera accepté. L'état d'urgence sanitaire est et devra rester exceptionnel. Il ne doit pas avoir vocation à intégrer le droit commun. Nous veillerons à ce que les mesures prises soient proportionnées, adaptées à la situation et toujours respectueuses de l'État de droit.

L'État doit maintenant reprendre la main en nationalisant les entreprises qui doivent l'être

Covid-19

25 mars 2020

L'heure est grave. L'épidémie de coronavirus s'étend sur toute la planète, et notre pays est particulièrement frappé. Des mesures exceptionnelles sont prises, mais elles ne sont pas suffisantes. Nos hôpitaux, nos Ehpad appellent à l'aide. Ils ont besoin de masques, de réanimateurs, de tests et, bientôt, de médicaments.

L'incapacité de la sixième puissance économique mondiale à fournir ce qui pourrait paraître une évidence est dramatique. Cette incapacité est révélatrice du ravage du libéralisme, système que vous portiez aux nues avec d'autres – mais ça, c'était avant...

L'État doit maintenant reprendre la main, un État citoyen au service du peuple. Deux voies d'action immédiate s'offrent à nous.

Il faut rouvrir et nationaliser en urgence l'usine Luxfer, seul fabricant en Europe de bouteilles d'oxygène, usine fermée il y a quinze mois par son propriétaire britannique. Les 134 ex-salariés ont maintenu en état le matériel. Annoncez la nationalisation et la réouverture !

Il faut réquisitionner des usines de textile pour la fabrication massive de masques. Contrairement à d'autres, elles sont aujourd'hui indispensables à la gestion de l'urgence sanitaire.

Oui, Emmanuel Macron a raison quand il déclare qu'un modèle de développement dévoile ses failles au grand jour !

Nationaliser n'est plus un gros mot. M. Le Maire et vous-même, monsieur le Premier ministre, l'évoquez ; le Medef lui-même adjure le Gouvernement d'y recourir.

Les sociétés construites sur la quête du profit, la concurrence, la primauté des intérêts privés vacillent. La crise sanitaire en est le terrible révélateur.

Oui, il faut redonner à l'État la maîtrise du destin de notre pays ! Mais, contrairement au Medef, nous ne voulons pas de nationalisations temporaires pour sauver les actionnaires. Il faut libérer définitivement les services publics de la loi du marché.

Monsieur le Premier ministre, allez-vous engager des mesures immédiates et à long terme ? Le pays a cruellement besoin aujourd'hui de ces mesures de rupture.

M. Édouard Philippe, Premier ministre. Madame la présidente Assassi, il y a plusieurs temporalités dans votre question. Vous soulevez le problème de l'urgence, et je vais évidemment essayer de vous répondre, mais vous posez aussi la question de l'après, à savoir du monde que nous souhaitons une fois que la crise urgente que nous connaissons sera traversée, dans les meilleures conditions je l'espère.

Je ne vous surprendrai pas en vous disant que nous n'envisageons pas exactement de la même façon le monde

d'après. Cela ne signifie pas que nous sommes, par définition, en désaccord sur tout, mais cela veut dire que l'idée d'une appropriation collective des moyens de production – dont j'ose à peine parler, mais qui ne vous dérange pas (Sourires.) – ne recueille pas tous mes suffrages. Nous aurons l'occasion d'en débattre, et il s'agira, après tout, d'une discussion saine et nécessaire.

Le plan qu'a présenté le Gouvernement s'élève à 45 milliards d'euros de mesures d'urgence immédiates, auxquels s'ajoutent 300 milliards de garanties apportées par l'État sur les prêts consentis par les banques. Il ne s'agit pas de défendre les banques, il s'agit de faire en sorte que les entreprises puissent obtenir un financement pour continuer à vivre : 300 milliards de garanties données par l'État, c'est loin d'être négligeable ! L'ampleur du plan, si on le rapporte à la population, correspond à la norme de ce que pratiquent nos voisins allemands ou d'autres pays comparables. Nous mettons beaucoup de forces en œuvre pour alimenter notre capacité à surmonter la crise.

Je suis certain que vous serez d'accord avec moi sur ce point, madame la présidente Assassi : lorsque nous aurons réussi à passer la crise – car nous la passerons –, il faudra relancer la machine et faire repartir le corps économique. Faut-il parler en ce qui le concerne d'un arrêt cardiaque ou d'une interruption de la circulation sanguine ? Quoi qu'il en soit, cet effort de redémarrage sera certainement considérable. Il ne devra d'ailleurs pas être seulement national, même s'il aura évidemment une dimension nationale ; il devra aussi être coordonné aux niveaux européen et mondial. Bref, il y aura un champ considérable d'actions économiques collectives et publiques à mettre en œuvre.

Vous avez évoqué l'instrument des nationalisations. L'État est d'ores et déjà actionnaire d'un certain nombre de grands groupes qui lui paraissent stratégiques ou pour des raisons historiques, les deux n'étant pas incompatibles. Il n'a évidemment pas vocation à être actionnaire de toutes les entreprises françaises ou de toutes les entreprises qui exercent leur activité en France.

S'il fallait prendre des mesures pour veiller à l'outil industriel ou à l'outil économique dont la France est en partie ou complètement propriétaire, évidemment l'État le fera et prendra ses responsabilités.

S'il fallait intervenir – au-delà des entreprises dans lesquelles l'État est déjà actionnaire – soit par des prêts particuliers, soit par des prises de participation dans des entreprises que nous jugeons stratégiques et qui auraient été mises en difficulté par l'interruption de l'activité, voire menacées dans leur existence ou dans la répartition de leur capital par des interventions, par exemple étrangères, alors nous prendrons aussi nos responsabilités, comme l'a souligné le ministre de l'économie et des finances et comme je m'y suis engagé en tant que chef du Gouvernement. Nous avons bon espoir de pouvoir y parvenir et de faire en sorte que ces entreprises puissent repartir de l'avant lorsque la crise sera passée.

Nous n'excluons donc aucun mouvement, mais, compte tenu de l'ampleur des sujets, le fait d'annoncer par principe les interventions de l'État reviendrait à se condamner à ne pouvoir toutes les réaliser, vous le comprendrez aisément, madame la présidente Assassi.

En tout état de cause, nous serons extrêmement mobilisés. Je puis vous assurer que le ministère de l'économie et des finances suit d'un œil très attentif toutes ces questions pour déterminer où et quand il conviendra d'intervenir en fonction de la capacité desdites entreprises à passer cette période délicate et de leur caractère stratégique ou non pour le tissu productif national ou pour la souveraineté française.

Je vous ai répondu de manière générale, j'en ai conscience, dans des termes qui ne vous satisfont pas, car nous n'allons pas nationaliser l'ensemble de l'économie française ni même l'ensemble des entreprises industrielles.

Mme Éliane Assassi. Ce n'est pas ce que j'ai demandé !

M. Édouard Philippe, Premier ministre. Certes, mais si j'en crois votre enthousiasme, cela pourrait aller très loin si nous vous suivions.

Quoi qu'il en soit, nous sommes extrêmement mobilisés afin de pouvoir réagir le moment venu, si les entreprises menacées constituent un atout majeur pour la souveraineté française.

L'état d'urgence patronal plus urgent que l'état d'urgence sanitaire ?

Covid-19

Par Le groupe CRCE-K / 26 mars 2020

Alors que le pic de l'épidémie du Covid-19 est annoncé pour le milieu de la semaine, le gouvernement a pris les ordonnances notamment relatives aux dérogations au temps de travail, aux congés payés, aux jours de repos, et au repos dominical. Ces dispositions justifiées pour limiter les cessations d'activité des entreprises et les licenciements des salariés vont au-delà du champ des habilitations de la loi et sont particulièrement régressives pour les droits des salariés.

Désormais, concernant les congés payés, les salariés seront soumis aux décisions unilatérales de l'employeur qui pourra imposer de déposer jusqu'à 6 jours de congés payés, et modifier jusqu'à 10 jours, les dates de prises de congés.

Désormais, concernant le temps de travail et le repos hebdomadaire, y compris le dimanche, les entreprises des secteurs jugés « essentiels à la continuité de la vie économique et à la sûreté de la nation », pourront déroger aux règles d'ordre public.

La durée quotidienne maximale de travail est allongée de 10 heures à 12 heures y compris pour le travail de nuit porté dont la durée maximale est portée de 8 heures à 12 heures. Tout comme la durée hebdomadaire de travail (calculée sur 12 semaines consécutives ou 12 mois) limitée à 44 heures aujourd'hui est portée jusqu'à 48 heures et de nuit de 40 heures à 44 heures.

Enfin, la durée hebdomadaire maximale de 48 heures pourra désormais être portée jusqu'à 60 heures tandis que la durée de repos quotidienne de 11 heures pourra être réduite à 9 heures.

En augmentant le temps de travail et en réduisant le temps de repos, le gouvernement met en danger la santé et la sécurité des salariés.

En 2016, l'ANSES mettait pourtant en garde sur les risques avérés du travail de nuit : troubles du sommeil, troubles métaboliques qui augmentent les risques d'accidents de trajet et sur les risques probables représentés par les effets sur la santé psychique, sur les performances cognitives, sur l'obésité et la prise de poids, ainsi que le diabète de type 2 et les maladies coronariennes.

En 2007, le Centre International de Recherche sur le Cancer avait classé le travail de nuit dans le groupe des cancérogènes probables pour l'homme et de nombreuses études montrent que le travail posté et/ou de nuit peut augmenter le risque de cancer du sein chez la femme dû aux perturbations des rythmes biologiques.

Sous prétexte d'état d'urgence sanitaire, le gouvernement adopte des mesures particulièrement régressives pour les droits des salariés soumis aux décisions unilatérales de l'employeur pour leurs congés et à la pression de la suractivité et de la réduction du repos.

Le gouvernement excède le champ de l'habilitation du parlement en prévoyant l'application des dérogations au droit du travail jusqu'au 31 décembre 2020 quand les autres ordonnances prévoient un prolongement à la fin de la crise sanitaires dans 3 à 4 mois.

Les sénatrices et sénateurs du groupe Communiste Républicain Citoyen et Ecologiste protestent contre de telles dispositions et utiliseront leur pouvoir parlementaire pour les combattre. Elles et ils seront aux côtés des salarié-es et de leurs représentant-es dans toutes les initiatives allant en ce sens.

Restriction des libertés : attention à ne pas franchir la ligne rouge !

Lutte contre la pandémie de covid-19

Par Le groupe CRCE-K / 26 mars 2020

Partout dans le monde, les pays touchés par la pandémie désastreuse et historique du covid-19 testent des technologies qui permettent de tracer les personnes infectées et celles qui sont en bonne santé.

Ce mardi, l'Élysée a lancé une réflexion sur le suivi par GPS des personnes infectées au Covid-19, déjà expérimenté avec « succès » en Corée du Sud.

Au même moment, et depuis le 18 mars dernier, la Préfecture de police de Paris a déployé un dispositif de surveillance aérien dans le ciel de la capitale.

Traçage numérique, algorithmes, création d'applications de recensement des personnes infectées, la start-up nation semble échapper à tout confinement.

Les sénatrices et sénateurs du groupe CRCE demandent au gouvernement la saisine en urgence de la CNIL et du Défenseur des droits.

La lutte contre le Covid-19 peut-elle légitimer toute atteinte aux libertés ? Alors qu'a été instauré pour deux mois un état d'urgence sanitaire qui confère au Premier ministre des pouvoirs exorbitants du droit commun visant essentiellement à restreindre les libertés publiques.

Les sénatrices et sénateurs du groupe CRCE se sont opposé.e.s à l'état d'urgence sanitaire tel que proposé, considérant insuffisants les garde-fous nécessaires, notamment en matière de contrôle parlementaire et les conséquences juridiques délétères, surtout concernant notre droit du travail.

En parallèle à ce cadre juridique d'exception, ils et elles appellent à une vigilance accrue face à la création d'un régime d'exception qui par nature bouscule les règles et les valeurs fondamentales de notre République, et mettent aujourd'hui en garde contre le développement de ce genre de technologies qui fragilisent les piliers de notre État de droit.

Faisons primer l'intérêt général sur la loi du marché

Covid-19

Par Le groupe CRCE-K / 27 mars 2020

Peut-on lutter efficacement contre la pandémie de covid-19 avec des méthodes fidèles aux dogmes libéraux, alors que ceux-ci ont précisément conduit à méconnaître la crise puis à l'aggraver, notamment en affaiblissant la recherche et le service public hospitalier ? Pour le gouvernement, la réponse est oui, comme en témoignent sa gestion de la crise et plus particulièrement les dispositions de la loi de finances rectificative et les mesures de l'état d'urgence sanitaire, entré en vigueur le 24 mars, qu'il a fait adopter par le Parlement. Pour les membres du groupe CRCE, la réponse est en revanche négative. Ils se sont donc abstenus lors du vote de cette loi de finances rectificative et se sont prononcés contre les mesures d'urgence proposées par Emmanuel Macron : pleins pouvoirs au gouvernement pendant deux mois, sans contrôle ou presque ni vote du Parlement ; dérogations injustifiées au droit du travail en matière de congés, de repos hebdomadaires et dominicaux ; mais refus de mettre à contribution les ménages les plus riches et les actionnaires.



Une mesure nécessaire qui doit se poursuivre après l'urgence sanitaire

Prolongation de la trêve hivernale

Par Le groupe CRCE-K / 30 mars 2020

Alors que les procédures d'expulsions locatives auraient dû reprendre leur triste ballet au 1er avril prochain, le gouvernement a fait le choix au regard de la grave crise sanitaire, sociale et économique liée à l'épidémie de Covid 19 de prolonger de deux mois la trêve hivernale ainsi que les interdictions des coupures d'électricité et d'eau. Cette prolongation apparaît de bon sens tant il serait absurde aujourd'hui de venir renforcer les rangs trop nombreux des sans-abris, de l'ordre de 200 000 personnes dans notre pays, et des mal-logés de l'ordre de 4 millions de personnes souffrant notamment de surpeuplement ou de logements indignes.

Aujourd'hui, les sans-abris et les mal-logés subissent de plein fouet les conséquences de cette crise et figurent parmi les publics particulièrement vulnérables. Les sénatrices et sénateurs du groupe CRCE sont d'ailleurs extrêmement inquiets de leur situation alarmante et ils demandent que tout soit fait pour mettre à l'abri ces personnes, que les associations qui les accompagnent soient soutenues et que des directives soient données au préfet pour mettre en place un plan de protection allant jusqu'à la réquisition de bâtiments publics. A l'heure, la rue est devenue un espace interdit pour ne pas propager le virus, il ne faut pas oublier qu'elle est malheureusement la maison d'un trop grand nombre de nos concitoyens.

Ne pas reprendre les expulsions locatives des familles pour lesquelles les difficultés économiques vont être aggravées par l'arrêt d'activité, est une exigence sociale incontournable pour préserver la santé de ces personnes. Pour autant, les sénatrices et sénateurs du groupe CRCE ne perdent pas de vue qu'il n'y a pas de période où ces pratiques deviendraient plus acceptables. Jeter à la rue des familles entières provoquant des traumatismes inouïs ainsi que des difficultés majeures dans l'apprentissage des enfants doit de toute urgence cesser, conformément aux engagements que la France a pris dans les traités internationaux et pour respecter le droit qu'elle a elle-même édictée depuis plus de dix ans, le droit au logement opposable.

Les sénatrices et sénateurs du groupe CRCE demandent donc au Gouvernement et au Parlement, de se saisir de la proposition de loi qu'ils ont déposée, il y a plusieurs années. Cette proposition de loi visait ainsi à interdire le recours, par le préfet, à la force publique dans une procédure d'expulsion locative décidée en justice, lorsque la personne visée par cette procédure et qui ne serait pas en mesure d'accéder à un logement par ses propres moyens ou de s'y maintenir, n'a pas obtenu de proposition de relogement adaptée à ses besoins et à ses capacités.

Le redressement de notre pays, après cette crise majeure, ne pourra se faire qu'en prenant résolument le contre-pied des politiques libérales en vigueur qui ont conduit au mal logement et au renforcement des exclusions. L'État devra reprendre la main pour sortir ce secteur des griffes de la financiarisation et de la spéculation qui a conduit à ralentir l'effort de production sociale, faute de crédits publics, et à produire du logement toujours trop cher pour les classes populaires. Le respect des droits humains et notamment celui du logement, devra redevenir notre boussole commune.

Masques : l'usine de Plaintel a fermé il y a deux ans

Article du Télégramme

30 mars 2020

On ne comprend pas pourquoi la cinquième puissance mondiale n'est pas capable de produire suffisamment de masques », renchérit Christine Prunaud. L'exemple de Giffard démontre, selon la sénatrice communiste des Côtes-d'Armor, qu'il est vital de ne pas laisser détruire l'outil industriel du pays, surtout quand il concerne la santé. Et d'espérer, qu'après cette crise, « on reverra fondamentalement le modèle économique dominant.

Masques: l'usine de Plaintel a fermé il y a deux ans



Président de Saint-Etienne entreprises et adjoint au maire de Saint-Etienne, Jean-Jacques Furet fut le directeur de l'usine de masques de protection respiratoire de Plaintel de 1991 à 2006 (Photo: archives Le Télégramme).

En 2018, le groupe américain Honeywell ferma, sans état d'âme, l'usine de fabrication de masques de protection respiratoire de Plaintel (22) et détruit les machines. Un outil dont on aurait bien besoin en ce moment.

« Quand je vois la montée d'appareils technologiques de chez, d'entreprise qui, ces derniers jours, me demandent si je suis sûr de pouvoir les machines de l'usine Giffard, je me mets l'empalme de la pelle de cet outil dans le contexte actuel », confie acquiesçant Joseph Le Vê, maire de Plaintel. « Saint-Etienne a historiquement construit machines, les plus simples, ont été les champions de la santé et les lignes automatiques de fabrication des masques ont en masque tant aujourd'hui ont été détruites. Honeywell, qui a racheté l'usine, en 2019, les a vendues à un fabricant, après la cessation de l'activité et le licenciement de la quarantaine de salariés, en 2016. D'ailleurs plus », selon Jean-Jacques Furet, ex-directeur du site de 1991 à 2006, qu'elles avaient été fortement subventionnées par l'État pour produire des dizaines de millions de masques, lors du lancement de l'UNI en 2009. Ce qui avait obligé l'entreprise à recruter 130 salariés supplémentaires, les effectifs, cabanard à 200 personnes.

L'entreprise avait bien commencé. La piste d'essai d'une belle aventure. Celle de fabrication de chapeaux de sécurité. Louis Giffard Furet au début de ces années 60. Il, il se reconstruit dans la fabrication de masques de protection respiratoire. Une industrie qui ne s'est jamais vue, mais avec par un contexte de la mondialisation internationale à grande et considérable la santé au travail. Les débuts prometteurs. L'activité est soutenue mais la demande reste insuffisante et les salaires stagnants. Un contrat par le soutien étatique, en 1989, au début de son créateur se traduit par l'industrialisation du site. La reprise, en 1993, par le groupe Daltex, puis Spilax, le mène à son déclin. Une « mise à mort » qu'explique Honeywell, après huit ans d'activité réduite. « Et ce, malgré des perspectives potentielles », affirme Jean-Jacques Furet. « Surtout la direct « Conception d'activités publiques ». « Quand les Américains sont arrivés, je me suis demandé non pas si mais quand on allait fermer », raconte un ancien salarié. « Quand ils achètent, c'est pour faire des bénéfices, de 15 à 20 %. Et en France, c'est impossible. Et c'est tout ce que c'est Honeywell qui achète nos masques et en fait les prix, au prix fort. Nous avons eu chômage la moitié du temps. Nous avons été les responsables politiques pour qu'ils débauchent une entreprise d'élite publique. Mais l'économie était morte et nous n'allions plus que 20 salariés. C'était la catastrophe ? »

Serge Guillou, de Solidarités 22, rappelle que les secteurs CFTD et COTF de l'usine avaient, à l'époque, été la somme d'années et « étaient même accusés au Président Macron et au ministre de l'Économie, mais en vain. Aujourd'hui, le retour au site est nul ». S'écrit le site en question ? « On ne comprend pas pourquoi la cinquième puissance mondiale n'est pas capable de produire suffisamment de masques », renchérit Christine Prunaud. L'exemple de Giffard démontre, selon la sénatrice communiste des Côtes-d'Armor, qu'il est vital de ne pas laisser détruire l'outil industriel du pays, surtout quand il concerne la santé. Et d'espérer, qu'après cette crise, « on reverra fondamentalement le modèle économique dominant ». A court terme, Serge Guillou suggère que l'on recrute en urgence une centaine de producteurs de masques à Plaintel. « Le personnel compétent existe et en posséderait une partie des 130 milliards débloqués par la Banque Centrale Européenne ». Nicolas Baudry a fermé des machines.

Situation financière des professionnels de santé libéraux, dans le contexte de crise sanitaire

Question écrite au Ministre des solidarités et de la santé

1er avril 2020

Mme Michelle Gréaume attire l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur la situation financière des professionnels de santé libéraux, dans ce contexte de crise sanitaire.

Dans leur immense majorité, les professionnels de santé libéraux, toutes spécialités confondues, ont suivi les consignes de confinement et ont arrêté d'exercer le lundi 16 mars 2020, afin de protéger leur patientèle, et ne pas participer à l'expansion de la pandémie.

Ces fermetures volontaires et solidaires entraînent de lourdes conséquences sur la prise en charge des patients mais aussi, pour les praticiens, des conséquences économiques majeures pour leurs cabinets, puisque certains corps de métier n'apparaissent pas dans la liste administrative des établissements devant obligatoirement fermer. C'est notamment le cas des masseurs kinésithérapeutes, les orthoptistes, les podologues, les diététiciens nutritionnistes, les psychomotriciens, les ergothérapeutes, les psychomotriciens, les orthophonistes, les sages-femmes. Si les téléconsultations sont autorisées pour certains corps de métier, elles ne sont pas applicables à toutes les situations, tant au niveau matériel que par la nature même de l'acte.

Par ailleurs, certains de ces professionnels de santé sont aussi parents, et ne peuvent exercer leur profession tout en assurant le suivi scolaire de leurs enfants. Il convient d'ajouter que l'une des conditions nécessaires pour obtenir une indemnité pour le mois de mars 2020 est de présenter une baisse de revenus de 70 % minimum en comparaison avec mars 2019. Or, le confinement est intervenu à la moitié du mois, et les professionnels ont encaissé les honoraires de ces quinze premiers jours afin d'éviter les difficultés de trésorerie.

Dès lors, il semble difficile d'accéder à cette indemnité. Plusieurs solutions permettraient de compenser la perte d'activité et donc la perte financière pour ces professionnels de santé :

la prise d'arrêtés, par l'ensemble des agences régionales de santé (ARS), de fermeture administrative des cabinets d'orthoptie, d'orthophonie et autres soins non vitaux dans cette période de crise sanitaire, permettant à ces professionnels d'être éligibles aux compensations prévues par l'État ;

la mise à contribution des assurances privées, obligatoires pour ces praticiens, afin de compenser les pertes de ressources ; cela suppose l'instauration de l'état de catastrophe sanitaire.

Cette situation, inédite et difficile, pourrait se solder par la fermeture de nombreux cabinets, alors même que, cette crise sanitaire le prouve à nouveau, ces praticiens, indispensables, sont déjà en nombre insuffisant.

C'est pour cette raison qu'elle l'interroge sur les mesures que compte prendre le Gouvernement pour accompagner financièrement les professionnels de santé libéraux et ne pas mettre en péril leur installation.

Vous n'avez pas fait ce qu'il fallait en temps et en heure, vous devrez rendre des comptes !

Covid-19

1er avril 2020

Le Président de la République a annoncé une dotation exceptionnelle de 4 milliards d'euros pour financer les commandes de médicaments, de respirateurs et de masques produits chez nous par nos entreprises. Il était temps ! Masques, blouses et gants arrivent au compte-gouttes, il faut bien le dire, et désormais les médicaments, dont le curare, commencent à manquer. Les mesures tardives annoncées par le Gouvernement ne produiront malheureusement, malgré l'urgence, pas d'effets immédiats.

Madame la secrétaire d'État, il y a beaucoup d'angoisse au sein de notre population, et beaucoup de peur chez celles et ceux qui, chaque jour, courageusement, soignent : les aides-soignants, les infirmiers, les médecins, les pharmaciens. Ils nous lancent de véritables SOS pour que nous les aidions à trouver des solutions.

Les maires, les élus, le secteur associatif se mobilisent pour aider au quotidien. Que dire des hôpitaux et des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad), qui se démènent dans des conditions difficiles, partout sur nos territoires ? Que dire des salariés qui travaillent pour servir et faire vivre notre pays, et qui ne sont pas protégés ? Que dire de celles et de ceux qui travaillent alors que leur activité n'est pas nécessaire en ce moment ?

Quand allez-vous réquisitionner les entreprises pour qu'elles fabriquent les médicaments nécessaires, tels le curare ou la morphine, et l'oxygène ? Quand allez-vous engager les moyens nécessaires pour produire massivement des tests et les rendre accessibles à l'ensemble de la population, comme le recommande depuis le début l'Organisation mondiale de la santé ?

M. le président. La parole est à Mme la secrétaire d'État auprès du ministre de l'économie et des finances.

Mme Agnès Pannier-Runacher, secrétaire d'État auprès du ministre de l'économie et des finances. Madame la sénatrice Apourceau-Poly, 4 milliards d'euros, c'est effectivement le montant de l'enveloppe, massive, qui est aujourd'hui mise à disposition des hôpitaux pour leur permettre de s'approvisionner en matériels complémentaires. Le ministre de la santé a été très clair sur le plan qui a été anticipé et mis en œuvre depuis le début de cette crise pour réapprovisionner l'ensemble des hôpitaux en une période où les consommations de masques, de gel hydroalcoolique, de médicaments sont multipliées par dix, parfois par cent, voire par mille à l'échelle mondiale.

Le sujet n'est pas de réquisitionner ou de nationaliser des entreprises : ce n'est pas cela qui va permettre de fabriquer plus de masques ou de gel hydroalcoolique.

Mme Éliane Assassi. Il fallait le faire avant !

Mme Agnès Pannier-Runacher, secrétaire d'État. Il s'agit aujourd'hui d'entraîner notre industrie, comme nous sommes en train de le faire en portant la production de masques, en France, de 13,5 millions à plus de 40 millions par mois courant avril, en mobilisant le réseau d'achat, notamment Santé publique France, qui a acheté plus de 1 milliard de masques et est étayé par près de 150 acheteurs privés intervenant en appui pour équiper l'ensemble des

Français, en multipliant par dix la production de gel hydroalcoolique et en nous apprêtant à fabriquer, en cinquante jours, autant de respirateurs que la France en a produits en trois ans.

Tels sont les faits ! Ces mesures permettent d'accompagner la montée en puissance de nos soignants, que je veux ici remercier pour leur travail remarquable et leur présence sans faille sur le terrain. La deuxième ligne qui est mobilisée derrière eux doit désormais rendre possibles toutes les réalisations que j'ai évoquées.

Enfin, le ministère du travail élabore des protocoles très précis pour garantir la protection des salariés. En outre, en trois semaines, nous avons conçu de nouveaux masques en R&D ; ils sont aujourd'hui en production et permettront eux aussi de protéger l'ensemble des Français.

Mme Éliane Assassi. Quand ?

M. le président. La parole est à Mme Cathy Apourceau-Poly, pour la réplique.

Mme Cathy Apourceau-Poly. Vos propos, madame la secrétaire d'État, ne sont guère rassurants ! Vous n'avez pas fait ce qu'il fallait en temps et en heure. Vous avez pris un retard considérable, mais peut-être serons-nous prêts l'hiver prochain, si survient un nouveau pic...

La situation est dramatique ; demain, il vous faudra rendre des comptes aux soignants, mais aussi à la population tout entière. Il faut changer de logiciel, madame la secrétaire d'État ! L'urgence vitale exige de substituer à vos dérives libérales le choix de l'intérêt général. Les réquisitions et les nationalisations sont la voie du bon sens, la voie du salut ! Vous pouvez d'ores et déjà changer de braquet en rétablissant en urgence l'impôt de solidarité sur la fortune, l'ISF, par ordonnance !

Nous demandons au gouvernement d'agir en faveur des locataires

Covid-19

Par Le groupe CRCE-K / 2 avril 2020

Alors que le Président de la République a annoncé un plan de soutien massif pour les entreprises et notamment les PME face aux conséquences économiques de la pandémie, les ménages restent les grands absents des annonces gouvernementales.

Ainsi, si le Président de la République a annoncé la suspension des loyers, des factures d'eau et d'énergie pour les entreprises qui souffrent d'un choc économique d'une ampleur inégalée, rien n'est prévu pour les particuliers locataires en dehors de la prolongation de la trêve hivernale.

Alors que les plus petites entreprises ne pourront légitimement être inquiétées de l'absence ponctuelle de paiement des loyers comme cela a été confirmé par l'ordonnance n° 2020-316 du 25 mars 2020, les particuliers devront pour leur part continuer de payer leurs loyers sous peine de sanctions et de pénalités.

Cette différence de traitement semble inacceptable. Si les entreprises souffrent de la crise sanitaire, de nombreux salariés et d'autoentrepreneurs vont également pâtir du chômage partiel voir du chômage tout court, de l'absence de missions d'intérim etc....

Les sénatrices et sénateurs du groupe CRCE demandent donc comme un minimum, l'interdiction pour les bailleurs publics et privés d'appliquer des pénalités de retard pour le non-paiement des loyers durant la période de l'état d'urgence sanitaire. Ils demandent également l'interdiction d'engager des procédures d'expulsions puisque lors de la trêve hivernale seule l'exécution de l'expulsion est interdite.

Ils proposent également que l'État travaille à un accord avec les organismes HLM, en leur octroyant les financements nécessaires, pour permettre l'instauration d'un moratoire sur les loyers durant toute la période de l'état d'urgence sanitaire ainsi que la mise en place des possibilités de rattrapage pouvant aller jusqu'à trois années comme le prévoit la loi ALUR.

Concernant le secteur dit libre, les sénatrices et sénateurs du groupe CRCE déplorent une nouvelle fois l'absence d'une véritable sécurité sociale du logement qui aurait pu permettre de faire face à cette situation par le biais d'un fonds d'indemnisation assurant à la fois les bailleurs contre les impayés et les locataires confrontés à des difficultés majeures. Encore une fois, la preuve est faite que les mécanismes assurantiels collectifs ne sont pas des archaïsmes mais des biens précieux en période de crise.

Pour finir, et alors que les difficultés de logement dans notre pays sont immenses à cause d'un poids toujours plus lourd dans le budget des ménages, les sénatrices et sénateurs du groupe CRCE rappellent le dépôt de leur proposition de loi le 5 mars dernier permettant de rehausser les APL en supprimant la réforme de la contemporanéité, de supprimer le mois de carence et engageant leur revalorisation.

Ils appellent le gouvernement à prendre ces mesures d'urgence et à inscrire à l'ordre du jour cette proposition de loi bienvenue alors que les ménages les plus fragiles vont être durement touchés par la crise que nous traversons.

Les mesures prises pour protéger les mineurs non accompagnés et les jeunes majeurs doivent être pérennisées

Courrier au Ministre en charge de la Protection de l'Enfance

2 avril 2020

Dans le cadre de l'épidémie de Covid-19, le Secrétaire d'Etat en charge de la protection de l'enfance, Adrien Taquet, a pris des mesures de protection des jeunes majeurs sortant des dispositifs de protection de l'enfance, ainsi que pour les mineurs non accompagnés.

Michelle Gréaume, tout comme les associations impliquées, lui demande que ces mesures soient pérennisées et maintenues à l'issue de la crise sanitaire que nous traversons actuellement.



Un risque de pénurie de médicaments

Traitements contre le covid-19

2 avril 2020



The image is a screenshot of a tweet from Laurence Cohen (@LaurenceCohen94). The tweet is titled "MES QUESTIONS AU GOUVERNEMENT : Question n° 15128" and features the logo of the French Senate (SÉNAT). The text of the tweet reads: "J'alerte Monsieur Olivier Véran, Ministre de la Santé, sur le risque de pénurie de médicaments liée à la pandémie du covid-19." Below the text are icons for Twitter, Facebook, and Instagram. To the right of the text is a photograph of Laurence Cohen speaking into a microphone.

Mme Laurence Cohen interroge M. le ministre des solidarités et de la santé sur l'alerte lancée le 31 mars 2020 par neuf directeurs des plus grands hôpitaux d'Europe sur le risque de pénurie de médicaments essentiels pour traiter les patients atteints du Covid-19.

Ces établissements, dont l'assistance publique-hôpitaux de Paris (APHP), attirent l'attention des gouvernements européens sur les stocks largement insuffisants pour fournir des soins intensifs adéquats. Ces ruptures d'approvisionnement s'expliquent en grande partie par la délocalisation de la production de médicaments à l'étranger et interrogent notre modèle sanitaire et notre indépendance pharmaceutique et économique.

Sans approvisionnement rapide, les réserves de curare, midazolam ou propofol seront épuisées d'ici à deux semaines, voire d'ici à quelques jours dans les hôpitaux les plus sévèrement touchés. Or, ces anesthésiques et hypnotiques sont indispensables pour les patients en réanimation.

Aussi, elle lui demande ce que le Gouvernement entend faire en urgence pour répondre à cette demande, pour exiger des groupes pharmaceutiques d'augmenter leurs capacités de production afin de faire face aux besoins, pour organiser une meilleure coopération aux niveaux européen et international afin de ne pas mettre les soignants face à une incapacité d'exercer leurs missions et par conséquent de limiter le nombre de décès. Elle lui demande également s'il entend mettre en place un groupe de travail composé de scientifiques, de syndicalistes, d'élus de toutes sensibilités politiques pour étudier les conditions de mise en place d'un pôle public du médicament et de la recherche afin d'éviter, notamment, que de nouvelles ruptures de stock ne se reproduisent.

Placer la santé au dessus des lois du marché

Lettre à Emmanuel Macron

2 avril 2020

Monsieur le Président,

En contact quotidien comme sénateur de Paris avec des médecins et des personnels soignants de l'AP-HP, je tiens à vous alerter sur la grave rupture démocratique ressentie sur le terrain et dans toute la population. Tout le monde fait face. Les acteurs de la santé publique sont exemplaires. Ils se donnent corps et âme pour sauver des vies, mais ils attendent clairement que la suite ne ressemble en rien à ce qu'ils vivent en réalité depuis des années, et encore plus durement ces dernières semaines. Demain, les mots ne pourront pas rester lettre morte, sinon la colère sera immense.

Le 12 mars dernier, lors de votre première intervention télévisée sur la lutte contre le coronavirus, vous déclariez notamment : « ce que révèle déjà cette pandémie, c'est que la santé gratuite sans condition de revenu, de parcours ou de profession, ne sont pas des coûts ou des charges mais des biens précieux, des atouts indispensables quand le destin frappe [...]. Il est des biens et des services qui doivent être placés en dehors des lois du marché ».

Inutile de vous dire combien je partage cette pétition de principe, qui fonde depuis la création de la Sécurité sociale, la ligne de conduite des communistes en matière d'accès à la santé et à la protection sociale. La pandémie met aujourd'hui à nu les choix politiques contraires faits depuis des années, choix que notre pays et sa population paient en ce moment très cher. Durant les premières années de votre quinquennat, je n'ai cessé d'alerter avec les parlementaires de mon groupe, sans jamais être entendu. J'ai rencontré les personnels et médecins, notamment de l'AP-HP, à de multiples reprises à l'occasion des débats parlementaires comme du tour de France des hôpitaux que nous avons initié de 2018 à 2019. Afin de relayer l'ampleur des exigences exprimées, qui disaient déjà tout des risques encourus face à une grave crise sanitaire, nous avons élaboré une proposition de loi d'urgence pour l'hôpital et la santé, dont le fil conducteur est précisément de placer la santé au dessus des lois du marché.

Le 25 mars, vous avez enfin affirmé à l'hôpital de Mulhouse, un établissement au premier rang du désastre, qu' "à l'issue de cette crise, un plan massif d'investissement et de revalorisation de l'ensemble des carrières sera conduit pour notre hôpital". De telles paroles en pareilles circonstances ne peuvent être prononcées à la légère.

Or, le premier avril, un article de Mediapart révèle qu'à la demande de l'Élysée une note de travail rédigée par deux hauts fonctionnaires de la Caisse des Dépôts esquisserait un plan pour l'hôpital prenant la direction exactement contraire à tout ce qu'exige la population et la très grande majorité des médecins et soignants de France, et en l'occurrence au principe même que vous évoquiez le 12 mars. Ce plan consisterait en une accélération massive des processus de privatisation rampante et de marchandisation des hôpitaux qui prévalent depuis des années et nous ont conduit à la dramatique situation actuelle. Pour le moins, des éclaircissements rapides sont nécessaires.

Monsieur le Président, êtes-vous en mesure de démentir sans ambiguïté cette direction de travail et existe-t-il d'autres notes de travail du même type déjà en circulation auprès de vos services ? Au-delà, pouvez-vous garantir que le plan pour l'avenir de l'hôpital que tout le pays attend ne sera pas élaboré dans le secret de notes confidentielles sans y associer avant publication les médecins et les personnels, sans y associer la représentation nationale ? Un processus transparent, national, doté de moyens publics, à l'image du grand débat national, ne serait-il pas plus approprié à construire le plan pour l'hôpital et le système de santé publique dont notre pays a

besoin demain ? C'est en tout cas la proposition que je vous fais. Avec mes collègues parlementaires, nous sommes disposés à nous investir pleinement dans une telle élaboration citoyenne. Nous misons résolument sur l'intelligence collective de toutes les composantes de la Nation pour construire un plan d'avenir pour nos hôpitaux, nos Ehpad et notre système de santé. Seule la démocratie peut reconstruire la confiance.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Le baccalauréat en contrôle continu doit rester une exception dans un contexte inédit

Covid-19

Par Le groupe CRCE-K / 3 avril 2020

La crise sanitaire que nous vivons vient percuter la scolarité des élèves, déjà soumise à une multiplication de réformes, dont certaines largement sous-préparées.

Ainsi, après les épreuves communes de baccalauréat de janvier dernier marquées par des retards et des problèmes d'organisation, le ministère a multiplié les messages indiquant un maintien de l'ouverture des établissements. Pour au final une fermeture en urgence et une communauté éducative mise devant le fait accompli et le défi d'organiser, en quelques jours, une continuité pédagogique et des enseignements sans moyen supplémentaire.

A ce titre, l'engagement sans faille des enseignants dans le suivi des élèves permet d'atténuer les conséquences indésirables de l'enseignement à distance mis en œuvre, sans pour autant pleinement les éviter. Ainsi, Jean-Michel Blanquer déclare lui-même que 5 à 8% des élèves, soit presque un million de jeunes, sont aujourd'hui en rupture avec leur établissement. Ces chiffres, que certains considèrent sous-estimés, montre une nouvelle fois l'urgence de s'atteler à retisser le lien entre les élèves, les familles et l'institution scolaire. La mise en place d'un parcours à la carte, multipliant les architectures d'enseignement et le nombre d'enseignants mobilisés sur une classe complique encore un peu plus la tâche d'enseignants.

A cette difficulté structurelle s'ajoute un nombre important de difficultés matérielles. Ainsi, la continuité pédagogique mise en œuvre ne peut qu'aggraver les inégalités. Inégalités d'accès au matériel informatique malgré l'engagement de collectivités et d'associations d'abord, inégalités de maîtrise des outils ensuite, inégalités d'environnements d'études enfin, un certain nombre d'élèves sont aujourd'hui en incapacité de suivre leurs enseignements. Dans ce contexte, cette période de confinement ne doit pas servir à poursuivre les enseignements, mais bien à consolider les apprentissages pour permettre à celles et ceux qui le peuvent de rattraper leurs retards. De la même manière, le ministère doit dès à présent prévoir des moyens supplémentaires pour qu'à la rentrée soit organisées des sessions de remise à niveau, notamment pour les élèves ne pouvant suivre les enseignements durant le confinement.

Ce matin, Jean-Michel Blanquer a présenté à la presse les modalités de passage du brevet et du baccalauréat. Si nous nous félicitons que la demande des organisations de parents d'élèves comme des syndicats enseignants que le contrôle continu soit soumis à un jury d'examen ait été prise en compte, plusieurs questions restent en suspens.

L'assiduité et la motivation seront largement prises en compte par les jurys. Il est essentiel que soient considérées les situations particulières des élèves, et notamment leurs difficultés d'accès aux enseignements à distance.

L'oral de français en première ainsi que les oraux de rattrapage sont pour l'instant maintenus alors que rien n'indique que la situation sanitaire le permettra sur l'ensemble du territoire. A ce titre, la session de remplacement de septembre devra être anticipée, notamment pour les rattrapages dans la mesure où l'oral de français concerne la session 2021 du baccalauréat.

Questionnement aussi sur la prise en compte des notes de la spécialité abandonnée en fin de première et suivie, au final, à peine six mois. Le principe retenu pourrait être largement défavorable à des jeunes qui n'avaient aucunement l'intention d'approfondir l'enseignement, certains pour des questions de niveau.

Enfin, nous porterons une attention toute particulière aux élèves suivant un cursus professionnel et technologique. D'une part parce que le type d'enseignement y est par définition encore plus compliqué à distance, d'autre part parce que ce sont précisément dans ces filières que sont scolarisés le plus d'enfants de familles populaires.

Le gouvernement ne semble toujours pas avoir changé de logiciel

Hôpitaux publics

Par Le groupe CRCE-K / 6 avril 2020

Alors que les sénatrices et sénateurs du groupe Communiste Républicain Citoyen et Écologiste ont ces trois dernières semaines, réitéré leurs demandes lors de deux questions d'actualité et du débat de la loi de finances rectificatives, de moyens supplémentaires pour les hôpitaux, relayant les revendications des personnels hospitaliers en grève depuis plus d'un an, le gouvernement a accepté de débloquer 2 milliards d'euros.

Cet argent indispensable à l'achat de matériels notamment les masques, les gants... ne pouvait répondre ni à la gravité de la pandémie ni à la crise réelle que vit l'hôpital. Raison pour laquelle, le groupe CRCE a demandé l'examen en urgence d'un budget de la Sécurité sociale rectificatif, ce qui lui a été refusé !

Les politiques suivies, depuis le Plan Juppé, sont responsables de la casse de notre système de santé, or le gouvernement ne semble pas en tirer des leçons. Ainsi, le nouveau ministre Véran, suit les traces funestes d'Agnès Buzyn, en annonçant une prime spéciale pour les soignants pour un montant de 1 milliard d'euros, au lieu d'augmenter les salaires, d'ouvrir des lits, de titulariser et d'embaucher du personnel.

Dans l'édition du quotidien Les Échos du 2 avril, le rapporteur LREM du Budget à l'Assemblée nationale, a reconnu que « le correctif budgétaire voté il y a dix jours avait un caractère provisoire, et (que) les montants sont revus en conséquence à mesure qu'on avance dans la crise ».

Le gouvernement semble naviguer à vue, ne prenant même pas la peine d'informer la représentation parlementaire ! Nous avons appris par la presse, une provision de 3,1 milliards d'euros supplémentaires pour les dépenses de santé. C'est une bonne chose, mais nous aimerions connaître les mécanismes de financement et le but qui lui est assigné.

De plus, nous sommes inquiets de la déclaration du directeur de l'Agence régionale de santé (ARS) Grand Est, qui a estimé ce vendredi 3 avril qu'il n'y avait « pas de raison » d'interrompre la suppression sur cinq ans de 174 lits et de 598 postes au CHRU de Nancy. Ainsi alors que la pandémie de Covid-19 démontre l'impérieuse nécessité d'ouvrir des lits, d'augmenter les salaires et d'embaucher du personnel, comme nous le demandons depuis des années, le gouvernement ne semble toujours pas avoir changé de logiciel, même si le ministre Véran a tenté de "temporiser"

Nous le savons toutes et tous, l'hôpital, les EHPAD, le secteur de la santé comme du médico-social ont besoin, de toute urgence, de moyens conséquents chiffrés à au moins 10 milliards.

Il y a urgence à sortir des discours martiaux assortis des pleins pouvoirs à l'exécutif et surtout de s'affranchir des règles de l'austérité budgétaire imposée par l'Union européenne, sur ordre du marché. Il y a urgence à investir massivement, pour l'hôpital, avec le déblocage de 10 milliards d'euros pour la santé et le recrutement de 100 000 personnels soignant-es. Il y a urgence à investir dans les EHPADS avec le recrutement de 300 000 personnes sur trois ans.

Les sénatrices et sénateurs du groupe Communiste Républicain Citoyen et Écologiste demandent une véritable

transparence sanitaire dans les mesures d'urgence pour lutter contre la pandémie de Covid-19 et l'examen d'un budget de la sécurité sociale (PLFSS) rectificatif. La Santé n'a pas de prix !

Nous le craignons, nous avons averti...

Violences intra-familiales en forte hausse durant le confinement

7 avril 2020

Dès le début du confinement, nous le craignons. Nous, impliqué.e.s dans la lutte contre les violences faites aux femmes, nous engagé.e.s au service de la protection de l'enfance, nous savions que cette période pourrait être dramatique, si aucune mesure n'était prise en urgence par le Gouvernement. Les chiffres sont sans appel, les interventions des forces de l'ordre au domicile pour des violences conjugales ont augmenté d'au moins 32% sur l'ensemble du territoire national depuis le début du confinement.

Hélas, nos craintes sont confirmées. Depuis le début du confinement, les plaintes se multiplient, les annonces de décès tombent et nous emplissent d'une peine immense.

Comment accepter cette situation alors que nous alertons depuis plus d'un an sur la faiblesse des ressources, des moyens octroyés aux associations ☒ ? que nous demandons au Gouvernement de mieux former les forces de l'ordre pour prendre en charge les victimes de violences ☒ ? que nous demandons que les auteurs de violence soient écartés du logement familial ☒ ?

Hier encore, nous apprenions que, dans notre bassin minier, une femme et deux de ses enfants ont été tués par un conjoint violent. Le confinement renforce les frustrations, exacerbe les tensions et est à l'origine de ces drames qui prennent des vies et brisent des familles.

Plus que jamais, nous exhortons le Gouvernement à agir, à mettre tous les moyens sur la table, tous les dispositifs en place pour protéger toutes les victimes de violences en cette période de huis-clos familial propice à l'explosion des violences.

A l'instar de l'Espagne, où des mesures exceptionnelles ont été prises, nous demandons la création d'un service d'alerte ouvert 24 heures sur 24, par messagerie instantanée, avec la fonction de géolocalisation par la police, et la mise en place immédiate d'un plan d'urgence, associé aux moyens financiers nécessaires.

Commandée par l'Élysée, une note de la Caisse des dépôts prévoit d'aggraver la marchandisation de la santé

Avenir de l'hôpital public

8 avril 2020

Monsieur le ministre des solidarités et de la santé, quand la pandémie a frappé notre pays, médecins et personnels soignants vous alertaient depuis des années. Vous refusiez de les écouter.

Après notre tour de France des hôpitaux, nous avons déposé un projet de loi d'urgence, à la fin de 2019. Vous avez refusé de nous écouter.

Toujours à la fin de 2019, vous avez fait voter un projet de loi de financement de la sécurité sociale si insuffisant que, hier, le bureau de la commission des affaires sociales du Sénat a soutenu unanimement la demande d'un projet de loi de financement de la sécurité sociale rectificative.

Aujourd'hui, médecins et personnels se donnent corps et âme, admirables, pour sauver des vies. Tout le pays les soutient. Mais ils ont la rage au cœur. Le dévouement n'a pas effacé la colère, monsieur le ministre, soyez-en sûr.

Aujourd'hui, vos mots changent. Vous dites : « Rien ne sera plus comme avant ». Le Président de la République a affirmé, au fil de ses déclarations, que « la santé gratuite est un bien précieux », qu'« il est des biens et des services qui doivent être placés en dehors des lois du marché » et qu'« un plan d'investissement massif devra être conduit pour l'hôpital public ».

Que vont devenir ces mots, monsieur le ministre ?

Nous apprenons par exemple avec stupéfaction, par Mediapart, qu'une note d'experts de la Caisse des dépôts et consignations, la CDC, commandée par l'Élysée, prévoit au contraire d'aggraver la marchandisation de la santé et de l'hôpital.

C'est hallucinant, alors même que dans le pays les balcons non seulement applaudissent, mais désormais se couvrent de banderoles pour demander – je cite, par exemple, les termes d'une pétition qui vient de recueillir 100 000 signatures en quelques jours – « de l'argent pour l'hôpital, pas pour le capital » !

Monsieur le ministre, j'ai deux questions.

Premièrement, pouvez-vous démentir que l'orientation prônée par la note de la CDC soit actuellement envisagée ?

M. Olivier Véran, ministre des solidarités et de la santé. Je n'ai pas reçu cette note !

M. Pierre Laurent. Deuxièmement, comment le futur plan pour l'hôpital et pour la stratégie de santé publique va-t-il être construit ? Par qui ? Selon quel processus transparent ?

En clair, quelle méthode d'élaboration démocratique allez-vous mettre en place dans le pays et au Parlement pour

que, vraiment, rien ne soit plus comme avant, et surtout pas votre méthode de gouvernement ?

M. le président. La parole est à M. le ministre des solidarités et de la santé.

M. Olivier Véran, ministre des solidarités et de la santé. Monsieur le sénateur Pierre Laurent, je vous remercie de votre question, qui porte sur l'hôpital – le Premier ministre a eu l'occasion de souligner, il y a quelques instants, que l'hôpital pouvait réaliser des choses incroyables dans notre pays.

J'ai toujours considéré – comme vous, je le sais – que l'hôpital public, comme d'ailleurs l'hôpital privé, était un outil puissamment moderne et agile, capable de soulever des montagnes, capable de doubler, voire de tripler, le nombre de ses lits de réanimation quand il le faut pour sauver des vies, capable de mobiliser son personnel d'un jour à l'autre, d'un bout à l'autre de la France, toujours pour sauver des vies.

Alors que semble se profiler, comme l'a dit le Premier ministre, le plateau de cette vague épidémique, cet hôpital moderne et solide nous permet d'éviter des situations humaines plus désastreuses encore, telles que celles que nous avons pu observer à l'étranger.

C'est pourquoi nous avons annoncé, dès la semaine dernière, que tous les plans et opérations de restructuration hospitalière, même ceux qui sont soutenus par les élus, quel que soit leur bord politique, y compris, d'ailleurs, lorsqu'il s'agit du vôtre – cela arrive ! –, étaient suspendus pendant la période que nous traversons. (Protestations sur les travées du groupe CRCE.) Si, je vous assure que tel est le cas.

Dans la crise provoquée par le coronavirus, nos efforts sont totalement consacrés au soutien de l'hôpital et des soignants. Et le Président de la République, le 23 mars dernier, à Mulhouse, a eu des mots très forts – vous les avez vous-même rappelés, d'ailleurs –, annonçant un grand plan d'investissements, une revalorisation des carrières et, pour notre système de santé, une reconnaissance à la mesure de ce qu'il apporte de merveilleux dans notre société.

Vous m'interrogez aussi sur la méthode. Celle-ci passe par une concertation. Il est indispensable que nous demandions à celles et à ceux qui font l'hôpital aujourd'hui, et qui sont applaudis par les Français, ce qu'ils attendent de l'hôpital, de leur outil de travail, pour aujourd'hui comme pour demain. Cela ne doit pas nous retarder, néanmoins, dans notre capacité à dire à l'hôpital, qui nous apporte tant, ce que, en retour, nous voulons lui apporter.

Les choses, monsieur Laurent, sont donc très claires. Ce débat traversera l'ensemble de la représentation nationale, ici comme à l'Assemblée nationale, mais je suis presque certain que nous saurons trouver, après une épidémie de cette ampleur, des voies de passage vers un consensus.

Ce consensus ne sera peut-être pas total, mais il me semble que la direction voulue par le Gouvernement pour l'hôpital est largement partagée sur les travées de cette assemblée – tel est en tout cas le message que je reçois de la part de l'union nationale qui s'est fait jour depuis le premier instant de cette crise épidémique.

Nous demandons un fonds de soutien exceptionnel en faveur des collectivités

Covid-19

9 avril 2020

Lors de l'audition en visioconférence du ministre Sébastien Lecornu par la délégation aux collectivités territoriales du Sénat, nous avons demandé au gouvernement un fonds de soutien exceptionnel en faveur des collectivités, qui risquent de perdre 5 milliards de recettes fiscales, afin qu'elles puissent contribuer efficacement à la protection des populations et des agents. Les explications de Pascal Savoldelli.

Mesures de protection pour les soignants : Michelle Gréaume interroge le Préfet et l'ARS

Courrier au Préfet du Nord et à l'ARS des Hauts-de-France

9 avril 2020

Alors que le confinement était renouvelé et que les informations venant du milieu hospitalier n'apportaient que de l'inquiétude, Michelle Gréaume a choisi d'interpeller le Préfet du Nord et le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé des Hauts-de-France afin de connaître l'état des stocks de protection pour le personnel soignant dans les centres hospitaliers de la Région.



Covid-19 : les politiques libérales en accusation



-2-

Cependant, accusés de ne pas protéger l'intérêt public, les ministres à l'origine de ces mesures sont-ils responsables de la situation de santé publique en France ?

La situation dans les départements est grave. Alors que le nombre officiel de personnes atteintes de Covid-19 dépasse de plus de 100 fois les cas déclarés, les autorités sanitaires ne font rien pour enrayer l'épidémie. Pourquoi ?

Le problème dans ce pays est de protéger la santé des citoyens et de leur offrir le meilleur des soins. Un système de santé publique indépendant est-il possible ?

Pourquoi ces mesures ne sont-elles pas prises plus tôt ?

Une fois de plus, les politiques libérales sont en accusation.

Michelle Gréaume
Ministre de la Santé
et des Solidarités

Un courrier identique a été adressé à Etienne Champion, Directeur général de l'Agence Régionale de Santé des Hauts-de-France.

Un contresens historique face aux enjeux sanitaires et économiques

Reprise des travaux du Charles de Gaulle Express

Par Le groupe CRCE-K / 10 avril 2020

La ministre Élisabeth Borne a fait le choix de la reprise des travaux du CDG Express, en donnant l'agrément nécessaire à la poursuite du chantier. Comme les élus concernés et notamment la maire de la ville de Mitry-Mory, point de départ du chantier, les sénatrices et sénateurs du groupe CRCE sont indignés d'une telle décision.

Au moment même où notre pays traverse une crise d'une exceptionnelle gravité, où l'on exhorte la population à rester confinée durant encore plusieurs semaines, où l'État n'autorise les activités et les déplacements que si ceux-ci relèvent d'un intérêt essentiel, ce choix nous semble largement répréhensible et condamnable.

La présidente du groupe CRCE posera la question ce vendredi au ministre des Transports lors de son audition au sénat. Alors que le chantier du CDG Express va pénaliser les transports du quotidien et notamment les trajets sur le RER B et la ligne K, comment justifier la reprise de ce chantier alors même que la priorité affirmée de ce gouvernement, ce sont justement les transports du quotidien. Il y a là une incohérence majeure.

Alors que l'État peine à garantir la sécurité sanitaire de tous, y compris des soignants, comment croire que la reprise de ce chantier ne va pas ouvrir un nouveau front pour le COVID 19 ? Comment accepter que les employés sur ce chantier soient appelés à prendre tous les risques alors qu'eux même ne pourront pas bénéficier de cette nouvelle infrastructure, celle-ci étant réservée à une clientèle d'affaires et aux touristes débarqués par avion ?

Le gouvernement, en exposant ainsi ces salariés le plus souvent originaires de Seine-Saint-Denis, fragilise encore la population d'un territoire qui paye déjà un lourd tribut à cette pandémie.

Sur le fond, nous contestons le caractère de « service essentiel » de cette infrastructure privée au coût exorbitant. Elle engage un service public à deux vitesses : au rabais pour les uns ; rapide et cher pour les autres, rompant ainsi avec le principe d'égal accès de tous au service public.

Il y a plus d'un an déjà le chantier était lancé en catimini durant le vote de la loi PACTE, un chantier dénoncé par un grand nombre d'acteurs de terrain : élus, syndicalistes et associatifs.

Sa reprise aujourd'hui sonne alors comme un coup de force démocratique. Le CDG Express n'est pas vital à l'économie de notre pays ni au bien-être des Français. Reprendre un chantier dont l'intérêt général est contestable témoigne d'un mépris sans borne pour les populations ainsi que pour les collectivités qui sont aujourd'hui en première ligne pour réduire les conséquences de la crise sociale et sanitaire actuelle.

Aujourd'hui comme hier, nous demandons donc l'abandon de ce chantier et l'adoption de la proposition de loi que nous avons déposée en ce sens. Nous espérons que le ministre acceptera de répondre à nos questions et surtout que nous pourrions le convaincre de l'intérêt de suspendre ce projet qui ne répond ni aux attentes ni aux besoins de mobilité des habitants franciliens.

Non à l'euthanasie d'animaux innocents et en pleine santé pendant le confinement, autorisons les adoptions !

Courrier commun au Ministre de l'Alimentation et de l'Agriculture

10 avril 2020

Michelle Gréaume et Eric Bocquet, sensibles à la condition animale, ont souhaité adresser un courrier au Ministre de l'agriculture afin qu'il accède à la demande des refuges, et autorise à nouveau les adoptions d'animaux, ce afin d'éviter des euthanasies nombreuses en raison de la suroccupation des refuges.

Une décision a été prise dans ce sens depuis, et les sénateurs s'en félicitent.



Covid-19 : les politiques libérales en accusation

-2-



Consentant de la sorte à ce que ces mesures, tout au moins à la mesure actuelle, soient prises et qu'il soit possible de sauver au moins la majeure partie de la population française des effets néfastes de la pandémie.

C'est la raison pour laquelle nous nous sommes adressés à ces associations, et nous demandons d'autant plus à ce que les associations dans les autres pays, dans le monde, respectent les règles de distanciation sociale et d'hygiène recommandées par les autorités sanitaires.

Toutefois, que nous nous sommes adressés à la cause de ces milliers d'associations, nous nous sommes adressés à la cause de la liberté, de la démocratie, de la République, de ces associations.

Eric Besson
Ministre de l'Intérieur

Michelle Clément
Ministre de la Santé

Un choix de classe anachronique

Reprise des travaux du CDG Express

10 avril 2020

Lettre à Elisabeth BORNE, Ministre de la Transition écologique et solidaire

Madame la Ministre,

Je souhaite attirer votre attention sur la reprise des travaux du CDG Express.

J'ai à de nombreuses reprises attiré l'attention du gouvernement sur l'aspect nuisible de ce projet qui se ferait au détriment des transports du quotidien en pénalisant notamment les trajets sur le RER B et la ligne K et en ne bénéficiant en rien ni à Paris, ni à la Seine-Saint-Denis qu'il traverserait sans s'y arrêter. S'ajouter à cela le coût extrêmement élevé de cette infrastructure privée au service du plus petit nombre.

La reprise de ce chantier va ainsi à l'encontre de l'intérêt général au moment même où notre pays traverse une crise d'une exceptionnelle gravité, où l'on exhorte la population à rester confinée durant encore plusieurs semaines et où l'État n'autorise les activités et les déplacements que si ceux-ci relèvent d'un intérêt essentiel.

A l'instar de mes collègues du groupe CRCE et de très nombreux élus locaux j'estime que cela est largement répréhensible et condamnable.

Cela l'est d'autant plus que l'État peine déjà à garantir la sécurité sanitaire de tous, y compris des soignants. La reprise de ce chantier exposera les travailleurs de ce chantier à un fort risque d'être contaminé par le COVID-19. Et tout cela pour construire une infrastructure réservée à une clientèle d'hommes et de femmes d'affaires ainsi qu'à des touristes plutôt aisés. Si l'État s'obstinait dans cette logique, elle ne pourra être vue que comme un choix de classe anachronique préjudiciable à une solidarité nationale et locale plus que jamais nécessaire.

Pour toutes ces raisons la reprise de ce chantier apparaît comme un coup de force.

A l'instar de nombreux autres élus je réitère ma demande d'abandon de ce chantier. Dès que les circonstances le permettront, je souhaite que la proposition de loi, déposée par mon groupe parlementaire en ce sens, soit adoptée.

Je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes salutations les plus distinguées.

Un abandon des savoir-faire et des outils industriels

Fermeture de l'usine de fabrication de masques de Plaintel

13 avril 2020

Communiqué de presse commun avec la Fédération PCF des Côtes d'Armor

Le contexte d'urgence sanitaire que nous connaissons au plan mondial met, aujourd'hui, particulièrement en lumière les responsabilités des décisions prises sur le plan économique et social par les États.

A l'instar de l'entreprise Luxfer dans le Puy de Dôme, unique fabricant de bouteilles d'oxygène médical en Europe, aujourd'hui en cessation d'activité, la fermeture de l'usine de fabrication de masques de Plaintel (Giffard, Dalloz puis Honeywell) en 2018 montre aujourd'hui les conséquences d'un abandon des savoir-faire et des outils industriels.

Comme pour d'autres entreprises malheureusement, ces abandons tiennent toujours à deux causes essentielles :

- la non-prise en compte des alertes des salarié-e-s et la non-anticipation des besoins industriels en matière médicale et sanitaire,
- la recherche du profit maximum et la loi du marché.

À ces causes, il faut ajouter le désengagement de l'État et des gouvernements successifs causant irrémédiablement la chute de l'entreprise liée au marché sanitaire.

En effet, selon un article signé de Benoît Collombat et de la Cellule investigation de Radio France (1), « l'activité d'Honeywell de masques respiratoires jetables en Europe, dont celle de HSP (Honeywell Safety Products) Armor, est une activité rentable. » est-il écrit dans un rapport d'audit du groupe qui conclut : « la rentabilité économique [de l'usine] est avérée mais trop faible pour les standards du groupe Honeywell ». D'où la délocalisation vers la Tunisie et la Chine.

C'est à la lumière de ces causes et de ces responsabilités qu'il est nécessaire d'envisager la reprise d'une activité industrielle sur ce secteur d'activité.

- L'outil industriel est aujourd'hui cassé et inexistant. Certes, mais l'expérience montre la nécessité de « relocaliser » certaines productions « décisives » et « vitales » afin d'en garantir la maîtrise. Le savoir-faire détenu par les salariés de Plaintel est, de ce point de vue, un atout sur lequel il faut s'appuyer.
- Il est donc également nécessaire de penser un « modèle économique » qui ne soit pas sous la coupe de la seule « concurrence libre et non faussée » et de la loi du seul profit ainsi que la garantie d'une gestion des commandes et des stocks qui permettent la viabilité du projet.
- Enfin, l'expérience le montre avec une particulière acuité : cette production doit être mise sous « surveillance » démocratique afin que de telles situations ne puissent se reproduire. Cette surveillance devra être conférée aux salariés en tout premier lieu (si on les avait écoutés, nous n'en serions pas là...), mais également à la population et ses représentants au plan local (les réponses du ministère de l'Économie sur le caractère « non stratégique » de l'entreprise sont lourds de conséquences).

La relance de l'activité engage la responsabilité de l'État à qui une part essentielle des productions de la nouvelle entreprise sera destinée. Il doit veiller à la mise à disposition des financements nécessaires à la reprise de l'activité, par l'intermédiaire de Banque Publique d'Investissement France. La Banque de France doit déclarer cette avance de fonds éligible au refinancement de la Banque Centrale Européenne au taux de - 0,75 %, actuellement pratiqué pour ses refinancements de long terme ciblés.

Nous sommes déterminés à nous associer à la recherche de solutions avec toutes les parties qui s'engagent pour construire un projet répondant aux besoins sanitaires en France.

Christine Prunaud - Sénatrice des Côtes d'Armor Cinderella Bernard - Présidente du groupe des élus communistes au Conseil départemental
Christiane Caro – Membre de la commission nationale santé du PCF
Yannick Le Cam – Secrétaire de la fédération du PCF des Côtes d'Armor
Saint-Brieuc, le 13 avril 2020



Qu'en est-il aujourd'hui des recherches de nos chercheurs quant à l'origine de l'épidémie ?

Soutien de la France pour la recherche sur l'origine du Covid-19

14 avril 2020

Madame PRUNAUD Christine, Sénatrice des Côtes d'Armor souhaite interpellier Monsieur le Ministre des Affaires étrangères sur le soutien de la France pour la recherche sur l'origine du Covid-19.

La recherche se focalise aujourd'hui sur les traitements et les vaccins, mais malheureusement l'origine animale de l'épidémie serait négligée. Des chercheurs affirment qu'il faudrait retourner sur le terrain, étudier de plus près la chaîne de transmission des Covid-19. Qu'en est-il aujourd'hui des recherches de nos chercheurs quant à l'origine de l'épidémie ?

Ils dénoncent le sous-investissement de la France dans les Instituts de recherche tel que les Instituts Pasteur (qui effectuent des études épidémiologiques sur le coronavirus) par exemple, notamment celui présent à quelques centaines de kilomètres de la frontière Chinoise, lieu du départ présumé du Covid-19. Malgré votre engagement à renouveler le poste de virologue que vous aviez supprimé dans cet institut de recherche en 2019, les moyens que nous attribuons la recherche du « point de départ » restent insuffisants.

Comme dans de nombreux autres domaines, je déplore le peu de moyens alloués par notre pays à la prévention et à la recherche de manière générale.

La recherche entomologique et la recherche sur les animaux transmetteurs n'est donc pas à la hauteur des enjeux. Aujourd'hui elle ne représente pas plus de 1% de la recherche. Pour ces raisons, Madame Christine PRUNAUD lui demande quelles sont les mesures prises et les moyens déployés par la France pour faire avancer la recherche sur le point de départ de l'épidémie du Covid.19.

Le confinement complexifie l'accès à l'IVG

Allongement du délai légal d'accès à l'IVG

14 avril 2020

Question N° 15306

Publiée le 16/04/2020

Mme Christine Prunaud attire l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur la nécessité de garantir le maintien des interruptions volontaires de grossesse (IVG) pendant cette crise sanitaire et d'en prolonger les délais légaux.

En effet, le confinement complexifie l'accès à l'IVG : beaucoup de centres IVG sont fermés, des services hospitaliers n'assurent plus cette mission, les plannings familiaux sont accessibles seulement par rendez-vous téléphonique, les soignants sont de moins en moins nombreux.

Les bénévoles et salariés des associations, les soignants, les militants pour les droits des femmes se sont organisés sur le terrain pour maintenir un relai avec ces femmes, mais ce n'est pas suffisant au vu de cette situation exceptionnelle.

Pour pallier cette période doublement difficile pour ces femmes, il serait opportun d'allonger le délai de l'IVG jusqu'à sept semaines, soit deux semaines de plus que ne le prévoit la loi actuelle, et de lever l'exigence d'un délai de 48 heures entre la première consultation et la pratique de l'IVG pour les mineures. Ces mesures urgentes pourraient s'inscrire seulement pendant la durée du confinement.

En rappelant l'impérieuse nécessité des droits des femmes à obtenir selon la loi une IVG, dans les délais légaux, elle lui demande s'il entend prendre les mesures énoncées ci-dessus afin que les femmes ne se voient pas infliger une double peine en période de confinement.

Indemnisation par les assurances des pertes d'exploitation dues à la pandémie de Coronavirus

Question écrite au Ministre de l'Economie et des Finances

14 avril 2020

Mme Michelle Gréaume attire l'attention de M le Ministre de l'Economie et des Finances sur le refus des sociétés d'assurances d'indemniser les pertes d'exploitation dues à la pandémie de Coronavirus.

Depuis près d'un mois, une grande partie de l'économie du pays est à l'arrêt entraînant, malgré les mesures exceptionnelles prise par l'Etat, de très graves difficultés pour de nombreuses TPE et PME, les Commerçants et les Artisans.

Nombre d'entre eux craignent pour leur avenir. Cette situation a naturellement conduit ceux d'entre eux qui disposaient d'une couverture pour perte d'exploitation à se tourner vers leur assurance pour obtenir une indemnité légitime.

Tous se sont heurtés à un refus systématique, motivé à la fois par l'exclusion des pandémies et épidémies du champ des catastrophes naturelles et par l'impossibilité d'indemniser une perte d'exploitation sans que l'appareil productif ait subi de dommages.

Les intéressés ont le sentiment, légitime, que les assurances se « réfugient » derrière les mots et des arguments juridiques, déconnectés de la situation actuelle, pour ne pas indemniser et participer à l'effort et à la solidarité nationale.

L'abondement de 200 millions d'euros du fonds de solidarité, consenti par les sociétés d'assurances, apparaît en effet bien dérisoire au regard des 2,1 milliards d'euros perçus annuellement au titre de la couverture des risques d'exploitation, des résultats affichés ces dernières années et des dividendes versés.

En conséquence, elle lui demande quelles dispositions le gouvernement compte prendre pour contraindre les sociétés d'assurance à assumer leurs responsabilités dans ce contexte inédit de crise sanitaire et participer au juste niveau au dédommagement de leurs assurés pour les aider à faire face à la crise économique qui s'annonce.

Vous avez la responsabilité de coordonner l'acheminement du matériel médical

Production et acheminement de matériel de protection lié au Covid-19

14 avril 2020

Madame la Ministre

Notre pays depuis près d'un mois une crise sanitaire d'une extrême gravité, liée à la pandémie du Covid-19.

Le personnel soignant répond à cette situation d'urgence par un engagement total qui nous permet aujourd'hui de pouvoir doubler l'accueil des patient-es en Réanimation. Mais la situation est très tendue.

D'autant que, malgré des dispositions exceptionnelles, le matériel continue à faire défaut pour affronter cette pandémie : manque de masques et de tests pour protéger la population, de masques, de surblouses, de charlottes, de surchaussures pour le personnel soignant, de bouteilles d'oxygènes pour les patient-es gravement atteints du Covid-19.

À l'hôpital Paul Brousse situé à Villejuif (94), les personnels ont même reçu une note de la Direction Générale de la Santé, leur indiquant qu'ils et elles pouvaient laver leur blouse à usage unique pour les réutiliser et ainsi pallier leur nombre insuffisant.....

L'objet de mon courrier n'est pas de dénoncer les causes de la faiblesse de notre production nationale, mais de tenter, avec vous, de trouver des solutions.

Lors de son audition, le 7 avril dernier, par la commission des affaires sociales du Sénat, la Ministre du Travail m'a indiqué que vous aviez la responsabilité, au sein du gouvernement, de coordonner l'acheminement du matériel médical et de veiller à la mobilisation des entreprises pour leur production.

Aussi, je souhaiterais que vous puissiez m'indiquer quelles dispositions concrètes et en urgence vous comptez prendre pour que tout le personnel soignant, administratif, paramédical puisse bénéficier du matériel adéquat, notamment de surblouses en nombre suffisant.

Par ailleurs, pouvez-vous me préciser quelles sont les aides économiques possibles pour aider les entreprises de mon département aujourd'hui en arrêt d'activités, car non-essentiels, et qui souhaiteraient se reconvertir et aider à la production du matériel nécessaire.

Le Président de Macron a utilisé des termes martiaux pour qualifier la lutte contre le Coronavirus, parlant de guerre. Aussi, je vous demande

quelles actions gouvernementales sont prévues pour encourager les entreprises qui ne se portent pas volontaires alors qu'elles en auraient toutes les possibilités ? Des réquisitions sont-elles envisagées ?

De plus, avez-vous fait un inventaire d'entreprises qu'il serait bon de contacter département par département ?

Auquel cas, les parlementaires pourraient jouer un rôle facilitateur en lien étroit avec votre cabinet, tel est en tout cas mon état d'esprit.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie de recevoir, Madame la Ministre, mes sincères salutations.

L'accès à l'IVG est de fait particulièrement réduit

Allongement des délais IVG durant la période de confinement

14 avril 2020

Madame Laurence Cohen interroge le Ministre de la Santé sur les délais actuels pour autoriser les interruptions volontaires de grossesse.

En effet, ceux-ci sont particulièrement inadaptés au regard de la période de confinement liée à la pandémie du COVID-19, aux missions qui ne peuvent plus être assurées dans les mêmes conditions pour les plannings familiaux, les centres IVG, les établissements de santé.

Même si la Haute Autorité de Santé vient d'autoriser les IVG médicamenteuses jusqu'à 9 semaines à domicile, cela ne résout pas tous les problèmes puisque des femmes, du fait du confinement, ont d'ores et déjà dépassé ce délai. De plus, pour certaines femmes, l'IVG médicamenteuse est contre-indiquée, elles sont donc contraintes à faire le choix de la méthode chirurgicale.

De même, par peur de se rendre actuellement dans les hôpitaux, elles auront dépassé les 12 semaines légales au moment du déconfinement.

Aussi, elle lui demande si le gouvernement entend enfin répondre à cette problématique, après un refus lors de l'examen de la loi du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de COVID-19 et s'il entend tenir compte de cette situation exceptionnelle en allongeant de deux semaines le délai légal.

Cette proposition de porter ce délai à 14 semaines est revendiquée depuis plusieurs années par des associations féministes et des parlementaires. Elle a encore plus de sens à l'heure actuelle où l'accès à l'IVG est de fait particulièrement réduit et où la pandémie ne permet plus de garantir aux femmes ce droit essentiel.

Des questions essentielles n'ont pas été examinées par le gouvernement

Réouverture des écoles le 11 mai

15 avril 2020

Monsieur le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse, depuis le début de l'épidémie, les décisions du Gouvernement s'appuient sur l'expertise de scientifiques. Pouvez-vous nous communiquer l'avis scientifique indiquant la pertinence d'une réouverture des établissements scolaires le 11 mai prochain ?

Pouvez-vous nous dire quels seront les enfants prioritairement invités à aller à l'école, puisque vous avez indiqué que cette reprise ne serait ni simultanée ni obligatoire ?

Pouvez-vous nous dire quels matériels et quelle quantité de matériels seront mis à disposition des personnels de l'éducation nationale comme des agents territoriaux ? Les soignants manquent encore de tout aujourd'hui, ce qui est très inquiétant.

Quelles consignes et quels moyens seront donnés aux collectivités pour assurer l'entretien ou la désinfection régulière des locaux ? Devront-elles assurer la restauration ou le transport scolaire ?

Quelle stratégie est prévue en matière de test ? Il semble que les enfants et les jeunes soient porteurs asymptomatiques du Covid-19. Si l'on veut enrayer l'épidémie, il paraît donc indispensable de les dépister, tout comme le personnel enseignant.

Tout semble indiquer, monsieur le ministre, que la date du 11 mai a été annoncée sans que ces questions aient été examinées. Ce sont pourtant ces réponses que les Français attendent.

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse.

M. Jean-Michel Blanquer, ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse. Madame la sénatrice, toutes les questions que vous avez posées sont importantes. Nous les traitons actuellement tout en préparant le déconfinement. Vous seriez la première à vous étonner si nous le faisons verticalement, sans concertation. Nous avançons en consultant les autorités de santé, mais aussi en discutant avec les organisations syndicales, les représentants des associations d'élus – Association des maires de France et des présidents d'intercommunalité, Assemblée des départements de France, Association des régions de France –, ainsi que les fédérations de parents d'élèves et les représentants des lycéens, bref toutes les parties prenantes du sujet scolaire.

Bien sûr, notre vision doit aussi être internationale et, surtout, européenne. Nous observons ce qui se passe chez nos voisins : plusieurs pays ont déjà commencé à décider le déconfinement. Nous examinons avec beaucoup d'attention leur stratégie.

Le mot clé a été prononcé par le Président de la République : c'est le terme « progressivité ». Cela signifie que, le 11 mai, les écoles, les collèges et les lycées ne retrouveront pas un fonctionnement normal, comme si de rien n'était. C'est tout le contraire, nous avons été très clairs depuis le début.

La progressivité, cela signifie que tous les élèves ne retourneront pas dans leur établissement immédiatement. Cela signifie que nous agissons à la lumière des principes affichés par le Président de la République, et plus particulièrement du principe social, ce qui ne devrait pas être de nature à vous choquer. Si nous avons pris une telle décision, c'est pour des raisons sociales. En effet, si le confinement ne s'achevait pas suffisamment tôt, nous serions confrontés à des désastres sociaux pour les élèves les plus éloignés de l'école. Vous devriez être sensible à ce point.

Bien entendu, nous veillerons à la sécurité sanitaire de tous – c'est notre premier principe d'action –, aussi bien des professeurs que des élèves. Pour ce faire, nous répondrons aux différentes questions que vous avez posées, ainsi qu'à quelques autres. Ainsi, nous examinerons comment travailler avec les collectivités locales concernant les équipements, le nettoyage avant l'arrivée des élèves ou l'éventuel port du masque.

Nous travaillons, et vous aurez toutes les réponses à vos questions dans moins de deux semaines, au moment où le Premier ministre exposera notre plan général.

M. le président. La parole est à Mme Céline Brulin, pour la réplique.

Mme Céline Brulin. Monsieur le ministre, pourquoi la concertation ne s'engage-t-elle qu'après l'annonce de la date du déconfinement ?

Par ailleurs, les Français ne sont pas dupes des valeurs que vous usurpez. C'est vrai, le confinement aggrave les inégalités sociales ; je fais partie de ceux qui, dès le début, ont alerté sur ce point. Si on veut faire face à ce problème, il faut annuler, comme je vous l'ai proposé, les fermetures de classes dans les zones d'éducation prioritaire à la prochaine rentrée. Il faut doter nos collèges et lycées de postes supplémentaires, alors que certains sont supprimés. Voilà comment on résoudra les inégalités sociales dans l'école !

Je crains que les Français qui pensent aujourd'hui qu'on veut instaurer un système de garde d'enfants pour que les parents salariés retournent plus vite à la production ne voient leur point de vue renforcé par la manière dont vous concevez ce déconfinement progressif, très partial et très inégalitaire.

Le capitalisme n'est pas confiné !

Une grande bataille nous attend

16 avril 2020

On commence ici et là à évoquer la sortie de cette situation de confinement, le scénario de l'après commence à s'écrire et c'est bien clair les amis, les soutiens du système capitaliste sont en action, très loin du confinement.

On commence ici et là à évoquer la sortie de cette situation de confinement, le scénario de l'après commence à s'écrire et c'est bien clair les amis, les soutiens du système capitaliste sont en action, très loin du confinement.

Je me suis fait une petite revue de presse la semaine dernière, passage en magasin pour acheter toute une collection, les Echos, le Figaro, Challenges, l'Obs, Marianne. La planète entière s'interroge sur l'avenir de ce monde, de son économie, de ces logiques financières dévastatrices, mais il serait illusoire de croire que tout reviendra spontanément à l'équilibre dans l'intérêt général.

Détrompez-vous car les chiens de garde de ce système capitaliste veillent au grain... Je tombe ainsi dans « Challenges » sur une phrase de Bernard Esambert, Président de l'Institut Georges Pompidou, qui nous dit vouloir écrire : « les tables de la loi d'un libéralisme plus éthique ». Ça, c'est une première salve.

Dans « Marianne », un article consacré à Monsieur GRDB, vous ne le connaissez pas, mais si voyons, M. Geoffroy Roux de Bézieux, le nouveau chef du MEDEF qui, lui, souhaite ceci : « la constance dans l'allègement du fardeau fiscal qui pèse sur les entreprises ». Ah le choix des mots... fardeau... pèse... (on devrait comprendre pèze ?)

Dans « Les Echos » (le journal du groupe LVMH, de ce cher Bernard Arnault, cher parce qu'il nous coûte cher), un éditorial d'un certain Xavier Fontanet, professeur de stratégie à HEC, cette grande école des gagners de demain. M. Fontanet écrit : « La période actuelle est propice à la réflexion sur des changements structurels, une idée à laquelle le patronat et les syndicats devraient réfléchir, c'est celle d'un CDI à temps variable ». Oui, vous avez bien lu, c'est-à-dire qu'en semaine creuse, vous travaillerez 4x7h et la suivante 5x9h, en compensation vous toucheriez un intéressement musclé... à voir.

Enfin je vous réserve le meilleur pour la fin, dans une interview dans « L'Obs », l'inoxydable Alain Minc, il est de ceux que l'on ressort toujours quand ça tangué, lui c'est le gardien du temple, l'impression de l'avoir toujours connu, Minc est au capitalisme ce que Drucker est à la télévision, ou Cohn-Bendit au libéralisme. Voici la parole d'Alain Minc : « La mondialisation financière restera inchangée : les capitaux circuleront toujours librement et personne n'évoque de changement, le système capitaliste ne va pas disparaître pour autant... (attention la chute) puisqu'il n'y a pas d'alternative ». Fermez le ban !

Allez les camarades, c'est une grande bataille qui nous attend !

La pandémie sanitaire que nous subissons ne permet pas de rester à moyens constants !

Réforme des études médicales

16 avril 2020

Madame Laurence Cohen interroge la Ministre de l'Enseignement Supérieur et la Recherche sur la réforme des études de médecine.

La pandémie actuelle révèle encore davantage le besoin de médecins. Le numérus clausus appliqué pendant des années a contribué à une pénurie de généralistes et de spécialistes.

La réforme des études médicales issue de la loi N° 2019-774 du 24 juillet 2019 relative à l'organisation et la transformation de notre système de santé et qui entrera en vigueur à la rentrée 2020 doit tenir compte de cette situation liée aux risques pandémiques à venir.

Aussi, elle lui demande si le gouvernement entend de façon exceptionnelle, d'une part, augmenter le numérus clausus liée à la PACES (Première Année Commune aux Etudes de Santé) cette année, et d'autre part, s'il entend accorder des moyens supplémentaires importants aux universités afin de pouvoir accueillir et former davantage d'étudiant.e.s avec le nouveau système lié à la réforme des études médicales.

La pandémie sanitaire que nous subissons permet, encore moins qu'hier, de rester à moyens constants tels qu'envisagés avant la crise sanitaire. Il ne serait pas acceptable qu'une nouvelle épidémie mette à nouveau en tension les hôpitaux publics, faute de médecins en nombre suffisant.

Contribuer au respect des droits fondamentaux et protéger la santé publique

Pour une fermeture provisoire des centres de rétention administrative (CRA)

16 avril 2020

Lettre au Ministre de l'Intérieur

Monsieur le Ministre,

Je me permets d'attirer votre attention sur les centres de rétention administrative (CRA) dans le contexte actuel de pandémie liée au COVID-19.

Je note avec beaucoup d'autres acteurs que les conditions de rétention ne permettent absolument pas de respecter les consignes sanitaires pour limiter la propagation du virus tant pour les personnes retenues que pour les fonctionnaires de police et que le risque de contamination y est très élevé.

De plus, la suspension de tous les vols internationaux jusqu'à nouvel ordre, ne permet pas l'exécution des mesures d'éloignement, et met donc à mal l'article L. 554-1 du CESEDA qui précise « qu'un étranger ne peut être placé ou maintenu en rétention que pour le temps strictement nécessaire à son départ et que l'administration doit exercer toute diligence à cet effet. ».

Par conséquent cette situation bafoue encore un peu plus les droits fondamentaux de ces personnes. Un enfermement prolongé ne peut que contribuer à des conséquences psychiques et traumatiques préjudiciables.

Par ailleurs plusieurs mineurs sont également retenus dans ces CRA. Cet enfermement de longue durée dans un contexte anxiogène ne me paraît pas respecter la convention internationale des droits des enfants.

Pour toutes ces raisons je vous serais reconnaissant, Monsieur le Ministre, d'œuvrer, pour le moins, en faveur d'une fermeture provisoire des CRA durant cette période de pandémie mondiale et ainsi suivre les recommandations des associations et les avis du Défenseur des Droits et de la Contrôleure Générale des lieux de privation, émis dès la mi-mars.

Cette décision honorerait notre pays et se ferait tant pour des raisons de santé publique que pour contribuer au respect des droits fondamentaux.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes salutations les plus distinguées.

Le gouvernement doit autoriser le Parlement à se prononcer sur le recours au traçage numérique

Covid-19

17 avril 2020

Nous avons aujourd'hui adressé un courrier au Premier ministre pour lui demander que le débat envisagé par le Gouvernement au sujet du traçage numérique dans le cadre de la lutte contre le Covid-19 soit suivi d'un vote, comme le prévoit l'article 50-1 de notre Constitution.

Il est en effet inconcevable que le recours à cette nouvelle technologie, qui soulève des enjeux éthiques déterminants pour notre société pour aujourd'hui et pour demain, puisse se mettre en place après un simple échange de points de vue et sans que la représentation nationale puisse se prononcer par un vote.

Le refus d'un vote par le Gouvernement serait un véritable scandale démocratique qui s'ajoute à la mise à l'écart croissante du Parlement, le Président de la République s'arrogeant le pouvoir de prendre seul, des décisions lourdes.

Cette crise sanitaire inédite et grave ne peut servir le renforcement, à l'infini, d'un pouvoir personnel.

Il y a des ressources à solliciter du côté des plus hauts revenus

Deuxième projet de loi de finances rectificative pour 2020

21 avril 2020

Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, l'examen d'un projet de loi de finances rectificative ne permet évidemment pas d'embrasser tous les aspects d'une loi de finances initiale. Nous sommes dans une situation d'urgence sanitaire, sociale et économique. Cependant, les mesures qui s'inscrivent dans ce PLFR devraient déjà, selon nous, donner des signes clairs quant aux politiques qui seront menées demain. Les choix du moment devraient engager fortement l'avenir de notre société.

Le Gouvernement a décrété d'emblée que notre fiscalité ne serait pas modifiée. Cette crise sanitaire bouscule la planète entière, notre continent européen, et percute de plein fouet la société française, qui souffre de fortes inégalités depuis trop longtemps. L'Insee montrait qu'en 2018 la pauvreté avait augmenté de 0,6 % dans notre pays ; personne ne niera que le confinement est beaucoup plus difficilement supportable quand on est confronté au mal-logement ou à l'absence de moyens numériques pour assurer la continuité éducative des enfants. Cette crise met aussi en évidence la nécessité de services publics forts, celui de la santé d'abord, de l'éducation aussi, ou encore des collectivités locales.

Les discours du Gouvernement, dans la période, tranchent singulièrement avec certains propos tenus au début de ce quinquennat. Ainsi, dans son discours de politique générale prononcé le 4 juillet 2017 à la tribune de l'Assemblée nationale, M. Édouard Philippe déclarait : « Il y a une addiction française à la dépense publique ». M. le ministre Bruno Le Maire, ici présent, lui emboîtait le pas quelques jours plus tard avec ces paroles : « Depuis trente ans, la France est droguée aux dépenses publiques. Oui, il faut les réduire : c'est une question de souveraineté nationale. » Enfin, et j'arrêterai là mon inventaire, la fameuse formule du président Macron, en juin 2018 : « On met un pognon de dingue dans les minima sociaux ».

Ces propos pourraient-ils encore être tenus aujourd'hui, en pleine crise sanitaire où la dépense publique devient un outil essentiel ? Nous considérons pour notre part que les prochains débats budgétaires se tiendront dans un contexte profondément modifié, où les repères libéraux auront été largement bousculés. Vous faites le choix de financer vos mesures par la dette, et nous avons même entendu un temps très bref un appel à la générosité publique. Or la force d'un État, c'est notamment sa capacité à lever l'impôt. Nous pensons qu'il y a des ressources à solliciter du côté des plus gros patrimoines, des plus hauts revenus, ou encore des dividendes, dont le niveau a battu un record l'an dernier avec 51 milliards d'euros, un chiffre qui fait de la France le meilleur rémunérateur d'actionnaires en Europe. Notre groupe a déposé plusieurs amendements visant à solliciter ces ressources.

Les aides aux entreprises ne sauraient se limiter aux plus grands groupes industriels stratégiques ; il faudra veiller à ce que l'ensemble du tissu économique soit demain en mesure de retrouver rapidement sa vitesse de croisière. Il importe également de conditionner ces aides. L'on ne saurait imaginer l'octroi d'argent public à des groupes qui distribueraient des dividendes, pratiqueraient des licenciements ou auraient des liens avec les paradis fiscaux.

À la date d'aujourd'hui, on estime que la dette de la France pourrait atteindre 115 % du PIB. Tous les dogmes libéraux volent en éclats : déficit à 3 % - on parle aujourd'hui de 8 % -, dette à 60 % du PIB dont nous sommes très

loin. Dans cette crise internationale, on a vu des tabous tomber. La banque centrale britannique a pris la décision, le 9 avril dernier, de financer directement le Trésor afin de l'aider à affronter les ravages sanitaires et économiques provoqués par l'épidémie de Covid-19. C'est bien un pilier de la doxa libérale qui s'effondre, à savoir l'indépendance des banques centrales et l'interdiction qui leur est faite de financer directement les États. La Réserve fédérale aux États-Unis a suivi le même chemin et a déjà engagé des moyens illimités pour soutenir l'économie du pays.

Il faudra bien à un moment donné lancer ce débat de fond au niveau européen. Il faudrait, dans les circonstances présentes, redéfinir fondamentalement le rôle de la Banque centrale européenne. Notre pays va donc encore enrichir les marchés financiers et in fine nous ne connaissons pas davantage les détenteurs ultimes de nos titres de dette. Avouez que la souveraineté de la France est singulièrement mise en danger !

Les collectivités locales doivent être également particulièrement aidées, pour deux raisons essentielles : elles sont d'abord, avec beaucoup d'autres, aujourd'hui en première ligne, prenant les initiatives les plus diverses pour soutenir et accompagner les populations dans cette crise ; ensuite, ces collectivités seront demain des leviers essentiels dans le redémarrage économique de notre pays – rappelons qu'elles représentent encore 73 % de l'investissement public. Elles ne doivent plus à l'avenir être considérées comme des variables d'ajustement à la baisse de la dépense publique.

Enfin, les aides aux plus démunis dans ce PLFR ne sont pas à la hauteur des enjeux du moment, comme les efforts pour les personnes bénéficiant des minima sociaux, sans compter les demandeurs d'emploi non indemnisés, ainsi que les étudiants boursiers.

Nous nous étonnons également de l'absence, dans ce PLFR, de mesures d'ampleur pour l'éducation nationale. Certes, on y évoque une prime aux enseignants qui ont assuré l'accueil des enfants de personnel soignant, mais la problématique est, selon nous, beaucoup plus globale. L'école, dans ce pays, représente 12 millions d'élèves et 800 000 personnels. Il faudra sans doute, dans un prochain PLFR, prendre des mesures fortes pour aider les élèves en décrochage dans cette période difficile à retrouver le chemin de la réussite, car on connaît l'incidence forte de la sociologie sur la réussite scolaire des élèves.

Ainsi donc, nous considérons qu'il y a beaucoup de manques dans ce projet de loi de finances rectificative et, en l'état, il n'est pas envisageable que le groupe CRCE émette un vote favorable.

Une taxe Amazon serait totalement justifiée

Deuxième projet de loi de finances rectificative pour 2020 : article premier après l'article premier

21 avril 2020

Nous entamons l'examen de ce projet de loi par un article sur le fonds de solidarité.

Je souscris aux propos qui viennent d'être tenus sur le caractère nécessaire de ce fonds dans la période que nous traversons, même si chacun d'entre nous a pu constater sur son territoire qu'il y avait quelques trous dans la raquette que nous devons essayer de combler.

Je pense par exemple aux professions libérales, au secteur du numérique et aux entreprises de onze à vingt salariés, même si nous conservons les critères en termes de chiffre d'affaires et de bénéfice. Je pense aussi à la situation des autoentrepreneurs – livreurs de repas, chauffeurs de VTC, etc. – pour lesquels nous n'avons aucune réponse, monsieur le ministre : vous avez indiqué, lors d'une audition, que ces autoentrepreneurs avaient accès à ce fonds, mais les choses sont bien plus compliquées concrètement sur le terrain.

Nous devons corriger les choses rapidement, peut-être lors d'un troisième projet de loi de finances rectificative...

Une autre question concerne la manière dont ce fonds est abondé.

Notre collègue Jean-François Husson parle d'une contribution volontaire qui pourrait être liée aux dividendes. En ce qui nous concerne, nous pensons qu'il faut légiférer. Nous ne demandons tout de même pas l'aumône !

En tout cas, le secteur des assurances qui a annoncé verser 400 millions d'euros, mais qui réalise en ce moment un gain compris entre 3 et 3,5 milliards, ne contribue pas assez ; il faut aller plus loin et, pour cela, légiférer.

Autre secteur qui doit être mis à contribution : l'e-commerce. Il existe aujourd'hui une distorsion de concurrence avec nos commerçants, qui sont fermés. Les droits des salariés sont méprisés. En temps normal, ces entreprises bénéficient d'une optimisation fiscale gigantesque organisée au niveau mondial. Nous devons donc inventer une taxe que j'appellerai volontiers « taxe Amazon ». Il ne s'agit pas de la taxe Gafam qui est déjà en discussion et qui correspond à un autre combat. En ce moment, l'e-commerce fonctionne et on ne peut pas dire que les choses vont mal pour lui : je rappelle que durant la dernière semaine de mars l'action d'Amazon a bondi de 200 euros et que la fortune personnelle de Jeff Bezos a progressé de 13 milliards d'euros depuis le début de la crise. Voilà la réalité ! Elle justifie que nous inventions quelque chose de nouveau.

Nous avons besoin de ces trois milliards que rapporterait le rétablissement de l'ISF

Deuxième projet de loi de finances rectificative pour 2020 : articles additionnels après l'article premier

21 avril 2020

Vous vous souvenez, mes chers collègues, que nous nous sommes abstenus sur le premier projet de loi de finances rectificative. En effet, nous nous attendions à ce que soient proposées des mesures exceptionnelles, notamment pour mettre à contribution les plus riches. À situation exceptionnelle, effort exceptionnel de l'État et impôt exceptionnel !

M. Gérald Darmanin, ministre. Et revoilà Che Guevara ! (Sourires.)

M. Pascal Savoldelli. Vous verrez Che Guevara plus tard, monsieur le ministre. Moi, c'est Savoldelli ! (Sourires.)

Votre Président de la République finit son intervention télévisée par une référence aux « jours heureux » et, de votre côté, monsieur le ministre, vous répondez à une question sur l'ISF lors d'une interview sur France Inter – vous voyez donc bien que cette question n'émane pas seulement du groupe communiste, elle intéresse aussi l'opinion publique en général –, en disant que le rétablissement de l'ISF va démoraliser les Français. (Sourires sur les travées du groupe CRCE.)

M. Gérald Darmanin, ministre. Je n'ai pas dit cela !

M. Pascal Savoldelli. Franchement, il y a bien d'autres choses qui démoralisent les Français en ce moment...

M. Darmanin nous dit que garder la situation telle qu'elle est aujourd'hui va créer des recettes, relancer l'économie et permettre de rembourser la dette... Chiche ! Monsieur le ministre, mettez devant leurs responsabilités tous ceux qui seraient assujettis à l'ISF. Demandez à chacun d'entre eux, s'ils vont effectivement réinjecter leur argent dans l'économie productive !

Nous avons déjà eu ce débat et vous nous dites en permanence : « Pas d'impôt, pas d'impôt, pas d'impôt ! », parce que selon vous les investisseurs vont partir.

Pourtant, l'idée de rétablir l'ISF n'appartient pas seulement au groupe communiste, elle est répandue dans une grande partie de la population française. Certes, cela ne rapporterait que 3 milliards d'euros, mais le symbole serait très important et, de toute façon, nous avons besoin de ces 3 milliards.

Je vais le dire de manière plus solennelle, monsieur le ministre : mettre un mois et demi pour obtenir des masques et ne pas accepter de rétablir l'ISF, cela crée un réel problème de crédibilité.

M. Gérald Darmanin, ministre. Cela n'a rien à voir !

M. Pascal Savoldelli. Cela vous apprendra à invoquer Che Guevara...

Nous proposons de taxer les dividendes comme il se doit

Deuxième projet de loi de finances rectificative pour 2020 : articles additionnels après l'article premier

21 avril 2020

Dans la droite ligne de ce qu'a dit Thierry Carcenac, je pense que cette proposition fera souffrir certains d'entre vous, j'en suis désolé : après la fortune, les dividendes !

Pourquoi revenir sur le passé ? Parce que 2019 aura été, en France, l'année record en matière de distribution de dividendes, quasiment 50 milliards d'euros, le même niveau qu'en 2007, avant la crise financière.

La France est ainsi devenue le premier rémunérateur d'actionnaires d'Europe ! Ce n'est tout de même pas mal... Au nom de la solidarité, on peut faire des appels à la modération de manière très courtoise, mais cela ne marche pas. Il faut des lois pour créer des impôts. C'est pourquoi nous proposons d'abroger ce dispositif du PFU.

On ne construira pas l'après sans contribution des plus riches

Deuxième projet de loi de finances rectificative pour 2020 : articles additionnels après l'article premier

21 avril 2020

On a discuté plusieurs fois de la question de l'impôt et des recettes de l'État. Vous l'avez dit vous-mêmes à plusieurs reprises lors de nos échanges politiques dans le cadre de la loi de finances, mais aussi sur d'autres sujets, il existe deux lignes de partage, des stratégies et des explications différentes.

Pour notre part, nous pensons que nous sommes depuis assez longtemps dans un cycle politique, avec des réductions d'impôts telles que certains sont de moins en moins contributeurs, et avec des baisses de cotisations sociales qui ont participé à la progression de la dette publique – les comptes sont là, mais je ne vais pas faire l'inventaire ici – sur plusieurs décennies.

C'est la raison pour laquelle nous souhaitons la contribution des plus riches, sans demander de les imposer pour le principe et sans les « mettre sur la paille » – excusez cette expression familière –, d'autant qu'une part seulement d'entre eux investissent dans l'économie.

Cet amendement, nous vous l'avions déjà proposé lors du premier projet de loi de finances rectificative, afin de faire passer le taux de la contribution exceptionnelle sur les hauts revenus de 3 % à 8 % sur la fraction du revenu fiscal de référence situé entre 250 000 euros et 500 000 euros, et de 4 % à 10 % pour les revenus supérieurs à 500 000 euros pour les contribuables célibataires, veufs, séparés ou divorcés, et pour les revenus supérieurs à un 1 million d'euros pour les contribuables soumis à l'imposition commune. Honnêtement, où est la catastrophe ? Ne croyez-vous pas que cela remontera le moral des Français et leur redonnera un peu d'espoir quand ils constateront qu'on se retrouve tous les manches ? À un moment, il faut un effort de solidarité exceptionnel, qui ne viendra pas spontanément.

Donc, peut-être que vous allez rejeter notre amendement, mais il faut comprendre ce qui va se passer, qui n'a évidemment pas une valeur universelle : le premier projet de loi de finances rectificative visait à traiter les urgences, qui ont toujours un caractère politique ; aujourd'hui, au moment du deuxième projet de loi de finances rectificative, cette question revient dans le débat. Si on nous oppose une fin de non-recevoir en nous expliquant qu'il est irresponsable de passer de 3 % à 8 %, et de 4 % à 10 % pour de tels revenus, ce n'est pas du dogme, ce n'est pas de la posture, mes chers collègues ; ce sera un élément identitaire qui justifiera, pour nous, le fait de ne pas voter ce projet de loi de finances rectificative.

Il faut le reconnaître : il existe plusieurs options et une façon de construire les urgences politiques du moment et de préparer l'après. Croyez-moi : nous avons le souci de la croissance en mettant un peu à contribution ceux qui, d'après ces chiffres-là, sont tout de même assez riches.

Nous vous proposons de faire contribuer ceux dont le revenu dépasse 250 000 euros par an

Deuxième projet de loi de finances rectificative pour 2020 : articles additionnels après l'article premier

21 avril 2020

On a discuté plusieurs fois de la question de l'impôt et des recettes de l'État. Vous l'avez dit vous-mêmes à plusieurs reprises lors de nos échanges politiques dans le cadre de la loi de finances, mais aussi sur d'autres sujets, il existe deux lignes de partage, des stratégies et des explications différentes.

Pour notre part, nous pensons que nous sommes depuis assez longtemps dans un cycle politique, avec des réductions d'impôts telles que certains sont de moins en moins contributeurs, et avec des baisses de cotisations sociales qui ont participé à la progression de la dette publique – les comptes sont là, mais je ne vais pas faire l'inventaire ici –, mais sur plusieurs décennies.

C'est la raison pour laquelle nous souhaitons la contribution des plus riches, sans demander de les imposer pour le principe et sans les « mettre sur la paille » – excusez cette expression familière –, d'autant qu'une part seulement d'entre eux sont investisseurs de l'économie.

Cet amendement, nous vous l'avions déjà proposé lors du premier projet de loi de finances rectificative, afin de faire passer le taux de la contribution exceptionnelle sur les hauts revenus de 3 % à 8 % sur la fraction du revenu fiscal de référence situé entre 250 000 euros et 500 000 euros, et de 4 % à 10 % pour les revenus supérieurs à 500 000 euros pour les contribuables célibataires, veufs, séparés ou divorcés, et pour les revenus supérieurs à un 1 million d'euros pour les contribuables soumis à l'imposition commune. Honnêtement, où est la catastrophe ? Ne croyez-vous pas que cela remontera le moral des Français et leur redonnera un peu d'espoir quand ils constateront qu'on se retrouve tous les manches ? À un moment, il faut un effort de solidarité exceptionnel, qui ne viendra pas spontanément.

Donc, peut-être que vous allez rejeter notre amendement, mais il faut comprendre ce qui va se passer, qui n'a évidemment pas une valeur universelle : le premier projet de loi de finances rectificative visait à traiter les urgences, qui ont toujours un caractère politique ; aujourd'hui, au moment du deuxième projet de loi de finances rectificative, cette question revient dans le débat. Si on nous oppose une fin de non-recevoir en nous expliquant qu'il est irresponsable de passer de 3 % à 8 %, et de 4 % à 10 % pour de tels revenus, ce n'est pas du dogme, ce n'est pas de la posture, mes chers collègues ; ce sera un élément identitaire qui justifiera de ne pas voter ce projet de loi de finances rectificative.

Il faut le reconnaître : il existe plusieurs options et une façon de construire les urgences politiques du moment et de préparer l'après. Croyez-moi : nous avons le souci de la croissance en mettant un peu à contribution ceux qui, d'après ces chiffres-là, sont tout de même assez riches.

Il faut augmenter la TVA pour les produits de luxe et la diminuer pour les produits de première nécessité

Deuxième projet de loi de finances rectificative pour 2020 : articles additionnels après l'article premier

21 avril 2020

Monsieur le ministre, je dois reconnaître que, lorsque j'ai pris connaissance du projet de loi de finances rectificative, y compris dans sa version initiale, avant son examen par l'Assemblée nationale, je lui ai trouvé un aspect très positif : le Gouvernement a tenu son engagement de ne pas percevoir les dividendes de ses participations dans un certain nombre d'entreprises.

Ces temps-ci, on parle beaucoup de transparence et de solidarité. Vous me direz si je me trompe, monsieur le ministre, mais, à ma connaissance, plus de 40 % des grandes sociétés ont décidé, par mesure de solidarité exceptionnelle dans la crise que nous vivons, de reporter leur assemblée générale, afin de ne rien décider... C'est qu'il va bien falloir payer la crise ! D'où cette décision courageuse, offensive et inédite...

Nous avons tous, dans notre département, des sièges de grands groupes. Nous connaissons la vie de ces entreprises, qui ont besoin des collectivités territoriales et le reconnaissent. Celles que j'ai interrogées m'ont répondu : l'assemblée générale va être reportée à septembre, à octobre, à novembre. Je suis prêt à citer les noms des grands groupes concernés – ce que vous ne faites pas, monsieur le ministre, quand vous annoncez 20 milliards d'euros d'investissements en capital...

Je le répète : plus de 40 % des grandes sociétés à dividendes de notre pays ont décidé de reporter le versement des dividendes.

Le présent amendement – que nous appelons avec un peu d'humour « Robin des bois », même si le sujet est grave – vise à opérer un basculement de TVA des produits de luxe vers les produits de première nécessité.

Le rapporteur général lui aussi a déposé un amendement pour baisser la TVA sur tous les produits de première nécessité et de sécurité sanitaire, et nous le voterons sans difficulté. En l'occurrence, on ne s'embête pas avec les dogmes européens...

M. le président. Il faut songer à conclure.

M. Pascal Savoldelli. Quant à la TVA de 33 % sur les produits de luxe, elle existait en 1992 !

Il est indispensable d'aider la presse écrite

Deuxième projet de loi de finances rectificative pour 2020 : articles additionnels après l'article premier

21 avril 2020

Autre secteur en difficulté – aucun n'y échappe –, celui de la presse écrite. Certains titres souffraient déjà avant le confinement. La situation que nous connaissons ne fait qu'aggraver les choses : distribution perturbée avec la réduction des tournées des services postaux, fermeture des kiosques...

Cet amendement tend à instaurer une taxe due par les services de communication des moteurs de recherche comme Google au profit des publications de presse, au titre de l'exploitation qui est faite de leurs articles et de leurs référencement.

Cette taxe, qui a vocation être temporaire, vise à mettre en application de toute urgence les dispositions de la loi n° 2019-775 du 24 juillet 2019 tendant à créer un droit voisin au profit des agences de presse et des éditeurs de presse durant les négociations entre les plateformes et les éditeurs de presse.

En effet, si la loi est maintenant promulguée depuis plus de six mois, les premières estimations montrent qu'il faudra attendre encore un an au moins avant qu'elle ne soit pleinement appliquée. Au regard de la fragilité économique du secteur de la presse, cette période pourrait être fatale à certains titres. Il est donc urgent d'agir selon nous.

Les assurances doivent répondre à la diminution des revenus des assurés

Deuxième projet de loi de finances rectificative pour 2020 : articles additionnels après l'article premier

21 avril 2020

Ces trois amendements se rejoignent et portent sur la question des réserves de capitalisation des assurances.

Même si certains sont plus compétents que moi dans le domaine assurantiel, je peux dire que l'objectif assigné aux assureurs est de répondre à la dépréciation des valeurs comprises dans l'actif de l'entreprise et à la diminution des revenus.

J'ai interrogé des artisans et des commerçants de mon territoire. Ils ont cotisé entre 4 000 euros et jusqu'à 18 000 euros par an pour bénéficier d'un contrat assez large du point de vue assurantiel. Aujourd'hui, ils enregistrent tous des pertes d'exploitation, et ils se retrouvent sur le carreau, sans personne pour les aider !

Je le dis sans nostalgie, ni personnelle ni politique : en 1999, le secteur assurantiel a versé 7,5 milliards d'euros d'indemnisation. Or nous faisons face aujourd'hui à une catastrophe dont les dommages excèdent ceux enregistrés en 1999, tout le monde s'accorde à le dire !

Peut-on s'autoriser à taxer les fonds de capitalisation des assurances à hauteur de 10 % ? On peut être d'accord ou pas avec cette proposition, mais elle est issue de trois sensibilités différentes de notre hémicycle. Ça, c'est l'urgence.

Et puis, il y a l'après. Nous aurons aussi des confrontations légitimes, démocratiques et tranquilles, par exemple sur le nouveau contrat que sont en train de préparer AXA ou d'autres. C'est dans la presse, je n'apprends rien à personne.

Quoi qu'il en soit, la question que pose aujourd'hui notre groupe et d'autres groupes politiques est la suivante : comment faire pour que les commerçants, les artisans et les plus petits patrons s'en sortent quand ils ont souscrit des contrats à hauteur de 4 000 et jusqu'à 18 000 euros et qu'ils ne sont pas couverts ?

Le débat est maintenant de savoir qui va payer la crise

Deuxième projet de loi de finances rectificative pour 2020 : articles additionnels après l'article premier

21 avril 2020

Notre amendement vise à augmenter le taux de la taxe sur les transactions financières à 0,5 %, ce qui pourrait rapporter 1,2 milliard d'euros.

En réalité, le débat est maintenant de savoir qui va payer la crise. Vous avez commencé à y répondre, puisque le Gouvernement, la droite et le Medef portent depuis dix jours des propositions en vue d'alléger les 35 heures, de rogner les RTT et les congés payés dans la prochaine période pour relancer l'économie. Autre option : il va falloir, comme l'a indiqué M. Husson au début de notre discussion, que les plus riches contribuent.

Nous avons proposé plusieurs séries d'amendements : le retour de l'ISF, vous nous dites non ! Partiellement, pour une année, non ! La contribution exceptionnelle sur les hauts revenus, non ! Toujours non... Même là, j'attends la réponse. Même une augmentation du taux de la taxe sur les transactions financières à 0,5 %, vous direz non !

Donc, allez au bout de votre raisonnement et dites que les mesures que nous avons prises dans le PLFR 1 sur l'allègement du code du travail vont se prolonger, y compris après la crise sanitaire, et que vous ferez peser sur les salariés de ce pays la relance économique. C'est ce que vous voulez, et à un moment il va falloir être franc.

Vous refusez systématiquement toutes nos propositions, comme c'est le cas depuis tout à l'heure, mais vous continuez à dire qu'il va falloir que tout le monde se retrousse les manches et contribue à l'effort général. Pascal Savoldelli vous propose de faire appel aux 1 % des plus hauts revenus, dont les salaires dépassent 250 000 euros – ce n'est pas donné à tout le monde –, car il est normal, dans les moments que nous traversons actuellement, de les solliciter un peu plus que d'habitude.

La question des dividendes est en train de monter partout. Il faut décider leur annulation pure et simple pour cette année, comme au Danemark, au lieu de moduler les options.

Pour finir, vous aviez dit que les entreprises qui profiteraient du chômage partiel ou du prêt garanti par l'État (PGE) ne pourraient pas verser de dividendes. Or Vivendi distribuera 695 millions de dividendes, alors que ses deux filiales, Canal Plus et Vivendi village ont fait appel au chômage partiel. Donc, pour Vivendi, c'est fromage et dessert ! Acceptez-vous cela, monsieur le ministre ?

Nous proposons de porter à 300 euros cette aide

Deuxième projet de loi de finances rectificative pour 2020 : article 3

22 avril 2020

Les fermetures de classes ne concernent pas que les zones rurales : dans mon département, on prévoit la suppression de quatre-vingt-cinq classes et de dix-neuf dédoublements de classes CE1-CP, y compris en zones d'éducation prioritaire.

Au travers du présent amendement, nous proposons la création d'un fonds d'urgence sociale. Monsieur le secrétaire d'État, vous proposez une aide de 150 euros, plus 100 euros par enfant ; quant à nous, nous souhaitons notamment porter cette aide à 300 euros et la mensualiser.

L'allocataire du RSA, de l'allocation de solidarité spécifique, de l'aide personnalisée au logement ou du minimum vieillesse aura vu passer les mois de mars et d'avril avant que nous ne votions la loi. Tenez compte de cette situation, monsieur le secrétaire d'État, et, plutôt que de ne verser ces 150 euros qu'une seule fois, prenez une mesure rétroactive en faveur des plus défavorisés, reconnus comme tels en tant que bénéficiaires d'allocations accordées par le Gouvernement, et non par les collectivités territoriales ou les associations caritatives et humanitaires.

Je n'apprendrai rien à personne en parlant de l'augmentation du coût de la vie et de la difficulté de s'alimenter. Écoutez ce que disent à ce sujet les associations humanitaires et caritatives, et portez cette aide à 300 euros. Notre proposition est gagée. Il y a un choix à faire à la fois pour répondre à l'urgence et pour préparer l'après, car nous savons tous ici que nous sommes encore loin du bout du tunnel en ce qui concerne cette crise sanitaire et ses conséquences sociales.

Nous désapprouvons les aides aux entreprises sans contrepartie

Deuxième projet de loi de finances rectificative pour 2020 : articles additionnels après l'article 7

22 avril 2020

Au travers de cet amendement, nous souhaitons exclure les entreprises qui licencient durant la crise du coronavirus, du bénéfice de la garantie publique de crédit. Il serait en effet paradoxal que l'État s'engage auprès de ces entreprises, alors qu'il se porte d'ores et déjà garant du chômage partiel pour 10 millions de salariés !

L'expérience a montré que, en l'absence de critères prédéfinis, les subventions accordées aux entreprises ne permettent pas forcément d'obtenir les résultats escomptés. Je le dis sans esprit polémique, mais mes collègues socialistes connaissent notre avis sur le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi, le CICE, et le crédit d'impôt recherche, le CIR.

Notre position se fonde sur l'éthique et sur la justice sociale.

22 milliards d'euros vont être alloués aux entreprises et nous sommes en droit de savoir à quoi ils vont servir et selon quelle orientation

Deuxième projet de loi de finances rectificative pour 2020 : article 12

22 avril 2020

Je ne reviendrai pas dans le détail sur les dispositions de cet amendement, identique aux deux précédents.

En revanche, il me semble que prendre le temps d'en discuter en vaut la peine. Il s'agit de décisions importantes : 22 milliards d'euros vont être alloués aux entreprises et nous sommes en droit de savoir à quoi ils vont servir et selon quelle orientation. Les décisions que nous prendrons aujourd'hui auront la plus grande influence sur l'avenir. Or nous avons fait quelques erreurs.

Une crise n'en efface pas une autre, nous disait récemment Elisabeth Borne. Gardons cette mise en garde en tête : il ne s'agit pas d'opposer le climat à l'emploi, bien au contraire. Nous devons accompagner les entreprises, leur indiquer la bonne direction. Le rôle du politique n'est pas de remettre un chèque de 22 milliards sans discuter, mais de donner des orientations. L'urgence climatique est là et il faut la combattre. Voilà quelques mois encore, cette urgence nous préoccupait tous, ne l'oublions pas. Il me semble nécessaire de l'inscrire dans la loi.

Rien ne figure dans l'article 12 pour contraindre les entreprises à aller dans la direction que nous voulons. Le prix du pétrole est aujourd'hui au plus bas. Toutes les conditions sont donc réunies pour que cette reprise se passe le plus mal possible au regard du climat. Nous portons une lourde responsabilité.

L'amendement de Joël Labbé, dont les signataires appartiennent à six groupes politiques différents, fait consensus et me semble plutôt intéressant. Le voter serait à l'honneur du Sénat.

Il est justement responsable de ne pas voter ce plan

Deuxième projet de loi de finances rectificative pour 2020 : explication de vote

22 avril 2020

Il est tard, mais il est important d'expliquer un vote, d'autant que j'ai entendu, qui le Gouvernement, qui des collègues de la majorité, qui d'autres collègues, nous demander à nous de faire preuve d'esprit de responsabilité et donc de voter pour ce projet de loi. Nous n'allons pas le faire ; c'est donc normal de s'expliquer !

L'esprit de responsabilité, ce n'est pas forcément voter pour : c'est prendre conscience qu'il faut faire quelque chose. C'est agir, donc. Et on a toujours le choix d'agir ou non – c'est particulièrement vrai en politique. C'est très important, ça ! C'est ça, exercer des responsabilités. Depuis que je siége dans cet hémicycle, c'est-à-dire depuis 2017, je n'ai jamais vu personne remettre en cause la légitimité de ses collègues ou leur esprit de responsabilité. Nous débattons, nous délibérons, nous votons, à égalité. L'esprit de responsabilité n'est donc pas un problème dans cette situation d'urgence.

Il y a malgré tout un problème : nous nous apprêtons quand même – je connais l'issue du vote, mes chers collègues, madame la secrétaire d'État – à engager plus de 110 milliards d'euros d'argent public. En contrepartie, pas une seule recette ! Rien ! Rien, sous quelque forme que ce soit : rien sur les plus fortunés, rien sur les hauts revenus. Il ne s'est rien passé ! Rien non plus sur le blocage des prix de l'alimentation, de l'eau, de l'énergie, rien sur l'exonération de la TVA sur les produits de première nécessité, rien sur une nouvelle baisse de la TVA sur tous les dispositifs de sécurisation liés à la crise sanitaire : rien, que les sommes engagées le soient par l'État, par les collectivités territoriales ou par le patronat !

Nous n'avons rien obtenu pour les collectivités territoriales.

M. Julien Bargeton. Allez, allez !

M. Pascal Savoldelli. Ça peut vous satisfaire et justifier votre vote, mes chers collègues ; c'est votre droit. Mais voyez comme nos propositions ont été traitées !

M. Julien Bargeton. Votre temps est écoulé !

M. Pascal Savoldelli. Vous avez mis sur la table, en tout et pour tout, 150 euros par famille plus 100 par enfant, et nous n'avons même pas eu le droit au débat, ici, quand nous avons soulevé la question des 300 euros !

M. le président. Merci de conclure, mon cher collègue.

M. Pascal Savoldelli. Je vais conclure, mais nous ne sommes plus à une minute près !

M. Emmanuel Capus. Nous irons en boîte un peu plus tard ! (Sourires.)

M. Pascal Savoldelli. Sur ces 110 milliards d'euros, nous allons en engager 20 milliards pour les participations de l'État au capital d'entreprises à propos desquelles nous n'avons eu aucune réponse quand nous avons posé la question des enjeux environnementaux et climatiques, sans parler d'autres critères – nous ne savons pas si ces 20 milliards d'euros vont participer à une redynamisation de notre économie productive.

Nous voterons contre ce projet de loi de finances rectificative.

Un condensé édifiant de tout ce que peut produire le capitalisme comme absurdité

Usine de masques de Plaintel

22 avril 2020

Article paru dans le Journal Humanité
le 21 avril 2020

Cette crise sanitaire illustre malheureusement les conséquences du déclin industriel de notre pays. Exemple le plus saisissant avec l'usine Honeywell de fabrication de masques à Plaintel (Côtes-d'Armor) pourtant rentable mais fermée en 2018.

200 millions de masques étaient produits dans cette entreprise qui a changé plusieurs fois de propriétaires mais qui ont toujours bénéficié des différentes aides publiques de l'état via le CIR ou le CICE pour laisser au final 300 salariés sur la touche.

La production a été délocalisée en Tunisie et en Chine et les outils de production ont été démantelés par un ferrailleur en février dernier alors que les signes d'une pandémie mondiale étaient plus que pressants.

Le syndicat Solidaires par son secrétaire Général des Côtes d'Armor Serge LEQUEAU pointe très justement avec cette usine, « un condensé édifiant de tout ce que le capitalisme financier international, soutenu par des politiques néolibérales peut produire comme horreur, comme absurdité, comme aveuglement ».

En effet, des deniers publics ont servi à casser un outil industriel dont on ressent aujourd'hui l'impériosité. Ils ont aussi broyé des hommes et des femmes avec un savoir faire technique de haut niveau dans un domaine touchant à la sécurité sanitaire de tous.

Le Gouvernement actuel disait encore au sujet des délocalisations il y a quelques mois : « Garder ces usines n'est pas un enjeu d'intérêt public. Laissons faire les lois du marché ! Si, un jour, nous avons des besoins, nous les importerons de Chine ! ». Mais aujourd'hui nous payons toutes et tous le prix de cette confiance aveugle dans le seul marché mondial. La France manque toujours de masques, plus de deux mois après le début de la crise. Les soignants manquent de tout et nos ministres nous demandent de faire preuve de solidarité en fabriquant des masques maison ou en faisant appel à des dons pour aider nos hôpitaux.

Comme toujours face à ce scandale, la solidarité prime avec le projet de création d'une société coopérative industrielle qui reprendrait les activités. Cette structure reste la plus adaptée à la situation puisqu'elle permet d'associer tous les acteurs du territoire régional, à commencer par les salarié.es, mais aussi d'autres acteurs comme les structures sanitaires et médico-sociales, ou tout collectif citoyen régionaux Le Conseil Départemental des Côtes d'Armor et le Conseil Régional de Bretagne ont fait part de tout leur soutien à ce projet de relance.

Mais le Gouvernement par la voie de sa secrétaire d'état à l'industrie vient de doucher les espoirs en indiquant cyniquement « je sais que l'équipe est motivée. Le projet est peut-être une bonne idée mais il y a des alternatives ». Or nous constatons tous au quotidien les effets désastreux de ces alternatives.

Ainsi face au dogme néolibéral du gouvernement, c'est mon rôle de parlementaire d'accompagner cette appropriation collective des moyens de production. L'avenir est là, notre présent confiné nous le prouve bien.

Nous demandons la prise en charge des frais d'obsèques pour les familles sans ressources

Deuxième projet de loi de finances rectificative pour 2020 : article 3

22 avril 2020

Nous demandons la prise en charge des frais d'obsèques, non pas sans condition de ressources – M. le rapporteur général a eu raison de signaler que la première version de notre amendement était mal rédigée –, mais pour les familles sans ressources.

De nombreuses mairies, de toutes sensibilités politiques, interviennent déjà dans ces situations particulières, mais ce n'est pas le cas de toutes.

Par ailleurs, je me félicite d'avoir pu, avec des collègues parlementaires de toutes tendances politiques, faire reculer l'entreprise qui entreposait des corps dans un hangar habituellement destiné à l'alimentation, selon une approche par trop vénale ! Je tenais à le dire, car cela participe de la réhabilitation du politique.

Il faut annuler les suppressions de postes prévues à l'Éducation nationale

Deuxième projet de loi de finances rectificative pour 2020 : article 3

22 avril 2020

Cet amendement, déposé sur l'initiative de mes collègues Brulin et Ouzoulias, vise au renforcement des postes d'enseignant.

Une nouvelle fois, il faut faire le tri entre les annonces médiatiques du Gouvernement et ses actes. Le 7 avril dernier, Jean-Michel Blanquer annonçait la création de 1 248 postes d'enseignant dans le premier degré, conséquence du gel des fermetures de classes en zones rurales.

Dix jours plus tard est déposé un projet de loi de finances rectificative comportant des mesures d'urgence. Surprise : la quasi-totalité des crédits ouverts concernent les aides aux entreprises et rien n'est prévu pour l'éducation nationale. Quand celle-ci deviendra-t-elle une urgence ? Cet été, quand les parents auront fait leurs choix d'inscription de leurs enfants pour la rentrée ?

Quoi qu'il en soit, ces 1 248 postes sont essentiels, bien qu'insuffisants au regard des besoins, notamment dans les académies regroupant de nombreuses zones d'éducation prioritaire, qui restent les parents pauvres de ces nouvelles créations de postes.

Ils sont essentiels à deux titres : d'abord, si ces postes ne sont pas créés, comment assurer le maintien des classes promis à la fin de mars, sauf à affaiblir encore le taux d'encadrement des élèves français ? Ensuite, comme l'a de nouveau souligné le Premier ministre ce week-end, le monde d'après la crise ne pourra pas être comme le monde d'avant. Il faut donc revoir les décisions prises cet hiver. Pour rappel, le projet de loi de finances pour 2020 prévoyait la suppression sur deux rentrées de 1 088 postes dans les lycées, de 685 dans l'enseignement professionnel, de 351 au collège et de 55 dans l'enseignement agricole.

Comme l'a lui-même dit Emmanuel Macron le 13 mars dernier, les dernières semaines ont creusé encore un peu plus les inégalités sociales entre les élèves. Les prochains mois devront être marqués par un réinvestissement massif et la mise en place de dispositifs de soutien aux élèves les plus fragilisés. On ne peut se satisfaire de perdre de vue entre 600 000 et 960 000 élèves.

Pour raccrocher ces jeunes, il convient non pas de les accueillir dans des conditions inadaptées dès le 11 mai, comme cela se profile, mais bien de travailler sur deux leviers, en assurant un encadrement et un suivi suffisamment personnalisés et en mettant en œuvre des dispositifs de soutien et de rattrapage à la rentrée. Tout cela suppose de revenir sur les suppressions de postes prévues, comme le proposent les auteurs de cet amendement.

Nous estimons la nationalisation de Luxfer et Famar à 40 millions d'euros

Deuxième projet de loi de finances rectificative pour 2020 : article 3

22 avril 2020

Je ne suis pas certain que le terme de nationalisation convienne, notamment pour la société Luxfer... Quoi qu'il en soit, une vraie question se pose, et il faut y répondre.

La société Luxfer emploie 136 salariés. Cette entreprise située dans le Puy-de-Dôme était en pointe dans la fabrication de bouteilles d'oxygène à usage médical.

Alors que nous allons débattre de nouvelles entrées de l'État, à hauteur de 20 milliards d'euros, dans le capital d'entreprises, nous attirons votre attention, madame la secrétaire d'État, monsieur le ministre, sur ces deux sociétés, Luxfer et Famar, dont nous estimons la nationalisation à 40 millions d'euros. Une entrée de l'État dans leur capital serait un signe, certes pas au niveau, mais positif.

Je ne vous demande pas de poser la question du mode de développement et de production qui doit être celui de la France entière, mais ici des emplois sont à la clé, et sauf à penser que ces entreprises sont condamnées à disparaître, ce qui serait vraiment dommage, l'adoption de cet amendement enverrait un signal positif.

Quelle est donc votre position sur cette question, qui est tout de même posée depuis près d'un mois ?

Les étudiants sont actuellement largement exclus des plans d'aide gouvernementale

Deuxième projet de loi de finances rectificative pour 2020 : article 3

22 avril 2020

Cet amendement vise les étudiants, notamment les étudiants précaires, qui, comme beaucoup de nos concitoyens, sont particulièrement affectés par la crise sanitaire.

Nous nous réjouissons que 10 millions d'euros aient été débloqués dans le cadre de la CVEC, la contribution de vie étudiante et de campus, mais cela nous semble insuffisant pour pallier, notamment, la perte d'un stage gratifié ou d'un emploi pour près de la moitié d'entre eux.

Or, chacun le sait ici, les étudiants sont actuellement largement exclus des plans d'aide gouvernementale. Cet amendement vise donc à permettre aux Crous, les centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires, de disposer d'une enveloppe particulière, afin d'aider plus largement les étudiants.

Créons un fonds d'urgence au bénéfice des associations caritatives

Deuxième projet de loi de finances rectificative pour 2020 : article 3

22 avril 2020

Pour la première fois en soixante-dix ans, Emmaüs a lancé un appel aux dons financiers pour collecter 5 millions d'euros et survivre.

L'association, qui aide 20 000 personnes parmi les plus fragiles en France, fait face aujourd'hui à un arrêt total de son activité et donc à une disparition complète des dons en nature qui font son budget. Ne restent aujourd'hui que 79 des 289 structures en mesure d'aider les sans-abri, les chômeurs de longue durée, les familles surendettées, les réfugiés et les personnes sortant de prison en réinsertion ou encore les gens du voyage, qui ont besoin d'aide.

Sans cet apport de dons, c'est un pilier de la solidarité nationale qui pourrait disparaître, d'autant plus que les grands événements de l'association, qui peuvent constituer 40 % des budgets fédéraux, sont d'ores et déjà annulés. Il nous semble donc qu'il y a urgence à ce que l'État se mobilise.

Ce sujet dépasse celui du chômage partiel : 70 % des associations ont dû cesser leurs activités et annuler les événements printaniers généralement sources de revenus. J'ai évoqué Emmaüs, mais j'aurais pu citer d'autres associations caritatives comme le Secours catholique ou le Secours populaire. Quant aux associations qui ont maintenu leur activité, elles se retrouvent aujourd'hui submergées par les demandes de leurs bénéficiaires.

Tel est le sens de notre amendement.

Nous demandons le rétablissement des cotisations sociales

Deuxième projet de loi de finances rectificative pour 2020 : article 4

22 avril 2020

Le Gouvernement a annoncé le déblocage de 4 milliards d'euros de primes pour les personnels hospitaliers et les agents de la fonction publique mobilisés dans la lutte contre le Covid-19.

Évidemment, nous soutenons la reconnaissance du travail des personnels de santé et des personnels administratifs, qui ont travaillé sans compter leurs heures en revalorisant leur salaire. Cette revalorisation devrait se traduire selon nous par une augmentation du point d'indice, afin, notamment, de revaloriser la pension future des agents.

Le Gouvernement a fait le choix de verser une prime, comme il l'avait déjà fait à la suite du mouvement des « gilets jaunes » et de la grève de dix-huit mois des personnels hospitaliers. Comme quoi, nous étions déjà alertés sur la situation de l'hôpital...

Cette prime va, à nos yeux, créer des frustrations chez certains agents, puisque son montant variera selon que l'on est « en première ligne » ou « en deuxième ligne ». Pourtant, c'est bien l'ensemble des personnels qui s'est mobilisé, y compris dans des établissements dits « de deuxième ligne », pour accueillir les malades transférés des établissements de première ligne.

Surtout, ces primes vont aggraver le déficit de la sécurité sociale, en raison des exonérations de cotisations sociales, comme nous avons eu l'occasion de vous le rappeler avec notre amendement de compensation intégrale des exonérations par l'État.

Notre amendement vise donc à maintenir les primes pour les agents publics, avec les exonérations de taxe sur les salaires, l'apprentissage et les autres contributions au budget de l'État. En revanche, nous demandons le rétablissement des cotisations sociales.

En effet, le problème du financement de la sécurité sociale et de ses trois branches - la branche maladie, la branche vieillesse et la branche santé - va lourdement se poser, à un moment donné.

De façon immonde, Muriel Pénicaud justifie la mise à pied d'un inspecteur du travail

Covid-19

22 avril 2020

Ma question s'adresse à Mme la ministre du travail.

Madame la ministre, depuis le début de la crise sanitaire, les personnels de santé, les caissiers, les livreurs, les éboueurs, les agriculteurs, les postiers et tant d'autres exposent chaque jour leur santé pour assurer les fonctions vitales du pays.

Alors que leur sécurité sanitaire est loin d'être toujours assurée, vous appelez à la reprise de l'activité non essentielle. Mais avec quelles garanties sanitaires ? Les masques sont-ils arrivés en quantité suffisante ? Les entreprises sont-elles prêtes à s'organiser face à un risque biologique invisible ? Quel accompagnement l'État prévoit-il ? Repenser l'organisation du travail, comme la justice l'a rappelé à Amazon, est une nécessité impérieuse.

Dans ce contexte, l'inspection du travail est indispensable pour accompagner les entreprises et garantir la sécurité sanitaire des travailleurs.

Pourtant, au lieu de donner aux inspecteurs les moyens d'exercer leurs missions, vous entravez honteusement leur action. En effet, la direction générale du travail (DGT) exige désormais des inspecteurs qu'ils fassent valider par leur hiérarchie toute visite en entreprise ou toute saisine du juge des référés, une disposition contraire à la convention n° 81 de l'Organisation internationale du travail (OIT), qui assure l'autonomie de leur action.

Pire encore, le directeur des ressources humaines de votre ministère a suspendu l'inspecteur Anthony Smith. Sa « faute » ? Exiger d'une entreprise d'aide à domicile, après une alerte des représentants du personnel, qu'elle fournisse des masques pour protéger salariés comme usagers – un comble ! Ces pressions inacceptables font l'objet d'une plainte – légitime – contre la France transmise par quatre syndicats au Bureau international du travail.

Madame la ministre, nous vous demandons d'abroger les ordres illégaux de la DGT, d'abandonner les sanctions et menaces qui pèsent sur les inspecteurs du travail et de leur fournir les moyens juridiques et matériels de travailler en sécurité. Ce sont des prérequis impératifs à la reprise de l'activité. À défaut, vous faites prendre aux salariés de sérieux risques sanitaires et psychosociaux.

M. le président. La parole est à Mme la ministre du travail.

Mme Muriel Pénicaud, ministre du travail. Monsieur le sénateur Guillaume Gontard, je souhaite tout d'abord vous remercier de mettre en lumière l'action de l'inspection du travail. Je voudrais saluer, à cette occasion, le travail remarquable réalisé par mon administration sur le plan national et local, par le biais des Direccte (directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi) et de leurs unités départementales, tant pour le financement du chômage partiel, qui protège aujourd'hui dans notre pays dix millions de salariés, que pour la protection de la santé au travail – c'est le rôle, majeur, vous l'avez rappelé, que joue l'inspection du travail.

Le 17 mars, la direction générale du travail, qui est l'autorité centrale de l'inspection du travail conformément aux règles de l'OIT, a donné des instructions pour assurer la protection des travailleurs comme des inspecteurs lors des contrôles liés à la sécurité et à la santé au travail.

C'est dans ce contexte qu'une discussion préalable entre les inspecteurs et leur autorité est prévue. Cette discussion permet de vérifier que le contrôle peut se dérouler sur place sans danger ; à défaut, le contrôle peut avoir lieu sur pièces. Par ailleurs, de nombreuses mesures ont été adoptées pour mettre en place les gestes barrières et pour favoriser l'utilisation des véhicules par une seule personne. Enfin, 60 000 masques ont été fournis au ministère du travail ; ils doivent notamment permettre aux inspecteurs du travail de réaliser leurs contrôles en toute sécurité, là où ils sont nécessaires.

Le ministère du travail n'entrave jamais des interventions ni ne les interdit. L'Organisation internationale du travail est claire : l'inspection n'est pas une addition d'agents, elle s'intègre dans un système global qui doit protéger les salariés et conseiller les entreprises. C'est bien dans ce cadre que l'inspection du travail fonctionne.

Vous m'interrogez aussi sur un cas particulier. La direction générale du travail a suspendu de ses fonctions à titre conservatoire un inspecteur du travail de la Marne, qui avait enfreint à plusieurs reprises et de façon délibérée et grave les instructions de l'autorité centrale. Il avait enjoint à des employeurs des conditions de maintien d'activité contraires aux prescriptions des autorités sanitaires, il était intervenu hors de sa compétence et il avait eu des pratiques internes non déontologiques par rapport aux instructions. Une procédure disciplinaire est en cours et cet agent pourra, tout en conservant son traitement comme cela est prévu par notre droit, défendre sa position et présenter ses arguments.

Le service public est attendu dans les entreprises par les salariés comme par les employeurs et, plus que jamais, il doit être irréprochable.

M. le président. La parole est à M. Guillaume Gontard, pour la réplique.

M. Guillaume Gontard. Je vous ai bien écoutée, madame la ministre, mais vous ne m'avez pas répondu : allez-vous lever les sanctions prises à l'encontre d'Anthony Smith ? Allez-vous cesser les pressions qui sont exercées sur les inspecteurs du travail ? En un mot, laissez les inspecteurs du travail remplir leurs missions conformément au droit international et au code du travail ! C'est tout ce que nous vous demandons et nous le faisons pour le bien et la santé des travailleurs et des travailleuses. (M. Patrice Joly applaudit.)

Mme Éliane Assassi. Bravo !

Nous proposons d'abonder de 50 millions d'euros le budget du service de santé des armées

Deuxième projet de loi de finances rectificative pour 2020 : article 3

22 avril 2020

En raison des restrictions qui s'appliquent à la tenue de la séance publique, je vais défendre cet amendement qui résulte d'une initiative de Christine Prunaud et de Pierre Laurent.

Nous proposons d'abonder de 50 millions d'euros le budget du service de santé des armées. Il me semble que nous pourrions parvenir à un accord sur cette question, car le service de santé des armées est extrêmement mobilisé dans la crise présente : triplement du nombre des lits dans les hôpitaux d'instruction, intervention à Mulhouse et auprès de nos militaires engagés à l'étranger... Or, comme un certain nombre de nos services publics, il a subi de fortes restrictions : il a ainsi perdu 10 % de son personnel sur les sept dernières années.

Au regard de la situation de crise que nous connaissons – je ne dirai rien de l'épisode du Charles-de-Gaulle –, il manque cent médecins au service de santé des armées, même en mobilisant les réservistes.

Nous demandons au Gouvernement de lever le gage. Il me semble que nous pouvons parvenir à l'unanimité sur cette question.

Si les conditions ne sont pas réunies, il ne faut pas reprendre le travail

Deuxième projet de loi de finances rectificative pour 2020 : article premier ter

22 avril 2020

Je n'avais pas prévu d'intervenir, mais, là, il est question des conditions dans lesquelles les salariés peuvent reprendre le travail. La première obligation, c'est que les conditions sanitaires soient respectées et qu'il y ait des masques et du gel. Voilà la vraie question ! Voilà la première des conditions !

On a beaucoup parlé du guide de bonnes pratiques, pour permettre, par exemple, la reprise des chantiers. Pour les organisations patronales que nous avons beaucoup auditionnées dans le cadre de nos groupes de suivi, y compris pour la Capeb, la mise en œuvre concrète du guide de bonnes pratiques est quasiment impossible. Prévoir un camion ou un véhicule par ouvrier pour que celui-ci se rende sur un chantier, c'est impossible ! Respecter les gestes barrières d'un mètre sur un chantier, c'est impossible !

Aujourd'hui, dans le bâtiment, le surcoût pour la fourniture des blouses, des masques ou autres équipements de protection s'élève à 40 euros par jour et par ouvrier. Voilà la réalité ! Par conséquent, de nombreux entrepreneurs font le choix de ne pas reprendre les chantiers. À cela s'ajoutent la question de la main-d'œuvre – certains ouvriers sont malades, d'autres gardent leurs enfants –, la question de l'interconnexion entre professions – certaines sont au travail, d'autres pas, ce qui provoque un ralentissement sur les chantiers – et la question de l'approvisionnement en matériaux.

Sur l'obligation de moyens ou de résultat, je le redis, j'en ai beaucoup discuté avec Mme Primas ces quinze derniers jours, le Gouvernement peut dire ce qu'il veut, cela ne marchera pas. Il parle d'obligation de moyens, mais la jurisprudence a tranché en faveur de l'obligation de résultat, qu'aucun n'employeur ne pourra garantir.

J'ai entendu dans les groupes de travail qu'il fallait assouplir un peu le code du travail ou demander à l'inspection du travail de mettre la pédale douce. Cela, nous le refusons. Dans ce moment de crise, l'inspection du travail doit faire son travail et ne peut pas être sanctionnée pour faire respecter le droit des salariés.

M. le président. Il faut conclure, cher collègue !

M. Fabien Gay. Si les conditions nécessaires ne sont pas réunies, on ne peut reprendre ni le travail ni les chantiers. La seule question qui se pose, c'est celle des conditions nécessaires à la reprise.

Monsieur le ministre, prenez l'engagement qu'un travail sera mené sur le coût de la crise pour les collectivités territoriales

Deuxième projet de loi de finances rectificative pour 2020 : articles additionnels après l'article 1er quinquies

22 avril 2020

Il s'agit d'un amendement d'appel, que je maintiendrai, MM. Darmanin et Le Maire ayant eu l'honnêteté de nous dire qu'il n'y avait rien pour les collectivités territoriales dans ce deuxième projet de loi de finances rectificative. Nous venons d'obtenir de manière consensuelle un petit progrès sur la question du Fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée, mais cela ne fait pas la maille, sachant que la commission des finances du Sénat estime les pertes de recettes fiscales, pour les collectivités territoriales, à 4,9 milliards d'euros pour 2020 et 2021...

Monsieur le secrétaire d'État, quid des DMTO (droits de mutation à titre onéreux), de la CVAE (cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises), de la CFE (cotisation foncière des entreprises), du versement mobilité ? Prenez aujourd'hui l'engagement, au nom du Gouvernement, qu'un travail sera mené, dans la perspective du prochain projet de loi de finances rectificative, sur le coût de la crise pour les collectivités territoriales.

M. Baroin, devant la délégation du Sénat aux collectivités territoriales, a appelé à nationaliser la dette des collectivités territoriales liée à la crise du Covid : je suis tout à fait d'accord ! Nous sommes nombreux, ici, à partager le point de vue de l'AMF.

Pour mon département, le Val-de-Marne, qui compte 1,4 million d'habitants, les impôts et taxes représentent 77,7 % des recettes financières. On mesure l'enjeu pour les politiques publiques ! Le problème, structurel, serait le même si le département était dirigé par la droite. On peut faire le même constat pour le Val-d'Oise, les Hauts-de-Seine, les Yvelines... Il faut donc nous donner des gages, monsieur le secrétaire d'État ! Renoncez à la suppression de la taxe d'habitation pour les 20 % des ménages les plus riches, alors que nous discutons de l'impact de la crise sur les recettes de TVA des collectivités territoriales et que la taxe sur le foncier bâti est supprimée.

Nous attendons un engagement de votre part, monsieur le secrétaire d'État. C'est pourquoi je défends cet amendement d'appel avec vigueur et passion !

M. le président. Veuillez respecter le temps de parole, mon cher collègue ! (M. Philippe Dallier approuve.)

M. Pascal Savoldelli. Y aura-t-il un collectif budgétaire exceptionnel pour les collectivités territoriales ?

Comment le gouvernement compte assurer la protection des usagers ?

Déconfinement et transports publics

23 avril 2020

Mme Laurence Cohen interroge M. le secrétaire d'État, chargé des transports sur les conditions du déconfinement notamment en Île-de-France, annoncé par le Gouvernement pour le 11 mai 2020.

Pour l'heure, aucune information, aucune garantie n'est apportée aux Franciliennes et aux Franciliens qui seraient amenés à retourner travailler et à utiliser à nouveau les transports en commun. Au-delà des salariés, des collégiens et lycéens emprunteront également à nouveau les transports publics pour retourner dans leurs établissements scolaires. La distanciation sociale sera dès lors impossible et les métros, bus, RER et tramways représentent des sources de contamination importantes.

Elle lui demande de lui préciser comment l'État compte assurer la protection et la sécurité des usagers, que ce soit en fournissant des masques ou bien en créant des moyens de transports alternatifs avec des pistes cyclables temporaires sur certains grands axes, par exemple.

Outre, l'approvisionnement en masques en quantité suffisante, elle lui demande comment sera organisée leur distribution et par qui, s'il s'agira par exemple des agents de la RATP et de la SNCF dans les gares, et qui assumera le coût induit, l'État, la région ou les opérateurs.

L'Île-de-France est le premier foyer épidémique lié au Covid-19, il convient dès à présent de rassurer ses habitantes et ses habitants sur les modalités précises et les dispositions sanitaires prises pour que ce déconfinement dans les transports se déroule dans des conditions optimales de sécurité et de protection de la population.

Des garanties et des moyens supplémentaires accordés à la RATP et la SNCF de la part du Gouvernement, pour adapter l'offre de transports au contexte actuel, sont indispensables pour envisager sereinement un déconfinement à la date prévue.

La santé des Franciliens ne doit pas être sacrifiée.

La justice prud'homale doit être renforcée

Accès aux Prud'hommes pendant le confinement

23 avril 2020

Mme Laurence Cohen interroge Mme la ministre du travail sur les difficultés rencontrées par de nombreux salariés qui ont besoin d'avoir accès à la justice prud'homale en cas de contentieux. En effet, dans le contexte actuel de confinement, la majorité des conseils de prud'hommes (CPH) est actuellement fermée, ce qui empêche les salariés de défendre leurs droits.

Malheureusement, le comportement de certains employeurs peut être tout autant répréhensible durant cette période et nécessite une action en justice. Cette impossibilité de se défendre peut avoir de graves conséquences notamment pour des salariés qui se trouveraient injustement licenciés et qui auraient donc besoin d'indemnités ou tout simplement de salaires en cas de non-paiement de la part d'un employeur.

L'ordonnance n° 2020-306 du 25 mars 2020 permet pourtant des dérogations sur les modalités de fonctionnement durant la période d'état d'urgence sanitaire afin de maintenir l'activité prud'homale.

Des adaptations sont notamment possibles pour respecter les règles sanitaires élémentaires en cette période de pandémie tout en permettant aux salariés d'avoir accès à la justice.

Mais sur le terrain, la réalité est tout autre, ce qui engendre de nombreuses difficultés.

Aussi, elle lui demande comment elle entend intervenir pour que ce service public essentiel aux salariés puisse réellement continuer à fonctionner, et ainsi ne pas laisser impunis des employeurs qui ne respecteraient pas leurs obligations.

En cette période de crise économique et de nouvelles atteintes au code du travail de toute part, la justice prud'homale doit être renforcée.

Augmenter une offre de soins pérenne

Utilisation des hôpitaux de l'Hôtel-Dieu et du Val-de-Grace à Paris

23 avril 2020

Lettre à M. Olivier Véran, Ministre des Solidarités et de la Santé

Monsieur le Ministre,

Je me permets d'attirer votre attention sur l'utilisation des hôpitaux de l'Hôtel-Dieu et du Val de Grace à Paris dans cette période très tendue pour l'ensemble des hôpitaux de Paris.

Les urgences de l'Hôtel Dieu ont été converties en un des centres de dépistage du Covid-19 pour une partie du personnel soignant. La possibilité d'hospitaliser des patients du COVID à l'Hôtel Dieu, ce qui aurait nécessité de rehausser les moyens adéquats, a donc été abandonnée alors même que des patients en voie de guérison sont dirigés vers des hôtels parisiens, faisant une nouvelle fois craindre pour l'avenir de cette structure en plein centre de Paris.

L'utilisation du Val de Grâce n'a pas semble-t-il été envisagée. Nous payons cher les choix antérieurs dans ces deux cas. Or ces deux établissements ont des positions centrales. Leur proximité avec des établissements hospitaliers parisiens permettent une intégration très avantageuse dans le réseau hospitalier de l'AP-HP.

De nombreux personnels proposent d'y développer la structure d'accès aux soins et d'y réaliser des places d'hébergement pour les personnes les plus précaires et démunies Cette approche a le soutien de très nombreux personnels hospitaliers.

Le 3 avril dernier Madame Anne Hidalgo, Maire de Paris s'est, quant à elle, prononcé en faveur d'une réquisition des deux établissements pour répondre aux besoins des hôpitaux.

Depuis de très nombreuses années les élus communistes parisiens ont mené en relation avec les personnels des batailles multiples pour défendre l'offre de soins présente dans ces deux établissements comme ailleurs. Ce courrier prolonge cette démarche dont l'urgence se confirme dramatiquement d'heure en heure.

En concertation avec les personnels concernés, des mesures permettant une augmentation de l'offre de soins pérenne ne devraient-elles pas à nouveau être recherchées et mises en place sur les deux sites, et ce notamment en matière de lits disponibles ?

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre l'expression de mes salutations les plus distinguées.

Pas question de valider une opération de secours des actionnaires pour leur rendre la maison assainie après la crise !

Deuxième projet de loi de finances rectificative pour 2020 : conclusions de la CMP

23 avril 2020

Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'État, monsieur le président de la commission des finances, monsieur le rapporteur général, la commission mixte paritaire s'est accordée voilà quelques heures sur un projet de loi de finances rectificative que nous n'approuverons pas.

Au cours des débats de ces derniers jours, nous avons relevé les manques criants de ce texte et formulé de nombreuses propositions. À chacune d'entre elles, ou presque, le Gouvernement et la commission des finances nous ont répondu : ce texte est un texte d'urgence, nous renvoyons le débat de fond à plus tard. En quelque sorte, l'heure serait non pas au débat politique, mais à l'action. Nous réfutons totalement ce point de vue : en agissant dans l'urgence, nous faisons, vous faites de la politique. Les choix d'aujourd'hui engagent l'après. Or l'après se pense, se débat, se prépare, s'organise pendant.

Pourquoi vouloir mettre le couvercle sur le débat contradictoire au nom de l'urgence ? Pourquoi n'est-il pas question de contester les options profondément libérales que vous maintenez au nom de cette urgence ?

Un autre argument est invoqué pour voter ce texte, celui de la responsabilité. Cet argument est pour nous totalement irrecevable. Ainsi, même en doutant de la démarche gouvernementale face au rejet de l'essentiel de nos propositions, il faudrait voter pour, « en responsabilité ». Nous estimons que le choix existe, y compris dans cette période – surtout dans cette période, ajouterai-je.

Lorsque des priorités sont données – et comment ne pas voir que priorité est donnée à la reprise d'une certaine conception de l'économie sur la sécurité sanitaire de tous, dans une sorte de hiérarchie ? –, on peut les contester et en proposer d'autres. Le principe même de la démocratie ne peut pas être remis en cause au nom de la responsabilité, qui se voudrait une mise au pas.

Nous avons un avis différent. Nous l'assumons ici, mais aussi devant le peuple. J'insiste sur ce dernier point : nous ne sommes pas dans une bulle ; les citoyens écoutent ce qui est dit ; ils réfléchissent ; même confinés, ils expriment des opinions. Un sondage publié mardi dernier était d'ailleurs édifiant quant à la défiance à l'égard de l'action gouvernementale.

L'Assemblée nationale et le Sénat débattent, et c'est une bonne chose. Il faut avoir le courage de s'opposer, lorsque l'on estime que les valeurs que l'on défend sont remises en cause. L'opinion évolue, est attentive ; la situation évolue aussi.

Certains ont dit, notamment vous, monsieur le secrétaire d'État : il y a eu de nombreuses avancées. Il n'est qu'à voir, pourtant, le dernier scoop relatif à la question des paradis fiscaux. Une disposition est votée ici, Bruno Le Maire fait

une annonce ce matin et, dans le texte que nous avons reçu voilà à peine une demi-heure, elle a disparu ! Excusez-moi de le dire ainsi, mais il y a bien un diable libéral...

Vous avez rejeté, comme aux plus beaux jours de la présidence des riches, toutes nos propositions d'une participation accrue des plus fortunés de la solidarité nationale. Rétablir l'ISF ? C'est toujours non ! Supprimer le prélèvement forfaitaire unique ? Non ! Augmenter la contribution des plus hauts revenus ? C'est encore non ! Accroître les taxes sur les dividendes et les transactions financières ? C'est aussi non ! Prévoir une dotation exceptionnelle pour les collectivités territoriales ? C'est finalement non !

Une petite information sur l'argent roi. Monsieur le secrétaire d'État, vous le savez, Disney vient de confirmer le versement de 1,5 milliard d'euros de dividendes, alors que 15 000 de ses salariés sont au chômage partiel en France ? Pouvez-vous nous indiquer si l'État prend en charge ce chômage partiel ?

Être responsable, c'est déterminer qui va payer la dette, ce qu'elle va devenir. Allez-vous continuer à casser le service public, à contraindre les plus défavorisés ? Votre rejet de nos propositions de justice fiscale le laisse craindre.

Le débat parlementaire est incomplet. Vous annoncez 20 milliards d'euros de participation financière de l'État pour aider les entreprises stratégiques en difficulté. Nous n'en avons pas obtenu la liste. Nous n'avons pas réellement débattu de la stratégie industrielle qui sous-tend cet investissement considérable. En outre, vous avez balayé les critères environnementaux, aussi bien que sociaux, que nous défendions avec d'autres.

Il n'est donc pas question pour nous de valider ainsi une opération de secours aux actionnaires défailants pour leur rendre la maison assainie dès la crise passée. Nos amendements visant à améliorer le sort des plus démunis, des mal-logés ou des étudiants, ou à améliorer le service de santé des armées, amendements d'urgence s'il en est, ont été balayés, comme bien d'autres.

M. le président. Veuillez conclure, mon cher collègue.

M. Pascal Savoldelli. Le 15 mars dernier, Emmanuel Macron a évoqué des décisions de rupture. Où sont-elles, mes chers collègues ? Ce projet est recroquevillé sur une pensée qui nous a amenés à la désastreuse situation d'aujourd'hui.

C'est pourquoi nous rejetons, en toute responsabilité, ce projet de loi de finances rectificative.

Les gardiens du temple

La force d'un Etat n'est pas d'organiser la charité, mais d'instaurer la justice fiscale

24 avril 2020

Retour au Sénat cette semaine pour le débat en commission des finances et dans l'hémicycle sur le projet de loi de finances rectificatif pour répondre à la crise économique et sociale générée par la pandémie.

Le gouvernement fait le choix d'emblée de ne pas toucher aux impôts, à la fiscalité. Ils font le choix d'aggraver la dette, celle-là même qui leur sert d'argument massif depuis des années pour justifier leurs mesures d'austérité ayant comme conséquence, par exemple, d'avoir réduit considérablement les moyens d'action de nos hôpitaux publics. Aujourd'hui, ces décideurs, à 20 heures chaque soir applaudissent au balcon afin de rendre hommage aux personnels soignants « si mal payés » comme dit Jupiter.

Alors, ces irréductibles communistes ont choisi, contrairement à MM. Le Maire et Darmanin & consorts, de déposer une série d'amendements visant à faire payer ceux qui le peuvent. Rassurez-vous, ce n'est pas vous. Sont visés par ces propositions les « premiers de cordée ».

Ainsi donc nous voilà à proposer le rétablissement de l'ISF, débat intense dans l'hémicycle, M. Darmanin nous dit que cela serait un retour au passé... ben oui Monsieur le ministre ! Les Républicains s'étranglent, s'agitent, vocifèrent. Le Rapporteur général (Les Républicains) : « cela serait un mauvais signal envoyé aux investisseurs, un mauvais coup porté à l'attractivité de la France », etc. Amendement rejeté, 3,4 milliards oubliés chaque année.

Nous nous attaquons ensuite aux dividendes en proposant de supprimer le PFU (Prélèvement forfaitaire unique) qui limite à 30% la taxation des dividendes. Pourquoi supprimer ? Parce que, en 2019, la France a battu le record de distribution de dividendes en Europe. Ce sont ainsi 51 milliards d'euros qui ont été distribués, on a retrouvé le niveau de 2007, avant la crise financière ! Le débat est vif dans l'hémicycle... proposition rejetée (Les Républicains, les Centristes, la République en Marche, les Indépendants unis pour la défense du capital).

Deux nouvelles tombent ce matin, Bruno Retailleau, Président du groupe Les Républicains au Sénat, sur France Inter, explique tranquillement qu'il faudra travailler 37 heures par semaine pour relancer l'économie. Et puis, on apprend que le groupe Vivendi, lors de son assemblée générale du 20 avril, a décidé d'augmenter les dividendes de 20% !

Au fait, M. Darmanin n'a pas évoqué son idée d'un appel à la générosité... Ça a fait un gros bide ! C'était naturellement prévisible. La force d'un Etat n'est pas d'organiser la charité, mais, par l'impôt, d'instaurer la justice fiscale.

Nous vous appelons solennellement à renoncer à tout projet de fermeture de classe ou retrait de poste

Courrier des parlementaires communistes du Nord et du Pas-de-Calais à Jean-Michel Blanquer

28 avril 2020

Monsieur le Ministre,

Destinataires d'informations des directions départementales des services de l'Education nationale, nous relevons avec stupéfaction que des mesures de fermetures de classe sont toujours prévues pour la rentrée prochaine dans l'académie de Lille.

Alors que la scolarité des enfants a été bouleversée par la pandémie, que le suivi des cours a trop souvent été chaotique et que cette situation aggravera les difficultés d'apprentissage des plus fragiles, ces décisions suscitent l'incompréhension, voire la colère.

Dans un contexte de mobilisation générale contre la propagation du virus, à laquelle participent activement les collectivités territoriales, la réorganisation de la carte scolaire s'avère tout particulièrement malvenue.

Comment en effet prévoir des fermetures de classes quand les conditions d'enseignement demeurent incertaines, quand la gestion de la crise sanitaire appelle la mise en œuvre de distanciation sociale dans les écoles et autres bâtiments accueillant des élèves ?

Comment la scolarité de nos enfants, de nos jeunes pourra-t-elle être assurée en toute sécurité quand les effectifs de classe seront limités à 10 ou 15 élèves, si l'Education nationale ne mobilise pas la totalité de ses enseignants et de ses moyens ?

Au regard du caractère exceptionnel des événements qui frappent notre pays, il s'avère nécessaire de surseoir à toute modification de la carte scolaire.

Ainsi nous vous appelons solennellement à renoncer à tout projet de fermeture de classe ou retrait de poste.

Comptant sur la prise en compte de la présente, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre haute considération.

Michelle Gréaume, sénatrice du Nord

Eric Bocquet, sénateur du Nord

Cathy Apourceau-Poly, sénatrice du Pas de Calais

Fabien Roussel, député du Nord

Alain Bruneel, député du Nord

Le parlement est réduit au rôle de figurant

Démocratie et crise sanitaire

29 avril 2020

Monsieur le Premier ministre, une question mérite d'être posée : si personne – ni le Président de la République, ni votre gouvernement, ni le Parlement, ni les élus locaux, ni les Françaises et les Français – ne souhaite vivre une deuxième vague d'épidémie et en porter la responsabilité, pour autant, l'état d'urgence sanitaire peut-il justifier un confinement de la démocratie ?

Dès le 20 mars, nous avons exprimé nos plus vives réserves sur le transfert massif des prérogatives du Parlement à l'exécutif. Notre inquiétude était malheureusement fondée : depuis cette date, le Parlement est réduit au rôle de figurant. De visioconférence en visioconférence, notre pouvoir de contrôle est mis en scène pour tenter de masquer la réalité : le Président a décidé, le Parlement est écarté du débat.

Des ordonnances sont prises, en lieu et place de multiples lois ; elles sont immédiatement adoptées. Quand nous questionnons, quand nous proposons, c'est : « Cause toujours ! » Précisons que par « nous », je n'entends pas exclusivement mon groupe !

Emmanuel Macron, bien seul – c'est lui qui a fait ce choix –, a décidé d'un processus de sortie du confinement le 11 mai, « quoi qu'il en coûte ». En revanche, il n'a pas décidé, seul, de prendre des mesures d'ampleur pour produire les masques, les tests et les médicaments nécessaires ni d'assurer le suivi de telles mesures.

Mon groupe et moi-même vous demandons, monsieur le Premier ministre, de rendre le pouvoir au Parlement.

L'épisode d'hier à l'Assemblée nationale n'est pas acceptable. La mission de la représentation nationale n'est pas seulement de formuler un accord ou un désaccord avec le Gouvernement, sauf à poser la question de confiance. Alors, confiance ou défiance ? Pour la prise en compte de propositions exprimées ici, sur toutes nos travées, y a-t-il confiance ou défiance ?

Monsieur le Premier ministre, nous vous demandons de considérer la démocratie comme une ordonnance à respecter, face à l'épidémie et jusqu'à la fin de celle-ci : il faut accepter que le débat se tienne avant que les décisions soient prises. Vous ne pouvez pas ainsi proroger vos pleins pouvoirs jusqu'à la fin du mois de juillet.

Monsieur le Premier ministre, c'est avec la démocratie et grâce à elle que nous gagnerons, tous ensemble, la bataille contre le Covid-19.

M. le président. La parole est à M. le Premier ministre.

M. Édouard Philippe, Premier ministre. (M. le Premier ministre pousse un long soupir.) Monsieur le sénateur, selon vous, nous aurions renoncé à la démocratie. Le Gouvernement ne serait pas présent quand les parlementaires lui posent des questions ; il ne répondrait pas présent lorsque les commissions permanentes de l'Assemblée nationale ou du Sénat lui demandent de venir leur expliquer ceci ou cela, de travailler et d'exposer des hypothèses qui, parfois, ne sont pas retenues. Le Premier ministre et les membres du Gouvernement ne répondraient pas aux demandes des missions d'information constituées dans telle ou telle assemblée.

Mme Éliane Assassi. Ce n'est pas ce que nous disons !

M. Édouard Philippe, Premier ministre. La vérité, monsieur le sénateur, c'est que, depuis le début de cette crise sanitaire, le Gouvernement a répondu à toutes les demandes formulées par le Sénat et l'Assemblée nationale.

M. François Patriat. C'est vrai !

M. Édouard Philippe, Premier ministre. Nous transmettons toutes les mesures prises dans le cadre de l'application de l'état d'urgence sanitaire, y compris celles qui ne relèvent nullement du domaine législatif, aux deux assemblées, de sorte – c'est bien naturel – que l'information soit complète ; M. le président du Sénat le répète souvent et je tiens à l'en remercier.

L'instauration de l'état d'urgence sanitaire n'est pas le fait du Gouvernement : elle résulte d'une loi, qui a été débattue et approuvée par le Parlement. Vous aviez parfaitement le droit, monsieur le sénateur, de voter contre – c'est très respectable –, mais votre vote particulier ne commande pas celui des deux assemblées, celui de l'ensemble de la représentation nationale.

Or il se trouve que l'Assemblée nationale comme le Sénat ont considéré que cet état d'urgence était nécessaire : ils en ont débattu et ont d'ailleurs ajouté un certain nombre de dispositions au texte du Gouvernement.

Je trouve d'ailleurs que c'est un peu curieux pour un sénateur – je me permets de vous le dire très franchement – d'avoir formulé de la sorte la question que vous venez de me poser : le projet de loi qui instaurait l'état d'urgence sanitaire a été très largement débattu dans cet hémicycle, très largement corrigé, amélioré – je veux bien employer tous les mots que vous voudrez ! Il l'a été, justement, afin de limiter au plus près les compétences du Gouvernement pendant cette période. Vous vous en souvenez parfaitement : il s'agissait non pas de lui offrir une habilitation générale, mais d'énumérer précisément l'ensemble des compétences dont le Parlement acceptait que le Gouvernement fasse usage.

Pardonnez-moi, monsieur le sénateur, mais de deux choses l'une : soit ce que vous faites ne sert à rien, soit cela sert à quelque chose. Or ce que vous faites sert ! (Exclamations sur les travées du groupe CRCE.)

M. Pascal Savoldelli. Franchement, cela est suffisant !

M. Édouard Philippe, Premier ministre. Mais je vous réponds, monsieur le sénateur !

L'état d'urgence sanitaire a été amélioré grâce au travail du Parlement. Ensuite, c'est nous qui appliquons la loi : je trouve cela parfaitement naturel.

Cela dit, nous viendrons devant le Parlement discuter des mesures nécessaires au déconfinement et de la prolongation éventuelle de l'état d'urgence sanitaire ; il s'agira de vérifier sous quelles conditions il devrait l'être et avec quel type de contrôle.

Nous ne vivons pas des temps normaux, monsieur le sénateur. Si l'on pense que l'arsenal juridique préexistant aurait permis de régler la question de l'état d'urgence sanitaire, il faut le dire. Cependant, je constate que le Parlement et le Gouvernement ont fait un choix différent. Pour ma part, en tant que Premier ministre, je respecte la loi, tout ce que dit le Parlement. Vous ne pouvez pas nous demander d'aller au-delà. Nous respectons la loi et nous respectons scrupuleusement la Constitution.

Quand je me suis exprimé hier devant l'Assemblée nationale, j'ai fait usage des dispositions de l'article 50-1 de la Constitution. Monsieur le sénateur, j'aurais parfaitement pu – je ne dis pas que cela aurait été mieux, je pense au contraire que cela aurait été pire – faire cette déclaration sous la forme d'une conférence de presse à la télévision : j'aurais mis des cartes et des chiffres derrière moi, cela aurait peut-être été plus clair pour les Français.

J'ai choisi m'exprimer à l'Assemblée nationale, parce que celle-ci, comme le Sénat, bien entendu, est le lieu où l'on débat des sujets d'intérêt national, le lieu où l'on peut prendre une position. Je l'ai déjà indiqué hier, monsieur le sénateur : les parlementaires ne sont pas des commentateurs de l'action publique ; ils prennent une position politique. Ils sont pour – c'est respectable ; ils sont contre – c'est respectable aussi ; ils s'abstiennent – ça l'est tout autant. En tout cas, ils ne commentent pas : ils votent ! C'est une mesure de respect vis-à-vis de l'Assemblée nationale et du Parlement tout entier : je l'assume, je le défends ; pour vous le dire franchement, monsieur le sénateur, je suis même certain que nous pourrions nous retrouver sur ce point.

Prise en charge des personnes diabétiques durant l'épidémie de Covid-19

30 avril 2020

Mme Michelle Gréaume attire l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur la prise en charge des personnes atteintes de diabète durant l'épidémie de Covid-19 et sur les risques liés à un non-recours aux soins pendant cette période.

Parmi les patients développant les formes les plus graves du Covid-19, les diabétiques sont très représentés, d'après les premières études menées sur le virus. En France, où le lien entre l'obésité et le diabète est clairement établi, 80 % des patients en réanimation souffrent de surpoids ou d'obésité.

Ces patients, particulièrement fragiles face à cette épidémie donc, doivent être soigneusement et régulièrement suivis pour éviter les nombreuses complications liées à leur pathologie, notamment en pédicurie, en ophtalmologie... Or, la période actuelle occasionne de nombreuses ruptures de soins, par crainte de la contamination mais également parce que les praticiens ont dû fermer leurs cabinets.

Cette situation fait craindre une « bombe à retardement » par le collège de médecine générale, car la détérioration du suivi et de la qualité des soins apportés aux patients fragiles, ou souffrant de polyopathologies, risque d'entraîner une augmentation des complications voire de la mortalité dans les prochains mois.

Elle renforce la nécessité de mettre en place les revendications portées de longue date par les fédérations de patients et le corps médical. Il s'agirait notamment de mettre en place un grand plan diabète, avec un dépistage massif de la population, en garantissant l'accès de tous aux soins et l'accompagnement dans la pathologie via des « maisons du diabète ». Une grande campagne de prévention de la maladie et des risques qui y sont liés devrait être mise en place par les pouvoirs publics.

Cela permettrait d'ouvrir la réflexion sur des propositions telles que l'interdiction de la publicité pour des aliments de mauvaise qualité nutritionnelle dans les programmes télévisés destinés aux enfants de moins de 16 ans, alors que l'organisation mondiale de la santé (OMS) considère le marketing publicitaire comme un facteur de risque.

Elle l'interroge donc sur les mesures de santé publique qui seront mises en place pour protéger la santé des personnes atteintes de diabète, pendant et après la crise sanitaire actuelle.

Les personnes en situation de handicap subissent d'importantes conséquences

Mesures financières d'urgence en faveur des personnes en situation de handicap

30 avril 2020

Mme Michelle Gréaume attire l'attention de Mme la Secrétaire d'État auprès du Premier ministre, chargé des personnes handicapées sur les conséquences financières de la crise sanitaire et du confinement pour les personnes en situation de handicap.

En effet, les personnes en situation de handicap subissent d'importantes conséquences, dont financières, de la crise sanitaire et du confinement mis en place.

C'est particulièrement vrai pour les titulaires de l'AAH dont le montant est calculé en fonction de leur statut marital et des revenus du foyer.

L'injustice de cette disposition est aujourd'hui aggravée par le chômage partiel, qui diminue les ressources du conjoint sans que l'AAH perçue ne soit revalorisée pour autant, son montant étant calculé sur les ressources de l'année N-2.

L'Assemblée nationale a adopté en 1^{re} lecture la proposition de loi portant diverses mesures de justice sociale qui supprime, dans son article 3, la prise en compte des revenus du conjoint dans le calcul de l'allocation aux adultes handicapés (AAH).

Le bouleversement du calendrier parlementaire n'a pas permis l'examen de ce texte par le Sénat.

L'individualisation de l'AAH, en plus d'être une reconnaissance de l'égalité entre personnes valides et non valides, est une mesure de justice sociale importante et indispensable dans la situation exceptionnelle que nous vivons.

En conséquence elle lui demande, dans le cadre des mesures d'urgences, de supprimer sans attendre la prise en compte des revenus du conjoint dans le calcul de l'AAH.

L'État doit prendre en charge à 100 % ces achats de masques

Achats de masques par les collectivités

Par Le groupe CRCE-K / 30 avril 2020

Les élus locaux n'ont pas attendu les hésitations, les manquements ou encore les directives d'en haut pour agir et ne peuvent se contenter d'une écoute partielle et d'une demi confiance comme la prise en charge par l'Etat à 50% des achats de masques. La concurrence entre les territoires est la conséquence de l'absence et des carences de l'Etat en matière de santé, compétence pourtant centralisée, a fortiori sous l'état d'urgence sanitaire attribuant au Gouvernement un pouvoir de police spéciale.

Cette prise en charge concerne-t-elle les commandes de masques passées avant le 13 avril et futures pour toute la population ? Et surtout, pourquoi seulement 50% ? Le Premier ministre annonce des masques gratuits pour les plus fragiles et une « enveloppe locale » pour les préfets, invite les élus à protéger leurs agents, mais quels en sont les modalités et coûts au plan local ?

E. Philippe s'en remet aux maires et à l'investissement local sans expliciter ces mesures. Après tout, en renvoyant la balle dans le camp des élus locaux ce seront eux les mauvais élèves, si les Français sont mal protégés. Cette situation fait fleurir les desiderata décentralisateurs prônant la différenciation territoriale dont le Gouvernement se languit déjà en fermant les yeux sur les inégalités territoriales accrues par son inaction. Cette différenciation exacerberait pourtant les vices actuels et les circonstances révèlent au contraire la nécessité pour l'Etat d'être plus présent auprès des collectivités afin d'amplifier leur efficacité déjà prouvée et d'assurer l'égalité des citoyennes et citoyens devant les impératifs sanitaires, sociaux et économiques.

Les élus locaux assument des dépenses exceptionnelles et anticipent déjà des pertes de recettes dont les estimations s'aggravent de semaine en semaine. Jusqu'à quand tiendront-ils le coup ? C'est bien le devoir de l'Etat central de les soutenir et d'envisager les collectivités comme l'outil indispensable pour agir rapidement aujourd'hui et anticiper la relance de demain.

Les sénatrices et sénateurs du groupe CRCE refusent que les collectivités soient l'éternelle variable d'ajustement et demandent à l'Etat de prendre en charge à 100% et de manière rétroactive les achats de masques dès le 1er jour du confinement. Nous souhaitons que la prochaine loi de finances rectificative débloque des moyens pour les collectivités afin de réagir en amont aux pertes de recettes et aux hausses de dépenses induites par la crise, et desserrer l'étau législatif pour leur donner les capacités d'agir au mieux sans pour autant devoir remplacer un Etat aujourd'hui défaillant.

Hommage à celles et ceux qui travaillent pour nous permettre à tous de surmonter cette crise

1er mai 2020

1er mai 2020

En ce 1er mai, je souhaite à tous les travailleurs, comme de coutume, une bonne fête. Un souhait empreint d'affection et de solidarité avec toutes les victimes de cette pandémie, et aux familles plongées dans la douleur et le chagrin.

Pour la première année depuis longtemps, celle-ci ne sera pas l'occasion de rencontrer de nombreux vendeurs de muguets, ni d'aller en offrir à ses amis, collègues, voisins, familles.

Nous ne pourrons pas manifester ensemble, ni célébrer les médaillés du travail.

Cette crise sanitaire, inédite, bouscule toutes nos habitudes, nos modes de vie et de travail.

Nous découvrons et développons ensemble le télétravail, nous nous substituons parfois à d'autres professionnels, apprenons de nouvelles façons de travailler, à distance, par la voie numérique ou par téléphone.

Pour ce 1er mai tout à fait singulier, je souhaite particulièrement adresser tous mes remerciements à celles et ceux qui, chaque jour, avec beaucoup de sacrifices et au péril de leur santé, parfois de leur vie, se rendent sur leur lieu de travail ou viennent jusqu'à nous, pour permettre à chacun d'avoir accès aux soins bien évidemment et aux services de première nécessité.

Tous ces métiers qui font souvent partie des moins bien rémunérés et qui pourtant, ce n'est aujourd'hui plus à prouver, sont absolument essentiels pour la société, pour la population. Leurs salaires et leurs conditions de travail devront être réévalués, et leur dévouement actuel devra être récompensé.

Mes pensées vont aussi à celles et ceux contraints au chômage partiel, celles et ceux à qui le travail manque, qui aimeraient pouvoir reprendre leur quotidien et partir chaque jour travailler. Avec les parlementaires communistes, nous proposons que le chômage partiel soit indemnisé à 100 % du salaire brut et avons demandé l'interdiction des licenciements durant cette période de crise.

Je pense à celles et ceux qui sont confrontées à des difficultés accrues, à la hausse des prix, à la détresse sociale : retraités, privés d'emploi, mères isolées, jeunes précaires. La crise sanitaire aggrave toutes les inégalités qui fragmentent notre société, laissant craindre de nouvelles émeutes de la faim. L'aide sociale d'urgence est insuffisante. Son montant doit être revalorisé et le champ de ses bénéficiaires élargi.

Pour vous tous, nous luttons, sans relâche, et continuerons de le faire, pour que le travail soit source d'épanouissement, qu'il permette à chacun d'avoir un pouvoir d'achat correct et de vivre dans des conditions dignes et sécurisantes.

Pas de confinement pour les revendications et le droit à la justice et à l'égalité.

Bonne fête du travail !

Vos mesurette, ce n'est pas sérieux !

Stratégie nationale du plan de déconfinement

4 mai 2020

Monsieur le président, monsieur le Premier ministre, mes chers collègues, la crise que nous traversons est sans précédent. Elle est sanitaire, mais aussi économique et sociale, et même simplement alimentaire.

La pandémie et le confinement ont rendu plus visibles que jamais les inégalités rongant notre société. Pour les plus fragiles, l'épreuve traversée a été plus redoutable encore : enfants privés d'un repas à faible coût à la cantine, foyers confrontés à une quasi-famine, étudiants, migrants, mineurs non accompagnés, chômeurs, sans-abris, travailleurs précaires, familles monoparentales, pour qui il s'agit moins de vivre que de survivre !

Le déconfinement en soi n'effacera pas magiquement ces inégalités criantes ni ne corrigera leurs effets aggravés par cette crise. Il ne s'agit pas seulement de panser les blessures immédiates, de répondre à l'urgence, mais il convient, pour une fois, d'appréhender la question sociale et celle des inégalités dans leur globalité et sur le long terme.

Le déconfinement doit être accompagné d'un plan d'urgence sociale redonnant à l'État-providence tout son rôle.

Monsieur le Premier ministre, quelles mesures sociales concrètes et immédiates d'envergure comptez-vous mettre en œuvre ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. Olivier Véran, ministre des solidarités et de la santé. Madame la sénatrice, vous avez posé le diagnostic : la période de la crise et du confinement a été encore plus difficile pour les Français, surtout pour ceux qui connaissent des conditions de vie plus difficiles au quotidien. Nous partageons le même constat, dont vous avez cité quelques éléments : l'absence de cantine, la difficulté à joindre les deux bouts, avec l'absence d'activité complémentaire destinée à s'ajouter à des revenus déjà faibles ou, parfois, l'obligation d'aller faire les courses à la supérette du quartier dans laquelle les prix pratiqués sont plus élevés que ceux des grands distributeurs alimentaires discount.

Tout cela, madame la sénatrice, a été pris en compte, et le Premier ministre en a parlé dans son intervention tout à l'heure. Au 15 mai, 4 millions de ménages en France, parmi les plus pauvres et les plus précaires, percevront une aide exceptionnelle. Les bénéficiaires du RSA et de l'ASS recevront chacun 150 euros, et 100 euros supplémentaires par enfant. Tous les bénéficiaires de l'APL toucheront 100 euros par enfant. Cette aide sera versée directement par les caisses d'allocations familiales (CAF) sans qu'il soit besoin d'effectuer la moindre démarche, car nous ne voulions pas introduire le risque de non-recours.

J'en viens au maintien de l'aide alimentaire.

Je suis allé en Seine-Saint-Denis, voilà une dizaine de jours, à la rencontre d'associations qui interviennent auprès des familles dans un département où la précarité est plus importante qu'ailleurs. L'aide alimentaire va faire l'objet d'un soutien de l'État à hauteur de 39 millions d'euros, et sera assortie de mesures territorialisées au travers de chèques alimentaires qui sont désormais versés aux familles, puisque le dispositif est opérationnel.

La continuité du travail social a été renforcée grâce au soutien de la plateforme en ligne mise en place par Gabriel Attal à destination des jeunes du service civique. Par ailleurs, le versement des aides sociales se poursuivra pendant toute la période, avec une prolongation de l'accès aux droits sans aucune démarche administrative. Enfin, nous avons organisé, avec Julien Denormandie la mise à l'abri des personnes sans abri, avec le développement de nouveaux foyers et logements.

Je saisis cette occasion pour tirer un grand coup de chapeau à tous les travailleurs sociaux, qui n'ont pas chômé depuis le début de cette crise ; nous leur devons beaucoup !

M. le président. La parole est à Mme Esther Benbassa, pour la réplique.

Mme Esther Benbassa. Monsieur le ministre, vous avez l'air de connaître très bien la situation, mais vous comprendrez également que ce n'est pas avec des mesurette comme les 150 euros versés aux allocataires du RSA ou les 200 euros en faveur des étudiants, alors que le loyer dans les cités universitaires est beaucoup plus élevé, que vous allez régler le problème de la famine et de la pauvreté. Honnêtement, ce n'est pas sérieux, et vous le savez bien ! Il faut repenser entièrement la question en vue d'élaborer un plan global d'urgence.

Difficile pour nous de voter dans la précipitation cette rédaction concernant la responsabilité des chefs d'entreprise

Prorogation de l'état d'urgence sanitaire : article premier

4 mai 2020

Cet article a également trait à la responsabilité des chefs d'entreprise. Il nous semble difficile de voter une telle disposition dans la précipitation. C'est une question complexe.

Il ne s'agit pas de la principale préoccupation des chefs d'entreprise. Sur le terrain, ils sont confrontés à d'autres problèmes, à commencer par celui de la main-d'œuvre. Beaucoup de leurs employés doivent garder leurs enfants, certains sont malades... Il manque beaucoup d'hommes et de femmes pour travailler.

Autre problème : l'interconnexion des entreprises. Aujourd'hui, si l'une d'entre elles ne reprend pas le travail, il est difficile pour les autres d'avancer.

Enfin, se pose la question de l'approvisionnement en matériaux.

Il nous paraît inopportun de légiférer sur la question de la responsabilité des entreprises au détour d'un amendement. Il faut un vrai débat.

L'article L. 41-21 du code du travail prévoit une obligation de moyens, mais la jurisprudence a tranché, par deux fois, pour une obligation de résultat. Allons-nous passer au-dessus de cette jurisprudence par un simple amendement ?

En ce moment précis, l'inspection du travail étudie l'obligation de moyens renforcée, notamment à travers les guides. Il faut un large débat et une concertation entre les organisations patronales et syndicales et le Gouvernement pour élaborer des guides applicables sur le terrain. De la trentaine de guides dont il est question aujourd'hui, celui du bâtiment, par exemple, est inapplicable dans les faits.

Faute d'une vraie concertation, on est en train de bâcler ces guides pour reprendre le travail dès le 11 mai. Beaucoup de questions restent en suspens avec cette obligation de moyens renforcée. Rien n'est prévu pour le trajet entre le domicile et le lieu de travail. En Île-de-France, par exemple, l'usage du RER B pose question.

Tout cela ne peut se mettre en place dans la précipitation ni à l'encontre des droits des salariés. L'inspection du travail doit pouvoir remplir son rôle. Il faut élargir le débat et reconnaître le Covid-19 comme maladie professionnelle.

Nous voulons plus de masques, de tests, de lits

Prorogation de l'état d'urgence sanitaire : article premier

4 mai 2020

La loi d'urgence du 23 mars dernier a conféré à l'exécutif le pouvoir de limiter les libertés individuelles et publiques. On peut comprendre que cette pandémie, en raison de son ampleur, de son caractère anxiogène et du nombre de contaminations et de décès ait justifié des mesures exceptionnelles. Encore faut-il que ces mesures soient effectivement exceptionnelles et, bien sûr, temporaires. Encore faut-il être sûr qu'elles disparaissent avec l'état d'urgence lui-même. Nul n'a oublié ces dispositions de l'état d'urgence de 2015 entrées finalement dans le droit commun.

L'état d'urgence est un outil, ne nous y installons pas. Il ne pallie pas les manquements que la pandémie a rendus plus criants encore, à commencer par ces choix austéritaires et libéraux successifs en matière de santé publique qui ont mis nos hôpitaux dans l'état où ils sont aujourd'hui. Le confinement a été mis en place d'abord pour éviter leur possible engorgement.

Ce sont aussi les choix économiques de nos dirigeants qui ont fragilisé notre industrie. Nous sommes dépendants notamment de la Chine pour ces masques, qui n'arrivent pas, pour ces tests, qui ne sont pas prêts, pour ces respirateurs, qui ne sont pas aux normes ; sans compter le manque de médicaments et de blouses pour nos soignants.

Cette pandémie a été affrontée dans la confusion, avec des contradictions multiples et pas mal d'amateurisme. Le déconfinement semble prendre le même chemin. Nous voulons plus de masques, plus de tests, plus de lits. L'état d'urgence n'est pas la priorité, il sert juste de bouclier à l'exécutif.

Nous refusons la prolongation de l'état d'urgence sanitaire

Prorogation de l'état d'urgence sanitaire : article premier

4 mai 2020

Comme nous l'avons souligné en défendant notre motion tendant à opposer l'exception d'irrecevabilité, nous refusons la prolongation de l'état d'urgence sanitaire. Cela ne revient pas à nier la crise sanitaire qui sévit dans notre pays. Le Défenseur des droits a lui-même indiqué que « garantir la sécurité sanitaire du plus grand nombre ne doit pas conduire à insérer de façon durable des mesures exceptionnelles dans le droit commun à l'issue du déconfinement ».

Parfois, l'expérience fait foi. L'état d'urgence prévu par la loi du 3 avril 1955, maintes fois prorogé, a montré que le risque de « contamination » de notre droit commun par des dispositifs d'exception était avéré. Le choix du Gouvernement de proroger de deux mois cet état d'exception sans durée finale ouvre incontestablement la voie au même écueil.

Madame la garde des sceaux, monsieur le ministre, permettez-moi de vous alerter, car nous allons avoir ce débat récurrent sur un certain nombre d'articles. Oui, la France a peur ! Peur de ce que va être ce 11 mai ; peur des conditions dans lesquelles ce déconfinement tant attendu par nos concitoyens va se dérouler et peur de la façon dont la sécurité sanitaire des familles, notamment des aînés, sera garantie.

Le 13 avril dernier, le Président de la République a fixé l'objectif du 11 mai pour le déconfinement. À J-7, nous avons le sentiment – élus locaux, chefs d'entreprise, salariés... – que rien ne s'est passé en quatre semaines, que cette date a été choisie au doigt mouillé et qu'elle n'offre aucune garantie de sécurité sanitaire.

Nous doutons que la prorogation de l'état d'urgence sanitaire constitue une garantie pour assurer la sécurité des Françaises et des Français..

Nous proposons de mettre en place un conseil pluraliste, à l'écoute de toutes les propositions et remontées du terrain

Prorogation de l'état d'urgence sanitaire : article premier

4 mai 2020

Nous reprenons ici un amendement que nous avons déposé lors de l'examen du projet de loi instaurant l'état d'urgence sanitaire, le 19 mars dernier, également défendu par nos collègues députés. Peut-être gênait-il, mais force est de constater qu'il avait été balayé d'un revers de main par le Gouvernement et par les majorités parlementaires du Sénat et de l'Assemblée nationale.

Pourtant, comme nous l'avons tous constaté, la gestion de l'état d'urgence ne peut reposer entre les mains d'un seul homme, fût-il Président de la République. Nous proposons donc de mettre en place un conseil pluraliste, à l'écoute de toutes les remontées du terrain. Nous sommes en effet convaincus qu'il nous faudra, dans les prochaines semaines et les prochains mois, être à l'écoute de toutes les opinions et de toutes les propositions.

Dire cela n'est pas nier la démocratie ni le respect dû aux différents rapports de force. Certains ont parlé d'unité nationale, je ne sais pas si nous en sommes là. Depuis plusieurs semaines, vous avez géré une crise sans précédent et à laquelle personne ne détient l'ensemble des réponses. Toutefois, madame la garde des sceaux, monsieur le ministre, les groupes et partis politiques qui font vivre la démocratie ne sont pas seulement là pour écouter. Si nous voulons réellement parvenir à une sortie de crise réussie, nous devons construire les réponses ensemble.

Cet après-midi, le Sénat, à quelques voix près, ne vous a pas accordé la confiance. C'est que la confiance se construit, elle ne s'impose pas. La confiance suppose d'apporter des réponses avec l'ensemble des partis. Au regard de ces dernières semaines, il ne s'agit manifestement pas de la méthode choisie par le Gouvernement, raison pour laquelle nous proposons une nouvelle fois la mise en place d'un groupe de suivi.

Il faut sécuriser les décisions que prendront les maires

Prorogation de l'état d'urgence sanitaire : article premier

4 mai 2020

Ayant entendu le Premier ministre et vous-même, madame la garde des sceaux, il me semble que vous voulez bien préciser la loi – en l'occurrence, la loi Fauchon –, dès lors que cela va dans votre sens...

Or notre réalité, aujourd'hui, est différente. S'il faut préciser la loi, ce n'est pas pour la rendre bavarde, formule souvent reprise dans cet hémicycle, ni simplement pour faire bon effet auprès des élus locaux : c'est parce qu'il y a urgence ! Urgence, oui, si nous voulons réunir les conditions de la réussite du déconfinement, non pas seulement pour rassurer les élus, mais pour sécuriser réellement les décisions que prendront les maires et ceux qui auront reçu délégation de ceux-ci.

Ne mélangeons pas tout : personne ici ne soutiendrait qu'un élu devrait être irresponsable et absous par avance de toute faute. En revanche, comme il vient d'être expliqué, on ne peut pas rendre les élus responsables de décisions qu'ils n'ont ni le pouvoir ni les moyens financiers et administratifs d'appliquer et à la définition desquelles, de surcroît, ils n'ont été que très, très partiellement associés.

Cet amendement, comme d'autres de la même série, vise donc à sécuriser réellement les élus locaux au regard de la responsabilité qui pèsera sur eux demain, quand ils auront des comptes à rendre à leur population sur la garantie de la sécurité sanitaire.

Il faut inscrire dans le code pénal l'exonération de responsabilité pénale pour des actes pris dans le cadre de l'état d'urgence

Prorogation de l'état d'urgence sanitaire : article premier

4 mai 2020

Puisqu'on parle beaucoup d'école et que la pédagogie est l'art de la répétition, vous me permettrez d'insister... D'ailleurs, si redondance il y a dans cette série d'amendements, elle témoigne du véritable malaise qui s'exprime dans notre pays autour des difficultés auxquelles sont confrontés de nombreux élus du fait de la date prévue pour la réouverture des écoles.

Oui, il est essentiel de traiter spécifiquement la question de la responsabilité des élus, tout spécialement des maires, par rapport aux autres intervenants dans la lutte contre la pandémie ! Car les élus ne sont pas des acteurs comme les autres : ces derniers mois, ils ont montré que, en cas de catastrophe, c'est à eux qu'incombent le plus de responsabilités, et dans des domaines très divers.

Nous pourrions considérer que le problème a été en partie réglé par le dispositif adopté en commission des lois. Toutefois, nous souhaitons insister pour que l'exonération de responsabilité pénale pour les actes pris ou non pris par les maires dans le cadre de l'urgence sanitaire soit inscrite dans le code pénal, car c'est du code pénal que les juges tiennent prioritairement compte, d'ailleurs de plus en plus largement.

La situation a fortement évolué depuis le 15 mars. À l'époque, tout le monde dénonçait une immense pénurie de masques dans notre pays. Si, aujourd'hui, dans un certain nombre de territoires, les Français peuvent compter avoir au moins un masque ou deux le 11 mai, c'est parce que leur commune, leur intercommunalité ou leur région en a passé commande. (Marques d'approbation sur des travées du groupe Les Républicains.)

M. François Patriat. Mais non !

Mme Cécile Cukierman. C'est la réalité, mon cher collègue : ce sont les élus locaux qui ont suppléé à la défaillance de l'État ! Situation d'ailleurs inacceptable : il faudra, demain, réfléchir à une réorganisation de l'État. En attendant, traitons comme il convient la question de la responsabilité des élus locaux, car, ces dernières semaines, ils ont démontré qu'ils sont avant tout, justement, des élus responsables.

Les familles ont besoin de connaître les dispositifs sur lesquels elles pourront s'appuyer pour faire leur choix

Prorogation de l'état d'urgence sanitaire : articles additionnels après l'article premier

4 mai 2020

Cet amendement vise à permettre aux familles de choisir, sur la base de ce que le Gouvernement appelle du « volontariat », de remettre ou non leur enfant à l'école.

Chacun le sait, les parents qui ont été contraints de garder leurs enfants à domicile ont d'abord relevé du régime du congé maladie pour garde d'enfants, avec une rémunération maintenue à hauteur de 90 % du salaire, puis, à partir du 1er mai, de celui du chômage partiel, rémunéré à hauteur de 84 %. On ne sait trop ce qu'il en sera après le 1er juin : le Premier ministre a simplement parlé d'« aménagements », sans autres précisions.

Remettre ou non leurs enfants à l'école est évidemment une question essentielle pour les parents. Il nous paraît nécessaire de garantir leurs revenus s'ils font le choix de garder leurs enfants à domicile, sauf à créer des inégalités profondes entre ceux qui pourront assumer financièrement ce choix et les autres, dont certains seront par exemple obligés de prendre sur leurs congés annuels.

Il faut apporter dès aujourd'hui un éclairage sur l'ensemble de ces éléments, car c'est en ce moment que les parents sont interrogés sur leurs intentions. Pour pouvoir faire un choix, il faut en connaître tous les tenants et les aboutissants. Or, pour l'heure, les familles méconnaissent, et l'on ne peut pas leur en faire reproche, les dispositifs sur lesquels elles pourront s'appuyer.

Supprimons les mesures dérogatoires au droit du travail

Prorogation de l'état d'urgence sanitaire : articles additionnels après l'article premier

4 mai 2020

La loi du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19, instaurant un état d'urgence sanitaire, attribue des pouvoirs exceptionnels aux employeurs pour déroger au droit du travail et déconstruire le code du travail.

Dans la continuité des lois et ordonnances précédentes qui ont rogné le droit du travail, l'état d'urgence sanitaire a servi d'excuse au Gouvernement pour affaiblir encore davantage les protections collectives, en remettant en cause les durées maximales de travail ainsi que les durées minimales de repos.

Ces règles protectrices sont des acquis importants, essentiels pour la santé et la sécurité des salariés. L'inspection du travail, dont les moyens sont de plus en plus réduits, se heurte à une forte augmentation des cas de non-respect, par les employeurs, des règles de sécurité, mais surtout de celles relatives aux temps de repos et au temps de travail. Les choses vont encore s'aggraver.

L'objectif sanitaire, que nous sommes censés partager, est la protection de l'ensemble de la population, en particulier des salariés qui ont repris ou vont reprendre leur activité professionnelle. Dérégler les temps de travail et faire exploser le seuil des 40 heures expose la santé des salariés à des conséquences extrêmement négatives, comme en attestent toutes les études.

Quand les conditions de travail sont bonnes, tout le monde y gagne, le salarié comme l'employeur. Les détériorer gravement aura des effets néfastes pour les salariés et pour l'entreprise, et nuira à la reprise de l'activité et de l'économie. Cette mesure contre-productive risque d'entraîner des cas d'épuisement professionnel, et donc une recrudescence des arrêts de travail.

Ce n'est pas en diminuant le nombre de jours de congés que vous motiverez les salariés et relancerez l'économie

Prorogation de l'état d'urgence sanitaire : articles additionnels après l'article premier

4 mai 2020

Selon Sophie Binet, secrétaire générale de la CGT des cadres et techniciens (UGICT-CGT), des salariés témoignent chaque semaine que leur employeur leur demande de prendre des congés payés pendant la durée du confinement. D'autres salariés, qui sont censés être au chômage partiel, apprennent au bout de quatre jours que leur employeur considère, sans le leur dire, qu'ils utilisent leurs congés payés. À d'autres encore, qui pensaient être en télétravail, leur employeur a signalé après coup qu'ils étaient en fait en période de congés payés. De nombreux patrons font pression pour reporter ce temps de confinement sur les congés payés ou les jours de RTT.

Nous avons alerté sur les dangers des dispositions adoptées lors de l'instauration de l'état d'urgence sanitaire, et nous ne nous étions malheureusement pas trompés. Telle est la réalité des conditions de travail et des relations dans les entreprises ! Nous ne pouvons que nous inquiéter lorsque le patronat, relayé par une partie de la droite, demande le maintien des dérogations aux règles relatives au temps de travail et des congés imposés au-delà de la crise sanitaire, prétendument pour relancer l'économie.

Alors qu'il faudrait rassurer et rassembler les salariés, leur donner confiance dans leur hiérarchie, vous avez fait tout l'inverse. Ce n'est pas en diminuant le nombre de leurs jours de congés que les entreprises réussiront à motiver les salariés en vue de relancer l'économie, bien au contraire ! Il convient de supprimer cette mesure contre-productive.

On doit faire appel, pour certaines décisions, à la communauté éducative

Prorogation de l'état d'urgence sanitaire : articles additionnels après l'article premier

4 mai 2020

Cet amendement vise à ce que les conseils d'école, pour l'enseignement du premier degré, et les conseils d'administration des établissements scolaires, pour le secondaire, soient consultés et associés à la prise de décision de reprise des cours.

Nous avons eu un débat très intéressant et parfaitement légitime sur la responsabilité des élus locaux, en particulier des maires, et sur la nécessité de les sécuriser dans le contexte de la gestion de la crise actuelle. Cet amendement va dans ce sens.

Les conseils d'école et les conseils d'administration des établissements scolaires réunissent des élus, qui représentent les collectivités compétentes – les communes pour l'école primaire et la maternelle, les départements pour les collèges, les régions pour les lycées –, les chefs d'établissement, dont le niveau de responsabilité est différent, des représentants du corps enseignant et des parents d'élèves. Nous souhaitons qu'ils décident ensemble, au regard de la situation sanitaire et de la possibilité ou non de mettre en œuvre les protocoles définis, dont le caractère souvent « hors-sol » a été évoqué. Un certain nombre de décisions relèvent en effet de ce que l'on appelle la « communauté éducative ».

Une telle disposition permettrait de mettre en œuvre la concertation, laquelle a par trop fait défaut sur le terrain jusqu'à présent, et serait aussi de nature à sécuriser les élus locaux. La reprise de l'école, y compris à plus long terme, nécessite un travail qui est trop peu mené aujourd'hui. Il convient de mobiliser l'ensemble de la communauté éducative.

Comment croire que les restrictions dans les transports seront compatibles avec les besoins de mobilité ?

Prorogation de l'état d'urgence sanitaire : article 2

4 mai 2020

Au travers de cet amendement, nous souhaitons une nouvelle fois en appeler à l'esprit de responsabilité.

Aujourd'hui, le Gouvernement demande aux entreprises de poursuivre le télétravail et d'adapter les horaires des salariés devant se déplacer, afin de limiter l'encombrement des réseaux. Pour autant, ce n'est rien de plus et rien de moins qu'un simple appel à la bonne volonté et à l'esprit civique, sans incitation ni sanction.

De l'autre côté, les usagers des transports sont soumis à de réelles obligations, notamment celle de porter un masque durant leurs trajets. Par ailleurs, les entreprises et les autorités organisatrices devront faire respecter aux usagers des règles permettant de garantir la distanciation sociale et les gestes barrières, en limitant les possibilités d'occupation des véhicules, en particulier par des marquages au sol. En tant qu'usagère quotidienne du RER B, je leur souhaite bien du courage ! (Sourires.)

Sachant que l'offre de transport ne reprendra pas à 100 %, mais plutôt à 70 % dans un premier temps, on voit bien se dessiner les termes d'une équation insoluble : comment croire que la demande de mobilité sera compatible avec le taux d'occupation proposé, alors que celui-ci devra être inférieur à 25 % dans les bus, RER et autres métros ?

Pour cette raison, de manière que les entreprises prennent toutes leurs responsabilités, nous proposons que le plan de mobilité pour les salariés soit adapté, afin de garantir un développement maximal du télétravail et un aménagement des plages horaires, dispositifs qui devront être discutés avec les organisations syndicales pour établir des obligations clairement détaillées.

À défaut de réglementation concrète, les transports vont devenir, demain, le principal foyer de propagation de l'épidémie

Prorogation de l'état d'urgence sanitaire : article deux

4 mai 2020

Au travers de cet amendement de précision, nous souhaitons rappeler que toute mesure de réglementation des transports prévue au titre de cet article doit tendre à assurer la sécurité des usagers et des personnels. On l'aura compris, il s'agit surtout d'un amendement d'appel visant à exprimer notre étonnement – c'est un euphémisme ! – devant le manque d'ambition des dispositions du plan de déconfinement relatives aux transports. Cela reste, selon nous, l'un des défis majeurs à relever.

Ainsi, comment se satisfaire d'une obligation de port de masque qui ne serait pas adossée à un réel droit au masque gratuit, pour les usagers comme pour le personnel ? Comment se contenter d'un appel à la bonne volonté des entreprises pour limiter l'engorgement des transports collectifs, a fortiori dans les régions les plus denses, notamment l'Île-de-France ?

Certes, un projet de charte entre les autorités organisatrices, les entreprises et les organisations syndicales est en discussion, mais cette charte n'aurait rien d'obligatoire. Les entreprises resteront donc seules maîtres à bord ; aucune disposition concrète n'est prévue pour limiter effectivement la demande de mobilité. Il s'agit pourtant d'une condition incontournable pour permettre le respect des gestes barrières.

Comment garantir la sécurité du personnel dans ces conditions ? Quels droits pouvons-nous donner aux salariés quand les wagons, à n'en pas douter, vont rester trop fréquentés pour limiter la propagation du virus ? Ce flou entretenu témoigne d'une difficulté à faire réellement primer les enjeux de santé sur les enjeux économiques de reprise de l'activité « quoi qu'il en coûte », comme dirait le Président de la République...

À défaut de réglementation concrète, les transports vont devenir, demain, le principal foyer de propagation de l'épidémie, mettant en danger les usagers comme le personnel.

Nous estimons également que cette crise devrait nous conduire à remettre en cause le dogme de la concurrence libre dans les transports urbains. On voit bien que la multiplication des acteurs rend plus difficile et complexe la réaction en temps de crise. Autant de pistes de travail, mes chers collègues, que nous avons devant nous !

Nous apprenons que l'on refuse 2 milliards d'euros à la SNCF

Prorogation de l'état d'urgence sanitaire : article deux

4 mai 2020

Cet amendement nous donne l'occasion d'engager un débat sur les nationalisations.

Je constate un certain mépris du Gouvernement à l'égard du Parlement. Ainsi, s'agissant des 20 milliards d'euros alloués aux entreprises stratégiques, les ministres de Bercy qui se sont succédé ici ont affirmé qu'il n'était pas possible de débattre de ce sujet et de nous communiquer la liste des entreprises concernées. Vingt-quatre heures après les conclusions de la CMP, le ministre de l'économie et des finances annonçait sur TF1 qu'il mettait sur la table 7 milliards d'euros pour Air France et 5 milliards d'euros pour Renault. Aujourd'hui, nous apprenons que l'on refuse 2 milliards d'euros à la SNCF. Nous devons débattre collectivement de cette question des entreprises stratégiques.

Le sujet des nationalisations fait débat, y compris au sein du Gouvernement. Bruno Le Maire a indiqué envisager soit une montée au capital, soit une nationalisation partielle ou totale, et précisé que l'État n'avait de toute façon pas vocation à administrer l'économie. En revanche, le Président de la République a affirmé, lors de son intervention télévisée du 12 mars dernier, que cette pandémie révélait qu'il est des biens et des services devant être placés en dehors des lois du marché.

Sur cette question des nationalisations, monsieur le ministre, partagez-vous plutôt la conception de Bruno Le Maire ou celle du Président de la République ? Quels critères sociaux et environnementaux faut-il retenir ?

La question de notre souveraineté en matière de production de matériels médicaux vous intéresse au premier chef, monsieur le ministre. Par exemple, on a beaucoup parlé de Luxfer ces dernières semaines. On nous a dit qu'il serait trop long de remettre en route cette entreprise, à l'arrêt depuis huit mois. Eh bien prenons le temps nécessaire, investissons, nationalisons Luxfer, car le problème de notre approvisionnement en bouteilles d'oxygène continuera de se poser après l'épidémie. Nous avons besoin d'avoir un débat politique au Parlement, et non sur TF1 !

Si des stocks de masques existent, ils doivent être réquisitionnés

Prorogation de l'état d'urgence sanitaire : article deux

4 mai 2020

Je n'entrerai pas dans la polémique de ces derniers jours sur la vente de masques par la grande distribution. Je ne sais pas s'il existe des stocks cachés et, à vrai dire, ce n'est pas mon problème. En revanche, je constate que des hôpitaux de proximité, notamment en Seine-Saint-Denis, manquent encore de matériel, en particulier de masques.

Dans quelques jours, avec le déconfinement, on va demander aux Françaises et aux Français de reprendre le chemin du travail et d'emprunter les transports en commun. Or nos compatriotes ne sont toujours pas pourvus de masques. Dans ces conditions, la réquisition des 400 millions de masques dont dispose la grande distribution ne doit pas être un tabou. La réquisition n'est pas une spoliation. Dans un second temps, il faudra se demander comment la grande distribution a pu se procurer en quelques jours autant de masques, quand l'État n'est toujours pas en mesure de répondre aux besoins dans de nombreux territoires.

Se pose également la question du prix. Avant la crise, les masques coûtaient moins de 7 centimes pièce. Voilà quinze jours, Mme Pannier-Runacher nous disait ne pas envisager de fixer un prix, pour ne pas freiner l'innovation. Aujourd'hui, on établit un plafond à 95 centimes ! Si nous sommes en temps de guerre, alors il y a des profiteurs ! Pour une famille française de quatre personnes, le coût des masques n'est pas négligeable, surtout dans le contexte actuel de chômage partiel et d'aggravation de la précarité : à 29,50 euros la boîte de cinquante masques dans la grande distribution, sachant qu'il faut deux masques par jour, cela fait 118 euros par mois. Si les masques sont absolument nécessaires, ils doivent être remboursés par la sécurité sociale, en premier lieu pour les familles les plus précaires ! Si des stocks existent, ils doivent être réquisitionnés.

Le risque de contamination du droit commun par des dispositifs d'exception est réel

Prorogation de l'état d'urgence sanitaire

4 mai 2020

Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, il y a six semaines, nous débattons de la mise en œuvre d'un état d'urgence sanitaire spécifiquement créé pour lutter contre le Covid-19. Notre groupe avait alors émis de nombreux doutes sur ce régime d'exception. Nous avons mis en garde sur l'effacement du contrôle parlementaire et, plus généralement, sur les garanties démocratiques données aux Français et à leurs élus.

Aujourd'hui, le déconfinement progressif du pays est envisagé pour le 11 mai dans une grande confusion. D'ailleurs, le Sénat vient d'émettre un avis défavorable sur le plan de déconfinement du Gouvernement. Le même jour, monsieur le ministre, vous nous demandez de prolonger l'état d'urgence de deux mois et d'en étendre les dispositions, comme si la méthode actuelle ne devait pas être réévaluée et modifiée.

Cette loi d'urgence a habilité le Premier ministre, mais aussi les préfets, à prendre des mesures qui touchent en de nombreux domaines à la restriction des droits et libertés individuelles et collectives. Si personne ne réfute l'urgence sanitaire, une telle situation nécessite une grande concertation, laquelle a largement fait défaut, comme on peut le constater pour l'école.

La Commission nationale consultative des droits de l'homme, après avoir mis en place son propre observatoire de l'état d'urgence, s'interroge dans son avis du 28 avril sur la pertinence de la création d'un état d'urgence sanitaire au regard des textes existants, ainsi que sur son impact sur le fonctionnement des institutions et de la vie démocratique.

L'expérience de l'état d'urgence prévu par la loi du 3 avril 1955, maintes fois prorogé à la suite des attentats de 2015, a montré que le risque de contamination du droit commun par des dispositifs d'exception est réel. La prolongation de deux mois qui nous est demandée, sans qu'une durée finale soit prévue, renforce incontestablement ce danger.

À cet égard, permettez-moi de rappeler l'avis du Syndicat de la magistrature, qui attire l'attention sur le « risque de voir ce régime d'exception devenir un laboratoire de dispositifs acceptés en raison de la peur engendrée par le risque sanitaire dont la normalisation par l'effet du temps et de l'accoutumance va masquer leur caractère intrinsèquement attentatoire aux droits fondamentaux ». Malheureusement, les articles de ce projet de loi en témoignent. Ainsi, les articles 2 et 5 ne sont pas présentés comme des dérogations : ils semblent amender, sans durée limitée, les dispositions du code de la santé publique.

D'autres mesures coercitives nouvelles posent problème. Dans les transports, alors que vous ne répondez ni aux alertes des opérateurs de transport public sur le déconfinement ni à l'appel à un soutien public massif à la SNCF, vous proposez l'extension des pouvoirs de police visant à verbaliser les usagers des transports à tous les agents des transports publics, ce que ne demandent ni les entreprises concernées ni leurs salariés. Les pouvoirs de police doivent rester du domaine des forces de police, la confusion ne pouvant que nuire à la réussite du déconfinement.

De la même manière, les modalités de mise en quarantaine et d'isolement des personnes posent problème. Sur le

dispositif restant en discussion, la Cour européenne des droits de l'homme considère que la mise en quarantaine doit constituer le moyen de dernier recours pour empêcher la prolongation d'une maladie. Par conséquent, d'autres mesures moins sévères doivent, selon la Cour européenne, avoir déjà été envisagées et jugées insuffisantes. Or, sur ce point, le projet de loi est flou.

Il y a donc un risque à envisager de nouvelles mesures coercitives de cette nature, dans le cadre d'un contrôle parlementaire et juridictionnel aussi réduit et mis en œuvre dans des temps trop limités.

J'ajoute que, en matière d'accompagnement économique et social, la prolongation demandée n'envisage aucune correction du dispositif voté en mars. C'est la raison pour laquelle nous avons redéposé des amendements visant à mieux protéger les salariés : gratuité des masques dans les transports et prolongation de l'interdiction des expulsions locatives.

Enfin, dernière mesure phare proposée par le Gouvernement, la mise en place d'un large système d'information doit contribuer à identifier les chaînes de contamination. Si le texte législatif évoque ce point, c'est parce que le dispositif proposé oblige notamment – malgré vos explications, monsieur le ministre – à lever le secret médical, en autorisant l'accès à des données médicales par des personnes non médecins.

Les commissions des lois et des affaires sociales ont souhaité apporter plusieurs garanties, ce qui est une bonne chose. Néanmoins, selon nous, cela reste insuffisant. La notion de recueil volontaire des données ne figure pas dans le projet de loi et l'anonymat n'est pas garanti. Plus globalement, sur cet article 6, il ne nous paraît pas acceptable de proposer au législateur d'adopter un dispositif aussi important et aussi flou, en laissant aux décrets d'application toute latitude quant au champ précis du système et à sa mise en œuvre.

Je veux ajouter un mot sur la responsabilité juridique. Les apports de la commission des lois s'agissant de la responsabilité des maires vont dans le bon sens, nous y reviendrons sans doute abondamment au cours de l'examen des articles. En revanche, la déresponsabilisation des chefs d'entreprise, que certains veulent mettre en parallèle, n'est pas acceptable. Toute entreprise se doit de mettre en œuvre les conditions suffisantes pour assurer la sécurité de ses employés. Après les entorses et les dérogations déjà apportées au droit du travail par l'état d'urgence, de telles mesures ouvriraient la porte à tous les abus, pour pousser au retour au travail dans n'importe quelles conditions.

Voilà pourquoi c'est en toute responsabilité que nous voterons contre ce projet de loi. La nécessité d'agir ne doit en aucun cas affaiblir notre regard exigeant de législateur, surtout pas en ces temps d'urgence.

Monsieur le Premier ministre, vous avez largement entamé votre capital confiance auprès de l'opinion publique

Stratégie nationale du plan de déconfinement

4 mai 2020

Monsieur le président, mesdames, messieurs les ministres, mes chers collègues, vous nous présentez, monsieur le Premier ministre, votre stratégie nationale de déconfinement, après l'avoir fait à l'Assemblée nationale devant nos collègues députés le 28 avril dernier.

Mais, aujourd'hui encore, il ne s'agit pas d'enrichir votre plan : vous nous demandez de le voter tel quel, comme vous l'avez élaboré. Et même si vous avez organisé, entre-temps, des visioconférences avec les associations d'élus et les partenaires sociaux, vous nous demandez en réalité un vote de confiance.

Ce n'est pas notre conception de la démocratie ! La confiance ne se décrète pas, elle se mérite. Or, monsieur le Premier ministre, vous avez largement entamé votre capital confiance auprès de l'opinion publique.

Depuis le début de cette crise, les Françaises et les Français sont assaillis d'injonctions contradictoires sur le port du masque ou encore sur la nécessité de pratiquer ou non des tests. Et l'impression dominante est que vous adaptez votre stratégie non pas à la sécurité sanitaire de chacune et de chacun, mais aux pénuries de matériel de protection !

Il en est de même pour la reprise de l'école, qui paraît plus dictée par la nécessité de reprise économique que par la volonté de faire reculer les inégalités scolaires. Pourquoi, sinon, maintenir les cartes scolaires qui programment des fermetures de classes, un peu partout sur le territoire, dès la rentrée de septembre ?

Bien sûr, il existe de nombreuses inconnues concernant le Covid-19 qui ne peuvent vous être reprochées. Chaque jour, nous apprenons de cette épidémie et les chercheuses et chercheurs du monde entier sont sur la brèche. Un traitement sera trouvé, à n'en pas douter, puis un vaccin pour protéger les populations. Ce qui devrait vous faire réfléchir, d'ailleurs, à l'importance vitale du financement de la recherche publique, qui manque cruellement de moyens financiers et humains.

Mais, en attendant, il faut faire face et vous avez de lourdes responsabilités dans la gestion de la pandémie, monsieur le Premier ministre.

Comme vous l'avez justement souligné, la stratégie de déconfinement passe par le triptyque « protéger, tester et isoler ». Et protéger nécessite notamment le port du masque. Sans revenir sur la gestion des stocks de masques par votre gouvernement et ceux qui vous ont précédé, comment ne pas dénoncer le fait que notre pays soit passé de 1 milliard de masques chirurgicaux et 700 millions de masques FFP2 en 2009 à 145 millions de masques chirurgicaux en 2020 ?

L'État n'étant pas en mesure de fournir le nombre de masques nécessaires, ce sont les collectivités qui ont pris le relais. Et aujourd'hui, celles qui ont été les plus réactives sont pénalisées, car elles ne bénéficieront même pas de la

prise en charge de 50 % de leur coût par l'État si l'on suit à la lettre vos propos !

Nous demandons a minima que toutes les commandes des collectivités soient prises en charge à égalité, indépendamment de la date de commande.

Par ses défaillances, le Gouvernement a mis les collectivités en concurrence. C'est insupportable ! Et, comme l'ensemble des membres de mon groupe, je suis scandalisée de voir que la grande distribution réussit ce que la puissance publique ne parvient pas à faire. Ainsi, dans ma ville de Gentilly, comme dans beaucoup d'autres sur l'ensemble du territoire, des pharmacies n'étaient toujours pas en mesure, samedi, d'avoir des masques pour les populations !

Il n'y a aucune raison que les acteurs privés fassent des profits sur la santé et la sécurité de nos concitoyens et concitoyennes, des personnels médicaux, paramédicaux et ceux du secteur médicosocial ! Pour nous, les masques doivent être pris en charge comme un matériel médical et remboursé à 100 % par la sécurité sociale au même titre que le sont les tests.

Quand le port du masque est obligatoire dans les transports en commun, ce que nous soutenons totalement, il est de la responsabilité de l'État de garantir le droit au masque gratuit pour toute la population. Et si les masques sont en nombre insuffisant, je ne vois pas comment on peut verbaliser celles et ceux qui n'en portent pas !

Et il y a le même flou concernant la reprise de l'école. Le retour des enfants sur le chemin des écoles est un impératif pédagogique et de justice sociale, mais si les conditions de sécurité ne sont pas réunies, je partage totalement le refus de l'Association des maires d'Île-de-France de rouvrir le 11 mai prochain les écoles.

Quant aux parents d'élèves, ont-ils réellement le choix avec la menace qui pèse sur le chômage partiel le 1er juin ?

Mais nous y reviendrons lors de l'examen du projet de loi prorogeant l'état d'urgence sanitaire, tout comme sur la protection juridique des maires.

Parler de déconfinement, monsieur le Premier ministre, c'est aussi parler offre de soins, donc capacité d'accueil des patients, nombre de lits et embauches de personnels soignants et non soignants.

Vous ne cessez de répéter que l'hôpital a tenu, mais, comme nous l'ont rappelé les docteurs Christophe Prudhomme et Gérard Kierzek, deux éminents urgentistes auditionnés par la commission des affaires sociales, en réalité, il n'a pas tenu ! Il a fallu le confinement général et l'arrêt des activités médicales hors Covid-19 pour passer le pic !

Et pour cause, puisque cette situation de notre système de santé est le fruit de choix politiques assumés : 4,2 milliards d'euros de moins pour le budget 2020 de la sécurité sociale, dont 1 milliard pour l'hôpital public. Le tout dans un climat de réduction de personnels et de fermetures de lits : en vingt ans, 100 000 lits ont été fermés, dont 17 500 depuis six ans.

Il ne suffit pas de féliciter, dans les discours du Gouvernement, les héros et héroïnes en blouse blanche ; il faut leur donner les moyens humains et financiers d'exercer leur métier. À quand une augmentation de leurs salaires, une revalorisation de leurs métiers, la fin de la précarisation à l'hôpital et dans les Ehpad ?

Avec votre gestion calamiteuse du nombre de masques, comment vous faire confiance pour repérer, tester et isoler en dix jours ?

Cette crise est terrible : elle est sanitaire, économique, sociale et l'on commence à en ressentir les déflagrations, avec une progression de la pauvreté. Les associations caritatives, les collectivités nous alertent sur l'explosion de l'aide alimentaire.

C'est maintenant qu'il faut penser au jour d'après. Il faut plus de justice sociale, revoir totalement la fiscalité pour que chacun contribue à l'effort de solidarité nationale et arrêter d'assécher les caisses de notre système de protection sociale en exonérant de cotisations patronales à tour de bras !

Les aides de l'État doivent être conditionnées à des critères sociaux et environnementaux. Vous ne pouvez continuer à donner des chèques en blanc aux grands groupes, à ceux qui polluent notre planète !

Il faut reprendre la proposition que notre groupe avait faite avec nos collègues députés communistes : refuser les aides et les prêts aux sociétés qui ont des actifs dans les paradis fiscaux, taxer les dividendes et rétablir l'impôt de solidarité sur la fortune.

Il faut arrêter de détruire le code du travail, de réduire toujours plus les pouvoirs des salariés, en refusant notamment au patronat de déroger à la durée du travail, aux congés payés ou encore au repos dominical !

Il est temps, monsieur le Premier ministre, de déconfiner la démocratie alors que vous transformez le Parlement en chambre d'enregistrement qui doit vous laisser les pleins pouvoirs pour deux mois supplémentaires. (MM. François Patriat et Xavier Iacovelli protestent.)

Les parlementaires, pas plus que les élus locaux, ne sauraient être tenus responsables d'une politique décidée sans eux.

Crise ou pas, la démocratie exige d'élaborer des solutions avec les élus de la Nation, les syndicats et les forces vives du pays. Ce n'est, hélas, pas le cas et votre plan en est un nouvel exemple.

Il est nécessaire de restaurer le fonctionnement démocratique de nos institutions

Prorogation de l'état d'urgence sanitaire : exception d'irrecevabilité

4 mai 2020

L'examen du texte qui a déclenché l'état d'urgence sanitaire, devenu la loi du 23 mars 2020, s'est effectué dans le cadre d'une forme de sidération démocratique face à la violence de l'épidémie, qui peut expliquer la légèreté du contrôle de constitutionnalité sur des dispositions particulièrement lourdes en matière de libertés publiques et démocratiques. La précipitation exigée par cette agression virale, mais aussi par un état d'impréparation et de dénuement de notre pays face à une telle situation, que nos concitoyennes et nos concitoyens ne comprennent toujours pas, a provoqué le transfert d'une forme de pleins pouvoirs au Gouvernement pour une durée indéterminée. Il est grand temps de vérifier si l'état d'urgence que nous vivons et sa prolongation sont conformes à la Constitution et aux valeurs fondamentales de notre République.

Cela ne fait pas de doute, ce projet de loi sera soumis à l'appréciation du Conseil constitutionnel, et nous nous associons à cette démarche. Il nous paraît cependant nécessaire que le Parlement, notamment le Sénat, débâte dès maintenant de cette constitutionnalité, exerçant ainsi son pouvoir souverain, sans attendre l'examen par le Conseil constitutionnel, lequel, dois-je le rappeler, n'est pas pourvu de la même légitimité démocratique et a pris une décision contestable et contestée sur la loi organique du 25 mars dernier accompagnant le premier état d'urgence sanitaire.

Depuis le 16 mars, notre pays est confiné. Les libertés publiques et la démocratie le sont aussi. Le Gouvernement et son administration ont pris seuls les rênes du pouvoir : ont été pris 31 ordonnances, 70 décrets, autant d'arrêtés ministériels et au moins 1 200 arrêtés préfectoraux.

Action et efficacité ont été les maîtres mots du Président de la République, de son Premier ministre et des ministres. Bien sûr, il fallait agir vite ; bien sûr, il fallait que la mobilisation soit générale et exemplaire. Toutefois, monsieur le ministre, nous constatons que cette prise en main de la quasi-totalité des pouvoirs s'est traduite par une forme d'infantilisation de notre peuple et de ses représentants.

« Ayez confiance », clamez-vous à tout-va. Mais, en démocratie, la confiance se partage et fait l'objet d'un débat, puis d'un contrôle. Notre peuple n'a pas besoin de tuteur ; il a besoin d'un pouvoir exécutif et d'un pouvoir législatif à l'écoute de ses difficultés, de ses souffrances, de ses inquiétudes, de ses colères et de ses exigences.

Le Président de la République a admis des failles, des lenteurs, des insuffisances. C'est plutôt, selon nous, la faillite d'un système libéral fondé sur la réduction d'une dépense publique entraînant la casse des services publics, en premier lieu de l'hôpital, qu'il faut admettre une fois pour toutes.

Le triste feuilleton des masques et la longue incapacité de production de tests le soulignent : les pleins pouvoirs ne résolvent pas tout. Le temps perdu par des choix politiques et non pas par la fatalité ne se rattrape pas par une débauche de communication souvent désordonnée et contradictoire, mais par une mobilisation de tous les acteurs de notre démocratie : les citoyennes et citoyens, les forces associatives et syndicales, les parlementaires, les élus locaux et l'exécutif.

Comment ne pas constater que la captation de tous les pouvoirs par ce dernier est d'autant plus insupportable démocratiquement que notre pays est confronté depuis des années à une centralisation des décisions aux mains d'un seul homme, le Président de la République ? Le choix solitaire de la date du 11 mai par Emmanuel Macron pour enclencher le déconfinement est une démonstration de l'impasse démocratique dans laquelle se trouve notre pays. Cette décision aurait dû être préalablement débattue, partagée, sous-pesée par les acteurs démocratiques, économiques et sociaux. Tel n'a pas été le cas, puisque de nombreux membres du Gouvernement ont eux-mêmes découvert cette décision au dernier moment.

Même chose pour le plan de déconfinement que M. le Premier ministre nous a exposé : un ensemble de mesures de cette importance pour l'avenir de notre pays et de notre peuple aurait exigé un projet de loi visant à véritablement partager le pouvoir avec le Parlement, lequel aurait disposé d'un droit de proposition, d'amendement et de vote.

Faute de masques, faute de tests, faute de préparation dans les transports, faute de moyens, la date du 11 mai devient incertaine, et ce qui aurait dû être source d'espoir est devenu source de profonde inquiétude. La situation de défiance qui monte dans notre pays indique qu'il faut maintenant restaurer le fonctionnement démocratique de nos institutions. La question de la levée de l'état d'urgence est donc posée.

Cet état d'urgence est l'exception de l'exception : une telle pratique est-elle conforme à la Constitution ? Nous nous questionnons fortement. En effet, rappelons-le, l'article 2 de la loi promulguée le 23 mars introduit dans le code de la santé publique un nouvel état de crise : l'état d'urgence sanitaire. Il y est précisé que la prorogation de l'état d'urgence au-delà d'un mois doit être autorisée par la loi. Il y est aussi précisé que la loi, confirmant cette prorogation d'un mois, doit en fixer la date butoir. En effet, le nouvel article L. 3131-14 du code de la santé publique dispose : « La loi autorisant la prorogation au-delà d'un mois de l'état d'urgence sanitaire fixe sa durée. »

Il a été finalement créé, par l'article 4 de cette même loi du 23 mars, un autre cadre temporel, un état d'urgence sanitaire d'exception, dont la durée est de deux mois. Nous constatons aujourd'hui qu'il peut être renouvelé sans date butoir. Le troisième alinéa de l'article 4 indique en effet que la prorogation de l'état d'urgence, le second état d'urgence, à savoir l'exception de l'exception, au-delà de la durée de deux mois ne peut être autorisée que par la loi. Plus d'obligation, donc, dans cette situation, de prévoir une date butoir. Nous contestons la constitutionnalité de cet article 4, lequel, rappelons-le, n'a pas été soumis au Conseil constitutionnel après le 23 mars.

Monsieur le président de la commission des lois, je sais que la question de la maîtrise par le Parlement de la durée de l'état d'urgence était pour vous une priorité. En 2015, lors de l'examen du projet de révision de la Constitution relatif à la protection de la Nation, qui n'a finalement pas abouti, vous aviez déposé deux amendements significatifs pour préserver le pouvoir des assemblées en matière de fixation de la durée de l'état d'urgence. L'un de ces amendements visait même à garantir le pouvoir des assemblées, y compris dans le cas des articles 16 et 36, relatifs à l'état de siège et aux pleins pouvoirs.

Quelle que soit la gravité de la crise, le transfert massif du pouvoir législatif au pouvoir exécutif pour une durée indéterminée n'apparaît pas conforme aux valeurs de la République ni à l'esprit même de la Constitution.

Avant tout examen du texte, nous devons demander au Gouvernement de rétablir l'équilibre institutionnel, en fixant une date butoir à l'état d'urgence. En effet, ne l'oublions pas, la lutte contre l'épidémie pouvait se faire dans le cadre de dispositions préexistantes à la loi du 23 mars 2020. Rappelons-le, l'étude d'impact jointe au projet de loi visant à instaurer l'état d'urgence indiquait – cela est passé inaperçu – que l'état normal pouvait répondre à la crise sanitaire. Trois options étaient ainsi retenues.

Option 1 : ne pas modifier le cadre législatif en continuant de s'appuyer sur les dispositions sanitaires existantes des articles L. 3131-1 du code de la santé publique et d'autres dispositions plus spécifiques du même code en matière de réquisition ou encore de lutte contre la propagation internationale des maladies, ainsi que sur le pouvoir de police appartenant respectivement au Premier ministre, aux maires et aux préfets.

Option 2 : compléter les dispositions existantes pour les adapter aux situations extrêmes.

Option 3 : l'état d'urgence sanitaire. Il s'agit d'une option pleinement politique, dont la pertinence sanitaire reste à prouver.

Limiter la durée de l'état d'urgence est une exigence constitutionnelle. Le Défenseur des droits a d'ailleurs rappelé « l'impératif de limiter dans le temps les dispositions spéciales qui restreignent l'exercice des libertés publiques ». Or il nous est demandé aujourd'hui de proroger l'état d'urgence et non pas de le limiter. Nous refusons clairement cette disposition. C'est l'une des raisons pour lesquelles nous avons déposé cette motion tendant à opposer l'exception d'irrecevabilité.

Les témoignages indiquent que des verbalisations abusives et ciblées se multiplient

Prorogation de l'état d'urgence sanitaire : articles additionnels après l'article deux

5 mai 2020

Dans le cadre de la loi du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19, le Gouvernement a institué un délit visant à sanctionner les violations réitérées des mesures d'urgence sanitaire.

En ces temps de crise, le discernement dans la sanction de nos concitoyens et concitoyennes devrait être de mise. Comment justifier, par exemple, le fait de punir des femmes et des enfants lorsque ceux-ci violent les mesures d'urgence sanitaire afin d'échapper à des violences intrafamiliales, lesquelles sont en train d'exploser depuis le début du confinement ?

Cette situation est d'autant plus problématique que les témoignages se multiplient, dévoilant les faits d'une verbalisation parfois irrégulière, abusive et ciblée, notamment dans certains quartiers populaires.

Le nombre de contraventions dressées est ainsi trois fois plus élevé en Seine-Saint-Denis que sur le reste du territoire français, alors que nos banlieues connaissent actuellement, comme vous le savez, une détresse sanitaire, sociale et alimentaire grandissante. Il n'est vraiment pas nécessaire de les stigmatiser encore davantage.

Enfin, mes chers collègues, le placement en garde à vue, la comparution immédiate et l'incarcération potentielle des personnes mises en cause risquent de créer un brassage problématique et inopportun en cette période de pandémie. Alors que les sanctions aux manquements à l'état d'urgence sanitaire devraient viser à contenir le virus, en l'occurrence, elles pourraient favoriser sa propagation.

Le présent amendement a donc pour objet d'abroger les dispositions qui visent à sanctionner les violations réitérées des mesures d'urgence sanitaire et qui figurent à l'article L. 3136-1 du code de la santé publique

Cet amendement garantit la nécessité et la proportionnalité de la mesure

Prorogation de l'état d'urgence sanitaire : article trois

5 mai 2020

L'article 3 du présent projet de loi prévoit les modalités de placement à l'isolement des citoyens contagieux.

Une telle décision serait prise par le représentant de l'État dans le département, sur proposition du directeur général de l'agence régionale de santé et après constatation médicale. Un garde-fou est prévu, le juge des libertés et de la détention, pouvant être saisi par le patient.

Malheureusement, la rédaction présentée par le Gouvernement n'est pas vraiment satisfaisante. Rappelons-le, la mise à l'isolement pour raison médicale est une privation de liberté, alors même que le porteur du virus n'a rien commis d'illégal. Cette décision n'est donc pas à prendre à la légère et doit être encadrée.

Le présent amendement tend donc à proposer une nouvelle rédaction de l'article 3, afin que le placement coercitif en quarantaine se dote d'un cadre légal rigoureux garantissant la nécessité et la proportionnalité d'un recours à une telle mesure.

Le dispositif que nous proposons appelle notamment à se faire plus respectueux du droit à l'information et à la défense de la personne placée à l'isolement. Il y est notamment prévu la garantie de la présence d'un avocat dans le cadre de l'audience du malade avec le juge des libertés et de la détention. Il y est également assuré que le requérant se verra informé par écrit, et dans une langue qu'il comprend, de la nature, de la durée et des motifs de la mesure à laquelle il est soumis, ainsi que des droits qui lui sont reconnus.

La rédaction proposée ici devrait permettre de concilier un dispositif proportionné et respectueux des droits des personnes concernées avec les moyens dont disposent les autorités pour agir contre la propagation de l'épidémie.

Décidément, le nouveau monde n'a rien appris des erreurs de l'ancien

Prorogation de l'état d'urgence sanitaire : article cinq

5 mai 2020

Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, alors que l'État français disposait en 2009 d'un stock de 723 millions de masques de protection FFP2, en mars dernier, seuls 80 millions de masques chirurgicaux étaient encore utilisables par nos services hospitaliers.

Ces chiffres interpellent, mais n'étonnent guère lorsque l'on connaît les maux structurels de la France. Depuis plusieurs décennies, les gouvernements successifs se sont appliqués à démanteler notre service public de santé.

Ce constat va de pair avec la réalité d'une France globalisée, qui a abandonné son indépendance sanitaire à des puissances étrangères comme la Chine.

Bien que l'exécutif l'ait nié au début de la crise, il est désormais reconnu que le port du masque est essentiel à la non-propagation du virus. Vous vous êtes enfin décidé à le rendre obligatoire, par exemple dans les transports, ce qui est une excellente décision.

Nous aurions pu saluer cette mesure si sa mise en œuvre n'était pas la parfaite illustration de votre orientation libérale. Alors que vous auriez pu marquer le grand retour de l'État social par une politique industrielle publique ambitieuse, qui aurait permis de distribuer des masques à chacun, notamment aux plus précaires, vous avez fait le choix de laisser le secteur privé à la manœuvre.

Dans les jours à venir, 500 millions de masques inonderont – nous l'espérons ! – les grandes surfaces et les pharmacies. Où étaient ces masques quand nos soignants en avaient besoin ? Où sont désormais les mesures de plafonnement de leur prix, pour les rendre abordables pour tous ?

Cette crise nous aura appris que le nouveau monde n'a de toute évidence rien appris des erreurs de l'ancien.

Pour nous, le masque doit être gratuit et pris en charge à 100 % par la sécurité sociale

Prorogation de l'état d'urgence sanitaire : article cinq

5 mai 2020

Le port du masque est désormais obligatoire dans les transports. C'est très important, mais comme nous l'avons souligné à plusieurs reprises, encore faut-il que les personnes puissent se procurer un masque.

Notre amendement vise à corriger un point important. Il serait en effet totalement injustifié que les personnes qui ne portent pas de masque, non pas par refus, mais du fait de la difficulté à s'en procurer, soient sanctionnées par une contravention. Pourquoi sanctionner quelqu'un qui n'a pas eu la possibilité de se procurer un masque ? Il faut créer les conditions de cette obligation.

Dans de grandes métropoles, notamment en Île-de-France, des transporteurs comme la SNCF ou la RATP appellent au secours. Ils craignent qu'il n'y ait des bousculades, voire des émeutes au moment où les transports vont reprendre, du fait des difficultés de respect de la distanciation et des difficultés à se procurer ce fameux masque.

Or, à cette heure, nous n'avons aucune garantie que des masques seront distribués dans les stations de métro et les gares de RER ou de train aux salariés se rendant sur leur lieu de travail.

S'il convient de sanctionner quiconque refuse de porter le masque et brave la décision prise pour la sécurité sanitaire de tous et de toutes, l'on ne peut sanctionner celui qui n'a pas eu la possibilité de s'en procurer du fait d'une défaillance dans l'acheminement des masques.

Nous sommes alertés chaque jour dans nos territoires par des populations inquiètes et par des professionnels comme les pharmaciens. Telle est la situation à laquelle nous sommes rendus.

J'en profite pour redire que mon groupe juge que le masque devrait être gratuit et pris en charge à 100 % par la sécurité sociale.

Tout d'abord, je n'ai pas eu de réponse quant à la différence qu'il convient de faire entre une personne qui n'a pas pu se procurer de masque et celle qui refuse d'en porter. Tel était l'objet de notre amendement.

Ensuite, depuis le début de la crise, mon groupe est extrêmement critique sur les choix politiques qui sont faits en matière de santé par ce gouvernement, qui a amplifié les choix précédents et qui n'a pas l'air de tirer de leçons de la crise terrible que nous vivons.

Monsieur le ministre, je ne doute ni de votre engagement personnel ni de la mobilisation de votre équipe dans ce moment crucial, terrible.

En revanche, avec mon groupe, je mets en cause les choix que vous faites et nous regrettons que vous n'écoutez pas la voix d'un certain nombre d'élus, issus de toutes les sensibilités politiques. Je ne suis pas paranoïaque, et, bien que j'aie été la seule à qui le Premier ministre n'a pas répondu, je n'ai pas pour habitude de considérer que notre groupe est moins bien traité.

Mme Deroche a pris l'exemple du 9-4. Je suis élue de ce département que nous préférons d'ailleurs appeler le Val-de-Marne. Une pharmacie de Gentilly où je me suis rendue samedi venait de recevoir un mail de son fournisseur lui signifiant qu'elle ne recevrait pas les masques commandés pour le 18 mai.

M. Olivier Véran, ministre. C'est un fournisseur privé, ce n'est pas l'État !

Mme Laurence Cohen. C'est un fait dont je vous rends compte. Je ne l'ai pas inventé. Je ne doute pas que vos équipes soient mobilisées jour et nuit. Il reste que je n'ai pu me procurer de masque pour prendre les transports. Je viendrai donc au Sénat à vélo – cela ne me gêne pas, car je ferai ainsi du sport – ou avec ma voiture personnelle – ce serait plus gênant, car cela provoquerait de la pollution.

Je vous rends compte d'un fait et je vous demande de modifier vos choix en conséquence. Il est inadmissible que la grande distribution possède des stocks de masques et que les professionnels médicaux et paramédicaux en manquent encore.

Dans certains centres médico-psychologiques, des patients ne peuvent pas suivre des séances de psychothérapie du fait du manque de matériels de protection – masques, etc. Entendez-le ! Vous ne pouvez pas nous dire que ce n'est pas vrai, puisque nous le constatons sur le terrain. Il faut le prendre en compte.

Il ne faut pas donner à ces agents des tâches supplémentaires de verbalisation

Prorogation de l'état d'urgence sanitaire : article cinq

5 mai 2020

L'article 5 permet d'habiliter un certain nombre de personnels pour faire respecter les mesures prévues dans le cadre de l'état d'urgence, Philippe Bas vient d'en parler.

Il donne en particulier aux agents assermentés des transports publics la faculté de faire respecter l'obligation du port du masque, leur conférant des pouvoirs de police étendus relevant de l'ordre public, alors que les mesures de police traditionnellement exercées par ces agents relèvent le plus souvent de la sûreté et de la sécurité ferroviaires.

Nous formulerons tout d'abord une remarque sur la forme. Il est incroyable que, à notre connaissance, les organisations syndicales du secteur, tant à la SNCF qu'à la RATP, n'aient pas été consultées sur de telles mesures. Comment réussir dans de telles conditions sans dialogue social ?

Par ailleurs, sur le fond, nous considérons qu'une telle mesure n'est ni souhaitable ni utile. C'est aux forces de l'ordre de faire respecter l'état d'urgence et les mesures y afférent et non aux agents du service public, a fortiori alors que l'habilitation est très large. Ainsi, ce sont plus de 17 000, voire 20 000 agents, qui pourraient se voir chargés de nouvelles missions.

Il est d'autant plus important de le souligner que nous savons qu'il faudra mobiliser de nombreux agents pour faire respecter la distanciation dans les transports, si tant est que l'on y arrive, pour accueillir les voyageurs et, ce qui serait encore mieux, pour participer à la distribution de masques gratuits, comme cela se fait dans d'autres pays européens.

Pour toutes ces raisons, il ne faut pas donner à ces agents des tâches supplémentaires de verbalisation des personnes qui ne porteraient pas de masque.

Nous demandons donc la suppression de ces dispositions, en considérant que la seule mission incombant aux agents des transports publics doit être de renseigner, d'accompagner les usagers et de faire en sorte que la sécurité sanitaire soit assurée dans les transports, notamment en ce qui concerne le flux des voyageurs.

Monsieur le ministre, vous pouvez le constater, nous sommes très critiques, mais nous avons toujours des propositions de substitution, qui, si elles ne cheminent pas aujourd'hui, seront utiles, je l'espère, le jour d'après.

Hélas, le tintamarre se poursuit...

Prorogation de l'état d'urgence sanitaire : article six

5 mai 2020

Sur un sujet d'importance comme celui-ci, nous eussions souhaité que le Gouvernement expliquât son projet avec autant de clarté que le président Bas vient de le faire à propos du texte de la commission. Las, nous avons assisté à un tintamarre qui se poursuit encore...

Ainsi, nous avons ainsi cru comprendre, lors de l'intervention du Premier ministre dans cette enceinte, que l'application StopCovid était différée et que le Parlement serait légitimement consulté sur cette question. Or M. Cédric O vient d'annoncer que la phase de test de l'application commençait la semaine prochaine et que le déploiement pourrait se faire dès le 2 juin. Selon lui, les tests doivent permettre de vérifier que le système est bien interconnecté avec l'ensemble du système sanitaire. Il souligne également que le Gouvernement suit sa feuille de route... Monsieur le ministre, nous aimerions bien que cette feuille de route prévoit, à un moment, de consulter le Parlement sur cette application fondamentale, comme l'a souligné Mme Morin-Desailly. Nous n'aimerions pas la voir réapparaître en catimini, alors que nous sommes en train de discuter de l'ensemble du système.

Ne débattons-nous pas d'une usine à gaz ?

Prorogation de l'état d'urgence sanitaire : article six

5 mai 2020

Le mécanisme proposé dans l'article 6 aurait d'abord pour objectif le fichage des citoyens malades, afin d'identifier leurs proches.

Un temps envisagée, l'application mobile StopCovid semble avoir été abandonnée au profit d'un système plus humain de brigades anti-Covid. L'application StopCovid n'était pas prête, le nouveau dispositif ne l'est pas non plus. On nous demande de discuter de ce qui n'existe pas.

Les brigades d'anges gardiens, la terminologie militaire initialement employée ayant été adoucie par un emprunt au vocabulaire religieux, constituées seulement de 5 000 agents de l'assurance maladie auront pour mission d'informer les personnes susceptibles de porter le virus.

Liant fichage des malades, traçage des personnes et recueil des données personnelles et médicales, ce dispositif semble particulièrement attentatoire au respect de nos vies privées. L'application StopCovid semblait intrusive, les « anges gardiens » de la brigade le seront davantage et sans garantie d'efficacité. On se demande si l'exécutif ne navigue pas à vue. La date de mise en œuvre du dispositif n'est pas encore connue. Ne serions-nous pas en train de débattre d'une usine à gaz ?

Le Premier ministre prétendait récemment vouloir protéger, tester, isoler, mais seule la dimension de l'isolement est présente dans ce projet de loi. Aucune stratégie relative au dépistage massif des Français n'a encore été révélée. La protection ne concernera pas nos données personnelles.

Pourquoi ce système dérogatoire et nouveau, qui porte atteinte aux libertés individuelles ?

Prorogation de l'état d'urgence sanitaire : article six

5 mai 2020

Si nous ne sommes pas hostiles au dépistage – j'y reviendrai dans la présentation de notre amendement n° 153 –, nous estimons que le droit en vigueur comporte un certain nombre de dispositions qui permettraient de l'assurer. Dès lors, nous ne comprenons pas l'utilité du système dérogatoire nouveau qui nous est proposé. D'autant que celui-ci présente un danger, déjà souligné, notamment, par M. Hervé : l'atteinte portée à un certain nombre de libertés individuelles – là aussi, nous en parlerons plus en détail dans quelques instants.

Alors que les mesures de protection du secret médical et des données personnelles sont aujourd'hui d'ordre législatif, le projet de loi les ramène dans l'ordre réglementaire. Cette dégradation dans la hiérarchie des normes pose à nos yeux un problème fondamental. C'est pourquoi nous préférons maintenir le régime actuel, dans lequel la protection des données individuelles est garantie au plan législatif. Non que nous nous défiions des décrets que le Gouvernement pourrait prendre, mais parce que le futur dispositif ne doit pas être éloigné du contrôle, absolument nécessaire, du Parlement.

C'est cette déchéance de la protection des libertés individuelles du niveau législatif au plan réglementaire qui nous conduits à nous opposer radicalement à l'article 6. Pour autant, nous n'entendons pas laisser les professionnels de santé sans armes ; c'est la raison de notre amendement n° 153, que je présenterai dans quelques instants.

Je partage rigoureusement l'argumentation de M. Bonnacarrère.

Contrairement à ce que vous avez pu suggérer, monsieur le ministre, le débat sur l'article 6 n'oppose pas les tenants et les opposants du dépistage. Nous sommes tous favorables au dépistage et à ce qu'un maximum de moyens soit donné à l'État pour assurer cette mission. N'ayez aucun doute sur nos intentions.

La discussion que suscite l'article 6 porte sur l'opportunité de créer aujourd'hui, par ce texte législatif, un système dérogatoire, alors que, comme vous l'avez très bien dit et comme l'a confirmé Alain Milon, un certain nombre de systèmes permettant ce dépistage existent déjà dans la législation actuelle. Nous voulons comprendre pourquoi vous ne pourriez pas mobiliser des systèmes qui présentent l'avantage fondamental d'être éprouvés, notamment sur le plan du respect des libertés individuelles et du secret médical.

Nous voulons comprendre pourquoi, d'un point de vue médical, vous avez besoin de créer un système qui déroge à un certain nombre de libertés publiques respectées par ailleurs, ce que nous contestons.

Dans ce débat, monsieur le ministre, nous attendons de vous de la précision. Comme vous le savez, ce projet de loi sera déféré au Conseil constitutionnel. L'intention du législateur sera déterminante pour que le Conseil puisse en apprécier exactement l'utilité et le mode opératoire. En outre, cette saisine ouvrira la porte à de futures questions prioritaires de constitutionnalité (QPC). Par conséquent, quelle que soit l'issue du vote sur les amendements, nous tenons absolument à ce que votre argumentaire soit le plus précis possible.

Je vous le dis, je ne crois pas du tout à la nécessité de mettre en place un système visant à faciliter le traitement

informatique des données. Cela me paraît tout à fait accessoire en comparaison de ce que vous nous proposez par ailleurs.

J'aimerais un argumentaire un peu plus fin, un peu plus précis et un peu plus médical.

Le dispositif des maladies à déclaration obligatoire aurait pu être utilisé

Prorogation de l'état d'urgence sanitaire : article six

5 mai 2020

L'article L. 3113-1 du code de la santé publique définit un régime particulier pour une trentaine de maladies infectieuses à déclaration obligatoire.

Son décret d'application permet aux pouvoirs publics de mettre en place d'urgence des mesures de prévention individuelle et collective et, le cas échéant, de déclencher des investigations pour identifier l'origine de la contamination ou de l'exposition. Ce régime organise des mesures d'investigation et d'intervention et la collecte de toutes les informations indispensables pour la mise en œuvre des mesures de prévention individuelle et collective. On voit que son champ d'application est extrêmement large et qu'il donne énormément de pouvoirs à l'État.

Tout ce processus est bien évidemment fondé sur un traitement informatisé des informations de santé, qui a été validé par la CNIL à plusieurs reprises. Vous avez mis en œuvre ce système, monsieur le ministre, votre gouvernement ayant ajouté la rubéole aux trente maladies infectieuses le 7 mai 2018.

Nous avons donc là un dispositif parfaitement connu, éprouvé, encadré, respectueux des libertés individuelles, sur lequel la CNIL a déjà eu l'occasion de donner son avis.

Je vous pose de nouveau la question, monsieur le ministre : pourquoi serait-il inadapté au cas spécifique du Covid-19 ? En quoi le comportement épidémiologique de cette maladie justifierait que vous ayez besoin d'un système dérogatoire et, à nos yeux, douteux en matière de protection des libertés individuelles ?

Au fond, nous savons tous que, indépendamment du système juridique que vous allez mettre en place, ce sont les moyens humains consacrés à la mise en œuvre du dispositif et au dépistage qui compteront. L'outil informatique ne sera là que de façon accessoire, pour aider les équipes.

Nous aimerions avoir de votre part des précisions sur ces moyens humains et sur la manière dont ils seront constitués. En effet, le dépistage est tout à fait essentiel pour permettre un déconfinement dans de bonnes conditions.

Le gouvernement accentue la coercition à tout va, alors que masques et tests manquent

Prorogation de l'état d'urgence sanitaire (explication de vote)

5 mai 2020

Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, nous ne sommes pas en guerre et, en fait, c'est peut-être pire, pour reprendre les mots de Régis Debray : « En fait, une catastrophe, c'est pire. Dans une guerre, on meurt pour quelque chose et il y a deux camps. Mais un virus est neutre et tout le monde est contre. Le Covid-19 n'a ni drapeau, ni haine, ni but de guerre. Le tragique, le douloureux, c'est l'absence de sens, et donc l'absurde. »

Nous avons bien conscience de la gravité de la situation et, avec le rejet hier dans cet hémicycle de votre plan de déconfinement, monsieur le ministre, le Sénat vous a adressé un message : bien sûr, nous ne pouvons pas rester confinés, mais le déconfinement annoncé, prévu ou improvisé, paraît – hélas – confus, et je dirais même incohérent.

Le désastre social et économique ne sera qu'aggravé – nous pouvons le craindre – dans les conditions qui nous sont proposées et qui seront de nouveau dictées par voie réglementaire. Ce qui nous était demandé au mois de mars et, plus encore, ce qui nous est demandé aujourd'hui est presque d'ordre anecdotique, tant le champ des décrets et des ordonnances ouvert au Gouvernement est large et tant les mesures réglementaires seront décisives dans la gestion de la crise.

Bien sûr, nous comprenons l'urgence à agir et les circonstances exceptionnelles dans lesquelles il nous est demandé de légiférer, mais comment ne pas s'interroger sur le peu de cas qui est fait du Parlement, sur nos conditions de travail et sur celles de nos collaboratrices et collaborateurs, ainsi que des fonctionnaires ces derniers jours ? Ces conditions sont – avouons-le ! – assez inédites, et en réalité inadmissibles.

Pour en revenir aux mesures concrètes proposées par ce texte, elles peuvent se résumer à cette comparaison : alors que dans les transports espagnols les policiers distribuent des masques gratuitement, avec ce projet de loi, vous nous proposez d'étendre les pouvoirs de police aux agents des transports publics et vous retoquez notre proposition visant à rendre gratuits les masques qui seront pourtant obligatoires dans les transports.

D'autres mesures étaient possibles, mais les choix se sont portés sur une gestion de la crise sanitaire par des mesures de police administrative coercitive, les amendements déposés par le Gouvernement ayant confirmé nos craintes. Coercition à tout va, c'est donc une priorité du Gouvernement, alors que la vérité est ailleurs, oserais-je dire. Cette réalité, c'est le manque de masques, l'insuffisance de tests, l'impréparation des transports publics, les difficultés de l'école à reprendre après des années de disette budgétaire... La réalité, monsieur le ministre, c'est la crise sociale dramatique qui s'annonce, alors que déjà la faim gagne nombre de familles et que les files d'attente s'allongent devant les soupes populaires.

Nous avons fait un certain nombre de propositions, afin d'améliorer les conditions de vie largement dégradées de nos concitoyens : garantie du libre choix des parents pour ce qui concerne la reprise ou non de l'école par leurs enfants, interdiction des licenciements durant cette période de crise, interdiction des expulsions locatives, gratuité, je le répète, des masques dans les transports...

Nous avons également fait de nombreuses propositions pour rehausser le pouvoir de contrôle du Parlement dans

cette situation d'exception et dans cet État de droit réduit à peau chagrin. Rien n'a été retenu !

S'agissant des autres mesures contenues dans ce texte de prorogation, le dispositif de mise en quarantaine n'est pas encadré dans le respect des droits fondamentaux ; il n'y a par exemple aucune précision concernant le lieu de placement en quarantaine ou à l'isolement. Tout ne peut pas être renvoyé au règlement, comme nous l'a indiqué le Défenseur des droits.

Il en est de même pour l'article 6 qui a été adopté. Il instaure, nous le redisons, un système d'information inédit pour enrayer la propagation de l'épidémie. Les apports de la commission, qui sont plutôt positifs, je le reconnais, seront largement insuffisants selon nous, car deux problèmes majeurs subsistent : d'abord, la notion de recueil volontaire des données, pourtant essentielle et exigée par le règlement européen de protection des données ; ensuite, l'anonymisation qui n'est pas garantie – au contraire, le fichier est nominatif.

Finalement, les garanties qui avaient été annoncées dans le cadre du projet StopCovid, projet bien contestable par d'autres aspects, sont donc absentes de ce projet final.

Enfin, sur les questions de responsabilité, nous l'affirmons clairement, les maires ne doivent pas subir les conséquences des défaillances graves de l'État dans la gestion de la crise sanitaire. Pour autant, nous refusons tout élargissement incontrôlé de la déresponsabilisation.

Nous l'avons expliqué, la lutte contre l'épidémie peut se poursuivre en dehors d'un état d'urgence ; cela permettrait de renforcer l'effort commun et la mobilisation générale. Le Parlement devrait voter son arrêt pour enfin permettre le déconfinement de la démocratie.

Pour toutes ces raisons, c'est nous aussi en toute responsabilité que nous voterons contre ce projet de loi.

Quelques avancées mais beaucoup d'incertitudes

Plan de relance de la culture

Par Le groupe CRCE-K / 6 mai 2020

Deux mois après le début du confinement et à l'orée de sa fin, Emmanuel Macron a enfin dévoilé son plan de relance de la culture. Ainsi, après avoir reçu douze artistes, mais aucunes organisations syndicales ou collectifs d'intermittents, plusieurs annonces ont été faites.

S'il faut saluer la décision, urgente et nécessaire, de reconduire les droits des intermittents du spectacle jusqu'en août 2021 pour répondre à la disparition de l'activité depuis mars et pour encore plusieurs mois, trop d'incertitudes demeurent.

Alors que les professionnels de la Culture attendaient des mesures fortes pour maintenir les structures à flot, le Président de la République les a appelés à, elles-mêmes, trouver les solutions à la crise. Ces dernières ne pourront pas émerger sans un appui budgétaire et logistique réel de l'État, alors même que les mesures annoncées sont bien en deçà des besoins et des moyens mis en œuvre dans d'autres secteurs. On peut dès lors s'interroger sur la place consacrée à la Culture dans les politiques publiques d'État, pour un secteur d'activité représentant pourtant plus de 3% du PIB.

Il en va ainsi de la demande faite aux intermittents d'occuper le temps scolaire d'ici juillet alors que ces prestations ne sont pas prises en compte par Pôle Emploi dans la définition des droits. Idem pour les musées, les librairies et les galeries d'art qui devront rouvrir tout en respectant des mesures sanitaires difficilement applicables.

Enfin, si l'appel d'Emmanuel Macron à diversifier les méthodes de diffusion de la Culture, notamment par Internet, est une piste intéressante, cela implique des moyens financiers de sécurisation des flux et de reversement des droits inassumables pour des structures en crise. A ce titre, un accompagnement fort de l'État, pour l'instant absent, doit être mis en œuvre.

Emmanuel Macron a donné rendez-vous aux artistes et techniciens dans les prochaines semaines pour affiner de manière concrète ce plan de relance. Deux mois après l'arrêt total des activités, il était temps.

Les élus locaux refusent d'assumer des responsabilités qui ne sont pas les leurs et dont ils n'ont pas les moyens

Plan de déconfinement

6 mai 2020

Monsieur le Premier ministre, le 13 avril dernier, le Président de la République annonçait un déconfinement et une réouverture progressive des écoles le 11 mai.

Cette annonce a suscité de l'espoir. Il restait quatre semaines pour construire et réussir ce plan de déconfinement.

Cependant, à quelques jours de cette date, ce sont plutôt incertitude et colère, parfois bien légitime, qui s'expriment dans notre pays.

Monsieur le Premier ministre, les élus locaux sont tous volontaires pour faire vivre le service public dans leur territoire, service public garant de l'égalité républicaine. Mais ils ne sont pas volontaires pour assumer les responsabilités qui ne sont pas les leurs et pour lesquelles ils ne disposent pas de moyens.

Ils refusent ainsi d'être demain les coupables, celles et ceux qui, inévitablement, seront pointés du doigt parce que votre décision de rouvrir les écoles le 11 mai les invite inévitablement à rouvrir les cantines, les transports scolaires et, dans quelques semaines, les internats. Ils seront ainsi pointés du doigt parce qu'ils seront responsables de la propagation du virus dans leur territoire.

Monsieur le Premier ministre, un protocole sanitaire a été présenté lundi. Vous l'avez lu, nous l'avons lu. Ce protocole sanitaire est souvent contradictoire, mais, surtout, il est inapplicable dans la plupart des écoles de notre République.

Alors, monsieur le Premier ministre, en période de crise, l'heure n'est pas à faire comme l'on veut ; l'heure est à assurer partout l'égalité républicaine.

Monsieur le Premier ministre, qu'entendez-vous faire d'ici au 11 mai pour assumer vos responsabilités et donner les moyens aux élus locaux de les appliquer ?

Mme Éliane Assassi. Très bien !

M. le président. La parole est à Mme le garde des sceaux, ministre de la justice.

Mme Nicole Belloubet, garde des sceaux, ministre de la justice. Madame la sénatrice Cukierman, vous évoquez d'une certaine manière le désengagement de l'État, qui renverrait la responsabilité, notamment celle de la réouverture des écoles, sur les maires.

Vous dites en même temps que, dès lundi dernier, mon collègue Jean-Michel Blanquer a diffusé un texte qui pose le cadre sanitaire et le cadre d'accueil des élèves à partir des recommandations du conseil scientifique.

Ce texte a fait l'objet d'une très large concertation avec l'ensemble des associations d'élus. Ce protocole sanitaire fixe donc un cadre précis : les écoles n'ouvriront pas si elles ne sont pas en mesure d'assurer suffisamment de sécurité.

Mais l'État ne se désengage pas : il a été clairement précisé qu'il fait confiance aux acteurs qui sont les plus proches du terrain et qu'il accompagnera les communes.

Vous demandez en quelque sorte qu'il soit dès lors possible d'inscrire dans un texte de loi une atténuation de la responsabilité pénale des maires en raison des responsabilités singulières qu'ils auraient à prendre durant cette période.

J'ai eu l'occasion de m'exprimer devant vous et M. le Premier ministre vient de le redire : en l'état actuel du droit, la responsabilité pénale des décideurs, quels qu'ils soient d'ailleurs, qu'il s'agisse des maires, des employeurs publics et privés, cette responsabilité pénale peut difficilement être engagée ou, à tout le moins, retenue puisqu'il faut soit une faute délibérée, soit une faute caractérisée.

C'est la raison pour laquelle il me semble difficile, sauf à préciser la loi, ce à quoi je me suis montrée ouverte et ce à quoi travaillent actuellement, je crois, vos collègues de l'Assemblée nationale, d'aller très au-delà.

D'ailleurs, je me permets de faire remarquer ceci : si nous décidions quelque chose pour les élus locaux, en raison du principe d'égalité devant la loi pénale, c'est aussi pour l'ensemble des décideurs qu'il faudrait le faire, à savoir les élus locaux, les décideurs publics, mais aussi les chefs d'entreprise et les décideurs privés.

Mme Sophie Primas. Justement !

M. Bruno Retailleau. C'est ce que nous avons fait !

M. Bruno Sido. Eh oui !

Mme Nicole Belloubet, garde des sceaux. Mais d'une manière différenciée.

M. le président. La parole est à Mme Cécile Cukierman, pour la réplique.

Mme Cécile Cukierman. Madame la garde des sceaux, je ne dis jamais « en même temps » ; vous avez donc certainement interprété mes propos.

La question n'est pas là. Vous me parlez de droit pénal, je vous parle de ce qui s'exprime aujourd'hui parmi l'ensemble des élus locaux de notre pays.

Vous voulez assimiler l'ensemble des décideurs locaux. Eh bien, oui, assimilons-les jusqu'au bout ! Mais, en tout état de cause, à partir du 11 mai, ce sont eux qui auront la responsabilité d'expliquer aux populations pourquoi les écoles sont ouvertes ou fermées et non vous.

Cet état d'urgence sanitaire ne répond en rien aux besoins engendrés par la pandémie

Prorogation de l'état d'urgence sanitaire : conclusions de la commission mixte paritaire

9 mai 2020

Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'État, monsieur le rapporteur, mes chers collègues, la commission mixte paritaire est donc parvenue à un accord. Le Parlement a joué son rôle : l'Assemblée et le Sénat ont permis d'améliorer la copie initialement présentée par l'exécutif.

Les modalités de mise en quarantaine des articles 2 et 3 ont été encadrées et les droits des personnes placées à l'isolement accrus. On a pu éviter, à l'article 5, la formation de brigades de citoyens susceptibles de verbaliser leurs compatriotes. Il aurait été peu admissible de conférer un tel pouvoir à des personnes non dépositaires de l'autorité publique. Enfin, bien que nous pensions toujours que le dispositif de fichage et de traçage des malades prévu à l'article 6 pose de sérieux problèmes, nous nous réjouissons de son encadrement et de l'anonymisation de ses données.

Pouvons-nous pour autant nous satisfaire du texte qui va être adopté ? La réponse est bien évidemment « non ».

Primo, les conditions n'étaient pas réunies pour que le Parlement puisse débattre sereinement d'un sujet aussi sensible que la mise entre parenthèses du droit commun. Sénateurs et députés ont travaillé dans une grande urgence, cette loi ne pouvant être promulguée avant le 11 mai, dès lors que le Président de la République avait annoncé qu'il saisirait le Conseil constitutionnel dans les prochains jours.

Secundo, il n'y a pas lieu de prolonger indéfiniment cet état d'urgence sanitaire. Il ne répond en rien aux besoins engendrés par la pandémie. Et si la situation requiert la mise en œuvre de moyens particuliers, elle n'impose pas cette atteinte disproportionnée à nos libertés individuelles et publiques, et à la protection de nos données personnelles.

Notre législation est suffisamment armée pour faire face à une telle crise. Plus que d'un régime de surveillance généralisée, c'est de moyens que nos politiques publiques ont besoin. Loin de ces réalités, l'exécutif préfère avoir pour ambition l'enfermement et le fichage des malades, alors que l'urgence est à relocaliser nos productions de matériels médicaux, à répondre aux attentes financières si régulièrement exprimées par nos hôpitaux et nos soignants, et surtout à redonner leur sens aux mots « service public ».

Depuis 2015, nos dirigeants montrent une prédilection inquiétante pour les états d'urgences. Ils en font ensuite entrer les dispositions dans le droit commun et habituent nos concitoyens à vivre dans une société du contrôle.

L'urgence sanitaire n'est pas derrière nous, et nous comprenons que, dans ces conditions, un esprit de concorde soit attendu. Mais nous devons, comme représentants de la Nation, relayer la colère et le ressentiment qui s'expriment dans nos territoires. Nous sommes donc dans notre rôle lorsque nous défendons les droits et les aspirations de nos concitoyens, car l'urgence est aussi sociale. Notre exécutif y est imperméable, au point de n'avoir même pas introduit dans le texte la distribution massive et gratuite de masques.

L'urgence est enfin démocratique. Le déconfinement à venir n'est nullement un retour à la normale. Et si, le 11 mai, nos concitoyens retrouvent un peu de leur vie d'avant, il est à craindre que nous nous enfoncions dans une forme un peu plus prégnante encore de sécuritarisme : coercitif, répressif, liberticide. Le Parlement doit au plus vite retrouver la plénitude de ses prérogatives et un fonctionnement normal. Comment accorder tant de pouvoir à un exécutif auquel, pour la gestion même de cette crise, deux Français sur trois refusent leur confiance ?

Parce que nous espérons des lendemains plus solidaires, plus fraternels, plus écologiques et plus sociaux, nous, membres du groupe CRCE, ne voterons donc pas l'adoption de ce texte.

Les masques doivent être gratuits pour tout le monde

Prorogation de l'état d'urgence sanitaire : conclusions de la commission mixte paritaire

9 mai 2020

Monsieur le président, comme cela a été dit, nous voterons contre la prorogation de l'état d'urgence, car le retour au droit commun, respectueux des libertés publiques et du Parlement, était, selon nous, possible. Or, à l'évidence, ce n'est pas le choix qui a été retenu, pas plus que celui de s'atteler à l'urgence sanitaire et sociale avec des moyens à la hauteur des besoins, particulièrement en faveur des hôpitaux.

Nous le savons bien, la situation ne s'améliorera vraiment que lorsqu'un vaccin aura été trouvé, ce qui malheureusement ne sera pas le cas avant plusieurs mois ; en attendant, puisque le déconfinement a été décidé, la seule solution immédiate est celle des masques.

Je ne reviendrai pas sur tout ce qui a déjà été dit en la matière, mais j'insiste sur un élément qui me paraît essentiel : les masques doivent être gratuits pour tout le monde, et cette gratuité doit être généralisée aux tests. Les dirigeants à la tête de notre pays ont le pouvoir de faire ce choix, qui sera crucial pour la vie quotidienne de tous nos compatriotes. Le Gouvernement devrait concentrer toute son énergie sur cet impératif et sur l'organisation concrète du retour à la vie sans confinement. Un exemple criant de la désorganisation générale est celui de la situation des écoles, qui fait l'objet de logorrhées contradictoires, qui continuent à être très inquiétantes.

Au lieu d'apporter des éclaircissements sur des sujets aussi cruciaux, vous vous appliquez à mettre en œuvre un système d'information que personne ne souhaite et sur lequel nous demandons un projet de loi spécifique avant sa mise en place effective. De la même manière, nous souhaitons qu'un débat sérieux et respectueux du Parlement ait lieu sur la future application StopCovid, qui, là encore, ne laisse présager rien de bon.

Dans ce contexte de choix aux lourdes conséquences, d'erreurs multiples, de manques d'anticipation manifestes, il n'est pas acceptable de laisser penser une minute que les responsables de la situation actuelle puissent être a priori disculpés. Les maires prennent déjà leurs responsabilités, avec le souci permanent de l'intérêt général. Les chefs d'entreprise, eux, ne peuvent être déresponsabilisés de l'obligation de sécurité qu'ils doivent à leurs salariés.

Pour toutes ces raisons, les membres du groupe CRCE voteront contre ce projet de loi.

Pourquoi ne pas assurer la prise en charge des masques à 100 % par la sécurité sociale ?

Covid-19

13 mai 2020

Madame la secrétaire d'État, après cinquante-cinq jours de confinement, des millions de Français rejoignent, dans les transports et sur leur lieu de travail, les premiers de corvée, qui sont à majorité des femmes – soignants, personnels d'entretien, caissières, éboueurs. Le masque est désormais obligatoire dans les transports, à juste titre, pour se protéger et protéger autrui.

Alors que depuis le début de la pandémie, les masques font cruellement défaut, notamment pour les personnels de santé et du secteur médico-social, que certaines collectivités locales sont encore en attente de livraison, on en trouve désormais dans les rayonnages des supermarchés. Chacun doit donc payer pour se protéger !

Selon l'association de consommateurs UFC-Que Choisir, le budget d'une personne pour se munir de masques chirurgicaux à usage unique oscillera entre 54 euros et 85 euros par mois.

Ma question est simple, madame la secrétaire d'État : pourquoi ne pas prévoir la prise en charge des masques à 100 % par la sécurité sociale en tant que dispositifs indispensables de santé ? Telle est la demande que le député Fabien Roussel a formulée dans un courrier qu'il a remis lundi au ministère de la santé, fruit d'une démarche conjointe des parlementaires communistes et du Parti communiste français. Cette mesure de santé publique, mais également de justice sociale, permettrait de couper l'herbe sous le pied des spéculateurs.

M. le président. La parole est à Mme la secrétaire d'État auprès du ministre de l'économie et des finances.

Mme Agnès Pannier-Runacher, secrétaire d'État auprès du ministre de l'économie et des finances. Madame la sénatrice, en France, près d'un masque sur deux est distribué gratuitement par l'État.

Mme Éliane Assassi. Ah !

Mme Agnès Pannier-Runacher, secrétaire d'État. Aux 100 millions de masques distribués aux soignants et aux malades au travers des circuits organisés par le ministère de la santé, dans les hôpitaux, les Ehpad et les pharmacies, il faut ajouter les 20 millions de masques lavables. Réutilisables vingt fois, ces derniers équivalent à 105 millions de masques à usage unique par semaine et sont destinés aux écoles jusqu'à la fin de l'année scolaire, aux agents publics et aux publics les plus précaires.

Ces chiffres ne prennent pas en compte tous les masques délivrés par les collectivités locales. J'ai encore travaillé avec certains d'entre vous la semaine dernière pour trouver des avions, débloquer des passages en douane ou les accélérer, afin de permettre la distribution de masques à leurs administrés.

L'effort d'équipement est effectivement important et le coût des masques est pris en compte.

Qu'est-il prévu pour les autres usages ? Les salariés qui ont besoin de masques parce qu'ils ne peuvent pas instaurer une distanciation physique dans leur travail sont équipés par les entreprises, que nous avons également

accompagnées depuis huit semaines afin de leur permettre de se préparer au déconfinement.

Pour le reste, les masques sont effectivement largement accessibles dans les petits commerces, les pharmacies, auprès de la grande distribution, comme vous l'avez mentionné. Nous veillons, grâce aux contrôles effectués par la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF), à ce que les prix pratiqués soient les plus justes, au moins sur le territoire français, c'est-à-dire sans marges indues. Enfin, j'ajoute que le prix des masques chirurgicaux est plafonné.

Mme Éliane Assassi. Tout va bien, donc ?

M. le président. La parole est à Mme Laurence Cohen, pour la réplique.

Mme Laurence Cohen. Cherchez l'erreur : j'aurais bien aimé que ce soit M. le ministre des solidarités et de la santé qui me réponde, et non Mme la secrétaire d'État auprès du ministre de l'économie et des finances.

Ce que nous demandons, c'est que les masques soient pris en charge à 100 % par la sécurité sociale. Nous ne vivons certainement pas dans le même monde, madame la secrétaire d'État : sachez que tout le monde ne dispose pas de masques aujourd'hui. Il faut penser à long terme, car le virus circulera plus que quelques jours. Les besoins en masques seront donc bien plus importants que ceux que vous avancez.

Puisque vous en êtes à un masque gratuit pour la moitié de la population, faites un effort, et prévoyez-en un pour tout le monde, pris en charge à 100 % par la sécurité sociale.

Dans la période exceptionnelle que nous traversons, je vous suggère une mesure très facile à prendre : 4 % seulement des 52 milliards d'allègements généraux de charges patronales épinglés par la Cour des comptes suffiraient à financer la prise en charge à 100 % des masques par la sécurité sociale.

La santé publique étant une mission régalienne de l'État, nous demandons une prise en charge à 100 % des masques. C'est possible. Il suffit d'une volonté politique, mais visiblement, vous ne l'avez pas !

Les admissibles aux concours internes de l'Éducation nationale doivent être admis

Covid-19

Par Le groupe CRCE-K / 13 mai 2020

La crise sanitaire due au COVID-19 a totalement bouleversé le processus de recrutement par concours des fonctionnaires de l'Éducation nationale.

Face à la situation, il est regrettable que Jean-Michel Blanquer ait démultiplié les réponses. En effet, si les candidats externes aux concours ont vu, en toute logique, leurs oraux de mars et d'avril annulés, ce n'est pas le cas des candidats aux concours internes. Ces derniers devraient donc valider leur concours suite à une épreuve orale en septembre et octobre. Cette situation pose question à plusieurs égards.

Tout d'abord, cette situation met à mal l'égalité de traitement entre les candidats, fondement même du recrutement des fonctionnaires.

Ensuite, le choix d'un report en début d'année scolaire met en péril les affectations de ces candidats pour la prochaine rentrée, considérés aujourd'hui comme contractuels de l'Éducation nationale. À ce titre, il faut rappeler que les candidats concernés par ce report sont déjà contractuels de l'État depuis 3 ans et ont déjà passé avec succès l'épreuve écrite, justifiant largement leur accession au statut.

Enfin, le report au début d'année scolaire des épreuves écrites pose plusieurs questions pour la préparation des oraux aux candidats admissibles. Comment préparer une épreuve dans l'été alors que les ressources, notamment universitaires, seront inaccessibles ? Comment mener de front et simultanément la préparation de la rentrée 2020, le début d'année scolaire en classe et le concours ? Le risque majeur est aujourd'hui de voir des candidats délaissant l'un ou l'autre, alors même que les inégalités creusées par l'enseignement à distance depuis la mi-mars doivent faire l'objet d'une attention toute particulière dès la rentrée.

Les sénatrices et sénateurs du groupe communiste, républicain, citoyen et écologiste apportent tout leur soutien aux candidats admissibles aux concours internes de l'Éducation nationale et enjoignent le Ministre de l'Éducation nationale à déclarer admis ces candidats, à l'instar de ce qu'ont fait plusieurs ministères pour leurs concours internes et l'Éducation nationale pour les concours externes.

Calcul du RSA pour les personnes handicapées

Prestation de Compensation du Handicap

14 mai 2020

Question écrite à Mme la secrétaire d'État, auprès du Premier ministre, chargée des personnes handicapées

Mme Michelle Gréaume attire l'attention de Mme la secrétaire d'État, auprès du Premier ministre, chargée des personnes handicapées sur la prise en compte du versement d'une prestation de compensation du handicap (PCH) pour le calcul de l'accès au revenu de solidarité active (RSA).

Le Gouvernement a annoncé il y a quelques jours, dans le cadre de la crise économique et sanitaire qui touche notre pays, la mise en place d'une aide financière exceptionnelle destinées aux bénéficiaires du RSA et des personnes avec enfants percevant une aide personnalisée au logement (APL).

Les associations représentant les familles touchées par le handicap ont regretté qu'un grand nombre d'entre elles en soient exclues en raison d'une injustice qu'elles déplorent de longue date, et qui a cette fois encore de lourdes conséquences : l'impossibilité d'accéder au RSA en raison de l'inclusion dans les revenus de la famille du montant d'une PCH.

Contrairement à ce qui est inscrit dans le code de l'action sociale et des familles, ce dédommagement familial, versé par les départements, est considéré comme une ressource de la famille par les CAF, qui ont la charge de l'attribution du RSA. Cette pratique lèse de nombreuses familles aux ressources limitées, et d'autant plus aujourd'hui, alors qu'une aide exceptionnelle pourrait leur être apportée.

C'est la raison pour laquelle elle lui demande ce que compte faire le Gouvernement pour faire valoir le droit pour les familles touchées par le handicap, et leur permettre d'accéder au RSA, sans que les dédommagements au titre de la PCH ne soient pris en compte dans le calcul.

Poursuite des procédures de PMA à l'étranger pour les citoyennes françaises

Pandémie de Covid-19

14 mai 2020

Question écrite au Ministre des solidarités et de la santé

Mme Michelle Gréaume appelle l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur l'impossibilité pour les femmes françaises de poursuivre les procédures de procréation médicalement assistée (PMA) engagées à l'étranger depuis le début de la pandémie de Covid-19.

Alors que l'accès à la PMA pour les femmes célibataires et les couples de femmes a récemment été débattu en France, les femmes françaises souhaitant y recourir n'ont eu d'autre choix depuis quelques années que de faire confiance à nos voisins européens pour leur permettre d'accéder à leur souhait de maternité.

À la mi-mars, en raison de la pandémie de Covid-19, les centres de PMA dans plusieurs pays européens se sont mis à l'arrêt. Cela a dès lors contraint un grand nombre de femmes, y poursuivant ou devant y engager un parcours de PMA pour diverses raisons, à interrompre des protocoles déjà entamés ou à les reporter à une date indéfinie. Ils ont pour la majorité rouvert depuis lors, sans que les femmes françaises ne puissent y accéder en raison du contexte.

Les conséquences de cet arrêt du processus de PMA sont lourdes, d'un point de vue psychologique, physique mais aussi financier pour ces femmes qui sont parfois engagées depuis de longues années dans ces démarches et soins.

Tout cela met en lumière l'urgente nécessité de généraliser l'accès à la PMA pour toutes les femmes en France, afin d'éviter des complications de ce type dans les prochaines années, notamment si des circonstances similaires devaient à nouveau advenir.

C'est la raison pour laquelle elle lui demande quelles solutions il compte apporter à ces femmes, et dans quel délai la PMA pour toutes les femmes sera mise en place en France.

Stop à la surenchère néolibérale

Covid-19

Par Le groupe CRCE-K / 18 mai 2020

Prorogation de l'état d'urgence sanitaire, deuxième loi de finances rectificatives, questions d'actualité au gouvernement, communiqués :

Retrouvez les interventions des élus du groupe dans le numéro 119 d'Initiatives.



L'État doit proposer du sonnante et du trébuchant pour aider les communes touristiques

Perspectives de la saison estivale

19 mai 2020

Cela a été dit, l'impact de la crise sanitaire sur les secteurs touristique et culturel est terrible, sans précédent, non seulement pour les entreprises et les associations, mais également pour de nombreuses collectivités territoriales. Je pense en particulier aux communes touristiques.

Le comité interministériel du tourisme n'a pas véritablement apporté de réponse précise aux pertes de recettes liées aux pertes d'exploitation. Je pense notamment aux campings des communes du littoral normand, ce qui ne surprendra personne. (Sourires.) Je pense aussi aux stations de ski encore exploitées en régie publique, qui ne peuvent pas bénéficier de prêts garantis par l'État, à la différence des stations privées.

Il n'y a pas eu davantage de réponse sur la question des taxes : la taxe de séjour, la CFE, les taxes liées au jeu... Les pertes en la matière sont d'ores et déjà importantes compte tenu de l'arrêt de l'activité.

Vous proposez aux collectivités d'exonérer de ces taxes les acteurs touristiques. Cela constituerait à mon avis une double peine pour elles, aucune compensation, ou presque, n'étant prévue à ce jour. Pourtant, cela a été souligné de manière très juste par la commission des finances du Sénat, les communes touristiques sont aujourd'hui les plus fragilisées de toutes nos collectivités. Il convient de prendre en compte cet aspect. En effet, pour relancer l'activité touristique, qui sera d'abord de proximité dans les prochaines semaines et les prochains mois, nous devons nous appuyer sur elles.

Je pourrais développer les mêmes arguments pour ce qui concerne le secteur culturel. Selon moi, l'État doit proposer des mesures très concrètes, du « sonnante et trébuchant », pour venir en aide à ces communes.

Mme la présidente. La parole est à M. le secrétaire d'État.

M. Jean-Baptiste Lemoyne, secrétaire d'État auprès du ministre de l'Europe et des affaires étrangères. Madame la sénatrice Brulin, ma réponse prendra plusieurs formes.

La Banque des territoires pourra venir en soutien d'un certain nombre de communes touristiques. J'ai en tête le cas de la commune de Laruns, qui m'a été signalé : elle exploite en montagne un petit train, qui génère des recettes, lesquelles permettent d'amorcer la saison de montagne. Il est donc nécessaire d'être aux côtés de ces collectivités. La somme de 1,3 milliard d'euros mise sur la table par la Caisse des dépôts et consignations et la Banque des territoires constituera une aide précieuse. Vous parliez de « sonnante et trébuchant » : en voilà !

Par ailleurs, je viens d'en discuter avec des élus des communes touristiques, le budget de fonctionnement pourrait être impacté de 10 % à 15 %. Une mission travaille sur ce sujet. Nous attendons les premières données pour la fin du mois de mai. Nous en avons besoin pour apporter des réponses.

S'agissant de la faculté laissée aux collectivités de dégrever les deux tiers de la CFE, l'État propose de prendre en charge la moitié de la perte de la recette. C'est un geste fort, qui montre que nous sommes aux côtés des

collectivités qui voudraient utiliser ce levier.

Quoi qu'il en soit, la spécificité des communes touristiques doit être prise en compte, notamment dans le cadre des feuilles de route territoriales. C'est la raison pour laquelle j'ai souhaité que le travail se poursuive au-delà du CIT, avec un point d'étape au mois de juillet et une fin des travaux à l'automne. En effet, dans certains territoires, le tourisme représente 20 % à 40 % de l'économie et impacte donc fortement les recettes communales.

Mme la présidente. La parole est à Mme Céline Brulin, pour la réplique.

Mme Céline Brulin. Je vous remercie, monsieur le secrétaire d'État, de votre réponse. Je veux croire que des choses seront proposées dans les prochaines semaines.

J'insiste sur le caractère urgent et important de cette question. Vous avez d'ailleurs donné des chiffres qui montrent ce que cela peut représenter financièrement.

Les mécanismes de la DGF ou de la péréquation ne sont pas toujours très favorables aux communes touristiques,...

M. Loïc Hervé. C'est vrai !

Mme Céline Brulin. ... dont les équipements sont forcément dimensionnés à l'échelle du nombre de personnes qu'elles accueillent. Leur situation est donc compliquée, ce qui rend la période que nous traversons très difficile pour elles. Nous devons y être attentifs.

Dans ces conditions, la reprise des cours ne remédie pas aux inégalités scolaires

Réouverture des établissements d'enseignement

19 mai 2020

La reprise des cours, aux objectifs pédagogiques pas toujours très clairs, me semble-t-il, reposant sur un volontariat des familles qui n'en est pas vraiment un et qui pose beaucoup de questions, encadrée par des protocoles sanitaires extrêmement complexes, élaborés tardivement et auxquels les collectivités territoriales ont dû se plier très rapidement, ne remédie pas aux inégalités sociales. Dans mon département de la Seine-Maritime, par exemple, les élèves des zones d'éducation prioritaire (ZEP) sont deux fois moins nombreux que les autres à retourner à l'école.

Il ne faut évidemment pas renouveler l'expérience que nous vivons actuellement. Il est indispensable, à cette fin, de préparer la rentrée non pas d'une manière « normale », même si nous aimerions tous être débarrassés de cette épidémie d'ici à septembre, mais d'une manière inédite, d'autant que l'on ignore encore, à ce stade, dans quelles conditions sanitaires se déroulera cette rentrée.

Les deux projets de loi de finances rectificative que nous avons examinés visent notamment à venir en aide à certains secteurs économiques, ce qui est justifié, mais ils ne comportaient aucune traduction budgétaire des créations de postes sur lesquelles vous vous êtes engagé, monsieur le ministre.

Je vous ai déjà interpellé sur cette question : il faut annuler les fermetures de classes et les suppressions de postes prévues dans les réseaux d'éducation prioritaire (REP), où il n'est pas vrai que l'effectif maximal de vingt-cinq élèves par classe soit partout respecté.

En outre, nous avons plus que jamais besoin de pouvoir nous appuyer sur des dispositifs comme les réseaux d'aide spécialisée aux élèves en difficulté (Rased) et de disposer de plus de maîtres que de classes. Nous savons bien que les inspecteurs d'académie sont souvent contraints de prendre sur les effectifs dédiés aux remplacements pour répondre aux besoins.

La crise sanitaire a bousculé beaucoup de choses, notamment l'organisation des concours. Je veux relayer ici les préoccupations des candidats aux concours internes de l'éducation nationale, qui souhaitent l'annulation des oraux prévus en septembre et en octobre. C'est une question de justice à leur endroit et cela permettra d'affecter ces enseignants dès la prochaine rentrée. Nous avons aussi besoin de moyens dans le secondaire.

Mme la présidente. La parole est à M. le ministre.

M. Jean-Michel Blanquer, ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse. Madame la sénatrice, vous semblez trouver le protocole sanitaire trop strict : auriez-vous souhaité qu'il le soit moins ? Nous l'avons élaboré en quelques jours après avoir recueilli l'avis du Conseil scientifique. Nous pouvions difficilement agir plus vite. Nous avons travaillé avec les associations d'élus. Je reconnais que tout s'est déroulé dans des délais brefs, mais nous sommes en période de crise et nous devons nous adapter à chaque situation. On peut souligner à l'envi que ce protocole est strict, mais il n'en reste pas moins que communes et conseils départementaux ont pu travailler, ce qui permet aux collégiens de retrouver leurs établissements depuis hier.

En ce qui concerne la carte scolaire, j'ai déjà eu l'occasion de vous répondre. Nous sommes, là aussi, dans une situation assez unique : nous avons créé des postes en pleine année budgétaire. La carte scolaire était déjà prête, et nous l'avons rectifiée. Le Sénat a joué un rôle très important à cet égard. Il me semble important de souligner le consensus qui s'est établi entre le Sénat, l'Assemblée nationale et l'exécutif sur cette décision, qui permet de bien préparer la rentrée. En Seine-Maritime comme ailleurs, commune par commune, le taux d'encadrement sera amélioré. Si vous me trouvez une classe de plus de vingt-cinq élèves en REP dans votre département, je m'engage à changer cette réalité. Nous pouvons avancer de manière consensuelle sur ces sujets.

J'ai aussi déjà eu l'occasion de m'exprimer sur les concours de recrutement. La solution de facilité aurait été de les reporter, voire de les annuler et d'attendre l'année prochaine en fonctionnant avec des contractuels. Nous ne l'avons pas fait. Aujourd'hui, nous cherchons, toujours avec bienveillance, à trouver la bonne formule pour ceux qui vont concourir. C'est ainsi que les concours externes auront lieu de la mi-juin à la fin juillet et les concours internes à la rentrée, de manière à préserver les droits de ceux qui les ont préparés.

Comment accepter qu'Air France et Renault aient bénéficié de milliards de prêts et envisagent aujourd'hui des licenciements ?

Aides publiques aux entreprises

20 mai 2020

Madame la ministre du travail, le Président Macron a prévenu : nous allons souffrir. Mais force est de constater que nous ne serons pas tous égaux devant cette souffrance.

Des plans de suppressions d'emplois sont déjà envisagés et tombent comme des couperets : Airbus, Alinéa, Airbnb, la SNCF, TUI France, et la liste n'est malheureusement pas exhaustive. Ce sont ainsi des milliers de salariés qui vont subir un véritable tsunami social.

Comment accepter qu'Air France et Renault aient bénéficié de milliards de prêts et envisagent aujourd'hui des licenciements ? Pourquoi avez-vous refusé, comme nous l'avions proposé, de conditionner ces aides à des critères sociaux et environnementaux ?

En fait, votre boussole n'a pas dévié, et vous vous refusez à retenir la leçon du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) et autres aides publiques qui n'ont fait que gonfler les poches des actionnaires !

Pis, certains groupes opportunistes profitent de la crise pour orchestrer un chantage odieux auprès de leurs salariés, comme chez Derichebourg : soit les salariés reviennent sur tous leurs conquits sociaux, soit c'est un vaste plan de licenciement de 750 personnes ! Et que dire de ces groupes dont les restructurations étaient prévues avant la pandémie et qui en profitent pour les justifier, comme chez General Electric ?

Il faut agir par la loi, car, sinon, après le chômage partiel, ce sera le chômage de masse, d'autant que, depuis 2017, les plans sociaux peuvent être activés au seul motif économique, qu'il soit passager ou artificiel.

Plutôt que de casser le code du travail, nous vous proposons d'interdire les licenciements comme en Espagne, et, en même temps, de préparer un vaste plan de relance qui s'appuie sur la relocalisation de notre industrie, la nationalisation des entreprises stratégiques et la nécessaire transition écologique.

Madame la ministre, « Les Jours heureux » ne se convoquent pas dans les discours, ils se mettent en œuvre au prix d'une ambition politique de haut vol pour être à la hauteur de la crise que nous traversons.

Madame la ministre, aurez-vous le courage politique d'interdire les licenciements pour éviter le massacre social ? (Applaudissements sur les travées du groupe CRCE.)

M. le président. La parole est à Mme la ministre du travail.

Mme Muriel Pénicaud, ministre du travail. Monsieur le sénateur Gay, nous partageons un même objectif, mais pas la manière d'y arriver.

Mme Éliane Assassi. C'est sûr !

M. Fabien Gay. On n'est pas rassuré !

Mme Muriel Pénicaud, ministre. Nous avons le même objectif, c'est l'emploi. C'est pour cela que nous avons déployé un système d'activité partielle, de chômage partiel, massif, inédit, jamais connu en France, le plus protecteur d'Europe et qui, pour ces trois mois, a protégé plus de 12 millions de salariés, dont 8,6 millions sont encore au chômage partiel, selon la dernière enquête réalisée sur ce sujet.

La question qui se pose est de savoir comment continuer à stimuler et à protéger l'emploi dans la deuxième phase, dans laquelle nous sommes entrés, qui est celle de la reprise progressive de l'activité économique.

Les secteurs sont très inégalement touchés, vous l'avez d'ailleurs sous-entendu : l'aéronautique ou l'aviation le sont très fortement, l'automobile en partie, tandis que le secteur de l'agroalimentaire ou de la distribution alimentaire, lui, a continué son activité – heureusement pour les Français – pendant tout le confinement. Donc, dans ce contexte, ce qui fonctionne, ce n'est pas un dispositif général ; ce sont des démarches spécifiques, adaptées.

Vous posez la question de l'interdiction des licenciements.

M. Fabien Gay. Oui !

Mme Muriel Pénicaud, ministre. Toutes les études et expériences qui ont été conduites en France et ailleurs ont montré que, sur le moyen terme, c'est une machine anti-emploi. Pourquoi ? Parce que cela fait chuter les recrutements, d'une part, et que cela n'évite pas les défaillances d'entreprises, d'autre part.

Oui, certaines entreprises connaissaient déjà des difficultés avant la crise, et c'est sûr que la situation de confinement a dû les aggraver. Il faudra donc un examen sectoriel, vous l'avez dit, suivi, comme le Premier ministre et l'ensemble des membres du Gouvernement l'ont déjà annoncé, d'un plan sectoriel pour le tourisme et l'hôtellerie-restauration, sachant qu'un autre portera sur l'automobile. S'y ajouteront des plans sectoriels adaptés et un plan de relance pour stimuler l'emploi, l'apprentissage et la formation, et ce en raison des importantes mutations intersectorielles.

Du point de vue des entreprises, il faut être vigoureux, et, si le but, c'est l'emploi, il ne doit toutefois pas pouvoir entraîner une entreprise à risquer la défaillance, ce qui serait encore pire puisque, à ce moment-là, c'est tous les emplois qui seraient perdus !

Nous serons très attentifs au dialogue social, à la manière dont c'est accompagné et aux moyens de relancer l'activité. Par exemple, des relocalisations stratégiques peuvent être utiles dans notre pays. L'ensemble de ce plan d'action sera annoncé dans les semaines qui viennent.

Rôle des infirmières et infirmiers de l'Éducation Nationale

Covid-19

21 mai 2020

Question écrite au Ministre de l'Éducation Nationale

Mme Michelle Gréaume appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse sur le rôle que souhaitent jouer les infirmiers du ministère de l'éducation nationale dans les établissements scolaires, au service des enseignants, personnels et élèves, pour le dépistage, la prévention et l'éducation à la santé dans le cadre de la pandémie de Covid-19.

Les infirmiers du ministère de l'éducation nationale sont mobilisés dans le cadre du retour à l'école qui s'organise dès aujourd'hui en France, après deux mois de confinement.

Ces personnels de santé, présents dans chaque établissement public local d'enseignement de notre pays au sein d'une infirmerie, ont à cœur de s'investir pour permettre une rentrée scolaire dans les meilleures conditions d'hygiène et de sécurité sanitaire.

Aussi, ils proposent, afin de simplifier le parcours de soins, de pouvoir prescrire aux enseignants, personnels et élèves un test de dépistage du Covid-19 au sein de leur établissement. Cela permettrait non seulement d'étendre significativement le dispositif de dépistage, à moindre coût, mais cela limiterait aussi efficacement les risques de transmission, en permettant une prise en charge rapide des cas positifs.

Ils proposent également d'animer des séquences d'accueil et d'éducation à la santé collective, qui auraient pour objectif de rendre l'élève acteur de sa santé, lui apporter les informations nécessaires à une bonne compréhension du contexte et ainsi d'atténuer ses craintes et ses angoisses. Ces séances de prévention permettraient aussi de sensibiliser l'entourage familial de l'élève.

C'est pour cette raison et face à ces propositions émanant des professionnels eux-mêmes qu'elle lui demande ce que compte faire le Gouvernement pour mettre à profit les compétences des infirmiers de l'éducation nationale dans ce contexte tout à fait particulier.

Ce nouveau détricotage du Code du travail va encourager la précarisation des salariés

Diverses dispositions liées à la crise sanitaire : article premier

26 mai 2020

Si cet amendement est identique à celui du Gouvernement, il n'est pas motivé par les mêmes raisons : nous voulons vraiment supprimer cette disposition, pas la réintroduire un peu plus loin dans la loi !

Pour répondre à la crise, le Gouvernement prévoit que les accords d'entreprise pourront déterminer le nombre de renouvellements de contrats à durée déterminée.

Le nombre de renouvellements possibles pour un CDD, le délai de carence entre deux contrats courts et les cas dans lesquels ce délai de carence n'est pas applicable pourraient désormais être fixés par accords d'entreprise – des assouplissements issus d'un amendement gouvernemental.

Les ordonnances Macron de 2017 avaient déjà assoupli le droit en la matière, mais la branche professionnelle restait le verrou. Aujourd'hui, il faut un accord de branche pour déroger au droit du travail, qui prévoit qu'on ne peut renouveler un CDD plus de deux fois.

Ce détricotage supplémentaire du code du travail dégrade la qualité de l'emploi et entraînera une précarisation accrue.

En favorisant les contrats précaires au détriment des contrats à durée indéterminée, le Gouvernement prétend relancer l'économie. En réalité, il va précariser davantage notre société, d'autant que les mesures présentées comme provisoires deviennent bien souvent permanentes – l'excuse a déjà servi par le passé...

Nous sommes particulièrement inquiets d'une disposition qui aggrave les reculs d'une loi que nous avons combattue, la loi El Khomri. L'assouplissement des règles relatives aux CDD et à l'intérim s'est toujours accompagné d'une précarisation des conditions d'emploi pour les travailleurs concernés, sans effet notable en termes de relance économique.

L'argument de la nécessité de s'adapter à la crise est d'autant plus fallacieux que les règles sont déjà largement flexibles et que les employeurs peuvent y recourir facilement pour déroger au principe de l'emploi en CDI. Pour ces raisons, nous demandons la suppression de l'alinéa 14 de l'article 1er, et nous voterons contre l'amendement du Gouvernement tendant à réintroduire cette disposition.

Le Parlement méprisé, les géants du numérique promus

Stop Covid

26 mai 2020

Monsieur le président, monsieur le ministre, madame la secrétaire d'État, mes chers collègues, demain, le Parlement sera saisi d'une déclaration du Gouvernement sur la mise en place de l'application StopCovid suivie d'un vote dans chaque assemblée en vertu de l'article 50-1 de la Constitution.

Comment ne pas être surpris de la réapparition de ce petit serpent de mer, alors que beaucoup tenaient ce projet pour enterré, car trop tardif, inutile et efficace ?

Comment, surtout, ne pas s'élever contre la place réservée au Parlement dans la mise en œuvre de ce système numérique, qui soulève de lourds problèmes en matière de libertés publiques ?

Il nous sera demandé de nous prononcer demain soir, alors que le Gouvernement a déjà annoncé que l'application était prête à être mise en œuvre dès ce week-end.

Certes, M. Cédric O conditionne cette mise en œuvre au vote du Parlement, mais il exerce dans le même temps une pression difficilement acceptable en tentant de présenter le vote comme acquis et la mise en place de StopCovid comme évidente.

Monsieur le président, nous l'avons déjà constaté après le vote négatif du Sénat sur le plan de déconfinement, les votes qui ne sont que de simples avis, à la différence du vote de confiance à l'Assemblée nationale, importent peu à l'exécutif. Il est paradoxal de constater que l'accord de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) apparaîtra sans doute plus important que celui du Sénat.

Le 13 mai, M. le Premier ministre indiquait dans un courrier que la « décision n'était pas encore prise » et « qu'elle le sera après les nécessaires débats qui seront organisés au Sénat ».

Pourquoi donc annoncer avant même les débats la mise en œuvre de StopCovid dès vendredi soir ? Pourquoi une telle obstination, une telle précipitation de dernière minute, alors que beaucoup estiment qu'elle n'a pas d'utilité ? La vérité est peut-être ailleurs...

Selon Cédric O, l'application « pourrait être disponible dans les magasins Apple et Android dès ce week-end ». Vraiment, le naturel de la start-up nation revient toujours au galop ! Le commerce avant tout, le commerce toujours, avec la promotion une fois de plus des géants du numérique, alors qu'il s'agit d'une mission régaliennne de protection de la santé publique !

Une instrumentalisation de l'urgence sanitaire

Diverses dispositions liées à la crise sanitaire

26 mai 2020

Monsieur le président, monsieur le ministre, madame la secrétaire d'État, mes chers collègues, le projet de loi dont nous débattons aujourd'hui est, si je puis dire, une énième illustration d'une désinvolture assumée du Gouvernement à l'égard du Parlement et de la démocratie parlementaire.

Monsieur le ministre, madame la secrétaire d'État, vous profitez de l'état d'urgence sanitaire pour demander à la représentation nationale de se dessaisir de ses droits, en faisant de la législation par ordonnances la règle, alors même que, comme l'a souligné Mme la rapporteure, le Parlement a démontré sa réactivité face à la crise sanitaire.

Vous demandez au Parlement une délégation de son pouvoir législatif dans des domaines aussi variés que le droit social, le droit de la consommation, les finances publiques, le droit pénal, le droit d'asile, le droit européen, le code de la défense, le code de l'environnement, sans lien avec la gestion de la pandémie, aux seules fins de faire l'économie d'un débat de fond et d'éviter d'avoir à justifier vos choix devant les députés et les sénateurs.

Dans sa version initiale, ce projet de loi prévoyait 40 ordonnances, que le Gouvernement entendait prendre dans un temps extrêmement resserré, faisant fi du principe constitutionnel de clarté de l'élaboration de la loi. La seule ligne directrice de ce texte sans cohérence est de pallier le retard pris par le Gouvernement en amont de la crise sanitaire, reprenant des dispositions éparpillées de textes en cours de navette parlementaire.

Comment pourrions-nous accepter, en cette période d'incertitude et d'inquiétude, en cette période de défiance profonde de la population à l'égard de l'exécutif, le blanc-seing que vous demandez, alors qu'une cinquantaine d'ordonnances plus anciennes doivent encore être ratifiées ? Comment pourrions-nous accepter l'instrumentalisation de l'urgence sanitaire pour nous départir de notre pouvoir législatif pour un temps anormalement long, les délais des habilitations prévues initialement variant entre six et quinze mois à compter de la publication de la loi ? Nous saluons, à cet égard, le travail de la commission des lois, qui a réduit le champ et la durée de nombreuses ordonnances et qui a rappelé que le Gouvernement devrait présenter les projets de loi de ratification de ces dernières dans un délai de deux mois.

Comment accepter que, dans ce brouillard législatif, le Gouvernement puisse profiter de la confusion et de l'inquiétude générale pour prendre des mesures qui vont nuire aux Français ? Ne nous y trompons pas : si certaines mesures sont directement liées à l'épidémie de Covid-19 – il y va ainsi des règles applicables au chômage partiel, de la fin anticipée des saisons sportives, de la prolongation du versement de l'allocation pour les demandeurs d'asile et des contrats aidés –, d'autres, en revanche, et non des moindres, sont des attaques en règle contre le droit du travail ou le pouvoir judiciaire, ou encore en faveur d'intérêts particuliers, voire purement électoraux.

Pour illustrer mon propos, quelle urgence y a-t-il à favoriser l'ouverture de la saison de la chasse, alors que nos concitoyens sont encore limités dans leur liberté d'aller et venir et doivent se soumettre aux gestes barrières afin d'éviter une seconde vague ? Que dire de la possibilité laissée aux employeurs de multiplier les contrats à durée déterminée hors de toute contrainte et de déroger au nombre de vacations dans toute une série de missions publiques ? Nous le savons, l'assouplissement des règles relatives au CDD et à l'intérim s'est toujours accompagné d'une précarisation des conditions d'emploi pour les travailleurs concernés, sans effet significatif en termes de relance économique, d'autant que cette mesure a été aggravée par la commission des affaires sociales, qui ne

souhaitait pas que les dérogations aux règles de renouvellement des CDD existantes soient neutralisées par la durée de trente-six mois prévue à l'article 1er bis A. Il s'agit des contrats conclus dans le cadre des parcours emploi compétences, en particulier des contrats uniques d'insertion.

Quelle urgence y avait-il à inscrire dans ce texte une mesure du projet de loi ASAP permettant aux entreprises de moins de onze salariés de mettre en place un dispositif d'intéressement par décision unilatérale de l'employeur et de prévoir sa reconduction tacite, alors que, dans le même temps, nous savons que de nombreuses familles risquent de voir leurs revenus diminuer à partir de juin si les enfants ne retournent pas à l'école ?

Que dire encore de l'allongement de la durée de séjour des travailleurs étrangers afin de disposer d'une main-d'œuvre peu contraignante et corvéable à merci ? Si la mesure est de bon sens, rien n'est prévu sur leurs conditions de travail et de rémunération. Or il semble que les contraintes sanitaires renforceront le caractère inacceptable des conditions de travail de ces travailleurs, pourtant essentiels. Dans le même temps, rien ou presque n'est prévu pour les travailleurs saisonniers.

La plupart de ces affaiblissements pourront se prolonger plusieurs mois après la fin de l'état d'urgence. Au lieu de proposer un grand plan de relance, avec des droits sociaux nouveaux et des filets de sécurité pour tous, ce texte ne fait qu'étendre la précarité et la casse des conquits sociaux.

De même, comment justifier l'élargissement de l'expérimentation des cours criminelles – rejeté en commission –, à rebours des engagements pris par le Gouvernement au moment du débat sur la réforme de la justice ?

Malgré le travail sénatorial et la réduction du nombre d'habilitations de vingt-quatre à dix, le recours aux ordonnances participe de la dégradation du Parlement. Cela n'est pas acceptable. Le Parlement n'est pas une institution qu'il faudrait occuper afin de se donner bonne figure. Dans cette période d'entre-deux, entre confinement et perspectives de déconfinement total, nous refusons d'être infantilisés et revendiquons le respect de notre légitimité démocratique. Renoncer encore et toujours à nos compétences, c'est oublier que le mandat qui nous a été confié par les Françaises et les Français doit être respecté. C'est oublier que, si, à l'instar de la vie économique, sociale et culturelle, la démocratie a été percutée de plein fouet par la crise que le pays traverse, elle doit rester debout, ne pas être malmenée, bafouée, bâillonnée, sous peine de faire violence aux valeurs de liberté, d'égalité et de fraternité, auxquelles nous sommes très majoritairement ici attachés.

L'urgence ne justifie pas la précipitation. Elle ne justifie pas que le Parlement soit entravé dans sa capacité d'analyse et de décision éclairée. C'est pourquoi nous voterons contre ce projet de loi, qui n'a d'urgent que le titre.

Le très haut débit doit entrer dans le champ du service universel

La crise du Covid-19, un révélateur de la dimension cruciale du numérique dans notre société

27 mai 2020

Je remercie nos collègues du groupe Union Centriste pour la tenue de ce débat, qui soulève de multiples enjeux et touche principalement et intrinsèquement au lien entre l'individu et la collectivité, à l'heure où le droit à la mobilité et la liberté d'aller et venir se sont trouvés restreints.

Comment continuer à apprendre, à comprendre, à travailler alors que l'on est assigné à résidence ? Les fractures et les inégalités se sont indéniablement trouvées renforcées.

À l'heure de la mondialisation libérale, une telle situation a bousculé nos certitudes et nos habitudes. Il convient de dresser un inventaire et de proposer des pistes d'action.

Tout d'abord, il est clair que le numérique, ou plutôt l'accès au numérique, est apparu pour ce qu'il est : un pan essentiel du service public de la communication et de l'information. Pour cette raison, nous demandons, malheureusement sans succès jusqu'à présent, l'intégration du très haut débit au service universel. Nous espérons que, à la lumière de cette expérience, la définition du service universel pourra évoluer.

L'ensemble de nos concitoyens doivent pouvoir accéder au numérique. C'est un droit qui conditionne l'accès à l'enseignement, au travail, à la santé, aux loisirs, à la culture et à l'information. Pourtant, aujourd'hui, les progrès restent trop faibles en matière de raccordement, puisque près de 15 % du territoire est mal couvert. Les objectifs définis par les opérateurs sont rarement respectés, faute de véritables sanctions. Les collectivités territoriales, qui assument une part majeure de l'investissement dans les réseaux d'initiative locale, ne sont pas suffisamment soutenues.

Mes chers collègues, lorsque je veux « démontrer » la faillite des politiques de privatisation, je prends toujours cet exemple : en privatisant France Télécom, l'État s'est privé de la rente du cuivre, qui aurait permis de financer le déploiement de la fibre sur l'ensemble du territoire.

L'investissement public a, une nouvelle fois, été détourné au profit d'actionnaires, à contresens de l'intérêt général. Cela devrait nous interpeller et nous conduire à placer sous protection publique les réseaux à très haut débit, dont l'accès est si important pour nos concitoyens. Toutes les infrastructures de communication, qu'elles soient routières, aériennes ou numériques, doivent être sous maîtrise publique ; cela comprend les aéroports, les autoroutes, mais aussi la fibre.

Cette crise doit également nous amener à nous interroger sur nos modèles d'aménagement urbain. Le logement, structure de base de l'habitat, mais aussi, et de plus en plus, du travail, ne peut plus être à ce point le parent pauvre des politiques publiques. Puisque les liens sont plus forts que les lieux, la structure première qu'est le logement doit redevenir une priorité des politiques publiques, au même titre que l'enseignement.

Sur ce sujet, nous avons pu voir comment le numérique a renforcé les fractures à l'école. Lors de l'annonce de la fermeture des établissements d'enseignement, Jean-Michel Blanquer et Frédérique Vidal ont promu la « continuité pédagogique ». Deux mois et demi plus tard, on ne peut que voir les failles d'une telle démarche.

En voulant simplement transposer l'enseignement de la classe à la maison par le biais de l'ordinateur, sans donner les outils nécessaires aux enseignants, l'éducation nationale n'a fait que creuser les inégalités entre les élèves : inégalités d'accès aux outils informatiques et à un débit convenable, inégalités de maîtrise des outils et du travail en autonomie, inégalités d'environnement de travail et d'accompagnement.

Le retour à l'école n'a pas profité aux jeunes en difficulté, alors que c'était l'objectif affiché. À ce titre, il est impératif que la rentrée de septembre serve à rattraper le retard et à raccrocher les 5 % à 8 % d'élèves totalement « perdus », soit entre 600 000 et 960 000 jeunes.

Le numérique, indispensable outil d'apprentissage à l'école lorsqu'il s'appuie sur un véritable encadrement pédagogique, ne pourra remplacer ni la présence dans les établissements scolaires ni l'apprentissage de la vie sociale et collective. Il serait dangereux d'utiliser cette crise pour déshumaniser le service public de l'enseignement.

Enfin, l'un des faits les plus marquants de cette crise est la généralisation du télétravail.

La violence de l'épidémie a entraîné une évolution immédiate des méthodes de travail pour des milliers de salariés, de travailleurs indépendants et de professionnels libéraux. Rappelons toutefois que nombreux sont celles et ceux qui ont continué, sans se protéger, à se rendre sur leur lieu de travail pour assurer, en particulier, la continuité du service public ou maintenir la chaîne alimentaire. Il faut les saluer une nouvelle fois.

Le télétravail a longtemps été plébiscité et souhaité par de nombreux travailleurs, quand leur métier pouvait s'y adapter, mais ils ont souvent et rapidement déchanté au vu des conditions imposées depuis le 16 mars. La permanence du télétravail, la nécessité de garder les enfants, l'impréparation en termes de formation et de matériel ont parfois transformé cet épisode de travail à la maison en un cauchemar.

Comme l'indiquait un expert dans un article récent, « les salariés parlent d'abandon, de solitude, de surcharge cognitive liée au trop grand nombre d'informations à traiter, de surcharge de travail, d'un sentiment d'être surveillé à l'excès par les managers, des difficultés à coopérer avec les collègues et de l'impossibilité de concilier vie privée et vie professionnelle ». D'ailleurs, de nombreux cas de détresse psychologique sont recensés.

Les salariés confrontés à des difficultés de transport et au stress de la vie urbaine aspirent à passer moins de temps au travail. Dans cet objectif, le télétravail doit être organisé dans le respect des droits et selon des plages horaires précises, avec des remparts contre le harcèlement numérique.

Mais ne faut-il pas se dégager de cette problématique en promouvant le partage du travail, comme en Nouvelle-Zélande tout récemment, et en développant la semaine de quatre jours et de trente-deux heures ? La véritable nécessité, pour l'humanité, est non pas de maintenir ou de renforcer le temps de travail sous des formes renouvelées, comme le télétravail, mais de le partager et de le réduire.

Pour conclure, s'il a permis de maintenir dans une mesure significative le fonctionnement de notre société, le numérique a aussi révélé des inégalités criantes. C'est sur ce point que je voulais insister dans mon propos.

Nous proposons un nouveau chemin s'appuyant sur la relocalisation et la nationalisation de secteurs stratégiques

Crise du Covid-19 : relocalisation des productions stratégiques pour assurer notre souveraineté

27 mai 2020

Monsieur le président, madame la secrétaire d'État, mes chers collègues, depuis trente ans, nous constatons la désindustrialisation de la France. En quinze ans, nous avons perdu plus d'un demi-million d'emplois industriels !

Les libéraux nous fredonnaient leur petite musique : cette évolution était inéluctable, la faute à la compétition internationale et à ce que vous appelez « le coût du travail ». D'autres faisaient l'éloge de la déréglementation, de la dérégulation et de la privatisation des entreprises et des monopoles publics. Musique macabre, de fait, car, en dépit du vote des peuples d'Europe, vous avez gravé en lettres d'or ces mots dans le marbre des traités européens et internationaux. Ce marbre est aujourd'hui friable !

Pour vous, la partition était jouée d'avance. Le capitalisme financiarisé avait gagné et la fin de l'histoire était actée. Chaque pays devait se spécialiser à raison de ses avantages comparatifs, puis échanger sur le grand marché mondial à l'aide des traités de libre-échange qui mettent à bas les normes et les barrières douanières, et tant pis si la main invisible du marché, avec son cortège d'aberrations sociales et écologiques, mettait en compétition les peuples entre eux : seul comptait l'accaparement des richesses et des profits par la minorité qui détient le capital.

Chaque fois que nous osions remettre en question ce système, on nous riait au nez. Lorsque nous parlions nationalisation ou monopoles d'État, souveraineté coopérante ou projets industriels, nous n'étions pas entendus.

Depuis 1986, cette politique a conduit à privatiser près de 1 500 entreprises en France, dans tous les secteurs, jusqu'à la récente loi Pacte, qui a permis la privatisation d'Engie et de la Française des jeux, sans oublier votre volonté de vous attaquer à Aéroports de Paris.

Pour vous, tout doit être marché, tout doit être profit, tout doit être précaire, comme le disait la patronne du Medef il y a quelques années.

Pour rivaliser avec les autres pays, vous nous répétiez qu'il n'y avait qu'une solution : casser le code du travail, allonger la durée du temps de travail, faire sauter le SMIC, étouffer les syndicats, bloquer les salaires, faire travailler les salariés plus longtemps et, surtout, aider les entreprises.

M. Michel Canevet. Et les salariés !

M. Fabien Gay. Des aides, beaucoup d'aides, trop d'aides : crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi, crédit d'impôt pour la recherche, exonérations de cotisations sociales... tout cela sans contreparties sociales ni environnementales. On a vu le résultat, jusqu'à l'aberration : un groupe tel que Michelin reçoit des dizaines de millions d'euros au titre du CICE (crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi) pour une usine en France, mais

s'en sert pour acheter des machines destinées à ses unités de production du sud ou de l'est de l'Europe.

Mais voilà, malheureusement, il y a eu la crise du Covid-19. Outre les milliers de victimes qu'elle a causées, à qui vont nos pensées, cette crise a révélé nos insuffisances. Nous ne savons plus produire certains biens, y compris des biens de première nécessité. Imaginons un seul instant notre réaction si l'on nous avait dit, il y a seulement quelques semaines, que, dans la sixième puissance mondiale, des équipes soignantes seraient réduites à découper des sacs poubelles pour s'en servir en guise de surblouses... Oui, la « start-up nation » a montré son incapacité à protéger les Français !

Alors que des questions se posent à nouveau avec force, nous voulons prendre toute notre place dans ce débat. Nous proposons un autre chemin : il s'agit de s'appuyer sur la relocalisation et la nationalisation de pans entiers des secteurs stratégiques, afin d'amorcer la nécessaire transition écologique et de sécuriser ainsi nos vies et la planète.

Commençons donc par ne pas renouveler les erreurs du passé. Pourquoi, madame la secrétaire d'État, prêter sans contrepartie 7 milliards d'euros à Air France, qui annonce en même temps un plan de restructuration faisant planer une sérieuse menace sur sa filiale Hop ? Trouverons-nous normal de prêter 5 milliards d'euros à Renault sans prise de participation dans cette entreprise, qui laisse planer une menace de fermeture sur quatre usines représentant 3 200 emplois, sans parler des dégâts auxquels cela conduirait dans la sous-traitance ?

Nous proposons donc d'interdire en urgence les licenciements, comme en Espagne, pour éviter un massacre social. Mais, vous nous l'avez dit, vous ne souhaitez pas le faire. Alors, mettons-nous d'accord a minima : il est urgent de revenir sur l'autorisation administrative de licenciement en période de crise, mesure qui n'a jamais créé les centaines de milliers d'emplois annoncés. Il est aussi urgent de revenir sur les décrets Macron de 2017 pour aboutir à une conception plus protectrice des licenciements économiques.

Nous vous proposons ensuite de prolonger d'urgence le dispositif de chômage partiel pour tous les secteurs jusqu'au 31 décembre et de soumettre les aides et les prêts garantis par l'État à des critères sociaux et environnementaux. Les prêts aux grandes entreprises doivent être convertis en montées au capital ou en nationalisations.

Ensuite, à court terme, il faudra renforcer le décret Montebourg et étendre la liste des secteurs stratégiques, par exemple au secteur du médicament ou à celui des banques et des assurances, dont on a vu le rôle dans cette crise.

À l'occasion du renouvellement ministériel qui s'annonce, il faudra nommer un ou une ministre de l'industrie, ayant pour mission de mener une réflexion sur les relocalisations à moyen et long terme. Cela doit s'accompagner d'un changement de paradigme : le prix ne peut plus être le seul critère. Il faut inclure un critère social, lié au niveau de vie, en prenant en compte les services publics, ainsi qu'un critère environnemental. Des outils de régulation – quotas d'importation, barrières douanières et taxe carbone aux frontières européennes – doivent être discutés sereinement entre nous.

La crise sanitaire a mis en évidence la nécessité absolue de produire en France du matériel médical et sanitaire. Alors, agissons dès à présent pour construire le pôle public du médicament et posons la question de la nationalisation de Sanofi, entreprise dont le chiffre d'affaires dépend, en France, à 80 % de la sécurité sociale et qui bénéficie de dizaines de millions d'euros d'aides. Si une crise sanitaire ressurgit, il faut que nous puissions produire de quoi sauver des vies en France et en Europe ; ce sujet ne peut plus être tabou.

En conclusion, deux secteurs nous apparaissent prioritaires : ceux de l'énergie et des transports.

Il faut revenir sur la privatisation d'Engie, annuler le projet Hercule, qui vise à scinder EDF en deux entités, réfléchir à la création d'un pôle public de l'énergie qui garantirait un prix à l'utilisateur et amorcer ainsi la transition écologique.

Enfin, nous sommes heureux que l'on reparle du fret ferroviaire. Il importe de revenir sur le pacte ferroviaire adopté ici même il y a deux ans, de renoncer à vendre Alstom à Siemens pour des raisons financières et de réfléchir à un projet industriel du XXI^e siècle en vue de construire le train du futur, un train plus rapide, plus efficace, plus écologique.

Voilà les quelques pistes que nous soumettons au débat : nous allons continuer, avec vous, à construire un véritable plan de relance incluant nationalisations et relocalisations.

StopCovid ouvre la voie à des dispositions intrusives dans d'autres domaines et pour d'autres finalités

Déclaration du gouvernement relative aux innovations numériques contre le Covid-19

27 mai 2020

Monsieur le président, madame la garde des sceaux, madame, monsieur les secrétaires d'État, nous sommes finalement amenés à débattre, ou plutôt à donner notre avis et à procéder à un vote sur un dispositif au parcours quelque peu chaotique.

Un premier débat avait été annoncé à la fin du mois d'avril dernier et repoussé in extremis par Édouard Philippe, qui avait alors jugé que l'application StopCovid n'était pas assez prête pour être présentée. L'est-elle aujourd'hui ?

Monsieur le secrétaire d'État, vous affirmez que son déploiement commencerait dès ce week-end, dans l'attente du feu vert du Parlement, mais soyons francs : quelle valeur accordez-vous au vote du Sénat ? N'est-il pas symbolique ? Restera-t-il, comme le vote sur le plan de déconfinement, lettre morte ?

La réalité est que nous n'avons pas notre mot à dire, puisque la validation, déjà acquise par la majorité gouvernementale à l'Assemblée nationale, vous suffit pour clore le parcours semé d'embûches de cette application.

Un renoncement à sa mise en œuvre aurait été préférable, d'autant que, même si vous vous montrez catégorique quant aux précautions prises en matière de respect des libertés publiques, de nombreuses questions d'ordre éthique, politique, mais aussi technique subsistent. Surtout, l'inquiétude est grande, selon nous, que l'usage de ce genre de dispositif ne s'accompagne d'une dérive idéologique.

Pour ce qui est des difficultés techniques, on peut s'interroger sur la technologie Bluetooth choisie, qui, bien qu'elle permette d'éviter la géolocalisation, pose tout de même de nombreux problèmes de sécurité. Selon les spécialistes, cette technologie est une véritable passoire, le maillon faible des smartphones par lequel les pirates peuvent pénétrer dans nos mobiles.

Par ailleurs, alors que vous estimez avoir eu l'assentiment de la CNIL, qui pour sa part a effectivement noté le respect des principes fondamentaux, vous omettez de relever une des failles soulevées dans son avis rendu public cette semaine : en l'état du projet de décret – car nous n'avons pas à cette heure la totalité du dossier –, la commission estime que les droits d'accès, d'effacement ou d'opposition ne s'appliquent pas. Or ils le devraient, dès lors que le traitement est basé sur le volontariat. Comment allez-vous remédier à ce défaut technique majeur ?

De plus, si l'on en croit la chercheuse de l'Inria Anne Canteaut, auditionnée ce matin par la commission de la culture, de l'éducation et de la communication du Sénat, en temps normal une telle application est développée en cinq ans. Or StopCovid a été développée en trois mois. Quelles que soient les ressources mobilisées, il y aura des failles. Anne Canteaut n'est d'ailleurs pas la seule à l'affirmer.

Ainsi, un collectif de chercheurs spécialisés en cryptographie rappelle sur leur site relatif au traçage numérique un principe essentiel en sécurité informatique : l'innocuité d'un système ne doit en aucun cas être présumée en

comptant sur l'honnêteté de certains de ses acteurs. Ils alertent sur le fait que, outre les pouvoirs publics, d'autres acteurs collectifs ou individuels sauront tirer profit des propriétés de ces systèmes, comme autant de failles mettant à mal les libertés individuelles.

En outre, parmi les craintes de glissement subsiste l'idée paradoxale que l'usage d'une application pourrait être volontaire, mais que son non-usage pourrait toutefois vous être reproché. Dites-moi donc quel usage en fera par exemple tel ou tel employeur ou organisme privé, et quid alors du consentement de celles et ceux qui se verraient fortement incités à l'installer ?

J'en viens donc aux questions éthiques. L'implication de grands groupes privés dans la mise en œuvre de l'application et, demain, dans son développement, n'est pas pour nous rassurer, sans parler des bénéfices que cela générera par voie publicitaire pour les Gafa, qui sont incontournables sur le marché.

Ainsi, dans une tribune du Monde du 25 avril, trois spécialistes du numérique alertaient sur l'ombre d'intérêts privés et politiques qui pèseraient sur le projet StopCovid : « Le modèle de gouvernance qui accompagnera StopCovid sera manifestement concentré dans les mains d'une poignée d'acteurs étatiques et marchands. Une telle verticalité n'offre aucune garantie contre l'évolution rapide de l'application en un outil coercitif, imposé à tout le monde. »

Vous vous appuyez aujourd'hui sur les demandes des médecins et des épidémiologistes, qui seraient tous favorables au développement de cette application. Je pourrais en citer qui y sont opposés, mais le Parlement est seul juge de la défense des libertés publiques ! En outre, il aurait été préférable de s'appuyer sur l'avis des savants, avant et pendant la crise, concernant les moyens des hôpitaux.

Cette application n'assure pas l'équilibre entre liberté individuelle et efficacité sanitaire. Elle ouvre la voie à des usages futurs et à l'adoption de dispositifs très intrusifs. Nous sommes face au risque de créer un précédent. Ce qui paraît acceptable pour StopCovid le sera demain dans d'autres domaines et pour d'autres finalités. Lesquelles ? L'avenir nous le dira.

Pour l'heure, pour notre part, nous ne serons définitivement pas moteurs dans l'engrenage redoutable de la surveillance généralisée, qui sera activé avec le lancement d'un tel dispositif. Madame la garde des sceaux, madame, monsieur les secrétaires d'État, vous l'aurez compris, nous sommes résolument opposés au projet qui nous est présenté.

StopCovid illustre le renoncement du gouvernement à notre souveraineté numérique

Déclaration du gouvernement relative aux innovations numériques contre le Covid-19

27 mai 2020

Madame la garde des sceaux, madame, monsieur les secrétaires d'État, la chronique de cette application, c'est l'histoire du renoncement de votre gouvernement à notre souveraineté numérique. Je prendrai trois exemples.

Tout d'abord, je rappelle que la plateforme des données de santé est hébergée par Microsoft.

Ensuite, les données collectées par l'application que vous nous proposez ne seront pas toutes conservées sur des serveurs installés en France – c'est ce que nous dit la CNIL. Isolés en Europe, vous avez échoué à imposer vos choix technologiques à Apple et à Google, et vous subissez ce qu'ils vous imposent.

Enfin, et c'est le point le plus important, pour être efficace, l'application devra être ouverte en permanence pour recevoir des informations du flux Bluetooth. Cette perméabilité continue est déconseillée par les constructeurs, car il s'agit d'une faille importante de sécurité des terminaux – nous le savons tous ici.

L'utilisation de cette application repose sur la confiance : quelles garanties pouvez-vous apporter aux utilisateurs en ce qui concerne la sécurité des données stockées sur les serveurs dont certains, je l'ai dit, ne sont pas en France ? Surtout, comment pouvez-vous les prémunir contre les risques de piratage résultant d'une utilisation permanente du Bluetooth ?

Mme Esther Benbassa. Très bien !

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'État.

M. Cédric O, secrétaire d'État auprès du ministre de l'économie et des finances et du ministre de l'action et des comptes publics, chargé du numérique. Monsieur le sénateur, vous évoquez la question des serveurs : cela me semble faire référence à un reproche que nous a fait La Quadrature du Net sur l'utilisation des captchas.

Je m'en excuse par avance, nous allons aborder un sujet un peu compliqué. Les captchas, ce sont ces systèmes de sécurité qui permettent de vérifier que vous êtes bien un être humain ; on les trouve sur certains sites, où l'on vous demande de reconnaître des feux rouges ou des voitures. Or, aussi étrange que cela puisse paraître, il n'existe pas de captcha français sur les portables.

Il s'agira d'ailleurs de l'un des acquis, certes collatéral, mais essentiel, de cette opération : Orange a développé un captcha français pour portable. Un tel captcha est très compliqué à développer, si bien que nous ne l'aurons ni aujourd'hui ni le 2 juin, mais dans deux semaines.

À la suite à l'avis rendu par la CNIL – en fait, cela fait un mois que nous étudions le sujet –, nous avons travaillé avec l'Anssi pour « encapsuler » – pardonnez-moi d'utiliser cet anglicisme, mais je ne connais pas de meilleur terme – les captchas dans une webview – encore une fois, je suis désolé du caractère ésotérique de ma réponse, mais le sujet

est technique –, afin d'éviter toute fuite de données problématique. Avec l'Anssi, nous avons pris en charge cette question, qui, à dire vrai, m'a donné beaucoup de souci, et avons trouvé une solution.

Concernant les garanties apportées en termes de sécurité informatique, comme je l'ai dit, nous prenons toutes les mesures possibles : nous avons par exemple autorisé des « hackers éthiques » à attaquer nos serveurs. Ils vont trouver des failles, car l'on en trouve toujours. C'est la meilleure manière d'obtenir le maximum de garanties.

Il est impossible d'affirmer qu'il n'y a aucune faille : il y en a même dans les plus importants fichiers informatiques, y compris ceux des agences de renseignement. Ce serait un peu présomptueux de ma part de vous dire le contraire s'agissant du fichier StopCovid.

Dernier point, l'application n'a pas besoin d'être ouverte en permanence. Effectivement, le Bluetooth doit être activé, mais, je le dis au passage, la plupart des Français gardent aujourd'hui leur Bluetooth allumé, ce qui accroît effectivement les risques d'attaque. Toutefois, je ne pense pas que ceux qui, dans cet hémicycle, gardent constamment leur Bluetooth ouvert aient été attaqués. Là encore, il s'agit d'une question de proportionnalité : si c'est utile, cela en vaut la peine.

M. le président. La parole est à M. Pierre Ouzoulias, pour la réplique.

M. Pierre Ouzoulias. Monsieur le secrétaire d'État, la confiance n'y est pas. Pour répondre au sondage de notre collègue Jérôme Durain, je n'installerai pas l'application ! (Sourires.) Vous ne m'avez absolument pas convaincu.

Je vous ai posé une question très précise, à laquelle vous n'avez pas du tout répondu, puisque vous m'avez parlé des captchas. Je vous ai demandé si toutes les données utilisées par l'application seraient stockées sur des serveurs français.

M. Cédric O, secrétaire d'État. Oui !

M. Pierre Ouzoulias. Vous ne m'avez pas répondu : je n'ai pas confiance.

À quand un plan de sauvetage pour la culture ?

Covid-19

27 mai 2020

Le Gouvernement a demandé au préfet de la Vendée d'organiser, avec ses responsables, la réouverture du parc de loisirs du Puy du Fou, le 2 juin. Cette décision aurait été prise lors d'un conseil de défense et de sécurité nationale. Le choix de cette instance tient sans doute à la nature des manifestations qui se déroulent dans ce parc ; je pense par exemple aux combats de gladiateurs ! (Rires.)

Nous sommes très heureux que l'État, depuis son sommet, donne ainsi la possibilité de retravailler aux nombreux professionnels de la culture du Puy du Fou. Notre peine est en revanche immense pour les artistes, les intermittents du spectacle, les auteurs, les compositeurs, tous ces professionnels sur lesquels repose le rayonnement culturel de notre pays, qui se sentent totalement abandonnés, vivent avec angoisse l'incertitude du lendemain et attendent du Gouvernement une aide vigoureuse face à la crise qui menace de les emporter.

Avec eux, ce sont des milliers de structures culturelles qui risquent de disparaître. Tout ce réseau patiemment construit pendant des décennies a fait de notre pays la première destination touristique mondiale. Son activité économique mobilise 2,4 % de la population active et près de 50 milliards d'euros. Il a fait de la culture un service public et donné à nos concitoyens les moyens de leur élévation artistique et de leur émancipation intellectuelle. Ce réseau, d'une grande fragilité, risque aujourd'hui d'être emporté par la crise, alors que nous aurions tellement besoin de culture pour la surmonter.

Il ne se passe pas une semaine sans que votre gouvernement n'annonce des plans de sauvetage de plusieurs milliards d'euros. La culture doit, elle, se contenter de proclamations lyriques et de vaines promesses. Monsieur le ministre, à quand un plan de sauvetage de la culture ? (Applaudissements sur les travées du groupe CRCE et sur des travées du groupe SOCR. – M. Gérard Longuet et Mme Catherine Troendlé applaudissent également.)

M. le président. La parole est à M. le ministre de la culture.

M. Franck Riester, ministre de la culture. Monsieur le sénateur, je ne peux pas vous laisser dire que le Gouvernement n'est pas au rendez-vous pour aider le secteur de la culture !

Dès le début de la crise, qui touche en effet avec beaucoup de dureté le monde de la culture, le Gouvernement a fait en sorte que les mesures transversales annoncées par le ministre de l'économie et des finances, sous l'autorité du Premier ministre, puissent être accessibles à ce secteur : fonds de solidarité, prêts garantis par l'État, exonérations de charges sociales, dispositifs de report de certaines charges fiscales, chômage partiel...

Le Président de la République a très clairement souligné, voilà un peu plus de deux semaines, que les arts et la culture étaient pour lui une priorité. Il a affirmé sans ambiguïté aucune que nous devons protéger celles et ceux, artistes et techniciens de l'audiovisuel, du cinéma et du spectacle vivant, qui constituent le ciment de la vie culturelle dans les territoires, en prolongeant leurs droits jusqu'à fin août 2021. Il a annoncé qu'il souhaitait réarmer financièrement le Centre national de la musique, qui vient d'être créé grâce notamment au vote du Sénat, en faisant en sorte de doter l'Institut pour le financement du cinéma et des industries culturelles de près de 105 millions d'euros, dont 85 millions d'euros provenant de l'État et 20 millions d'euros de la Banque des territoires.

Nous avons donc pris un ensemble de mesures, à la fois d'urgence et d'accompagnement à la reprise, pour protéger ce secteur si durement touché. La reprise passe par des aides financières, mais aussi par la possibilité, pour les artistes, de retrouver leur public. C'est la raison pour laquelle nous travaillons à faire en sorte que puissent être prises, demain, un certain nombre de décisions pour aller plus loin dans le déconfinement pour le spectacle vivant, les cinémas, les grands musées ou les monuments historiques. Bref, le Gouvernement est mobilisé pour accompagner le secteur si important pour tous des arts et de la culture.

Il faut sortir du règne de l'argent-roi

Reconstruction du pacte social national dans le cadre de la sortie de la crise sanitaire

28 mai 2020

Monsieur le président, madame la secrétaire d'État, mes chers collègues, nous pouvons commencer à envisager une sortie de la crise sanitaire, et je dois dire que c'est une bonne nouvelle.

En revanche, nous nous engageons dans une crise économique et sociale d'une ampleur terrible. Les chiffres sont tombés en début d'après-midi : le nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A a augmenté de plus de 22 % durant le mois d'avril, ce qui représente 843 000 chômeurs de plus. Le dispositif de chômage partiel doit donc être prolongé afin que des milliers d'autres personnes ne connaissent pas le même sort.

Notre pacte social est malade et le désastre économique et social pourrait s'aggraver d'ici à la fin du mois de juin, enfin pas pour tout le monde si l'on en juge par le montant faramineux du bonus dont va bénéficier le PDG d'Air France, alors que l'État prête 7 milliards d'euros à la compagnie aérienne.

Il est donc nécessaire, voire d'une urgence absolue, de changer de logiciel. On voit où la loi du marché nous a conduits !

Elle a provoqué un affaiblissement de l'hôpital et du système de santé, quitte à mettre en danger l'ensemble de la population, mais aussi de tous les services publics qui structurent la solidarité nationale. Elle a ensuite mis à genoux le cœur de l'économie : notre industrie. Tout démontre que l'argent a pris le dessus sur l'intérêt général. L'argent roi est bien la clé d'un nouveau contrat social.

Une nouvelle répartition des richesses est la voie du salut public. Le Gouvernement s'arc-boute, ne veut même pas rétablir l'impôt de solidarité sur la fortune (ISF), lequel a été affaibli et réduit à la portion congrue depuis dix ans. M. Le Maire se gausse même de son inefficacité.

Alors, chiche ! Allons plus loin, beaucoup plus loin ! Supprimons les dispositions qui protègent de manière éhontée le capital, comme la flat tax ; agissons de manière déterminée contre l'évasion fiscale ; ramenons l'échelle des salaires à un écart raisonnable de un à vingt ; construisons un pôle public bancaire et financier pour donner à l'État les moyens d'agir et de se dégager de l'emprise des marchés.

Pour ne pas s'écraser sur le mur social, il faut faire d'autres choix que ceux qui sont mis en œuvre depuis quarante ans. Il faut, je le répète, changer de logiciel. Qu'en pensez-vous, madame la secrétaire d'État ?

M. le président. La parole est à Mme la secrétaire d'État.

Mme Christelle Dubos, secrétaire d'État auprès du ministre des solidarités et de la santé. Madame la sénatrice, la pression fiscale ne sera pas la réponse à la crise sociale...

Mme Éliane Assassi. Pas seulement !

Mme Christelle Dubos, secrétaire d'État. Notre pays est déjà celui de l'OCDE où la pression fiscale est la plus forte. Les Français ont exprimé ces dernières années un véritable ras-le-bol fiscal.

C'est au contraire en réduisant la pression fiscale que nous permettrons à l'économie de repartir. Ce sont des mesures comme la baisse massive des impôts annoncée l'année dernière par Gérald Darmanin, notamment pour les revenus les plus faibles, comme la baisse et la suppression progressive de la taxe d'habitation, comme l'augmentation de la prime d'activité pour nos travailleurs les plus modestes, qui permettront aux Français de conserver leur pouvoir d'achat, voire de l'augmenter. Telle est bien notre ambition.

Nos entreprises ont besoin de marges de manœuvre pour pouvoir réinvestir et recruter. C'est l'emploi qui permet de sortir de la pauvreté. Il faut permettre aux bénéficiaires des minima sociaux d'être accompagnés pour être opérationnels, pour pouvoir retravailler et sortir de la précarité dans laquelle ils sont trop souvent enfermés. Plus de la moitié des 2 millions de bénéficiaires du RSA sont dans ce dispositif depuis plus de quatre ans et plus de la moitié d'entre eux n'ont aucun accompagnement vers l'emploi. C'est la raison pour laquelle nous avons mis en place la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté, afin d'accompagner les départements. Il faut permettre aux allocataires des minima sociaux de sortir de la pauvreté par l'emploi. C'est ce qu'ils souhaitent, comme nos concitoyens.

Enfin, la transformation de l'ISF en impôt sur la fortune immobilière (IFI) a permis de préserver la justice sociale en favorisant le retour des investissements dans notre pays.

Je le répète, l'impôt n'est pas la réponse, d'autant que, comme le montrent les dépenses que nous avons engagées, l'État prend entièrement ses responsabilités pour faire vivre la solidarité nationale. L'emprunt est un outil à notre disposition, c'est un investissement sur l'avenir et sur nos forces vives. Les propositions communes du président Macron et de la chancelière Merkel vont dans ce sens.

Mise à disposition de masques chirurgicaux et FFP2

Infirmières et infirmiers de l'Éducation Nationale

29 mai 2020

Question écrite au Ministre de la Santé

Mme Michelle Gréaume appelle l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur la nécessaire mise à disposition pour les infirmiers de l'éducation nationale de masques adaptés, à savoir chirurgicaux et FFP2 et de surblouses.

Les infirmiers du ministère de l'éducation nationale sont mobilisés dans le cadre du retour à l'école qui s'organise, après deux mois de confinement en raison de la pandémie de Covid-19 qui touche le monde entier.

Ces personnels de santé de premier recours sont contraints d'accueillir tous les élèves, quel que soit le motif de leur consultation, avec des masques grand public.

Ils sont donc particulièrement exposés à un risque de contamination au Covid-19, et par conséquent, peuvent devenir un vecteur de transmission du virus. Le risque encouru est réel, comme le prouvent les dizaines d'écoles ayant d'ores et déjà refermé leurs portes en raison d'une suspicion ou d'un cas avéré de présence d'une personne porteur du Covid-19 depuis la rentrée.

C'est la raison pour laquelle elle lui demande quelles mesures il compte prendre pour équiper les infirmiers scolaires en masques adaptés et surblouses afin de prévenir tout risque de transmission du virus.

Un rafistolage de l'organisation des élections municipales

Sécurisation de l'établissement des procurations électorales

2 juin 2020

Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'État, mes chers collègues, si nous discutons aujourd'hui de cette proposition de loi, c'est parce que le Gouvernement, monsieur le secrétaire d'État, a fait un choix qui a créé une situation sans précédent et suscité des incertitudes politiques et juridiques : le maintien du premier tour des élections municipales quarante-huit heures, je le rappelle, avant l'annonce du confinement total du pays.

L'exécutif a décidé de maintenir le premier tour en sachant pertinemment que le second ne pourrait avoir lieu comme prévu. C'est cette décision et ses conséquences qui nous conduisent aujourd'hui à légiférer, de manière « palliative », même si on se demande s'il s'agit aujourd'hui de soulager certaines forces politiques ou les électeurs. On fait du rafistolage...

L'histoire nous rappelle pourtant qu'il a été possible de reporter des élections pour des motifs bien moins graves que la pandémie de Covid-19. En 2008, le seul cumul de l'élection présidentielle et des élections législatives a suffi à reporter d'un an les élections municipales.

Cette fois, le Gouvernement a préféré mettre en danger nos concitoyens et les soumettre à des injonctions contradictoires : restez chez vous, mais n'oubliez pas d'aller voter ! Le caractère exceptionnel de la situation et le motif d'intérêt général justifiaient pourtant largement le report du premier tour.

Alors oui, le présent texte de la majorité sénatoriale, même s'il constitue un véhicule législatif quelque peu douteux – excusez-moi, monsieur Bas –, comporte des dispositions de bon sens. Il s'agit de faciliter l'établissement de procurations et de permettre à tous les bureaux de vote de disposer des équipements de protection nécessaires, sans pour autant que ces dispositions pèsent sur le budget des communes. C'est un moindre mal. Même si ces dispositions paraissent évidentes, elles ne sont pas satisfaisantes, toutes les propositions faites pour le second tour étant aujourd'hui imparfaites.

Du fait de ce fragile équilibre, une forte pression s'exerce encore une fois sur les acteurs locaux, qui doivent innover avec des moyens limités pour faire vivre la démocratie locale. L'échelon local demeure l'éternelle variable d'ajustement budgétaire des gouvernements, que ce soit en temps de crise ou non, comme on a pu le constater lors de l'annonce du plan de soutien aux collectivités. Alors qu'il était très attendu, ce plan est insuffisant à bien des égards et risque d'inciter les collectivités à s'endetter.

L'échelon local est sursollicité et, « en même temps », le Gouvernement défend une spécialisation des compétences, comme l'ont d'ailleurs fait de précédents gouvernements, plutôt que la clause générale de compétence, seule capable de permettre le respect du principe de libre administration des communes, à condition bien sûr qu'elle s'accompagne de moyens suffisants.

Ce texte enfonce également la porte, si je puis dire, s'agissant de problèmes ayant déjà été soumis au Conseil constitutionnel, le Conseil d'État lui ayant transmis deux questions prioritaires de constitutionnalité sur la sincérité d'un scrutin ainsi disloqué et s'étant déroulé dans des conditions déplorables.

Les recours se multiplient devant le juge de l'élection. Au 19 avril, on en comptait 2 828, contre 1 513 en 2014. Certains plaignants sont des élus, qui mettent eux-mêmes en doute la légitimité qu'ils tirent de cette élection. Nous pensons également à tous ces candidats et élus qui ont dû faire avec ce troublant entre-deux imposé d'en haut.

Si certaines des dispositions du présent texte étaient adoptées, elles entraîneraient une organisation du second tour différente du premier. Dès lors, mes chers collègues, nous ne pouvons que nous interroger sur l'égalité devant le suffrage.

Si ce texte vise à lutter contre l'abstention, laquelle a atteint un niveau record lors du premier tour – je rappelle que le taux d'abstention s'est établi à 55 %, soit près de 20 points de plus qu'en 2014 –, ce pansement législatif ne permettra pas selon nous de refermer la plaie démocratique qui s'est ouverte.

Les personnes âgées et les parents de jeunes enfants ont été les premiers abstentionnistes « contraints » du premier tour. Le second tour s'annonce tout aussi sombre. La vague de chômage – le nombre de chômeurs a augmenté de 843 000 en avril – est significative de la détresse dans laquelle vont se retrouver un grand nombre de Françaises et de Français. Alors que le feuilleton de l'élection est complexe et qu'une partie de la population se demande comment tenir jusqu'à la fin du mois, on peine à croire qu'on pourra mobiliser nos concitoyens pour ce scrutin.

Notre régime démocratique est malade, mes chers collègues, et ce depuis longtemps. Nos institutions sont minées par le présidentielisme et le néolibéralisme. L'impact sur la démocratie réelle est sans précédent, la souveraineté populaire locale étant confisquée. Les intérêts égoïstes du marché et de ses représentants portent atteinte à la démocratie et à ce qu'elle devrait être comme moyen et comme fin. La Ve République, qui est née du chaos, ne brille aujourd'hui que par son impuissance. Elle favorise le développement d'un régime autoritaire d'exception, alors qu'elle pourrait accoucher d'une République des communs, plus juste, plus égalitaire, plus participative.

La campagne électorale pour le second tour ne pourra pas se dérouler dans les conditions habituelles garantissant une proximité avec les électrices et les électeurs. Le manque de lisibilité de l'organisation du scrutin du 28 juin et l'impératif de sécurité des opérations électorales font douter de la portée réelle des propositions dont nous débattons aujourd'hui. Les enjeux vont bien au-delà des seules questions techniques.

Pour toutes ces raisons, bien que nous soyons d'accord sur le principe des deux procurations, notre position sur ce texte dépendra du sort qui sera réservé à un certain nombre d'amendements tendant non pas à prendre en compte la situation exceptionnelle résultant de l'épidémie de Covid-19, mais à défendre des positions portées politiquement par certains bien avant la crise. Or elles ne nous paraissent pas favoriser la souveraineté populaire et la démocratie locale. En conséquence, nous nous abstiendrons ou nous voterons contre ce texte.

L'analogie entre les propos du directeur général d'AXA et l'exposé des motifs est assez frappante

Rôles respectifs des assurances et de la solidarité nationale

2 juin 2020

Monsieur le président, madame la secrétaire d'État, mes chers collègues, nous examinons cet après-midi la proposition de loi tendant à définir et à coordonner les rôles respectifs des assurances et de la solidarité nationale dans le soutien des entreprises victimes d'une menace ou d'une crise sanitaire majeure.

Le texte qui nous est proposé n'est pas sans rappeler les termes de la demande formulée par le directeur général d'Axa il y a quelques semaines dans la presse, visant à créer après la crise du coronavirus un régime d'assurance pandémie.

En effet, dans son interview du dimanche 5 avril dernier, le directeur général d'Axa, M. Thomas Buberl, avait annoncé sa volonté de « créer après la crise du coronavirus un régime d'assurance pandémie inspiré de celui qui existe déjà pour les catastrophes naturelles et qui pourrait appartenir à 50 % à l'État et à 50 % à un pool d'assureurs privés ».

Or, il se trouve que la proposition de nos collègues ambitionne, selon l'exposé des motifs, d'« instaurer une couverture obligatoire des entreprises par les assurances pour les pertes générées par une menace ou une crise sanitaire grave », mais aussi « de permettre le financement de cette couverture obligatoire par un fonds de l'État ».

L'analogie entre les propos du directeur général d'Axa et l'exposé des motifs est assez frappante. Nos collègues sont suffisamment rigoureux pour connaître les besoins des entreprises, qui subissent les conséquences des fermetures et des baisses d'activité. Je rappellerai ici les propos de la présidente de la Fédération française de l'assurance, qui, le 13 avril dernier, déclarait au Figaro : « En France, les pertes d'exploitation liées à la pandémie se chiffrent à près de 60 milliards d'euros. Si nous devons indemniser l'intégralité des pertes d'exploitation, cela reviendrait à mettre le secteur de l'assurance à terre. » Pourtant, ces dernières années, le chiffre d'affaires du secteur de l'assurance a progressé en France, au point de placer l'Hexagone en tête du marché européen, avec 2 609 milliards d'euros de cotisations.

Sans doute sera-t-il nécessaire, à un moment, d'établir un bilan exhaustif et sincère de l'intervention des assurances auprès des entreprises dans cette crise. Ainsi, l'assureur français numéro 1 a enregistré un bond de 80 % de son bénéfice net, à 3,86 milliards d'euros en 2019, 3,4 milliards d'euros étant versés aux actionnaires sous forme de dividendes. Et on demande en même temps aux salariés de prendre entre 5 et 10 jours de congés payés au mois d'avril...

Alors, quand on parle de mettre en place un « paratonnerre économique » qui protégerait les entreprises des pertes d'exploitation consécutives à une menace, il semblerait que la couverture proposée ne soit pas tout à fait intégrale. En réalité, les petites entreprises ne paieront pas forcément la surtaxe demandée sur leurs contrats pour les protéger contre les pertes d'exploitation générées par les mesures prises dans le cadre d'une menace ou d'une crise sanitaire grave. À l'inverse, il est prévu que l'État prenne en charge les salaires avec le chômage partiel, les impôts et les taxes.

Le 13 avril dernier, le Président de la République déclarait, dans son allocution télévisée : « Les assurances doivent être au rendez-vous de cette mobilisation économique. J'y serai attentif. » Il aura fallu cette déclaration pour que les compagnies d'assurance s'engagent à verser dans un premier temps 400 millions d'euros pour l'hôtellerie-restauration dans le plan Tourisme, alors même que, sur la période, la diminution mécanique du nombre d'accidents a permis aux assureurs d'économiser plus de 2 milliards d'euros d'indemnisations.

C'est d'ailleurs toute la subtilité de cette proposition de loi, qui semble critiquer l'absence « morale » des assureurs, mais qui fait financer la garantie uniquement par les entreprises et l'État. Puisque la proposition de loi appelle les compagnies d'assurance à la générosité, sous la forme d'une contribution au Fonds d'indemnisation des très petites entreprises, je rappelle que les 400 millions d'euros initiaux versés par les assurances pour aider l'hôtellerie-restauration représentent moins de 1 % du total des réserves des assurances, qui se sont élevées en 2019 à 54 milliards d'euros.

Ces résultats vont probablement augmenter en 2020, puisque, selon l'UFC-Que Choisir, le confinement a entraîné une chute de 91 % des accidents corporels, et par conséquent diminué les indemnisations des compagnies d'assurance pour un montant compris entre 1,4 milliard d'euros et 2,3 milliards d'euros.

Enfin, notons que la proposition de loi ne concerne pas uniquement les pandémies, puisqu'elle a vocation à couvrir la « menace de crise sanitaire grave ». Nous souhaitons bien du plaisir aux juges pour définir, en cas de contentieux, ce concept bien large et bien flou.

En conclusion, cette proposition de loi, qui prend la forme d'une garantie pandémie, s'est largement inspirée de la proposition des assureurs. Elle porte certes des aspects pragmatiques intéressants, mais fait selon nous la part trop belle aux compagnies d'assurance. Ce point mériterait d'être davantage travaillé. Le risque existe, avec ce modèle, que seules les grandes entreprises aient les reins financiers assez solides pour prendre cette garantie. En cas de nouvelle crise sanitaire, elles seront indemnisées par leur assurance. À l'inverse, les petites entreprises, notamment les plus fragiles d'entre elles, pourraient faire le choix de ne pas souscrire à la surcotisation car le coût en serait trop important. Dans ce cas, une nouvelle crise sanitaire pourrait leur être fatale.

Cette proposition risque donc d'être d'une efficacité assez limitée, les petites entreprises étant aussi celles qui sont le plus fortement soumises aux divers aléas. Si elles ne peuvent obtenir une indemnisation de la part de leur assurance, elles seront comme aujourd'hui contraintes de demander l'aide de l'État ou éventuellement de cesser complètement leur activité.

Enfin, cette proposition est, selon nous, encore trop déséquilibrée, puisqu'elle exige des pouvoirs publics de prendre en charge les dépenses de personnel, les impôts et les taxes tout en laissant les grandes entreprises bénéficier des aides de leurs assurances et maintenir le cas échéant le versement des dividendes aux actionnaires.

Compte tenu des réserves émises à l'encontre de cette proposition de loi, nous nous abstenons donc sur le vote final.

Il me paraît essentiel, dans la période que nous vivons, de prévoir un filet de sécurité pour nos jeunes

Quelles nouvelles politiques publiques à destination de la jeunesse ?

3 juin 2020

Cela a été dit, la crise sanitaire et ses conséquences sociales et économiques mettant en lumière de profondes inégalités et, comme souvent, les jeunes en sont les premiers touchés.

Ils sont souvent dans une situation plus précaire que leurs aînés et ils font face, par exemple, au non-renouvellement d'un contrat à durée déterminée, un CDD, ou d'une mission d'intérim, à l'absence de protection sociale liée à l'ubérisation de l'économie et à la difficulté, pour ne pas dire à l'impossibilité, de trouver en ce moment un job d'été, lequel représente, pour beaucoup d'entre eux, le seul revenu de l'année.

Ils s'inquiètent aussi de la remise en cause des stages ou des contrats de professionnalisation ou de la « valeur » qui sera accordée aux diplômes obtenus cette année.

Par ailleurs, alors qu'aucune date n'est fixée pour la reprise des examens du permis de conduire – chacun connaît l'engorgement habituel de ces épreuves –, ils s'interrogent sur l'échéance à laquelle ils pourront obtenir ce permis, souvent indispensable pour décrocher un emploi dans nombre de nos territoires.

Bref, il y a une multitude de questions très concrètes – pardon de cette liste à la Prévert –, auxquelles il faut, je crois, apporter des réponses, avec, comme boussole, l'accompagnement accru de cette génération du confinement, comme le préconise, par exemple, l'Organisation internationale du travail, l'OIT.

Le revenu de solidarité active, le RSA, pourrait être un filet de sécurité salubre dans cette période, même s'il est évidemment loin d'être suffisant et qu'il ne peut pas constituer un horizon – je vous rejoins sur ce point, monsieur le secrétaire d'État.

Or, depuis des décennies, la majorité est fixée à 18 ans. À cet âge, les jeunes peuvent voter, être salariés, ils doivent payer des cotisations et des impôts, et j'en passe, mais ils se voient toujours refuser l'accès essentiel à ce volet de la solidarité nationale. Pourquoi ?

Mme la présidente. La parole est à M. le secrétaire d'État.

M. Gabriel Attal, secrétaire d'État auprès du ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse. Je vais vous répondre, madame Brulin, mais je veux, au préalable, répondre très rapidement au volet de la question de M. Gattolin sur les jeunes en situation de handicap dans le service civique, que j'avais oublié d'aborder.

Oui, c'est une grande priorité. Quand j'ai été nommé, quelque 1,5 % des jeunes en service civique était en situation de handicap, me semble-t-il. Pourtant, ils ont autant envie de s'engager et autant à apporter que les autres.

Il y a, dans la région nantaise, un collectif – Cap sur l'engagement –, qui a travaillé pendant un an et qui m'a remis des propositions. Mon objectif est que, en 2022, nous ayons atteint 3 % de jeunes handicapés dans le service civique, pour permettre cet essor. Vous avez raison, c'est très important.

Madame Brulin, vous m'avez interrogé sur la question du RSA.

Tout d'abord, je partage votre constat sur les fragilités et sur les difficultés que risquent de connaître des jeunes si l'on ne fait rien. Selon moi, le débat n'est pas de savoir s'il faut agir davantage et renforcer l'accompagnement, financier ou non, des jeunes. Le débat qui crée des divergences entre nous porte sur le comment.

C'est vrai, j'ai dit que je n'étais pas favorable à l'extension du RSA aux moins de 25 ans, parce que, selon moi, nous avons des outils formidables, notamment la garantie jeune, développée par la majorité précédente. Ces outils répondent à des situations de grande précarité de jeunes, au travers d'un accompagnement financier et humain vers l'insertion, et conduisent à des sorties positives de ce dispositif qui sont très favorables.

Je suis d'avis de parier sur ce dispositif et de continuer à le soutenir, y compris en cette période de crise. Je crains qu'un RSA pour les moins de 25 ans ne soit démobilisateur, non pas pour les jeunes, mais pour les structures qui les accompagnent. En effet, l'enjeu demeure l'accompagnement humain des jeunes vers la formation et l'insertion. Bien évidemment, il est également important de soutenir financièrement ceux qui en ont besoin.

Je rappelle qu'un grand chantier a été ouvert, celui du revenu universel d'activité (RUA), pour revoir la manière dont on accompagne les plus précaires de notre pays. La question des jeunes en fait pleinement partie.

Les travaux vont se poursuivre, mais on sait que le revenu universel d'activité doit être mis en place à l'horizon de 2023. Il ne pourra donc pas constituer une réponse immédiate à la crise que nous vivons.

Cependant, je pense que la réflexion structurelle que nous menons dans le cadre du chantier du RUA et les réponses urgentes que nous allons apporter nous permettent d'avancer pour répondre aux problématiques que vous évoquez.

Mme la présidente. La parole est à Mme Céline Brulin, pour la réplique.

Mme Céline Brulin. Vous le savez, monsieur le secrétaire d'État, le RSA, comme son ancêtre, le RMI, comporte normalement un volet insertion. On ne peut donc pas dire que l'on refuse l'insertion à ceux qui bénéficient des minima sociaux. Au contraire !

Au reste, ce que vous dites à la fois sur l'engagement des structures qui accueillent ces jeunes et sur celui des jeunes eux-mêmes est un peu limite : à vous écouter, les jeunes qui touchent ces revenus de solidarité seraient un peu moins prompts à chercher du travail.

On annonce des plans sociaux tous les jours. Nous sommes encore mobilisés, dans un certain nombre de nos départements, sur la situation de Renault. On annonce, malgré des aides de l'État, 4 600 suppressions d'emploi. Vous imaginez bien que ce sont autant de débouchés en moins pour nos jeunes dans des régions industrielles comme les nôtres, où la situation est déjà très difficile !

Il me paraît essentiel, dans la période que nous vivons, de prévoir un filet de sécurité pour nos jeunes et de leur donner le signe qu'ils ont eux aussi droit à la solidarité nationale.

Vos propositions nous paraissent malheureusement manquer d'ambition

Imposition de solidarité sur le capital

3 juin 2020

On pourrait désigner le débat du jour par l'expression « débat boomerang » ou « débat sparadrap », en référence au fameux sparadrap dont le capitaine Haddock ne parvenait pas à se défaire dans l'album de Tintin L'Affaire Tournesol.

En effet, dans l'euphorie des premiers temps du quinquennat, ce gouvernement avait supprimé l'ISF, pensant ainsi, par cette « courageuse » décision, tirer un trait définitif sur l'idée « saugrenue » de taxer les plus fortunés de nos concitoyens. L'ISF était accusé de faire fuir les riches, privant ainsi nos entreprises de leurs capitaux. Pourtant, aucune étude n'a étayé cette thèse.

Entre 2011 et 2017, le nombre de redevables de l'ISF était même passé de 287 000 à 358 000 ménages. Les riches n'ont pas pu revenir, puisqu'ils n'étaient pas partis ! En revanche, alors que l'ISF rapportait 5 milliards d'euros par an à l'État, l'impôt sur la fortune immobilière en a fourni 1,3 milliard en 2019. Comme le Gouvernement a aussi diminué la fiscalité sur les revenus du capital, ce sont 4,5 milliards d'euros qui manquent chaque année dans les caisses de l'État, soit plus de la moitié du budget annuel du ministère de la justice.

Durant le confinement, des millions de personnes auront vu leurs revenus s'effondrer. De nombreuses petites entreprises seront malheureusement confrontées à la faillite, leurs salariés se retrouveront au chômage, leurs ex-dirigeants sans revenus. Dans ces conditions, les plus fortunés d'entre nous, rebaptisés à une époque « premiers de cordée », doivent comprendre qu'il est dans leur intérêt de contribuer beaucoup plus fortement et durablement au financement des services publics et de la solidarité, dont ils bénéficient aussi, comme tout un chacun.

La crise sanitaire a ébranlé le monde et replacé au cœur du débat politique les questions fiscales, et notamment la fiscalité des gros patrimoines et du capital. Nous le constatons quotidiennement, mes chers collègues, le sujet s'impose. De nombreuses voix s'expriment, d'horizons et de sensibilités très divers : ils sont syndicalistes, économistes, philosophes, intellectuels, et également, Vincent Éblé le rappelait, responsables politiques de la majorité présidentielle.

Ainsi, M. Richard Ferrand, président de l'Assemblée nationale, déclarait il y a quelques jours : « S'interroger sur une contribution des plus aisés, pourquoi pas ? ». Mme Fiona Lazaar, députée La République En Marche du Val d'Oise, nous dit que « les plus riches devraient contribuer davantage », et le président du groupe Modem, soutien de la majorité, M. Patrick Mignola, qu'« il faut créer un impôt sur la fortune improductive ».

Évidemment, les contempteurs de l'ISF ne restent pas l'arme au pied dans ce débat ; on sent dans la majorité une espèce de crainte que la digue idéologique finisse par céder. Ils montent au créneau, comme on dit, pour défendre la citadelle coûte que coûte.

M. Darmanin : « L'idéologie fiscale n'a jamais fait une bonne politique », ou encore : « L'ISF est un impôt idiot » – on disait la même chose de la taxe professionnelle ; il est curieux de constater que, dans ce pays, les impôts payés par les salariés soient les seuls intelligents ! M. Le Maire : « L'ISF, c'est le combat du XXe siècle », ou encore : « Rétablir

l'ISF serait de la pure démagogie ». Tout Bercy est mobilisé. Madame la secrétaire d'État, je me permets de vous citer : « Avec le retour à l'ISF, on se trompe de combat ».

Des formules choc, aux mots bien choisis ; mais, au fond, jamais de démonstration étayée !

Ces propos sont doux aux oreilles de nos collègues de la majorité sénatoriale. M. Retailleau déclarait il y a quelque temps : « Je suis contre le rétablissement de l'ISF. » Cela a, au moins, le mérite d'une très grande clarté et d'une grande cohérence.

C'est dans ce contexte que nos collègues du groupe socialiste et républicain avancent l'idée d'une imposition de solidarité sur le capital. Exit l'ISF, voici donc l'ISC. Examinons un instant les termes de cette proposition, dont certains, je veux le dire d'emblée, nous laissent un peu sur notre faim.

Il en est ainsi du relèvement du seuil d'assujettissement, que vous voulez porter à 1,8 million d'euros. Chacun ici se souvient que le seuil d'assujettissement à l'ISF était, avant 2007, fixé à 800 000 euros ; il avait été relevé à 1,3 million d'euros sous la présidence de M. Sarkozy, et, malheureusement, maintenu à ce niveau pendant le quinquennat de M. Hollande. Le texte de votre résolution est donc, de ce point de vue, en retrait.

Nous soutenons en revanche l'idée d'une progressivité de l'imposition du capital. Si nous partageons donc vos constats, vos propositions nous paraissent malheureusement manquer d'ambition, vu l'ampleur des difficultés qui sont devant nous, tant sur le plan économique que sur le plan social.

Faire contribuer les hauts revenus serait de nature à conforter la notion de consentement à l'impôt, afin que chacun contribue à raison de ses facultés.

Concrètement, il faut que les informations sur les portefeuilles financiers, par exemple, soient transmises automatiquement par les banques françaises et étrangères à l'administration fiscale. Rétablir cet impôt en le rénovant serait aussi un début de réponse à la très forte demande de justice fiscale, et par là même de justice sociale, émanant de nos concitoyens.

Ce débat n'est pas un débat franco-français ; il a lieu partout, chez nos partenaires européens en particulier : en Allemagne, en Espagne, en Italie,...

M. Vincent Segouin. En Grèce !

M. Éric Bocquet. ... des idées du même style sont à l'étude et font l'objet de réflexions qui animent le débat politique.

Si la proposition de résolution de nos collègues socialistes avait été une proposition de loi, notre groupe l'aurait évidemment amendée afin de l'orienter vers une meilleure répartition de la richesse et vers davantage de justice fiscale et de lutte contre les inégalités, qui explosent. Cette initiative nécessiterait une réflexion globale sur la fiscalité, et nous ne doutons pas que ces sujets reviendront très vite dans nos débats.

En l'état, nous ne pouvons émettre un vote positif sur cette proposition ; nous opterons donc pour l'abstention.

Il faut décider de relocaliser la production de 300 000 véhicules

Plan social chez Renault

3 juin 2020

Ma question s'adresse à Mme la secrétaire d'État auprès du ministre de l'économie et des finances.

Le groupe automobile Renault vient d'annoncer la suppression de 4 600 emplois dans notre pays. Bien au-delà des effets de la pandémie en cours, nous payons là le choix des délocalisations massives vers les pays à bas coûts pratiquées ces deux dernières décennies. Les menaces pesant sur l'avenir de certains sites suscitent, on l'a constaté, d'énormes inquiétudes dans les territoires concernés : Maubeuge, malgré les annonces récentes, mais sans réelle garantie au-delà de 2023, Choisy-le-Roi, Flins, Caudan ou encore Dieppe.

Le chiffre d'affaires de Renault fut de 55 milliards d'euros en 2019. L'État actionnaire a annoncé l'octroi d'une garantie publique de 5 milliards d'euros. M. Jean-Dominique Senard, président de l'Alliance Renault-Nissan-Mitsubishi, a déclaré sur France Info, lundi soir, que cette garantie ne s'accompagnait pas de « contraintes difficiles ».

Madame la secrétaire d'État, quelles contraintes allez-vous imposer au groupe Renault ? (Applaudissements sur les travées du groupe CRCE.)

M. le président. La parole est à Mme la secrétaire d'État auprès du ministre de l'économie et des finances.

Mme Agnès Pannier-Runacher, secrétaire d'État auprès du ministre de l'économie et des finances. Monsieur le sénateur Bocquet, je sais votre attachement à Renault : vous êtes un élu du Nord, et ce département compte deux sites extrêmement importants, Maubeuge et Douai. Le premier, qui produit notamment la Kangoo, est aujourd'hui l'un des sites français les plus productifs.

Bruno Le Maire a réuni hier l'ensemble des organisations syndicales et des élus pour faire prendre des engagements à Renault. Je vous rappelle que le prêt garanti par l'État n'était pas encore signé hier. Ce sont ces engagements-là que nous prenons en donnant cette garantie.

Jean-Dominique Senard a été très clair.

Premièrement, Renault est en grande difficulté, je crois que nous pouvons tous nous accorder sur ce point. L'entreprise aborde la crise en difficulté. Nous avons appris au moment de l'annonce des résultats pour 2019 qu'elle perdait beaucoup d'argent ; elle continue à en perdre dans le cadre de la crise du Covid-19.

Deuxièmement, Renault lance un plan mondial de réduction des coûts. Ce plan concerne certes la France, mais aussi d'autres pays. La question est non pas de délocaliser des productions, mais de faire face à une diminution du nombre d'achats de voitures. Renault peut produire 5 millions de voitures ; malheureusement, elle n'en vendra peut-être que 3 millions, 3,2 millions ou 3,4 millions cette année. On voit bien là l'écart de production par rapport aux capacités industrielles.

Troisièmement, Jean-Dominique Senard s'y est engagé, les suppressions d'emplois en France ne s'accompagneront

pas de licenciements secs. C'est son engagement, et nous le suivrons de très près, car c'est notre travail. S'agissant du site de Maubeuge, il a pris là encore des engagements fermes visant à donner en 2023 un avenir à ce site et à continuer d'y maintenir des activités.

Dernier point, Renault s'est engagé à relocaliser des productions en France, notamment en ce qui concerne la traction électrique, et à investir dans la batterie électrique, ce projet européen qui est si important pour notre industrie automobile. (Applaudissements sur les travées du groupe LaREM.)

M. le président. La parole est à M. Éric Bocquet, pour la réplique.

M. Éric Bocquet. Madame la secrétaire d'État, les sites de production des modèles Twingo, Clio et Dacia sont implantés en Turquie, en Roumanie et en Slovaquie. Ces usines tournent sept jours sur sept et sont surchargées.

Il faut décider de relocaliser la production de 300 000 de ces véhicules, afin d'apporter de la commande aux sites de production de notre pays. Il convient dans le même temps de réorienter la production vers des modèles hybrides, électriques et thermiques à prix modique, afin d'accélérer la transition énergétique. Cela pose aussi en creux la question du pouvoir d'achat.

Personne ne comprendrait que l'argent public ne serve qu'à accompagner les suppressions d'emplois. Notre industrie automobile mérite un autre développement, un autre avenir et un engagement fort et déterminé de l'État actionnaire !

Soutien de l'État aux associations caritatives

Question écrite au ministre des solidarités et de la santé

4 juin 2020

M. Éric Bocquet attire l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur la situation des associations caritatives au regard de la crise sanitaire du coronavirus Covid-19.

En effet, l'épidémie a malheureusement jeté de nombreuses personnes dans la précarité du jour au lendemain comme les familles touchées par le chômage partiel, les étudiants contraints d'arrêter les petits jobs, les familles monoparentales dont les enfants mangeaient à la cantine le midi, les intérimaires qui ne trouvent plus de missions, etc.

Elles ont donc été fortement sollicitées et certaines d'entre elles ont pu estimer à plus de 30 % le nombre de bénéficiaires supplémentaires accueillis.

Les maraudes ou les accueils de jour ont également été impactés. Retour ligne automatique
De même que les foyers d'hébergement d'urgence qui, au regard des conditions sanitaires, ont dû réduire le nombre de places d'accueil. Retour ligne automatique
Le tout, sans compter sur les problématiques de stocks.

Bien que cette situation inédite ait bouleversé les dispositifs traditionnels, les bénévoles se sont démenés pour ne pas laisser les gens seuls face aux difficultés et pour maintenir coûte que coûte l'accès des plus fragiles à l'aide humanitaire. Les associations ont ainsi été un rempart indéniable face à la crise.

C'est d'autant plus important que « dans une situation de crise, ce sont toujours les plus vulnérables qui paient le prix le plus élevé » comme a pu l'exprimer le directeur de la Croix-Rouge française.

Pour autant, ces nouveaux éléments, et les charges supplémentaires qui s'ajoutent à celles qui continuent de courir, pèsent fortement sur la santé financière des associations alors même qu'elle était déjà bien fragile avant la crise sanitaire. Retour ligne automatique

Les associations caritatives ont donc plus que jamais besoin du soutien actif de l'État et de l'Union européenne, au risque qu'elles disparaissent à plus ou moins long terme faute de ressources financières suffisantes.

C'est pourquoi il lui demande quel soutien compte apporter le Gouvernement en direction des associations caritatives et s'il pense pouvoir prétendre à un soutien massif de l'Union européenne en la matière.

Une gestion dans la précipitation

Annulation du second tour du renouvellement général des conseillers municipaux et communautaires

10 juin 2020

Madame la présidente, monsieur le ministre, chers collègues, l'examen du présent projet de loi est atypique pour deux raisons.

D'une part, le Gouvernement nous appelait à débattre autour de dispositions perpétrant un récit politique parfois fictif – reconnaissez-le, monsieur le ministre de l'intérieur –, puisqu'une grande partie des dispositions de ce texte n'avaient pas vocation à être appliquées si le second tour a bien lieu le 28 juin, ce qui semble être en bonne voie, d'où notre approbation quant aux suppressions décidées par la commission des lois.

D'autre part, nous avons déjà débattu de ces sujets la semaine dernière dans le cadre de l'examen de la proposition de loi tendant à sécuriser l'établissement des procurations électorales et l'organisation du second tour des élections municipales de juin 2020, que le Gouvernement n'a pas choisie comme véhicule législatif. Espérez donc ne pas être trop répétitifs !

Alors que le Conseil constitutionnel se prononcera lundi prochain sur la constitutionnalité de la tenue des élections municipales, le Gouvernement poursuit avec ce projet de loi sa politique de gestion dans la précipitation et continue à faire le choix de l'instabilité quant à l'organisation de ce scrutin, comme c'est le cas depuis le début de la crise du Covid-19.

L'ajout, lors de l'examen à l'Assemblée nationale, d'un article visant à permettre d'annuler partiellement le second tour dans les communes où la circulation du virus serait toujours trop intense pour que le scrutin puisse se tenir en est l'exemple, et nous regrettons que la commission ait conservé cet article. Il en va de même de l'oubli de recueillir l'avis du Congrès de Nouvelle-Calédonie sur certaines dispositions concernant ce territoire, qui a fait décaler l'adoption du texte.

Les conditions d'examen étaient déjà contestables la semaine dernière, mais ce report les a rendues d'autant plus compliquées, monsieur le ministre. Nous ne pouvons accepter de travailler de cette façon. L'exécutif veut assumer son choix du maintien du second tour en juin, mais dans son désir d'anticipation le Gouvernement manque de cohérence et perd du monde sur la route de la démocratie !

Pour revenir sur l'article que j'appelle « foyers épidémiques », pour ne pas reprendre le mot clusters, imaginons qu'il y ait des communes où l'on annule le second tour alors que celui-ci est maintenu pour le reste du territoire. On se retrouverait dans le schéma suivant : un premier tour en mars, un second tour en juin pour les communes qui le peuvent, deux nouveaux tours d'ici octobre 2020 pour les communes identifiées « foyers de transmission », sans parler des élections sénatoriales dont nous discuterons aussi dans un contexte incertain dans quelques jours et sur lesquelles une annulation même partielle aurait un impact. C'est une véritable usine à gaz !

Soyons optimistes et croisons les doigts pour que le 28 juin acte bien la fin de ce feuilleton essoufflant. Le feu plutôt orange du comité de scientifiques devrait passer au vert dans quelques jours, et tous les élus et candidats pourront enfin sortir de cet étrange entre-deux.

La commission des lois estime avoir « purgé » le projet de loi des dispositions « virtuelles », mais le maintien de l'article 5 implique le maintien de toutes les dispositions anticipant une annulation du second tour qui ne devraient pas être appliquées. Il en va ainsi du choix de fixer la prolongation des mandats et des entrées en fonction alors que de telles dates ne relèvent pas de notre compétence : elles dépendent d'un hypothétique futur sur lequel nous n'avons pas la main.

Les autres dispositions qui ont vocation à s'appliquer et qui ont été complétées en commission sont majoritairement de bon sens. Elles visent à favoriser la participation et à faciliter la vie démocratique locale, qui doit être conciliée avec les exigences sanitaires et les conséquences du report du second tour.

Néanmoins, nous nous opposons à ce qu'une procuration puisse être établie entre un mandant et un mandataire de communes différentes, même s'ils ont un lien de filiation. La participation citoyenne ne doit pas reposer sur de telles bases.

En ce qui concerne les Français de l'étranger, qui ne pourront élire leurs conseillers consulaires et délégués consulaires au regard de l'hétérogénéité des situations à travers le monde, nous sommes favorables au report de ces élections en mai 2021.

Sur la forme, nous nous rallions à l'avis du Conseil d'État en déplorant la méthode utilisée par le Gouvernement et reprise par la commission des lois pour rédiger ce texte en décortiquant la loi d'urgence du 23 mars et les ordonnances passées, plutôt que de rassembler les nouvelles dispositions dans un texte autonome. Le fond du projet de loi étant déjà assez « alambiqué », cela nuit encore plus à sa lisibilité et complique le travail parlementaire déjà malmené par la façon dont ce texte a été inscrit à l'ordre du jour.

Nous nous abstiendrons sur ce texte, en cohérence avec notre position quant à la gestion gouvernementale des élections municipales. Selon la tournure de nos débats, nous nous réservons la possibilité de voter contre ce texte, notamment si la généralisation du vote par correspondance était adoptée.

Nous arrivons à la fin d'une longue litanie, ne la rendons pas plus complexe et exigeons plutôt ensemble – Gouvernement, collectivités territoriales et Parlement côte à côte – des assurances quant à l'organisation de la campagne. Même dans les conditions sanitaires actuelles, il faut examiner les conditions de la participation, et pas seulement la veille du scrutin ou l'avant-veille, avec des ouvertures sur les comportements, du point de vue de l'ensemble des listes.

Il faut également, c'est une évidence partagée, examiner les conditions de la sécurisation de la tenue du scrutin. Monsieur le ministre, vous le savez, 39 % du corps électoral est appelé à aller voter. Essayons donc afin de déconfiner « au mieux » la démocratie déjà bien trop souvent entachée.

Plan de soutien à la filière automobile

Question écrite au Ministre de l'économie et des finances

10 juin 2020

Mme Michelle Gréaume attire l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances sur le plan de relance de la filière automobile.

En effet, le président de la République a présenté le 26 mai 2020 un plan de relance de la filière automobile française axé pour une part sur un soutien à l'achat de véhicules « propres » électriques, consistant en un renforcement du bonus en faveur des véhicules 100 % électrique et au retour du bonus pour les véhicules hybrides rechargeables.

Paradoxalement ce soutien ignore totalement une autre catégorie de véhicules, les hybrides auto-rechargeable uniquement concernés par la prime à la conversion au même titre que les voitures 100 % thermiques ce qu'elles ne sont pas.

Ce choix est d'autant plus surprenant que ces véhicules constituent une alternative pertinente aux véhicules rechargeables dont le développement est toujours freiné par un prix plus élevé et l'insuffisance notoire de bornes de rechargement. Il faut ajouter que l'un des modèles est produit en France dans le Valenciennois, son succès auprès du public soucieux de concilier respect de l'environnement et économies n'étant plus à démontrer. Retour
ligne automatique

Des milliers d'emplois directs et induits dépendent directement de cette production.

En conséquence elle lui demande de bien vouloir lui indiquer quelles mesures il compte prendre pour inclure la catégorie des véhicules hybrides auto-rechargeables dans le plan de soutien à l'achat des véhicules électriques.

Une loi qui précarise les salariés et déconsidère les étrangers

Diverses dispositions liées à la crise sanitaire (conclusions de la CMP)

11 juin 2020

Madame la présidente, monsieur le ministre, mes chers collègues, dans sa version initiale, ce projet de loi prévoyait quarante ordonnances, démontrant la volonté du Gouvernement de brider la capacité d'amendement du Parlement. L'Assemblée nationale et le Sénat sont cependant parvenus à modifier les moyens d'action prévus dans ce texte, réduisant de manière drastique le recours à l'article 38 de la Constitution.

Malheureusement, force est de constater que, si le Parlement a pu modifier positivement la forme de ce projet de loi, il n'a pas jugé utile d'en améliorer le fond. Face à l'urgence sanitaire, l'exécutif aurait pu se tourner vers une gouvernance apaisée, privilégiant des mesures susceptibles de faire consensus.

Nous observons – hélas ! – que le Gouvernement a préféré se servir de la crise économique pour faire avancer son agenda libéral ; en attestent notamment les nouvelles dispositions rendant flexible le recours aux contrats à durée déterminée.

Ni la récession ni le chômage de masse n'amèneront le Gouvernement à se départir de sa doxa libérale. En ces temps incertains, salariés, employés et ouvriers de France auraient grandement eu besoin de la stabilité d'un contrat à durée indéterminée. Nous notons que vous ne comptez leur offrir que la fragilité d'un contrat à durée déterminée renouvelable, alors que de nombreux Français ont pris des risques en première ligne pendant la pandémie.

Dans ce texte aux mesures diverses, tout n'est cependant pas à mettre de côté. Des éléments positifs subsistent, concernant notamment la question de l'activité partielle. Nous saluons évidemment la prolongation des dispositifs prévus en la matière dans certains secteurs, en particulier le tourisme et la restauration. Toutefois, le texte validé par la commission mixte paritaire se limite à une demi-mesure qui finira par se heurter à la réalité.

Le confinement et l'arrêt de l'économie ont vidé les carnets de commandes de nombreuses entreprises françaises, notamment les PME et les TPE. Beaucoup n'appartiennent pas aux secteurs concernés par la prolongation des dispositifs de chômage partiel, et leurs salariés ne pourront de ce fait en bénéficier.

De la même manière, si nous pouvons nous réjouir du choix qui a été fait de prolonger la validité des titres de séjour des étrangers présents sur notre territoire, nous déplorons que les dispositifs mis en place afin d'allonger la durée de travail des étudiants et des travailleurs saisonniers étrangers aient été conditionnés à la durée de l'état d'urgence sanitaire, preuve si l'en est du manque de considération de l'exécutif pour les personnes migrantes. Il est regrettable que, aux yeux du Gouvernement, l'étranger ne bénéficie pas de véritables droits qui ne seraient pas soumis aux besoins d'une conjoncture donnée.

Le dernier écueil de ce texte tient à son manque patent de dimension sociale. Alors que son intitulé initial promettait des dispositions urgentes pour faire face aux conséquences de l'épidémie de Covid-19, il n'en a rien été dans les faits, étant donné que vous avez plutôt légiféré sur l'ouverture de la saison de la chasse ou sur l'organisation des fédérations sportives.

Nous déplorons donc l'absence criante dans ce texte de mesures sanitaires et sociales, ainsi que de dispositifs ayant trait à la gratuité des masques ou à l'allongement du délai légal de l'interruption volontaire de grossesse pour celles qui n'ont pas pu y accéder pendant la crise sanitaire.

Le texte qui sera voté aujourd'hui fait la part belle à la flexibilisation du droit du travail, tout en mettant à mal le dialogue social. Il précarise les salariés tout en déconsidérant les étrangers.

Il va sans dire qu'une telle philosophie n'est pas de nature à nous satisfaire. Pour ces raisons, le groupe CRCE votera contre ce texte.

Les personnels soignants manifestent, soutenons-les !

Hôpitaux publics et EHPAD

Par Le groupe CRCE-K / 15 juin 2020

Mardi 16 juin est une journée nationale d'action des professionnels des secteurs de la santé et du médico-social, pour demander des moyens supplémentaires pour l'hôpital public et les EHPADS ! Après avoir applaudi tous les soirs à 20h, ces femmes et ces hommes, qui ont exercé leur métier dans des conditions très difficiles, manquant y compris des protections élémentaires (masques, sur-blouses...), il est indispensable d'exiger avec elles et eux la fin des politiques de réduction des budgets des services publics et particulièrement de l'hôpital.

La pandémie a mis en lumière les conséquences des politiques d'austérité menées depuis trente ans par les gouvernements successifs en diminuant les dotations pour la santé. Les fermetures d'hôpitaux, les suppressions de lits, le non-remplacement des départs à la retraite, l'absence d'investissement dans le matériel médical a contraint le gouvernement à « confiner » la population pendant près de deux mois pour réduire le flux des malades à l'hôpital. Le gouvernement doit passer des paroles aux actes. Depuis, plus d'un an les exigences des personnels sont connues et il n'est pas nécessaire d'attendre les conclusions du Ségur pour revaloriser les salaires des soignant-es de 300 euros pour rattraper la perte de pouvoir d'achat entraîné par le gel du point d'indice depuis 10 ans.

Mais il faut aller plus loin en mettant en œuvre un grand plan de recrutement à l'hôpital de 100 000 emplois et autant dans les EHPADS. Sans personnel supplémentaire, les revalorisations salariales n'auront qu'un effet limité sur l'amélioration des conditions de travail et donc des conditions de prise en charge des patient-es. L'allocation télévisée du 14 juin le Président de la République a manqué d'ambition pour répondre à l'urgence de la situation. Nous exigeons que le futur plan santé du gouvernement, outre l'augmentation des salaires et la revalorisation des métiers des secteurs de la santé et du médico-social, organise un plan de formation pour l'ensemble du personnel, l'arrêt des plans d'austérité avec la mise en place d'un moratoire sur les fermetures de lits et de services, la remise en cause des missions des agences régionales de santé ainsi que le rétablissement de notre souveraineté en matière de médicaments et de produits de santé.

Pour financer ces mesures, les sénatrices et sénateurs du groupe Communiste républicain citoyen et écologiste proposent de dégager 10 milliards d'euros, pour l'hôpital et les EHPADS, d'une part en mettant à contribution les revenus financiers et en modulant les cotisations patronales selon les politiques salariales, sociales et écologiques des entreprises et d'autre part, en supprimant la taxe sur les salaires pour l'hôpital.

Il y a urgence à réinvestir les lieux publics pour reconstruire ensemble un futur, écologique, social et démocratique, en rupture avec les politiques menées.

Les parlementaires du groupe CRCE appellent nos concitoyennes et nos concitoyens à manifester mardi 16 juin partout en France pour soutenir nos soignant-es dans le respect des gestes barrières.

Ce projet de loi pérennise des mesures qui portent atteinte à notre droit commun

Sortie de l'état d'urgence sanitaire

22 juin 2020

Monsieur le président, monsieur le président de la commission, monsieur le ministre, mes chers collègues, je suis moi aussi ravie d'intervenir de nouveau à la tribune.

Depuis plusieurs semaines, la situation sanitaire est en voie de nette amélioration : en France, aucune dégradation notable n'a été enregistrée à la suite des premières phases de déconfinement, ce dont nous pouvons tous nous féliciter, même s'il faut effectivement encore faire preuve de vigilance, donc de responsabilité.

Le Gouvernement a décidé de ne pas prolonger officiellement l'état d'urgence sanitaire, qui devait prendre fin le 10 juillet, mais d'organiser une période dite « transitoire », qui permettra au Premier ministre, durant les trois mois et demi qui suivront la fin de l'état d'urgence, de réactiver par voie de décret plusieurs dispositions déployées dans le cadre même de cet état d'exception.

Autrement dit, au lieu de solliciter l'avis du Parlement pour prolonger l'état d'urgence sanitaire, le Gouvernement lui demande de lui octroyer, d'un coup, jusqu'au 30 octobre, toutes les compétences – ou presque – utiles pour agir seul par voie réglementaire, notamment en ce qui concerne les déplacements et l'accès aux transports, l'ouverture des établissements recevant du public et les rassemblements sur la voie publique.

Ces dispositions font dire à Stéphanie Hennette-Vauchez, professeure de droit public, qu'il s'agit là « d'enrichir la grammaire des droits d'exception d'un nouveau régime dérogatoire ». En plus du droit commun et de l'état d'exception, il y aurait désormais la « sortie », une sorte de zone grise dans laquelle on ne sait pas vraiment si l'on est dans ou en dehors de l'état d'urgence.

Néanmoins, pourquoi vouloir mettre en place un tel régime ? Selon nous, celui-ci est profondément inutile, tant le Gouvernement dispose déjà de tous les outils pour faire face à une nouvelle situation de crise : comme certains l'ont déjà dit, l'article L. 3131-1 du code de la santé publique offre déjà des pouvoirs extrêmement larges au ministre de la santé en cas de circonstances exceptionnelles. Un décret pour les réactiver aurait suffi en cas de deuxième vague.

Nous le savons, le risque zéro n'existe pas, et plusieurs foyers endémiques resurgissent sur la planète. Mais n'avez-vous pas toutes les compétences nécessaires en cas de résurgence du virus dans notre pays ? N'êtes-vous pas prêt à y faire face normalement, en ayant recours au droit commun, comme le font d'ailleurs les pays européens voisins ? Ne devriez-vous pas plutôt continuer à consolider notre système de soins et à combler les carences en personnel au lieu de rogner sur nos libertés publiques ?

Réquisition, encadrement des prix, aide alimentaire, précarité énergétique, moratoire sur les loyers, gratuité des transports en commun pour les travailleurs, toute une série de mesures sociales auraient eu leur place dans un tel texte pour une réelle sortie de l'état d'urgence humaine et efficace, qui réponde aux préoccupations des Français et les rassure.

L'heure est davantage à l'état d'urgence social qu'au prolongement d'un état d'urgence coercitif.

Pourquoi décider de sortir de l'état d'urgence dans ces conditions ? C'est presque pire qu'une simple prolongation ! On nous demande de ne conserver que les mesures restrictives de liberté, alors qu'il existe des mesures pour faire face à une nouvelle crise.

Les peurs légitimes qu'a engendrées la crise sont ici instrumentalisées pour confiner nos libertés. Comme « avoir peur, c'est se préparer à obéir », pour reprendre les mots de Hobbes, il est bien connu que la peur est un outil aisé à mobiliser pour des politiques requérant une adhésion aveugle.

Seulement, les parlementaires que vous avez face à vous, monsieur le ministre, tout comme nos concitoyens, ne sont pas dupes : ils savent décrypter vos intentions, à l'heure où les tensions sociales émergent et sont vives, au moment où les jeunes générations, notamment, se lèvent pour exprimer leurs aspirations et nous faire entrer dans une nouvelle ère pour ce qui est de la lutte contre les discriminations et les violences quelles qu'elles soient, policières ou sociales.

Nous vivons encore avec ce virus, ou avec d'autres : alors, l'exception ne sera plus, et les dispositions deviendront communes.

Nous définissons aujourd'hui les conditions dans lesquelles nous souhaitons gérer les urgences sanitaires à l'avenir. Pour notre part, nous ne voulons certainement pas le faire en limitant nos libertés publiques, pas plus qu'en étendant les méthodes de surveillance généralisée et le stockage des données personnelles, comme le propose l'une des mesures de ce projet de loi.

Quoi que vous puissiez en dire, les risques de marchandisation des données sont réels, sans parler des ressources et du budget que tout cela nécessite.

Quant à l'application StopCovid, c'est un fiasco, puisqu'elle n'a été activée que par 2 % de la population et que le nombre d'utilisateurs actifs est évalué par des chercheurs – pas par moi ! – à 0,5 % de la population française...

Enfin, monsieur le ministre, je vous alerte une nouvelle fois sur le peu de cas que le Gouvernement fait du Sénat et de son travail, à voir le bousculement de l'ordre du jour et l'examen précipité du texte, qui se déroule en commission et en séance publique le même jour.

M. Philippe Bas, rapporteur. C'est vrai !

Mme Éliane Assassi. Il serait bon de garder à l'esprit que le Parlement n'est pas une chambre d'enregistrement. (Applaudissements sur les travées des groupes CRCE, SOCR, UC et Les Républicains.)

Finalement, vous l'aurez bien sûr compris, nous nous opposerons à ce texte. Certes, la commission des lois propose de réglementer plutôt que d'interdire, mais avouons que nous resterions ainsi au milieu du gué.

Sur le fond, ce projet de loi est inutile, parce qu'il met en place un régime d'exception hybride et dangereux, en pérennisant des mesures qui portent atteinte à notre droit commun. Et cela, j'en suis désolée, monsieur le ministre, mais nous n'en voulons pas !

Une maladie qui ne rentre pas dans les cases actuelles de notre système de réparation

Fonds d'indemnisation pour les victimes du Covid-19

25 juin 2020

Madame la présidente, monsieur le secrétaire d'État, mes chers collègues, la crise de la Covid-19 a mis en lumière les « héros en blouse blanche » applaudis tous les soirs à 20 heures. Mais leurs efforts n'ont pas été sans risque : un grand nombre d'entre eux ont été contaminés. Certains ont conservé des séquelles, tandis que d'autres sont malheureusement décédés.

Au 11 juin dernier, on dénombrait 30 675 cas de contamination dans les établissements de santé ; 84 % des personnes concernées étaient des professionnels de santé et près de 10 % des professionnels non soignants. Parmi les soignants et soignantes, 29 % étaient des infirmières et infirmiers et 24 % des aides-soignantes et aides-soignants. Nous espérons que les efforts et les sacrifices de ces femmes et de ces hommes ne seront pas oubliés lors du Ségur de la santé.

De même, lorsque la République rendra hommage aux victimes, il ne faudra pas oublier de citer les seize professionnels de santé décédés en essayant de sauver la vie des autres.

Cela étant, les personnels hospitaliers n'ont pas été les seuls à prendre des risques durant la pandémie en poursuivant leur activité. Il y a également eu les pompiers, les policiers, les caissières des magasins d'alimentation, les livreurs des plateformes, les égoutiers, les postiers, les éboueurs et l'ensemble des travailleuses et des travailleurs qui ont œuvré pour le pays, eux aussi au péril de leur santé, parfois de leur vie.

Permettez-moi d'avoir une pensée particulière pour ces intérimaires envoyés en première ligne, souvent sans protection particulière, sans formation aux gestes de sécurité ou sanitaires, que ce soit chez Amazon ou sur les plateformes logistiques, pour ne citer que ces deux exemples.

À ce titre, chers collègues du groupe socialiste et républicain, la proposition de mettre à contribution les géants du numérique pour financer le dispositif paraît tout à fait pertinente. Certaines de ces entreprises ont profité de la pandémie en réalisant un chiffre d'affaires exceptionnel tout en laissant leurs salariés sans dispositif de protection.

L'enjeu est donc d'accorder reconnaissance et réparation à toutes les victimes de la Covid-19 – salariés du privé, fonctionnaires, indépendants ou bénévoles, quel que soit leur statut – qui ont apporté leur aide dans la lutte contre l'épidémie et qui en gardent de graves séquelles. C'est l'objet de cette proposition de loi créant un fonds d'indemnisation spécifique pour l'ensemble des victimes de la Covid-19.

Ce texte vise à trouver une solution face à une situation exceptionnelle, pour laquelle notre système actuel de réparation des maladies professionnelles ne semble pas adapté. Actuellement, il faut en moyenne huit mois pour qu'une demande de reconnaissance d'une pathologie non inscrite au tableau des maladies professionnelles – c'est le cas de la Covid-19 – aboutisse, et la réparation n'est jamais intégrale.

S'ajoutent des difficultés spécifiques, dont l'absence de tests au début de la pandémie, qui compliquent encore l'établissement du lien direct de la maladie avec l'exposition professionnelle.

Enfin, cette pandémie aveugle a touché à la fois des fonctionnaires, des salariés, des travailleurs indépendants et des bénévoles, catégories pour lesquelles les voies de reconnaissance des risques professionnels sont multiples.

La solution préconisée par nos collègues socialistes afin de ne pas décourager les victimes d'une maladie qui n'entre pas dans les cases de notre système de réparation actuel nous semble judicieuse.

Toutefois – j'insiste sur ce point –, selon nous, la création de ce fonds doit aller de pair avec la reconnaissance de la Covid-19 comme maladie professionnelle. C'est une revendication de l'ensemble des organisations syndicales et des associations de victimes, comme la coordination des associations des victimes de l'amiante et de maladies professionnelles (Cavam), l'Association nationale de défense des victimes de l'amiante et autres maladies professionnelles (Andeva) et la Fédération nationale des accidentés de la vie et des handicapés (Fnath).

J'ai d'ailleurs sous les yeux un courrier que m'ont adressé l'association Covid-19 Grand Est, le comité de défense des travailleurs frontaliers de Moselle, l'association de défense des victimes de l'amiante et autres maladies professionnelles (Adevat-ANP) et le docteur Lucien Privet. Ils demandent que la Covid-19 soit inscrite au tableau 76 des maladies professionnelles, car « si elle n'est pas inscrite dans un tableau, une reconnaissance au titre d'une maladie professionnelle d'une pathologie Covid-19 s'apparentera à une mission impossible ».

Les élus de notre groupe avaient déposé un amendement tendant à inscrire la Covid-19 dans le tableau de classification des maladies professionnelles, mais il a été jugé irrecevable au titre de l'article 40 de la Constitution, ce qui m'attriste.

Selon nous, ce texte représente une avancée pour les victimes, même si nous avons quelques critiques à formuler.

Tout d'abord, nous aurions préféré que la gouvernance du fonds de réparation soit confiée au fonds d'indemnisation des victimes de l'amiante, au sein duquel sont représentées les organisations de victimes, comme l'Andeva et la Fnath, sachant que, dans sa composition actuelle, l'Oniam n'accorde qu'une place très minoritaire aux organisations syndicales : il est loin d'être paritaire.

En outre, nous nous inquiétons du message potentiellement adressé au patronat, qui se plaint beaucoup de sa contribution à la branche accidents du travail-maladies professionnelles. Il ne faudrait pas envoyer, même involontairement, un signal de délaissement de cette branche au profit de fonds spécifiques pris en charge par d'autres acteurs.

Mme la présidente. Il faut conclure, ma chère collègue.

Mme Michelle Gréaume. Enfin, la complexité du processus actuel de reconnaissance d'une maladie professionnelle doit nous amener à lancer une réflexion globale pour en améliorer l'accès, réduire les délais et accorder aux victimes une meilleure réparation.

Les membres du groupe CRCE voteront ce texte, qui va dans le sens du progrès pour les victimes directes ou indirectes de l'épidémie, tout en rappelant la nécessité de reconnaître la Covid-19 comme maladie professionnelle.

Une telle commission d'enquête est indispensable

Évaluation des politiques publiques face aux grandes pandémies

30 juin 2020

Monsieur le président, mes chers collègues, je tiens tout d'abord à saluer l'initiative du Sénat et de son président de créer, au sein de la Haute Assemblée, une commission d'enquête sur les politiques publiques menées durant la pandémie de Covid-19 pour en tirer toutes les conclusions pour l'avenir de notre pays.

Une telle commission d'enquête est indispensable pour comprendre les défaillances de notre système de santé, en particulier celles des missions des agences régionales de santé, mais aussi du pilotage national et de la gestion des stocks de médicaments et fournitures médicales.

Notre objectif doit être non pas de recopier le travail de nos collègues députés, mais d'y apporter un éclairage complémentaire sous le prisme de nos élus locaux qui ont été en première ligne durant la pandémie.

Nous espérons que cette commission sénatoriale permettra de mettre en lumière un certain nombre de fragilités de notre système de santé dont l'origine remonte aux gouvernements précédents et actuel.

La pandémie a apporté un terrible démenti aux politiques publiques qui ont œuvré avec obstination à l'affaiblissement de notre système de santé et des infrastructures publiques de soin. Elle a mis à mal notre souveraineté sanitaire, comme le révèlent de manière dramatique les difficultés de notre industrie pharmaceutique à éviter les ruptures de stock de médicaments. Par conséquent, elle a permis de démontrer l'erreur de ceux qui ont pensé profitable de soumettre à la logique du marché la production française et européenne de matériel médical.

Enfin, j'espère que la commission d'enquête soulignera l'importance de couvrir les dépenses de santé au niveau des besoins réels des hôpitaux. Sur ce point, la proposition de résolution ouvre la perspective d'une réorganisation d'ensemble de notre système de santé.

Je le rappelle, 5 milliards d'euros ont été supprimés du budget de la santé dans la loi de financement de la sécurité sociale pour 2020, dont 1 milliard au détriment de l'hôpital public. En vingt ans, 100 000 lits ont disparu, dont 17 500 au cours des six dernières années.

Notre objectif n'est pas de faire le bilan politique de l'action gouvernementale. Les élections sont et seront seules juges de l'action menée par l'exécutif : les résultats des municipales de dimanche semblent nous donner un aperçu de ce jugement.

Sans esprit partisan, cette commission d'enquête permettra de faire la lumière sur les dysfonctionnements et leur origine, d'identifier les responsabilités et de mieux appréhender les moyens efficaces de lutte contre la pandémie qui nous frappe. Celle-ci risque en effet de perdurer et de se reproduire, comme nous l'assurent malheureusement nombre de spécialistes.

L'État fait payer à la sécurité sociale les décisions prises pendant la crise

Dettes sociale et à autonomie : exception d'irrecevabilité

1er juillet 2020

Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'État, mes chers collègues, depuis trente ans, les gouvernements successifs soutenus par le patronat n'ont eu de cesse de stigmatiser le « trou abyssal de la dette de la sécurité sociale ».

Cette dette, sciemment entretenue, quelle est-elle et surtout d'où vient-elle ?

La dette sociale est le résultat des politiques de diminution des ressources de la sécurité sociale davantage que de l'augmentation des dépenses.

La crise du covid-19 a entraîné une augmentation des dépenses publiques, avec la prise en charge de l'activité partielle pour les entreprises, les reports de charges financières et les exonérations de cotisations sociales.

Cette dette correspond en réalité au coût des décisions prises par le Gouvernement durant l'épidémie de covid-19 et à ses conséquences pour les années à venir.

Plutôt que d'en assumer la responsabilité, le Gouvernement a préféré transférer la facture des politiques publiques au budget de la sécurité sociale. Pour le dire autrement, l'État, qui pioche déjà chaque année dans le porte-monnaie de la sécu, a décidé d'inscrire directement en haut de la facture du covid-19 le nom de la sécurité sociale. Non seulement un tel procédé contrevient à la répartition des missions régaliennes et de la sécurité sociale, mais ce transfert de dette est une mauvaise opération comptable.

Le Gouvernement aurait pu faire assumer la dette sociale par l'État : il s'agit d'une dette exceptionnelle résultant, non pas d'une mauvaise gestion de la sécurité sociale, mais de décisions prises par le Gouvernement dans le cadre de la crise sanitaire.

La prise en charge par l'État de la « dette covid » serait une meilleure opération sur le plan financier, puisque la dette de l'État est gérée à très long terme à un taux avantageux. À l'inverse, la Cades rembourse les déficits cumulés par les organismes de sécurité sociale à moyen terme et dans des conditions moins avantageuses.

Ainsi, selon l'économiste Michaël Zemmour, si l'État prend en charge la « dette covid », il lui en coûtera de l'ordre de 1 milliard d'euros par an, et cette dette pourra être gérée comme une dette exceptionnelle appuyée par la politique monétaire de la Banque centrale européenne. Or le Gouvernement préfère transférer à la Caisse d'amortissement de la dette sociale une dette de 136 milliards d'euros, dont 31 milliards d'euros viennent de la reprise de déficits passés et 92 milliards d'euros sont destinés à couvrir les déficits des années futures. Les 13 milliards d'euros restants ne correspondent à aucun déficit, mais à la prise en charge d'un tiers de la dette des hôpitaux.

On a tant mélangé les circuits de financement entre l'État et la sécurité sociale, en compensant les exonérations de cotisations par des ponctions de TVA, que les parois des deux budgets ne sont plus étanches.

Le Gouvernement utilise la confusion des dépenses sociales pour faire discrètement payer à la sécurité sociale les décisions prises durant la crise du covid-19. Pourtant, la « dette covid » concerne toute la Nation. En ce sens, elle doit être gérée par l'État. Nous ne sommes pas les seuls à le dire : le Haut Conseil du financement de la protection sociale et la Fédération hospitalière de France suggèrent que l'État assume cette dette dans un dispositif spécifique à long terme.

Le projet de loi organique remet en cause l'autonomie financière de la sécurité sociale, l'autonomie de sa gouvernance, l'autonomie de son mode de fonctionnement et enfin l'autonomie de son mode de financement.

Le Gouvernement remet en cause l'autonomie financière de la sécurité sociale en refusant de compenser les pertes de recettes dues aux exonérations de cotisations sociales des entreprises qu'il a lui-même décidées. Ainsi, ce sont 30 milliards d'euros de pertes de recettes, qui, du fait des reports de cotisations et contributions sociales, sont transférés à la sécurité sociale. Il faut y ajouter entre 15 milliards et 20 milliards d'euros de recettes en moins, en raison de la diminution des cotisations sociales engendrée par la baisse d'activité et le recours au chômage partiel. Enfin, 8 milliards d'euros de l'assurance maladie sont transférés, alors qu'il s'agit du budget de l'agence Santé publique France pour reconstituer ses stocks stratégiques, du versement de primes au personnel des établissements publics de santé comme des Ehpad et de l'augmentation des indemnités journalières, étendues aux personnes contraintes de garder leurs enfants.

En résumé, l'autonomie financière de la sécurité sociale est remise en cause après le transfert d'une dette dont près de la moitié devrait être affectée au budget de l'État.

La droite sénatoriale est allée plus loin dans la logique uniquement comptable de la sécurité sociale, car, sous prétexte de préserver les équilibres de la sécurité sociale, elle a proposé d'inscrire dans la loi organique une « règle d'or ». Cette règle d'or est la même qui justifie au niveau européen les politiques d'austérité depuis trente ans.

Avec votre règle d'or, les futures lois de financement de la sécurité sociale ne seront plus autorisées à alimenter la Cades par de nouveaux déficits. Vous pensez ainsi supprimer les déficits en les interdisant, un raisonnement simpliste qui va à contre-courant de la crise qui vient de se produire et qui devrait nous conduire à davantage de modestie en matière de certitudes économiques.

En réalité, votre objectif est d'inscrire l'austérité dans le marbre, alors que les personnels hospitaliers demandent actuellement que les hôpitaux soient enfin financés à la hauteur des besoins. C'est vous qui serez responsables, demain, des lits supprimés et des services fermés avec votre règle d'or !

Ce projet de loi est dangereux, car il remet en cause l'autonomie de la gouvernance de la sécurité sociale. En effet, cette réforme n'a pas été présentée devant l'ensemble des instances de la sécurité sociale.

Alors que nous examinons ces deux projets de loi, la commission des comptes de la sécurité sociale n'a pas encore été saisie, et le Haut Conseil du financement de la protection sociale a rendu un avis contraire.

L'affaiblissement des instances de la sécurité sociale n'est malheureusement pas nouveau, mais, avec cette réforme, le Gouvernement affiche une absence totale de prise en considération de celles-ci.

Le Gouvernement remet en cause également l'autonomie du mode de fonctionnement de la sécurité sociale, fonctionnement assis sur le paritarisme. En effet, la création de la nouvelle branche de la sécurité sociale que vous prévoyez serait assurée par le financement exclusif des assurés sociaux – travailleurs, chômeurs ou ayants droit –, sans aucune participation financière des employeurs. Or notre système trouve ses fondements dans son

financement à partir de la cotisation sociale, qui est la part socialisée du salaire mutualisé entre les salariés.

Enfin, le Gouvernement remet en cause l'autonomie du mode de financement de la sécurité sociale, celui-ci étant assuré par des cotisations et des contributions sociales. Du fait de la création de la CSG et de la progression incessante des transferts de recettes fiscales visant à compenser les exonérations de cotisations patronales, la part des cotisations sociales dans le budget de la sécurité sociale ne représentait plus que 50,7 % des recettes en 2020.

Nous assistons donc à une étatisation forcée de la sécurité sociale, qui devient une variable d'ajustement du budget de l'État, le social étant mis à contribution des orientations austéritaires du libéralisme européen. Il faut dire qu'agiter le « trou de la sécurité sociale » permet de justifier la baisse des prestations et de préparer le terrain pour réduire les pensions de retraite lors de la future réforme !

La seconde partie de ce projet de loi concerne la perte d'autonomie. Vaste sujet ! Les députés de La République En Marche ont estimé possible de créer ex nihilo une nouvelle branche dédiée à la perte d'autonomie, alors que le texte initial prévoyait seulement d'établir le diagnostic de son éventuelle faisabilité. Il s'agit donc d'un coup de communication du Gouvernement, qui a mis la charrue devant les bœufs. Le rapport Libault de mars 2019 prônait la création d'un cinquième risque, mais s'opposait à la création d'une cinquième branche, considérant que confier sa gestion à une branche de sécurité sociale « impliquerait l'effacement du département et le transfert de la gestion des prestations à un des réseaux existants de caisses locales ». Nous nous étonnons que la droite sénatoriale soit favorable à une telle disposition, puisqu'elle n'est pas revenue dessus en commission des affaires sociales.

Nous proposons pour notre part que le service public de l'autonomie soit intégré dans un grand service public de santé et de l'action sociale, dont le financement serait assuré par l'arrêt des exonérations de cotisations sociales ainsi que par la création d'une contribution de solidarité sur les actionnaires – c'est une proposition de notre groupe depuis 2015, visant à faire contribuer les revenus financiers au financement de la CNSA afin de revaloriser les salaires de l'aide à domicile.

Je rappelle que les services d'aide à domicile ont été exemplaires durant cette crise, alors que les personnels connaissent des conditions de travail extrêmement difficiles et pénibles ainsi qu'une faible rémunération. Le Gouvernement a renvoyé aux départements la responsabilité d'assurer le paiement d'une prime aux personnels de l'aide à domicile, alors que les dotations aux collectivités ont diminué de 30 milliards d'euros en 2020.

Avec votre projet de loi, vous bafouez le principe d'autonomie organique et financière reconnu par notre législation républicaine, je veux parler notamment de l'article 13 de la déclaration de 1789 et du huitième alinéa du préambule de la Constitution de 1946.

Ces deux projets de loi vont plomber pour des années notre système de protection sociale

Dettes sociale et à l'autonomie

1er juillet 2020

Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'État, mes chers collègues, après les différents projets de loi sur l'état d'urgence sanitaire et leur flot d'ordonnances, et alors que nous sortons tout juste d'un épisode particulièrement traumatisant pour nos concitoyennes et nos concitoyens, les deux projets de loi organique et ordinaire qui nous sont soumis vont ni plus ni moins que plomber pour des années notre système de protection sociale.

Alors que la sécurité sociale soldait son déficit, au prix d'une compression de ses dépenses depuis plusieurs années, voilà que vous lui faites porter un nouveau fardeau immensément lourd – 136 milliards d'euros –, et ce de façon totalement injuste. En effet, comment justifier que cette somme, correspondant en grande partie à la dette liée au covid-19, soit transférée à la Cades et pas reprise par l'État ? Comment justifier que ces 136 milliards d'euros vont être, en réalité, supportés et financés par les contribuables à travers la CSG et la CRDS, dont on sait pertinemment que ce ne sont pas des impôts progressifs ?

Le Gouvernement, face à une situation d'ampleur exceptionnelle, fait le choix de se défausser et de confier ce gouffre financier à un organisme social. C'est d'autant plus insupportable que ces 136 milliards d'euros sont dus en grande partie au confinement généralisé de la population pendant deux mois, ce qui ne relève absolument pas de la responsabilité de la Cades.

Si la pandémie explique pour une part ce confinement, la décision prise s'explique, au fond, par la tension qui pesait sur notre système hospitalier et son incapacité à faire face à l'afflux des patients. Or cette réalité douloureuse est la résultante de choix politiques assumés par le Gouvernement et ceux qui l'ont précédé : 10 milliards d'euros de restrictions budgétaires draconiennes en sept ans, réalisées sur le dos des hôpitaux, des milliers de lits fermés, des suppressions d'emplois à tour de bras.

Mais regardons de plus près comment se déclinent ces 136 milliards d'euros de dette : une partie, à savoir 13 milliards d'euros, provient de la dette hospitalière. Or, sur la quasi-totalité des travées de la Haute Assemblée, nous sommes d'accord : les dépenses d'investissement des hôpitaux relèvent de l'État, et non de la sécurité sociale. Certes, notre commission des affaires sociales a supprimé ce dispositif, mais permettez-moi de dénoncer à la fois les mensonges du Gouvernement et son tour de passe-passe. En novembre dernier, le Premier ministre, après plus de neuf mois de grève de l'ensemble des services d'urgence de France, avait annoncé la reprise d'un tiers de la dette des hôpitaux par l'État et non par la sécurité sociale, comme vous vous apprêtez à le faire.

Si je résume : vous transférez aux hôpitaux la dette que vous étiez censé reprendre à ces mêmes hôpitaux ! Encore une fois, alors que la Cades est alimentée par la CRDS et la CSG, nous considérons que ce n'est pas à nos concitoyennes et nos concitoyens de payer la crise liée au covid-19 ni les dettes hospitalières fabriquées par les gouvernements successifs. D'autant que, comme on l'a rappelé, les conditions dans lesquelles la Cades peut emprunter sont bien moins favorables que celles de l'État. C'est donc un choix aberrant économiquement, sauf à justifier de futures restrictions budgétaires. Alors que la crise sanitaire a démontré qu'il était plus que jamais indispensable de consolider notre système de protection sociale, vous lui imposez, une fois encore, une surcharge

financière indue et mortifère.

Pour faire passer ce mauvais coup, vous faites semblant de tirer des leçons de la crise vécue par les personnes en perte d'autonomie dans les Ehpad ou à domicile. Vous allez donc créer une cinquième branche de la sécurité sociale. Mais pour quoi faire, monsieur le secrétaire d'État ?

La sécurité sociale a été créée en 1945 par Ambroise Croizat et Pierre Laroque : c'est un système de protection sociale qui couvre toute une vie, de la naissance à la mort, avec tous ses aléas. De notre côté, nous considérons que la perte d'autonomie, que ce soient les personnes en situation de handicap ou les personnes âgées, est liée à l'état de santé et, donc, que les dépenses doivent relever d'une branche existante, celle de l'assurance maladie.

J'en profite d'ailleurs pour redire, ici, que nous soutenons la prise en charge à 100 % de l'ensemble des soins des assurés sociaux, avec les financements nécessaires pour y parvenir. Nous proposons que la branche maladie prenne en charge la perte d'autonomie, d'autant plus que cette branche est financée par les cotisations sociales, et non par l'impôt, comme vous semblez vouloir le faire dans votre projet de loi, même si tout cela est encore très flou.

Nous nous opposons à cette fiscalisation et à cette privatisation de la sécurité sociale, tout comme nous nous opposons à la non-compensation par l'État des exonérations de cotisations. Pour rappel, vous avez voté 66 milliards d'euros d'allègements l'an dernier, soit la moitié pile de la dette que vous appelez « sociale ».

Bien entendu, nous ne sommes pas pour le statu quo. À l'inverse de cette cinquième branche qui dénature notre modèle social, nous proposons, comme l'a expliqué ma collègue Cathy Apourceau-Poly, la création d'un grand service public national de la perte d'autonomie et de l'accompagnement, incluant les établissements médico-sociaux et les aides à domicile. Ce service public national aurait pour vocation de revaloriser tous ces métiers, dont chacun a enfin pris conscience de l'importance durant la pandémie. Tous ces salariés, majoritairement des femmes, d'ordinaire invisibilisés et maltraités par la société, ont fait tourner le pays en étant en première ligne pendant le confinement.

Comment votre cinquième branche, dont nous débattons à nouveau lors du prochain projet de loi de financement de la sécurité sociale, pourrait-elle prendre réellement en compte l'ensemble des personnels exerçant des métiers d'aide à la personne, quand on voit le faible financement annoncé, à savoir 2,3 milliards d'euros à l'horizon de 2024 ? Permettez-moi de citer le rapport Libault, qui a notamment souligné combien les enjeux liés au grand âge étaient exponentiels et estimé à 10 milliards d'euros le besoin de ressources supplémentaires en 2030.

Pour répondre à ces défis, la sécurité sociale a besoin de financements, de recettes nouvelles.

Monsieur le secrétaire d'État, inspirez-vous des propositions figurant dans notre proposition de loi portant mesures d'urgence pour la santé et les hôpitaux, élaborée avec des professionnels de la santé et du secteur médico-social, des syndicalistes, des usagers et des membres des directions, lors de notre tour de France des hôpitaux et des Ehpad.

Il est temps de changer d'orientation politique et d'écouter celles et ceux qui sauvent des vies, s'occupent de nos aînés. Ils ne réclament ni médailles ni chèques-vacances, mais la reconnaissance de leur métier. Ils veulent qu'on les respecte, ainsi que leurs patients.

Le temps presse, parce que la prise en charge de nos aînés est un marché juteux et que le secteur assurantiel est déjà sur les rangs pour financer cette cinquième branche. Ce n'est pas notre conception, vous l'aurez compris : nous sommes profondément hostiles à la marchandisation des services à la personne et de notre système de protection

sociale. Vous ne serez donc pas surpris si notre groupe vote contre ces deux projets de loi.

Nous n'avons pas la même vision de société que le gouvernement ou la droite sénatoriale

Dette sociale et à autonomie : explication de vote

1er juillet 2020

On a bien vu, cette discussion a été l'occasion d'un débat projet contre projet. De fait, au-delà de la question de la dette sociale ou de l'autonomie, ce sont bien des projets de société qui s'affrontent. Le nôtre est évidemment complètement différent de celui du Gouvernement ou de celui de la droite sénatoriale.

Nous regrettons que vous soyez restés complètement sourds après la crise du Covid-19. Pendant la crise, tout le monde applaudissait le personnel soignant, on voulait distribuer les médailles à tour de bras, mais quand il faut renforcer les services publics et s'opposer aux politiques d'austérité, il n'y a plus personne... Les votes ne correspondent pas aux paroles.

L'échec de trente années de libéralisme durant lesquelles le service public s'est réduit comme peau de chagrin ne semble pas encore suffire aux partisans de la baisse des dépenses publiques.

L'urgence est à la relance de notre pays par le renforcement des services publics, mais vous préférez poursuivre dans la voie des exonérations de cotisations sociales, qui ont fait perdre 90 milliards d'euros à la sécurité sociale cette année, en ajoutant les allègements généraux. C'est quasiment le montant de la dette que l'État essaie de refiler à la sécurité sociale...

Il faut bien le dire, ces deux textes préparent un avenir désastreux pour notre système de protection sociale, avec une contraction supplémentaire des dépenses de santé, demain, pour rembourser la dette et une branche perte d'autonomie complètement vide, financée par les assurés sociaux eux-mêmes.

Bref, comme l'a dit notre collègue Pierre Dharréville à l'Assemblée nationale, il s'agit d'une « belle opération publicitaire, loin de l'histoire de la sécurité sociale », qui est celle d'un grand mouvement d'appropriation et de construction communes.

Nous allons donc voter contre ce projet de loi. C'est un immense gâchis. Hier encore, nous participions aux manifestations. Les attentes sont énormes, les salaires très bas. Les soignants espéraient autre chose de votre part. Vous n'êtes vraiment pas à la hauteur des attentes de nos populations !

Ce texte témoigne d'une volonté de contrôler la contestation sociale

Sortie de l'état d'urgence sanitaire : nouvelle lecture

2 juillet 2020

Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'État, mes chers collègues, si le principe même de la navette parlementaire a un sens et ne se résume pas à une posture politicienne, il faut laisser du temps au débat, afin de pouvoir peser les arguments des uns et des autres, au Sénat comme à l'Assemblée nationale.

Hier en fin d'après-midi, le compte rendu intégral de la nouvelle lecture de ce projet de loi à l'Assemblée nationale, qui s'est tenue le 30 juin, n'était toujours pas en ligne. Par conséquent, pourquoi cette précipitation, alors que l'état d'urgence sanitaire se termine le 10 juillet ?

En première lecture au Sénat, le 22 juin dernier, j'avais voté sans hésitation contre ce projet de loi qui crée une nouvelle catégorie d'état d'exception, la « sortie » d'état d'urgence sanitaire, durant laquelle des restrictions, des interdictions, des réglementations exorbitantes du droit commun subsistent.

J'avais alors dénoncé avec force le projet originel du Gouvernement, qui permettait au Premier ministre de restreindre de manière arbitraire les libertés publiques jusqu'au 30 octobre prochain, sans que le Parlement ait à se prononcer de nouveau.

Alors qu'à l'annonce de ce projet de loi la majorité sénatoriale avait élevé le ton, en particulier par la voix de M. le président de la commission des lois, elle s'est au bout du compte arrêtée au milieu du gué, en supprimant la possibilité d'interdire les manifestations, mais en maintenant celle de réglementer les libertés publiques. Or chacun sait qu'une réglementation excessive, tatillonne, peut entraîner une grande restriction de droits pourtant constitutionnellement fondés.

Lors de la commission mixte paritaire, la majorité de l'Assemblée nationale n'a pas cédé sur ce qui constitue pour elle l'essentiel. En effet, elle a réintroduit la possibilité d'interdire l'exercice de certaines libertés publiques, en premier lieu les libertés de circulation et de réunion. Certes, elle a conditionné ces nouvelles interdictions à un cadre géographique limité, mais cela change-t-il vraiment quelque chose ?

À cette étape de la discussion, la commission des lois du Sénat a adopté une posture plus radicale sur la forme, en déposant une motion tendant à opposer la question préalable. Je le répète, pourquoi ne pas avoir rejeté ce texte d'emblée, dès la première lecture, d'autant que nous connaissons l'aveuglement de la majorité qui soutient sans faillir Emmanuel Macron à l'Assemblée nationale ? Pourquoi ce projet de loi, alors que l'article L. 3131-1 du code de la santé publique accorde des pouvoirs très larges au ministre de la santé en cas de circonstances exceptionnelles ?

Comment ne pas s'interroger sur l'obstination du pouvoir exécutif à vouloir maintenir cette situation dangereuse pour notre liberté ? Comment ne pas y voir la volonté de garder les moyens de contrôler la contestation sociale qui ne manquera pas de se développer, tant la violence de la crise s'abat sur les plus défavorisés, sur les salariés, tant l'absence de réponse aux légitimes revendications des personnels soignants choque ?

Oui, il faut un état d'urgence, monsieur le secrétaire d'État, mais un état d'urgence sociale, pour accompagner les

victimes sanitaires et économiques de la crise de la covid-19. L'interdiction des licenciements, l'augmentation des salaires et des minimas sociaux, le blocage des prix dans l'alimentation ou l'énergie sont des exemples de mesures à prendre dans ce cadre. Bien évidemment, vous n'évoquez pas cette urgence-là... Allez-vous enfin renoncer à votre réforme injuste de l'assurance chômage ? Sur ce point, je crois véritablement qu'il y a urgence ; il en va de même pour la réforme des retraites.

Nous voterions contre ce projet de loi si sa nouvelle lecture allait jusqu'à son terme, mais nous voterons la motion tendant à opposer la question préalable déposée par la commission des lois, même si nous avons des divergences avec sa majorité.

Un nouveau chemin... dans le même sillon que l'ancien

Troisième projet de loi de finances rectificative pour 2020

16 juillet 2020

Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, nous ne voyons, dans nombre d'indicateurs jugés positifs par le Gouvernement, que des signes préoccupants !

Les indicateurs de santé publique, tout d'abord, font état d'une remontée des hospitalisations et des cas de contamination par le covid-19.

Les indicateurs économiques, ensuite, évoquent une récession de 11 % pour 2020. Vous n'allez pas me dire que la situation est positive quand on nous annonce la suppression au minimum de 800 000 emplois d'ici à la fin de l'année, sans parler des plans sociaux qui commencent à pleuvoir, qu'il s'agisse de Nokia, d'Air France, d'Airbus, de Sanofi ou de la grande distribution !

Les indicateurs de cohésion sociale sont également des alertes sérieuses puisqu'ils montrent que le nombre de demandeurs d'emploi et des allocataires du revenu de solidarité active explose. Il faudra bientôt y ajouter les travailleurs saisonniers, affectés par la baisse de la fréquentation touristique, et l'arrivée au mois de septembre de 800 000 jeunes sur le marché de l'emploi.

Si l'on y adjoint la très faible participation lors des élections municipales, nous nous trouvons face à un parfait cocktail explosif d'une crise de sens et d'unité populaire, donc d'une crise politique sur fond de confinement de la démocratie !

Comment le Gouvernement et le Président de la République envisagent-ils de répondre à la crise ? Reprendront-ils le guidon ou continueront-ils de pédaler droit dans le mur ?

Le 14 juillet, le chef de l'État nous a délivré son message pour tracer le nouveau chemin, un « nouveau chemin » qui s'inscrit finalement dans les mêmes sillons que l'ancien ! Avec toute la considération que je dois à MM. Le Maire et Dussopt, pour baisser le coût du capital, on prend les mêmes et on recommence ! (Sourires sur les travées du groupe CRCE.)

Il ne s'agira ni d'un tournant social ni d'un tournant écologique. Il ne sera pas question non plus de revenir sur les cadeaux fiscaux aux plus riches, mais il faudra en revanche travailler plus et faire payer encore une fois les salariés et les retraités de ce pays !

M. Albéric de Montgolfier, rapporteur général de la commission des finances. Oui, c'est vrai !

M. Pascal Savoldelli. Ce que révèle surtout cette intervention présidentielle, par ailleurs on ne peut plus paternaliste, c'est que le Gouvernement continue de privilégier la communication politique du « en même temps » au détriment de l'action politique.

Avec ce troisième PLFR et les annonces dites de soutien ou de relance, nous en avons la parfaite illustration : sur les

40 milliards d'euros prévus pour relancer différentes filières – aéronautique, automobile, tourisme –, ce sont en réalité 3 milliards d'euros qui seront effectivement traduits en crédits budgétaires.

Et le financement de ce texte repose, tout comme celui des deux précédents, sur le bon vouloir des marchés financiers, comme l'a rappelé M. le rapporteur général.

M. Éric Bocquet. Eh oui !

M. Pascal Savoldelli. Pas de nouvelles mesures fiscales, nous dites-vous. Mensonge !

La seule recette connue est la prolongation de la CRDS de 0,5 % sur les revenus : peu importe que ceux-ci soient bas ou hauts, tous les Français participeront au même niveau, pour collecter plus de 160 milliards d'euros d'ici à 2042 !

Cela dit, il aura fallu attendre un troisième texte financier pour voir un plan de soutien aux collectivités annoncé en grande pompe. Mais si l'intention est bien là, le compte n'y est pas !

Le Gouvernement a demandé au député Jean-René Cazeneuve – ce n'est pas un député communiste ! – de faire le point sur les pertes financières des collectivités. Si nous reprenons ses premiers résultats, notre collègue chiffre la perte à 7,5 milliards d'euros pour 2020 : 3,2 milliards d'euros pour le bloc communal, 3,4 milliards d'euros pour les départements et 0,9 milliard d'euros pour les régions. Ça commence mal, par rapport aux 4,5 milliards d'euros annoncés !

Mais si l'on y regarde de plus près, les choses empirent. Il y a un écart entre l'offre et la demande, entre l'argent frais que vous proposez aux collectivités et l'argent qui est vraiment mis sur la table ! Ce plan de soutien financier est un mirage, car vous ne débloquent réellement que 1,75 milliard d'euros pour les collectivités, monsieur le ministre.

Le bloc communal, à mon grand soulagement, est le plus épargné grâce à la clause de sauvegarde, qui est la bienvenue. Elle est néanmoins incomplète, puisqu'elle ne prend notamment pas en compte les pertes de recettes tarifaires.

Pour ce qui concerne les départements, qui ont tiré le signal d'alarme, vous leur avez seulement concédé des avances remboursables qui correspondent à plus de la moitié de ce plan !

Comment évoquer sincèrement à longueur de temps les territoires et ne pas voir que leurs dépenses sociales flambent ou que leur seconde ressource principale, les DMTO, risque de chuter de 35 % ? Plutôt que de pouvoir compter sur l'État, les élus départementaux sont renvoyés à l'expectative d'un possible futur rebond économique. En gros, ils doivent se débrouiller avec ça !

Mais comment voulez-vous que les départements parviennent à faire face à l'afflux d'inscriptions au RSA, aux demandes d'aide sociale de personnes licenciées par des entreprises pourtant soutenues par l'État, et qui aujourd'hui se permettent d'organiser des plans sociaux et des délocalisations en toute impunité ?

Quant aux régions, ne cherchez pas, mes chers collègues, il n'y a rien pour elles !

La réactivité et l'inventivité des collectivités territoriales ont été sans commune mesure. Elles ont permis de tenir la barre à travers la tempête du covid-19. Malgré les signaux contradictoires reçus d'en haut, voire parfois l'absence de signaux, les collectivités locales ont prouvé la solidité de l'organisation territoriale française, pourtant continuellement remise en question.

Tous les rapports le prouvent, les collectivités sont les principaux investisseurs. Quand on veut promouvoir la relance et la confiance, il importe de leur donner de la solidité financière.

La confiance des Françaises et des Français appelle un nouveau chemin d'égalité sociale et territoriale. Ce projet de loi de finances rectificative n'est pas à la hauteur. C'est la raison pour laquelle nous ne le voterons pas. Pour les élus du groupe communiste républicain citoyen et écologiste, la confiance n'est pas une forme de paresse ; c'est une exigence de la conscience !

Taxons les riches, ils peuvent l'être

Troisième projet de loi de finances rectificative pour 2020 : Articles additionnels après l'article 2 C

17 juillet 2020

Cet amendement vise à instaurer un nouveau barème de l'impôt sur le revenu de onze tranches, contre cinq aujourd'hui, et un taux d'imposition maximal de 60 %, contre 45 % aujourd'hui, pour les foyers fiscaux qui bénéficient d'un revenu fiscal de 200 000 euros ou plus. Seraient concernés environ 160 000 foyers fiscaux, soit 0,5 % du total.

On nous dit qu'une telle proposition va à contre-courant. De quel courant ? Je ne le sais pas !

Selon un récent sondage, plus de 75 % des Français souhaitent que les riches soient davantage taxés au sortir de cette pandémie.

M. Philippe Dallier. Ainsi formulé, c'est sûr ! Ce genre de sondage...

M. Éric Bocquet. C'est vous qui êtes à contre-courant !

Plus des trois quarts des Français interrogés sont favorables à une telle mesure. C'est le cas de 86 % des sympathisants de gauche, de 60 % des sympathisants des Républicains et même de 57 % des sympathisants de La République en Marche. Ce n'est pas inintéressant.

Par ailleurs, le 13 juillet dernier, 83 millionnaires du monde entier ont signé une lettre ouverte dans laquelle ils demandent à être davantage taxés.

M. Philippe Dallier. Votre amendement ne vise pas ces millionnaires !

M. Éric Bocquet. Ils ne sont pas devenus fous, ne souffrent pas d'un effet collatéral de la pandémie.

Ils expliquent dans leur appel : « Nous avons une dette énorme envers les gens qui travaillent en première ligne dans cette bataille globale. Des salariés essentiels sont largement sous-payés pour la charge qu'ils portent. À l'avant-garde de ce combat se trouvent nos personnels soignants, dont 70 % sont des femmes. Ils affrontent le virus mortel chaque jour, tout en assumant la plus grande responsabilité pour le travail à la maison non rémunéré. Le risque que ces personnes courageuses prennent pour prendre soin de nous nous impose d'établir un véritable nouvel engagement de solidarité avec ce qui compte vraiment. Taxez-nous ! » (M. Philippe Dallier rit.) Ils terminent par cette phrase magnifique : « L'humanité est plus importante que notre argent. »

En défendant cet amendement, nous ne sommes pas à contre-courant.

Imposons le juste impôt aux grands groupes du numérique

Troisième projet de loi de finances rectificative pour 2020 : article 2

17 juillet 2020

Avec cet amendement relatif à la taxation des grands groupes du numérique, nous sommes au cœur de l'actualité. En effet, chacun sait que, cette semaine, le Tribunal de l'Union européenne a annulé l'obligation faite à Apple de rembourser 13 milliards d'euros d'impôts à la République d'Irlande. Treize milliards d'euros, c'est quand même 20 % des recettes budgétaires de la République d'Irlande ! Plus concrètement, cette somme permettrait de financer vingt hôpitaux dans ce pays de 4,5 millions d'habitants.

Nous avons débattu très souvent de ce sujet et de la nécessité d'imposer le juste impôt aux grands groupes du numérique. Un bras de fer s'est engagé, on le sait, et la bataille doit être menée sans relâche.

Nous proposons avec cet amendement d'y remédier afin que chacun apporte sa nécessaire contribution au redressement des économies mondiales.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Albéric de Montgolfier, rapporteur général de la commission des finances. Le sujet est archiconnu, et, par souci de constance, je regrette beaucoup de devoir émettre un avis défavorable.

Je serais très favorable à la mise en place de cette taxe numérique, qui nous épargnerait des arrêts comme ceux qu'a rendus par exemple le Conseil d'État, devant lequel l'administration fiscale a perdu à plusieurs reprises. De fait, si créer une telle taxe était si simple, elle l'aurait déjà fait. Simplement, il est nécessaire pour ce faire de renégocier les conventions fiscales, ce qui est un peu compliqué.

C'est la raison pour laquelle, à mon grand regret, je le répète, je demande le retrait de cet amendement. À défaut, l'avis sera défavorable.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Olivier Dussopt, ministre délégué. Même avis, pour les mêmes raisons.

En outre, M. Bocquet sait parfaitement, parce que nous avons eu l'occasion d'en débattre lors de l'examen des dernières lois de finances, que la France est un des pays pionniers en matière de taxation des géants du numérique avec la taxe sur les GAFAs, qui rapporte 350 millions d'euros.

J'ajoute que la Commission européenne a déclaré le 15 juillet dernier qu'elle examinerait la décision rendue dans l'affaire Apple et se réservait la possibilité de faire appel, dans la mesure où elle ne l'accepte visiblement pas.

Au-delà, nous considérons que la question des conventions fiscales se pose, dans les termes rappelés par le rapporteur

Il faut abroger la niche Copé

Troisième projet de loi de finances rectificative pour 2020 : article 2

17 juillet 2020

La niche Copé, c'était 4,4 milliards d'euros en 2017, 7 milliards en 2018, et 5 milliards en 2019. Et l'on nous dit que ce n'est pas le moment d'y toucher ! Mais c'est bien dans le cadre de ce projet de loi de finances rectificative que le Gouvernement – là, ce n'est pas le Sénat, et chacun se déterminera – a prévu de prolonger la CRDS !

Ainsi, d'un côté, on décide de conserver ces niches qui profitent à une partie de nos concitoyens qui ne sont pas les plus en difficulté, tandis que, d'un autre côté, on proroge jusqu'en 2042 une taxation à 0,5 % de tous les revenus, quel que soit leur niveau. Vous croyez que c'est bien ? Est-ce là votre conception de la justice fiscale et sociale, de la juste répartition ? S'agit-il là de ce ruissellement dont vous parlez ?

C'est un débat de société : que met-on en commun ? que met-on en partage ? quels efforts doivent fournir les uns et les autres ?

On ne peut pas nous dire, d'un côté, qu'il ne faut pas toucher à la niche Copé – je vous ai cité les chiffres –, et, d'un autre côté, proroger tranquillement la CRDS jusqu'en 2042 !

Mes chers collègues, je vous l'ai dit hier, et je vous le redis aujourd'hui, sans esprit polémique : d'ici à 2042, cette prorogation représentera 165 milliards d'euros, soit exactement 7,5 milliards par an.

C'est un choix politique assumé. Mais, comme l'on dit, « la preuve du pudding, c'est qu'on le mange ». Or la niche Copé n'a aucune efficacité et ne nous singularise aucunement par rapport aux autres pays.

Un soutien clair et déterminé doit être apporté à tous les titres de presse

Troisième projet de loi de finances rectificative pour 2020 : article 2 A

17 juillet 2020

On vient d'évoquer la situation de la presse ; je voudrais m'y arrêter un bref instant. La presse est effectivement en très grande difficulté.

Sa diffusion a été très affectée par la crise sanitaire, qu'il s'agisse de l'achat au numéro ou de la distribution des abonnements par les services postaux. Beaucoup de problèmes subsistent : il reste dans nos bureaux de poste des stocks qu'on ne peut écouler faute de personnel. Par ailleurs, la presse a subi des pertes de recettes publicitaires considérables pendant cette période.

La presse est aussi en difficulté pour des raisons plus structurelles. Un « plan filière » a d'ailleurs été élaboré par les éditeurs de presse d'information politique et générale. Permettez-moi de vous faire remarquer, monsieur le ministre, qu'il serait bon que le Gouvernement y prête un œil attentif : il y a vraiment de quoi faire ! Un groupe de travail de notre commission de la culture s'est penché sur le sujet.

Ma position est cohérente avec celle de plusieurs des orateurs qui m'ont précédée : pour reprendre les propos de M. Karoutchi, essayons de montrer qu'un tout petit début de commencement de quelque chose va venir soutenir la presse !

Eh bien, pour notre part, nous proposons d'améliorer le dispositif adopté par l'Assemblée nationale. Nous souhaitons que ce crédit d'impôt ne soit pas limité au premier abonnement souscrit. En effet, concrètement, c'est lors du renouvellement de leur abonnement que beaucoup de lecteurs font le choix de ne plus le poursuivre, notamment pour des raisons financières.

En outre, nous proposons que ce crédit d'impôt soit à hauteur de 66 % du montant de l'abonnement, de manière similaire à ce qui se pratique pour les dons à la presse depuis l'adoption de l'amendement Charb.

Le dispositif adopté par l'Assemblée nationale est extrêmement modeste ; il nous semble utile de l'améliorer. Les arguments que j'ai développés sont surtout d'ordre économique et financier, mais chacun sait que la presse est avant tout un enjeu démocratique. Dans la situation actuelle de notre pays, un soutien clair et déterminé doit être apporté à tous les titres de presse. On en prendrait quelque peu le chemin en adoptant les modifications que nous proposons dans cet amendement.

La France se classe au cinquième rang mondial pour le nombre de millionnaires

Troisième projet de loi de finances rectificative pour 2020 : article additionnel après l'article 4 quinquies

18 juillet 2020

Il n'y a plus de riches en France, dites-vous ? Selon une étude récente du magazine Capital – ce n'est pas l'Humanité ! –, notre pays compte 702 000 millionnaires, hors résidence principale. Il y en a eu 62 000 de plus l'an dernier : record mondial ! La France se classe au cinquième rang mondial pour le nombre de millionnaires ! Telle est la réalité ! Il y a 183 millionnaires de plus chaque jour. Depuis le début de cette séance, il y a une demi-heure, la France compte trois millionnaires de plus, hors résidence principale !

Mme Sophie Primas. C'est heureux !

M. Fabien Gay. Vous avez cassé l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale, mais, l'an dernier, 300 000 personnes de plus ont basculé dans l'extrême précarité : c'est aussi cela, la réalité !

Les inégalités ne cessent de se creuser depuis le début du quinquennat d'Emmanuel Macron. Elles se sont encore aggravées avec la crise du covid. À qui va-t-on faire payer la crise ? Pour notre part, depuis trois ans, nous proposons de faire contribuer les 1 % de Français les plus riches. Quant à vous, vous persistez à vouloir faire supporter le coût de la crise par les salariés les plus pauvres. Le débat politique entre nous va donc se poursuivre !

Nous pensons qu'il convient de solliciter les plus riches

Troisième projet de loi de finances rectificative pour 2020 : article additionnel après l'article 4 quinquies

18 juillet 2020

Pour faire face à l'actuelle crise sociale et économique, nous pensons qu'il convient de solliciter les plus riches.

Dès qu'on l'on parle de faire payer les riches, votre réaction est caricaturale : pour vous, ce n'est jamais le moment ! Vous êtes beaucoup plus prompts lorsqu'il s'agit de faire payer les salariés de ce pays : en une journée, l'affaire est réglée... Quand il s'agit de rétablir l'ISF ou de s'attaquer à l'évasion fiscale, en revanche, ce n'est jamais le moment ! En fin de compte, ce n'est jamais le moment, pour les riches, de mettre la main à la poche ! (Exclamations ironiques sur des travées du groupe Les Républicains.)

Mme Sophie Primas. Les riches ! Encore plus de mépris !

Mme Cathy Apourceau-Poly. Oui, madame, les riches existent, dans ce pays !

Cet amendement vise à supprimer le prélèvement forfaitaire unique (PFU), dit aussi flat tax, qui n'est rien d'autre qu'un nouveau cadeau fiscal d'environ 1 milliard d'euros accordé aux plus aisés, via la baisse de leur imposition.

Ce dispositif n'est pas justifié, le présupposé selon lequel une réduction de la fiscalité sur les dividendes diminuerait le coût du capital supporté par les entreprises n'ayant aucun fondement. C'est une réforme de plus aggravant les inégalités puisque, comme l'a rappelé Fabien Gay, ce sont les 5 % de ménages les plus aisés qui captent l'essentiel des gains permis par la création du PFU. Combiné à la baisse du taux de l'impôt sur les sociétés, le PFU contribue à inciter les dirigeants d'entreprise à percevoir leurs revenus sous forme de dividendes.

Nous allons citer à notre tour des économistes.

M. Jérôme Bascher. Marx ! (Sourires sur les travées du groupe Les Républicains.)

Mme Cathy Apourceau-Poly. Gabriel Zucman estime que le coût final de cette mesure pour le budget de l'État atteindra 10 milliards d'euros par an. La flat tax contribue à priver les entreprises de capacités d'autofinancement de leurs investissements, en les amenant à privilégier l'augmentation des revenus des actionnaires par le versement de dividendes. Ceux-ci ont atteint, en 2019, un niveau record, s'élevant à plus de 60 milliards d'euros.

Il faut en finir avec cette course accélérée au moins-disant fiscal...

M. Philippe Dallier. On est les champions du monde des prélèvements obligatoires !

Mme Cathy Apourceau-Poly. ... qui contribue à miner le consentement à l'impôt, celui-ci étant perçu comme une punition.

Ce qui enrichit le pays, c'est le travail, et non ceux qui s'enrichissent sur le travail

Troisième projet de loi de finances rectificative pour 2020 : article additionnel après l'article 4 quinquies

18 juillet 2020

Avec le PFU, nous ne parlons plus des propriétaires de 13 mètres carrés à Paris, monsieur Karoutchi, mais d'une toute autre catégorie de contribuables !

Vous nous expliquez que plus on baissera les impôts des 5 % de contribuables les plus riches, mieux cela ira. Prenons des cas concrets : Patrick Drahi crée-t-il de la richesse et de l'emploi ? On pourrait multiplier les exemples de grandes fortunes qui s'accroissent à coups de cadeaux fiscaux et de suppressions d'emplois et qui bénéficient, au travers des entreprises dont elles détiennent une part du capital, de toutes les exonérations fiscales et sociales. Tout cela pour continuer à licencier, à précariser les salariés, à s'enrichir ?

Selon vous, plus on s'enrichit, plus on enrichit son pays : la démonstration reste à faire ! Ce qui enrichit le pays, c'est le travail, et non ceux qui s'enrichissent sur le travail. Ce n'est pas la même chose !

Dans un moment de crise comme celui que nous connaissons, demander un peu de solidarité à ceux qui s'enrichissent en permanence sur le travail, c'est une question non seulement de justice fiscale, mais aussi d'efficacité économique. Si l'on continue à encourager ceux qui s'enrichissent en licenciant, en captant la richesse produite par le travail, on n'est pas près de sortir de la crise !

On pourrait résumer votre recette en ces termes : importons des riches, et tout ira mieux. S'il s'agit de riches qui exploitent le travail au lieu de développer la richesse nationale, il n'y aura pas de sortie de crise ! Votre raisonnement est donc non seulement injuste socialement, mais aussi faux économiquement.

Il convient de taxer les revenus les plus importants pour financer les politiques publiques

Troisième projet de loi de finances rectificative pour 2020 : article additionnel après l'article 4 quinquies

18 juillet 2020

Lors de sa première interview du 14 juillet, le chef de l'État a assuré que les deux années de fin de mandat seraient consacrées à la relance et à l'emploi.

Cette période exceptionnelle étant une opportunité pour la France de se réinventer, nous proposons de réinventer également notre modèle fiscal.

En effet, si notre pays est, en apparence, celui dont la fiscalité est la plus importante, en réalité, entre les multiples déductions, exonérations, abattements ou autres portes de sortie, les filets laissent passer les grosses fortunes et il ne reste finalement que les contribuables qui ne sont pas forcément les plus riches. Il y a là une injustice qui nécessite, selon nous, que l'on se réinvente.

Tel est le sens de notre amendement, qui tend à revoir la fiscalité des plus aisés. Nous proposons d'augmenter la contribution sur les revenus de celles et de ceux qui gagnent plus de 250 000 euros par an. Actuellement, une contribution exceptionnelle de 3 % des revenus est prélevée ; nous proposons de la faire passer à 8 %.
(Exclamations sur les travées du groupe Les Républicains.)

M. Philippe Dallier. Allez !

Mme Michelle Gréaume. De la même manière, celles et ceux qui ont la chance de gagner plus de 500 000 euros par an doivent actuellement s'acquitter d'une contribution exceptionnelle de 4 % ; nous proposons de la rehausser pour la fixer à 10 %. L'objectif est avant tout d'instaurer une solidarité entre les plus aisés et les plus précaires.

La crise sanitaire a démontré la nécessité d'un système de protection sociale de qualité ; par conséquent, il convient de taxer les revenus les plus importants pour financer les politiques publiques en faveur de la relance économique, sociale et écologique.

Je veux par ailleurs indiquer à M. le rapporteur général, qui prétend que nous ne parlons que de taxe, de taxe et de taxe, que le groupe CRCE n'a pas proposé que des taxes.

M. Philippe Dallier. Non, il a proposé des impôts, aussi...

Mme Michelle Gréaume. Il a également proposé l'augmentation des salaires, car les exonérations sur les bas salaires ne vont pas aider les salariés à s'en sortir. Or ce sont eux qui font tourner le pays.

Une perte considérable pour les départements

Troisième projet de loi de finances rectificative pour 2020 : article 5

18 juillet 2020

Je reviens sur un point qu'a évoqué le rapporteur général : les pertes de recettes s'élèvent, pour les départements, à 6,1 milliards d'euros, dont 4 milliards pour l'année 2020, avec une chute de 30 % des DMTO. Prenez un département comme le mien, le Val-de-Marne : à défaut de compensation, la perte sera de 100 millions d'euros. Et encore, comparé à d'autres départements, nous ne serons pas, nous, en cessation de paiement ! Mais, s'il s'agit de couvrir un tel niveau de pertes, 100 millions, nous n'en serons plus non plus à « faire des économies » : même en reprenant les idées de l'opposition, l'exécutif départemental ne trouvera jamais 100 millions d'euros d'économies, d'autant qu'une économie décidée à un moment donné ne produit pas forcément ses effets dès l'année suivante – vous le savez tous, ici, en tant qu'élus : certains choix, certaines économies n'ont d'effet que plus lointains.

Je pense à mes collègues Éliane et Fabien, élus de Seine-Saint-Denis : le nombre de bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA) y a d'ores et déjà augmenté de 10 % ! Comment va faire le département ? Le problème n'est pas de faire des avances. Le bloc communal bénéficie de compensations de la part du Gouvernement ; il faut que les départements y aient droit aussi.

Mme Cathy Apourceau-Poly et M. Pierre Ouzoulias. Bien sûr.

M. Pascal Savoldelli. Que va-t-il se passer ? On parle de relance ; or – tout le monde le sait ici – les trois niveaux de collectivités territoriales représentent 70 % de l'investissement dans notre pays. Un étranglement financier des trois niveaux de collectivités produirait donc une baisse de l'investissement, avec des conséquences sur notre économie.

Gare au double discours : on se rengorge de « territoires », de « relance », d'« emploi », d'« activité de proximité », mais va venir un moment où les choix à faire seront terribles pour notre économie. Il faut donc une compensation !

Nous maintenons par conséquent notre amendement sur les départements, dont je crains que certains d'entre eux ne se retrouvent en situation de cessation de paiement. On observe déjà que des départements ne paient plus le RSA aux caisses d'allocations familiales (CAF), et, à mon avis, ce n'est pas le bon vouloir des présidents d'exécutif qui est en cause. Vous voyez, mes chers collègues, monsieur le ministre, combien l'alerte est importante ! Nous sommes dans une situation d'urgence ; il faut la prendre en compte – je sais d'ailleurs que des échanges ont eu lieu avec l'Assemblée des départements de France

Nous nous félicitons de la présence de cette clause de sauvegarde, mais elle est incomplète

Troisième projet de loi de finances rectificative pour 2020 : article 5

18 juillet 2020

Par cet amendement, nous entendons aller plus loin dans la clause de sauvegarde prévue à cet article 5 pour le bloc communal, seule réelle mesure de soutien aux collectivités présente dans ce texte.

Nous nous félicitons de la présence de cette clause de sauvegarde, mais elle est incomplète : les comptes ne sont pas bons quand on regarde la totalité des pertes financières subies par le bloc communal. Nous proposons donc d'y ajouter les pertes de recettes liées aux redevances et droits des services.

Certaines communes sont très touchées par ces pertes de recettes tarifaires, notamment les petites communes rurales qui ont plus souvent recours à des systèmes de régie pour la gestion de leurs services que les grandes villes. Les recettes de services représentent en moyenne 11,6 % du total des recettes de fonctionnement des communes, 14 % dans les communes à vocation touristique, et jusqu'à 40 % dans une commune comme Quiberon ; je pourrais donner d'autres exemples de communes dotées de régies touristiques en zone de montagne.

Ces redevances des droits et services liées au secteur social, à la culture, aux sports et aux loisirs, ou encore au domaine périscolaire – classes vertes et classes de neige – risquent de diminuer de 25 %, soit une perte globale de 2,5 milliards d'euros, du fait des mesures de confinement. L'État doit donc compenser ces pertes aussi, pour assurer la stabilité des budgets communaux.

Le gouvernement tourne le dos à un nouveau chemin d'égalité sociale, territoriale et environnementale

Troisième projet de loi de finances rectificative pour 2020 : explication de vote

19 juillet 2020

Je veux d'abord, au nom du groupe CRCE, remercier l'ensemble du personnel du Sénat, dont le professionnalisme nous permet de travailler dans des conditions vraiment excellentes.

L'examen de ce troisième PLFR a donné lieu à de nombreux débats d'idées, que nous avons déjà eus, pour nombre d'entre eux, les années précédentes.

Nous devons revoir totalement notre système de fiscalité. Le débat a montré qu'il n'y avait pas de roue de secours aux logiques économiques et financières qui sont celles tant de la majorité actuelle que des majorités précédentes. Mes chers collègues, nous sommes face à un cocktail explosif, du fait de la dégradation des indicateurs sociaux et économiques et des tensions internationales.

Je pense sincèrement – je le dis en toute humilité – que nous ne sommes pas à la hauteur des enjeux et des défis qui sont devant nous. Pas grand-chose n'a changé. Il y a même des insolences. Ainsi, les cinq premières fortunes disposent d'un patrimoine équivalant au déficit de 2020 !

M. Philippe Dallier. Avant, c'était les cent familles ; maintenant, c'est les cinq familles...

M. Pascal Savoldelli. Notre collègue Julien Bargeton défend la politique du Président de la République, et c'est normal, mais il y a tout de même 460 milliards d'euros de déficit ! Les indicateurs sont extrêmement préoccupants.

Pour notre part, nous pensons que nous ne sommes pas engagés sur un nouveau chemin menant à plus d'égalité sociale et territoriale et d'innovation environnementale. Rien, dans les décisions prises aujourd'hui, ne nous prouve le contraire. Alors que les collectivités territoriales demandaient 7,5 milliards d'euros, seulement 4,5 milliards d'euros leur ont été donnés. Aucune des exonérations sociales qui ont été accordées aux entreprises n'est assortie de conditions. Nous avons été incapables d'imaginer la moindre recette innovante pour l'État.

Notre groupe a tout de même un motif de satisfaction, celui d'avoir obtenu, avec votre concours, mes chers collègues, la taxation des Gafam à la mesure de leurs immenses profits. Nous sommes heureux d'avoir arraché 150 millions d'euros pour la recherche scientifique. Nous nous réjouissons également de la promotion de l'égalité salariale entre les femmes et les hommes, via les exonérations sociales.

M. le président. Veuillez conclure, mon cher collègue.

M. Pascal Savoldelli. Nous ne voterons pas ce troisième PLFR. La confiance, pour nous, n'est pas une concession à la paresse.

Une goutte d'eau par rapport aux besoins essentiels de nos universités

Troisième projet de loi de finances rectificative pour 2020 : article 9

19 juillet 2020

Dans un premier temps, monsieur le ministre, le gouvernement auquel vous appartenez nous avait proposé 150 millions d'euros. Comme vous l'avez expliqué très justement et tout à fait honnêtement, l'intervention du Premier ministre vous a conduits à ajouter 50 millions d'euros dans la balance, pour permettre au Cnous de satisfaire votre engagement d'abaisser à 1 euro le coût de la restauration universitaire pour les étudiants boursiers.

Néanmoins, cela ne suffira pas. En effet, l'audit du Cnous que nous avons réalisé en mai dernier dans le cadre de la commission de la culture, sous l'autorité de Stéphane Piednoir, a fait apparaître une situation dégradée, qui doit l'être encore plus aujourd'hui. Il y a deux mois, le déficit de trésorerie se montait déjà à 200 millions d'euros !

En d'autres termes, les 200 millions d'euros prévus par l'amendement du Gouvernement suffisent juste à couvrir le déficit actuel, qui continuera d'augmenter jusqu'à la rentrée de septembre. Il en résulte que la mesure de M. Castex, à laquelle je suis absolument favorable, n'est pas financée par le dispositif proposé par le Gouvernement.

Au contraire, l'adoption de mon amendement n° 863 permettrait non seulement de combler le déficit actuel, mais aussi de couvrir les 50 millions d'euros correspondant à l'engagement du Premier ministre. Mes chers collègues, monsieur le ministre, si vous voulez être cohérents, c'est mon amendement qu'il faut adopter !

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission ?

M. Albéric de Montgolfier, rapporteur général de la commission des finances. À chaque jour suffit sa peine, si je puis dire... Je suis bien conscient qu'il faudrait davantage, mais l'ouverture de crédits proposée par le Gouvernement permet de répondre à la situation – d'une manière sans doute partielle, certes. Je vous invite donc, mon cher collègue, à retirer votre amendement au profit de celui du Gouvernement, auquel je suis favorable.

Mme la présidente. Quel est l'avis du Gouvernement sur l'amendement n° 863 ?

M. Olivier Dussopt, ministre délégué. Défavorable.

Mme la présidente. La parole est à M. Julien Bargeton, pour explication de vote.

M. Julien Bargeton. On peut toujours voir le verre à moitié vide ; on peut aussi le voir à moitié plein...

Notre groupe est particulièrement fier de voter cet amendement, qui correspond à un engagement du Premier ministre, en réponse à une demande ancienne des associations étudiantes : le repas à 1 euro réclamé par la FAGE, l'UNEF et d'autres pour les étudiants boursiers.

Cette avancée concrète, qui bénéficiera à 715 000 étudiants dès le 1er septembre prochain, va de pair avec la revalorisation des bourses, ainsi que l'aide de 200 euros qui sera versée aux 800 000 titulaires de l'aide personnalisée au logement de moins de 25 ans. Tous engagements qui méritent d'être soulignés !

Mme la présidente. La parole est à M. Pierre Ouzoulias, pour explication de vote.

M. Pierre Ouzoulias. Mes chers collègues, il faut que vous ayez une vision juste de la situation économique catastrophique dans laquelle se trouveront les universités françaises à la rentrée de septembre.

Avec les résultats exceptionnels du bac – 100 000 bacheliers supplémentaires –, nos universités doivent accueillir de 40 000 à 50 000 étudiants supplémentaires au 1er septembre. La conférence des présidents d'université, de façon consensuelle, estime, en accord avec la commission de la culture de notre assemblée, que 250 à 300 millions d'euros seraient nécessaires simplement pour faire la rentrée. Elle prévient : « Nous sommes arrivés à la limite du système. » Elle demande, de façon très solennelle, une réunion d'urgence au plus haut sommet de l'État. Eh oui, mes chers collègues, nous en sommes là !

Je vous le redis donc : les 200 millions d'euros prévus par le Gouvernement sont une goutte d'eau par rapport aux besoins essentiels de nos universités. Sans moyens supplémentaires, elles n'arriveront pas à faire la rentrée !

150 millions d'euros en plus pour la recherche publique

Troisième projet de loi de finances rectificative pour 2020 : article 9

19 juillet 2020

Cet amendement vise à abonder les moyens de la recherche publique, notamment de ses deux grands opérateurs, le CNRS et l'Inserm.

Mes chers collègues, il faut que vous compreniez bien dans quelle situation paradoxale se trouve la recherche française. Nos collègues allemands, pour ne prendre que cet exemple, ont investi 4 milliards d'euros dans la recherche médicale, pour trouver un vaccin et des thérapies. Dans notre pays, le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, pour l'instant, n'a mobilisé que 50 millions d'euros, sur ses réserves. En d'autres termes, il n'y a pas eu d'abondement par l'État du budget du ministère en faveur de la recherche médicale.

Alors que nos citoyens demandent à la science de leur proposer demain, pour sortir de cette pandémie, des solutions thérapeutiques et un vaccin, notre pays n'investit pas dans cette recherche. C'est absolument catastrophique !

Par ailleurs, je tiens à souligner une aporie du Gouvernement : il nous explique qu'il va investir massivement dans la recherche – 28 milliards d'euros en dix ans –, mais il est incapable, l'année de la pandémie, de prévoir des crédits pour la recherche sur les thérapies et un vaccin... C'est complètement absurde !

Monsieur le ministre, si le Gouvernement estime, comme la ministre de la recherche l'a affirmé hier à 8 heures 43 sur une radio nationale, que l'investissement dans la recherche est une nécessité absolue, pourquoi ne pas commencer en 2020, année de la pandémie ? Pourquoi reporter l'effort financier dont nous avons besoin maintenant ?

Le projet de loi de finances rectificative prévoit 85 millions d'euros pour la recherche aéronautique et 30 millions d'euros pour Bpifrance, dont 10 millions d'euros pour les batteries. Il y a donc bien de l'argent pour la recherche : mais, si j'aime beaucoup l'aéronautique et les batteries, je ne pense pas que ce soient elles qui nous sauveront face à la pandémie...

Je ne comprends pas pourquoi vous faites le choix politique de réinjecter presque 100 millions d'euros sur des recherches qui peuvent être différées en 2021, alors que vous ne prévoyez pas, maintenant, les crédits indispensables pour faire face à la pandémie !

Mme Cathy Apourceau-Poly. Très bien !

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission ?

M. Albéric de Montgolfier, rapporteur général de la commission des finances. Il me semble que la question s'adresse au ministre plus qu'au rapporteur général... Nous demandons l'avis du Gouvernement.

Mme la présidente. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Olivier Dussopt, ministre délégué. Le Gouvernement présentera prochainement la loi de programmation pluriannuelle de la recherche, dont les crédits s'élèveront à 400 millions d'euros par an dès l'année prochaine. Cette année, nous redéployons des crédits.

Je puis vous assurer, monsieur le sénateur, que les équipes de recherche françaises sont à pied d'œuvre et que, contrairement à ce que vous avez dit, elles sont accompagnées par l'État. L'avis est défavorable.

M. Vincent Éblé. Il ne suffit pas de l'affirmer, il faut le prouver !

Mme la présidente. Quel est donc l'avis de la commission ?

M. Albéric de Montgolfier, rapporteur général de la commission des finances. Dans l'attente de ladite loi de programmation, la commission demande le retrait de cet amendement.

Mme la présidente. La parole est à Mme Sophie Taillé-Polian, pour explication de vote.

Mme Sophie Taillé-Polian. Vous demandez le retrait de cet amendement en attendant la loi de programmation, mais, comme M. Ouzoulias l'a bien expliqué, il y a urgence.

M. le ministre nous dit que la recherche française va très bien – « Circulez, il n'y a rien à voir ! » Il me semble toutefois que la recherche française se mobilise et s'inquiète, et cela depuis de nombreuses années, et que malgré l'annonce du projet de loi de programmation pluriannuelle de la recherche, cela ne fait que s'amplifier. Vous ne pouvez pas dire que tout va bien, alors que la situation n'est pas très favorable et que les chercheurs sont inquiets. Il faudrait répondre tout de suite à l'urgence.

Mme la présidente. La parole est à M. Pierre Ouzoulias, pour explication de vote.

M. Pierre Ouzoulias. Monsieur le ministre, votre réponse fait peser un doute quant à la sincérité des objectifs de la loi de programmation pluriannuelle de la recherche. Si vous êtes incapable, en 2020, c'est-à-dire l'année de la pandémie, d'allouer des moyens à la recherche d'un vaccin, comment peut-on croire à la volonté réelle de votre gouvernement d'investir massivement dans la recherche pour les années suivantes ?

Le professeur Mattei, président de l'Académie nationale de médecine, souligne qu'il faut remédier de manière urgente au déficit majeur de financement public de la recherche médicale. C'est maintenant qu'il faut le faire !

Il est incompréhensible que l'Allemagne investisse à hauteur de 4 milliards d'euros, chers collègues, et que nous nous soyons incapables, dans le cadre de cette loi de finances rectificative, d'injecter ne serait-ce que 150 millions d'euros.

Vous condamnez la France à attendre d'un grand groupe pharmaceutique la mise au point d'un vaccin, puis à quémander dans l'espoir de lui acheter des doses. Vous l'avez bien compris, Sanofi vendra au plus offrant, c'est-à-dire, en l'occurrence, pas à la France qui n'investit pas dans la recherche.

En matière de recherche, la concurrence est aujourd'hui internationale. Cet argent que l'on ne consacre pas à la recherche place la France dans une position défavorable pour la négociation de l'achat du futur vaccin, car je peux vous assurer que Sanofi ira au plus offrant, c'est-à-dire vers l'Allemagne, qui met 4 milliards d'euros ou vers les États-Unis, mais pas vers la France qui en met zéro.

Vous envoyez un message extrêmement négatif à toute la population française qui attend aujourd'hui de sortir de cette pandémie par la science et par le haut, avec un espoir thérapeutique et un espoir de vaccin. Ce zéro est catastrophique.

Nous sommes loin du choc d'attractivité nécessaire à l'hôpital

Chèques-vacances aux personnels des secteurs sanitaire et médico-social : conclusions de la CMP

22 juillet 2020

Monsieur le président, madame la ministre, chers collègues, alors que le Gouvernement vient de dévoiler le second volet des mesures du Ségur de la santé, nous considérons que les annonces ne sont pas à la hauteur des attentes.

Le Gouvernement a annoncé 2 milliards d'euros sur cinq ans pour la transformation, la rénovation et l'équipement dans les établissements médico-sociaux, c'est une première étape nécessaire, mais insuffisante pour rattraper le retard accumulé.

Le Premier ministre a promis une augmentation de salaire des personnels des hôpitaux et des Ehpad publics de l'ordre de 183 euros nets mensuels.

Nous sommes bien loin du rattrapage et de la reconnaissance attendus, et en deçà des 300 euros réclamés par tous les syndicats pour que la France ne soit plus la mauvaise élève de l'OCDE.

Cette augmentation ne sera d'ailleurs pas immédiate puisqu'elle devra encore être votée lors du prochain projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2021. En attendant, le ministre de la santé a annoncé la création de 15 000 postes alors que les syndicats des hospitaliers chiffrent les besoins à 100 000 postes. C'est un premier pas, mais nous sommes encore loin de la reconnaissance des personnels des secteurs sanitaire et médico-social pour leur engagement au quotidien, particulièrement durant la crise du covid-19.

Mais nous sommes également encore loin du choc d'attractivité dont a besoin l'hôpital. Comme je l'avais indiqué en première lecture, les personnels manquent non pas de congés, mais d'effectifs pour pouvoir poser des jours !

Les personnels ne demandent pas la charité, ils souhaitent simplement pouvoir se reposer en utilisant leurs propres jours de congé. Pour y parvenir, il faut avoir des collègues et pas des postes vacants.

La commission mixte paritaire a trouvé un accord sur la proposition de loi en retenant la rédaction de la droite sénatoriale, pourtant très différente de celle de la droite de l'Assemblée nationale.

Désormais, nous ne parlons pas d'un texte qui permet les dons de jours de repos, mais d'un texte qui permet les dons de journées de travail. La différence n'est pas neutre, surtout quand on examine dans moins d'une heure un texte sur la dette sociale et la création d'une branche relative à la perte d'autonomie.

Le don de journées de travail existe déjà puisque tous les travailleurs, à l'occasion de la journée de solidarité, ont le choix entre donner à leur employeur une journée de travail ou donner une partie de leur salaire au profit du

financement des retraités. Disons-le tout de suite, notre groupe s'était opposé à la création de la journée de solidarité. Nous nous opposerons à d'éventuelles tentatives d'ajouter des mardis ou des mercredis de Pentecôte ! (Sourires.)

En tout état de cause, le fait pour un salarié de pouvoir donner une partie de son salaire ou des jours de repos est une fausse solidarité. C'est une solidarité entre travailleurs et cela s'appelle le syndicalisme. Si cela peut sembler bien curieux pour la droite sénatoriale, nous sommes, pour notre part, habitués à soutenir les caisses de grèves des salariés en lutte pour leurs droits.

La véritable solidarité, c'est lorsque des personnes aux intérêts divergents s'unissent. En ce qui concerne les personnels médicaux ou paramédicaux, une véritable solidarité pourrait s'imaginer si les directeurs d'établissements, les actionnaires des groupes privés ou les Ehpad privés acceptaient de reverser leurs primes ou bénéfices aux personnels.

Cela n'étant pas le cas, nous ne referons pas les débats sur une proposition de loi dont le seul intérêt est de faire retourner l'argent au 31 décembre 2020 dans les caisses des finances publiques où il pourra véritablement servir l'intérêt général.

Par conséquent, notre groupe votera contre cette proposition de loi.

Vous faites peser ces dépenses sur les Français, à travers la CSG et la CRDS

Dette sociale et autonomie

22 juillet 2020

Monsieur le président, madame la ministre, mes chers collègues, lors de la première lecture, j'avais eu l'occasion de présenter au nom de mon groupe une motion tendant à opposer l'exception d'irrecevabilité constitutionnelle, car ce texte remet en cause l'autonomie de la sécurité sociale.

Nous continuons à penser que ces deux projets de loi, organique et ordinaire, remettent en cause les fondements de la sécurité sociale. Cette étape supplémentaire vers une transformation de la « sécu » en filet de sécurité dépourvu de lien avec notre pacte social républicain est extrêmement grave.

Derrière ces textes de loi, nous avons en réalité deux lois budgétaires à examiner.

Tout d'abord, sur le transfert de 136 milliards d'euros à la Cades, nous contestons, avec la majorité du Sénat, le choix du Gouvernement de faire prendre en charge par cette caisse le financement d'un tiers de la dette des établissements de santé. Selon nous, la sécurité sociale n'a pas à assumer la dette des hôpitaux, qui provient principalement des investissements immobiliers.

En effet, lorsque le précédent gouvernement avait annoncé une reprise de la dette, il n'avait pas mentionné que la dette reprise serait transférée à la Cades.

La confusion que vous organisez, de plus en plus, entre le budget de l'État et celui de la sécurité sociale nous pose problème. Elle conduit en tout cas à un changement de l'organisation institutionnelle de notre pays, et cela mérite un débat plus poussé que celui que nous avons eu. La dette créée par la crise du covid-19 aurait dû appeler un débat budgétaire plus approfondi.

De la même manière, je rappelle notre opposition à la tentative de la droite sénatoriale d'insérer une « règle d'or » dans les comptes sociaux pour les prochains projets de loi de financement de la sécurité sociale.

Alors que nous avons pu constater l'importance de notre modèle de protection sociale lorsqu'il a fallu prendre en charge le chômage partiel des entreprises, mais également les faiblesses des hôpitaux auxquels on a imposé depuis vingt ans des budgets inférieurs aux dépenses, imposer une règle d'or reviendrait à sanctuariser l'austérité dans les dépenses sociales et donc à grignoter encore davantage sur les droits acquis.

En exonérant les entreprises du paiement des cotisations sociales, d'un côté, et en limitant les dépenses, de l'autre, vous allez réduire mécaniquement les prestations sociales versées dans notre pays. Alors même que l'Union européenne a décidé, face à la crise, de laisser de côté les déficits des États, la droite sénatoriale veut transposer le modèle européen d'austérité dans notre sécurité sociale.

Non seulement c'est complètement décalé, mais en outre, la droite sénatoriale devra assumer ce choix politique qui consiste à réduire les prestations de santé, les prestations familiales et les pensions de retraite et, plus généralement, l'ensemble des droits pour lesquels nos concitoyens ont cotisé. C'est elle qui sera responsable,

demain, des lits supprimés, et des services fermés à cause de sa règle d'or !

Alors que le ralentissement économique entraîne une chute des rentrées de cotisations sociales, il y a urgence à dégager de nouvelles recettes plutôt que de fermer le robinet des prestations sociales.

Nous avons de nombreuses propositions de recettes, mais vous refusez d'ouvrir le débat sur l'efficacité des exonérations de cotisations sociales.

Plutôt que de faire peser le remboursement des 136 milliards d'euros sur les assurés sociaux par la contribution sociale généralisée (CSG) et la contribution pour le remboursement de la dette sociale (CRDS), on aurait pu imaginer un financement de la perte d'autonomie par les entreprises, en particulier celles qui font des milliards d'euros de bénéfices sur le dos de nos aînés.

Le deuxième volet de la réforme est une véritable opération de communication.

Alors que la crise sanitaire a démontré l'importance d'une intervention publique pour les personnes en perte d'autonomie dans les Ehpad ou à domicile, vous proposez une cinquième branche de la sécurité sociale sous-financée, qui ne permettra pas de réduire le reste à charge des familles.

En effet, la perte d'autonomie des personnes en situation de handicap ou des personnes âgées devrait être prise en charge à 100 % par la sécurité sociale et gérée par la branche assurance maladie.

Selon nous, il y a véritablement urgence à créer un grand service public national de la perte d'autonomie et de l'accompagnement, incluant les établissements médico-sociaux et les aides à domicile, qui aurait vocation à revaloriser tous ces métiers effectués majoritairement par des femmes dans une grande précarité.

En 1945, gaullistes et communistes ont décidé de créer la sécurité sociale ; soixante-quinze ans plus tard, ce système a encore démontré toute sa pertinence.

Nous demandons la gratuité des masques pour toutes et tous

Crise sanitaire

22 juillet 2020

Ma question s'adresse à M. le ministre des solidarités et de la santé. Depuis lundi, le port du masque est obligatoire dans les lieux publics clos.

Les masques sont donc devenus indispensables. Toutefois, ils représentent un coût de plus de 200 euros par mois pour une famille de quatre personnes.

Certes, monsieur le ministre, vous venez d'annoncer la distribution de masques gratuits aux plus précaires et aux personnes à risque. Mais comment sera organisée la sélection ? Quel organisme interviendra ? Au bout de combien de temps ? Et pour tous les autres, quand ?

Aujourd'hui, l'urgence est à la gratuité, comme cela vous était proposé déjà au mois de juin dans le cadre d'une résolution des députés du groupe gauche démocrate et républicaine.

Certes, la gratuité a un coût, qui est d'ailleurs largement supporté par les collectivités. Mais ce coût est moindre qu'une augmentation du nombre de personnes en réanimation. N'en déplaise à Mme la ministre Agnès Pannier-Runacher, la gratuité n'est pas un « frein à l'innovation » !

Le frein, c'est la perte de nos outils de production, comme l'usine de masques de Plaintel, dans mon département, fermée depuis deux ans.

Un projet pérenne d'une coopérative d'intérêt collectif est mené à Grâces, toujours en Côtes-d'Armor, avec l'appui de la région Bretagne et du département. Voilà un levier pour assurer notre sécurité sanitaire de proximité, qui plus est pourvoyeuse d'emplois ! Le soutiendrez-vous ?

Bref, monsieur le ministre, ferez-vous enfin le choix politique de la gratuité des masques pour tous, au bénéfice de la santé de nos concitoyens ? Notre pays en a les moyens ! (Applaudissements sur les travées du groupe CRCE.)

M. le président. La parole est à M. le ministre des solidarités et de la santé.

M. Olivier Véran, ministre des solidarités et de la santé. Madame la sénatrice Christine Prunaud, il me revient l'immense honneur de répondre à votre dernière intervention, si j'ai bien compris, dans cet hémicycle. J'ai répondu à une question similaire hier à l'Assemblée nationale, et le Président de la République a eu l'occasion de s'exprimer dans une interview télévisée sur ce sujet.

Il n'y aura pas de distribution gratuite pour tous de masques, ce qu'aucun pays au monde, d'ailleurs, ne fait. En revanche, une distribution a été mise en place très tôt à destination des publics fragiles, des personnes les plus précaires. Dès le début, alors que nous étions en train de constituer des stocks, nous avons assuré la distribution, au travers des associations, des mairies et des centres communaux d'action sociale (CCAS), de 5 millions de masques par semaine, de manière à protéger les personnes les plus fragiles.

Je l'ai dit hier, pour les deux millions de Français en situation de vulnérabilité sanitaire, les masques chirurgicaux pourraient être remboursés sur prescription et pris en charge totalement par l'assurance maladie.

Comme vous, madame la sénatrice, j'aime les mathématiques. J'entends dire et lis çà et là que le coût des masques s'élèverait à 220 euros par mois pour une famille de deux enfants.

J'ai à cœur de porter non pas des masques chirurgicaux, que je réserve aux soignants, mais des masques lavables, qui polluent moins. Ils coûtent un euro : ils sont lavables et réutilisables jusqu'à 30 fois. Admettons que vous utilisiez trois masques par jour, que vous en ayez besoin 30 jours par mois et que votre foyer compte quatre personnes : vous devrez déboursier une somme de 15 euros à 20 euros. (Protestations sur les travées du groupe CRCE.)

Une telle situation ne modifie en rien notre volonté de protéger les plus fragiles, et nous ferons en sorte qu'aucun obstacle financier n'empêche le port du masque. Croyez-moi, en tant que ministre de la santé, mais aussi des solidarités, je veillerai personnellement à ce que personne ne soit dans l'impossibilité de porter un masque. Nous pouvons sans doute nous retrouver autour de cet objectif essentiel.

Majorités sénatoriale et présidentielle ont, main dans la main, rejeté toutes nos mesures de justice sociale et fiscale

Troisième loi de finances rectificative pour 2020 : conclusions de la CMP

23 juillet 2020

Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, les débats de ce collectif budgétaire ont permis de confronter nos projets politiques.

La pandémie de covid-19 a rebattu les cartes avec l'irruption du fameux « quoi qu'il en coûte ». Mais c'est un euphémisme que de dire que les résultats de la commission mixte paritaire sont pour le moins décevants. Un constat s'impose néanmoins : au-delà de nos divergences politiques, la crise sanitaire a laissé la place à une crise économique et, désormais, à une crise sociale. Comment trouver les leviers pour relancer notre pays avec une économie quasiment à l'arrêt et un État qui a organisé lui-même son impuissance au gré des privatisations et des libéralisations ?

Dans le cadre de ce troisième projet de loi de finances rectificative, majorité sénatoriale et majorité présidentielle ont avancé main dans la main...

M. Roger Karoutchi. Non !

M. Pascal Savoldelli. ... pour rejeter toutes les mesures de justice sociale et, surtout, fiscale que nous avons proposées.

En accord avec cette politique libérale, il est encore et toujours refusé de toucher à la fiscalité des plus aisés ou de demander des contreparties aux entreprises soutenues par l'État.

Vous avez rejeté la taxe sur les Gafam et les 150 millions d'euros visant à abonder la recherche scientifique, pourtant indispensable dans le contexte actuel. Vous avez même rejeté une mesure de lutte contre les inégalités entre les femmes et les hommes, pourtant grande cause nationale de ce quinquennat, en refusant de sanctionner les entreprises ne respectant pas l'égalité salariale par l'interdiction d'exonération de cotisations sociales.

La droite refuse de mettre à contribution les 1 % les plus riches qui accumulent des richesses indécentes, tandis que la majorité de nos concitoyens se serre de plus en plus la ceinture. Vous pouvez sourire, mais le débat sur la gratuité des masques n'est pas le fruit du hasard, mes chers collègues.

Un groupe de 83 millionnaires a rédigé une lettre, dont je vous cite un extrait : « Les chefs de gouvernement doivent prendre la responsabilité de lever les fonds dont nous avons besoin et les dépenser équitablement pour financer adéquatement nos systèmes de santé, les écoles et la sécurité via une augmentation permanente des taxes sur les plus fortunés de la planète, des gens comme nous. »

M. Éric Bocquet. Très bien !

M. Pascal Savoldelli. Je regrette que l'accord trouvé lors du sommet européen extraordinaire sur la relance de l'Union européenne, que notre Président a tant vanté, n'ait absolument pas repris cette proposition faite par les millionnaires eux-mêmes. Au contraire, on nous explique qu'il faut augmenter la CRDS et la CSG, pour les retraités, les salariés et les assurés sociaux, ou encore raboter les salaires ! Et pourquoi pas travailler plus pour gagner moins ?

Lors de la commission mixte paritaire, la droite sénatoriale et le Gouvernement sont tombés d'accord...

M. Roger Karoutchi. Non !

M. Pascal Savoldelli. ... – Roger Karoutchi en est un illustre témoin –, s'ils ne l'étaient pas déjà avant.

Quand le Sénat adopte des contreparties écologiques et salariales sur les aides aux entreprises, le Gouvernement met son veto. L'argent magique est de retour, mais seulement pour les entreprises, qui conservent leur droit inaliénable à licencier et à polluer.

Monsieur le ministre, vous voulez relancer le fret ferroviaire et développer le train de nuit ? Nous disons « chiche » ! Mais pourquoi refuser de baisser la TVA sur les transports publics ? Pourquoi avoir amoindri le soutien à Île-de-France Mobilités ? Le compte n'y est pas ! Nous voulons maintenant des actes, du sonnante et du trébuchant pour aller vers la sobriété énergétique.

Pour les collectivités territoriales, les concessions de la majorité présidentielle sont insuffisantes. La clause de sauvegarde pour le bloc communal, mesure phare du plan de soutien aux collectivités, demeure incomplète. La clause de « retour à bonne fortune » concédée aux départements est un moindre mal.

Alors qu'il fallait engager 7,5 milliards d'euros pour compenser les pertes et redistribuer à tous les niveaux des collectivités territoriales, on nous propose seulement 4,5 milliards d'euros, soit 3 milliards de moins pour l'investissement et les services publics, qui pourtant bénéficient tant aux citoyens qu'aux entreprises. Il faut d'autres réponses, inédites et ambitieuses, permettant de renouer avec la proximité et la présence publique, pour assurer un partage des richesses et une redistribution basée sur la solidarité et l'unité d'une République des biens communs.

Le groupe CRCE votera contre. Quoi qu'il en soit, même si nous sommes loin des « Jours heureux », je vous souhaite sincèrement à tous des congés payés heureux !

La dette, alimentée par les choix gouvernementaux, sert de justification à toutes les régressions sociales

Orientation des finances publiques

23 juillet 2020

Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, « quoi qu'il en coûte » : c'est l'expression qu'a utilisée le Président de la République le 12 mars dernier pour évoquer la lutte de la France contre l'épidémie et la crise économique qui en est résultée.

Le même jour, Emmanuel Macron a tenu des mots forts, sur lesquels, étonnamment, nous pouvions nous accorder : « Il nous faudra, demain, tirer les leçons du moment que nous traversons, interroger le modèle de développement dans lequel s'est engagé notre monde depuis des décennies et qui dévoile ses failles au grand jour. Ce que révèle d'ores et déjà cette pandémie, c'est que la santé gratuite, notre État-providence ne sont pas des charges, mais des atouts indispensables quand le destin frappe. Ce que révèle cette pandémie, c'est qu'il est des biens et des services qui doivent être placés en dehors des lois du marché. »

Quatre mois plus tard, alors que la Banque de France anticipe un chômage à 11,5 % l'année prochaine et une récession de 11 % cette année, avant une croissance de 7 % l'année prochaine, où en sommes-nous ?

Depuis le mois de mars, nous avons multiplié les dispositifs de soutien d'urgence et de défiscalisation. La situation, à bien des égards, l'exigeait ; c'est pourquoi notre groupe, en responsabilité, a voté ces exonérations de cotisations.

Toujours est-il que, comme l'a expliqué un de nos collègues samedi soir en s'opposant fermement à la multiplication des ouvertures de crédits, « l'argent gratuit est une illusion ». Dès lors, comment comprendre que le Gouvernement et les majorités parlementaires s'opposent depuis trois mois à ce que l'argent versé aux entreprises s'accompagne d'engagements sociaux et écologiques de ces dernières ?

L'exemple de Sanofi est symptomatique du déséquilibre progressif entre capital et travail. L'entreprise pharmaceutique qui, en période de pandémie, a évidemment son rôle à jouer, va supprimer un millier d'emplois en France, tout en continuant à toucher plusieurs centaines de millions d'euros au titre du crédit d'impôt recherche et en ayant versé – au passage – 4 milliards d'euros de dividendes, qui sont sortis de l'économie réelle il y a quelques semaines.

Au vu de la situation, vous comprendrez que nous ayons du mal à applaudir des deux mains le plan d'investissement de l'entreprise qui, en comparaison, s'élève à 610 millions d'euros pour deux laboratoires, qui se situent dans le département du Rhône et que l'État va par ailleurs accompagner financièrement.

L'autre point saillant de l'intervention du 12 mars concerne la prise de conscience de l'urgence d'un réinvestissement massif dans les services publics et les dispositifs de sécurité. Mais, une nouvelle fois, les promesses n'engagent que celles et ceux qui y croient.

Il est vrai que – nous l'avons encore vu ce week-end – le Gouvernement ouvre des crédits dans l'urgence. On ne peut pas nier ces mesures, mais il faut les comparer aux besoins. Ne prenons qu'un exemple, celui de la recherche. Actuellement, le Gouvernement propose un plan d'investissement, jugé « historique » par M. Emmanuel Macron et

Mme la ministre Frédérique Vidal, qui s'élève à 5 milliards d'euros d'ici à 2030, dont un premier volet de 400 millions d'euros en 2021. Or cette hausse est plus faible que celle qui a été opérée en 2020.

Dans un autre domaine, la montagne du Ségur a accouché d'une souris avec une augmentation du revenu des soignants, qui maintient les personnels français sous la moyenne de l'OCDE et qui précarise encore davantage les conditions d'exercice de leurs métiers.

En matière d'éducation, la réussite exceptionnelle au baccalauréat cette année mettra les universités en difficulté : elles seront dans l'incapacité d'accueillir tout le monde.

Concernant la sécurité sociale, les mesures d'urgence prises pour les entreprises ont bien sûr aggravé le déficit. De plus, la création d'une nouvelle branche devrait coûter la bagatelle de 136 milliards d'euros à la Cades. Ce faisant, vous avez d'ailleurs opéré un véritable tour de passe-passe. Vous transférez aux hôpitaux la dette que vous étiez censé leur reprendre...

Faut-il en outre rappeler que la moitié de la dette sociale, que vous ne cessez de dénoncer, est la suite logique, la conséquence mécanique des 66 milliards d'euros d'allègements que vous avez accordés aux entreprises l'an dernier ? Je pense notamment au remplacement du CICE par la suppression des cotisations à la branche famille, les transformant en une cotisation quasiment symbolique.

Cette même dette, alimentée par les choix gouvernementaux, sert de justification à toutes les régressions sociales. Je pense par exemple à la réforme de l'assurance chômage ou à celle des retraites, qui revient sur le tapis. C'est cette même réforme qui indexe les pensions sur le niveau du PIB, alors même qu'on voit bien qu'une récession sévère pointe à l'horizon...

Tout l'édifice de la puissance publique de l'État et des collectivités territoriales est de plus en plus contraint.

Monsieur le ministre, reviendrez-vous sur la CAP 2022 ? Conduirez-vous une réforme ambitieuse permettant de reprendre la main sur des pans essentiels à la vie de nos concitoyens ? Où est la mobilisation exceptionnelle promise par le Président de la République ?

Bien entendu, lorsque l'on parle d'investissements publics, on nous renvoie à la dette. Mais c'est oublier rapidement que la dette se nourrit autant, si ce n'est plus, des investissements que du manque à gagner fiscal. C'est là un énorme chantier qui doit être mené, car la vérité est bien loin des caricatures qui sont faites d'une France mise à genou à cause de l'impôt.

La France se situe derrière le Royaume-Uni, l'Allemagne, l'Italie, la Norvège, la Belgique, la Finlande, la Suède ou encore le Danemark en matière d'imposition sur le revenu. En matière d'imposition sur le travail, elle est quatrième derrière la Belgique, l'Allemagne et l'Italie. En matière d'imposition sur les sociétés, enfin, elle se situe même sous la moyenne de l'OCDE. Reste enfin la fiscalité des plus hauts revenus, qui ont vu leur taux d'imposition passer de 60 % à moins de 45 % en une cinquantaine d'années. Il existe en la matière des perspectives.

Je terminerai en évoquant la réponse européenne. En début de semaine, le plan finalement annoncé se veut bien moins ambitieux que prévu. Surtout, il s'appuie sur les mêmes recettes que celles qui ont affaibli les États : recours accru à l'endettement et engagements structurels via le MES.

Cette solution ne peut qu'aggraver la crise, priver les États de leurs capacités d'investissement et réduire la voilure des services publics sur le modèle des pays dits « frugaux » – mot à la mode ces temps-ci –, qui ont principalement

constitué leur assise financière en devenant des paradis fiscaux au sein de l'Europe – je pense aux Pays-Bas – et en menant un dumping fiscal bien éloigné d'une construction européenne solidaire et rassembleuse.

Quand le malheur des uns...

Il y a quelques gros gagnants à l'issue de la crise sanitaire...

21 août 2020

Ceux qui pensaient que l'été et les vacances auraient fini par avoir raison de la pandémie en sont pour leurs frais. Au contraire, à quelques jours de la rentrée scolaire et économique au sens large, il semble bien que la COVID-19 ait un regain certain d'activité, qui nous oblige tous à la plus grande vigilance.

Cela dit, certains éléments de bilan partiel viennent de tomber. A l'évidence, le monde économique souffre, artisans, commerçants, PME, PMI, tourisme, le monde de la culture et la liste n'est malheureusement pas exhaustive.

Toutefois, quelques gros gagnants sont apparus au terme du 1er semestre 2020. Parmi eux, certains champions du CAC 40, notamment les entreprises de grande distribution qui ont peu souffert du confinement, ou encore de l'industrie pharmaceutique qui peuvent dire merci à la COVID.

Carrefour voit son chiffre d'affaires français grimper de 2,4% à 18,1 milliards d'euros. Le groupe a même recruté 500 000 clients supplémentaires. Pour Sanofi, le géant du médicament, le résultat net du groupe a grimpé de 3,6% au deuxième trimestre à 1,6 milliard d'euros.

Au plan mondial, le e-commerce a bien évidemment explosé. Ainsi, le géant Amazon, au premier trimestre, a vu ses ventes augmenter de 26%. Conséquence directe, la fortune personnelle de son patron Jeff Bezos a augmenté de 26 milliards de dollars, et s'établit aujourd'hui à 141 milliards, puisqu'il possède 11% des actions de sa propre entreprise. Jeff Bezos a d'ailleurs établi un record mondial historique le lundi 20 juillet dernier, la fortune personnelle de Bezos a augmenté de 13 milliards en une seule journée ☹! Sur le toit du monde ☹! Mais l'homme est habitué aux records, puisqu'en février de cette année, il a acheté une nouvelle demeure à Los Angeles pour le prix de 165 millions de dollars, du jamais vu dans la Cité des Anges.

Les autres géant de la Silicon Valley, à la fin du premier trimestre de 2020, ont tous affiché un chiffre d'affaires en hausse : Google +13%, Facebook +18%, Microsoft +15%, Apple +1%... un peu faiblard.

Dans les mois qui viennent, le monde libéral va nous casser les pieds avec la dette abyssale que nous avons accumulée... Qui va payer ☹? Nous avons quelques idées...

Vive l'école, vive la rentrée

Apprenez, apprenez, plus vous saurez de choses, plus vous serez libre ☒!

28 août 2020

Notre pays s'apprête à vivre l'un des grands moments du cycle régulier de notre calendrier, celui de la rentrée scolaire.

Un moment toujours important pour les personnes concernées, élèves, enseignants et personnels de service. Le total doit représenter quelque chose comme 20% de la population totale du pays... Important aussi car il concerne un pilier essentiel de notre société, l'école, l'éducation, la formation et l'éveil des esprits pour construire le monde de demain.

Dans un parcours scolaire, les élèves sont amenés à plusieurs occasions à faire des choix décisifs, des choix qui idéalement devraient n'être dictés que par la motivation de l'élève et ses compétences.

Toutefois, ces choix sont aussi influencés par le milieu social. Selon une étude récente réalisée dans des quartiers d'éducation prioritaire, 70% des jeunes interrogés disent écouter le plus leur famille, loin devant les professeurs et les autres professionnels de l'établissement, 16%, pour décider de leur orientation. Or, ce rôle décisif de la famille dans la gestation de leur projet professionnel n'est pas sans conséquences, car les parents issus des milieux populaires ont souvent une moindre connaissance des filières, occupent des métiers moins diversifiés que dans les milieux plus aisés et ne sont pas les mieux armés pour aider leur enfant à bâtir une stratégie d'orientation efficace.

Les familles dans ce cas pratiquent une sorte d'autocensure dans les choix. L'étude nous dit : « le constat est frappant car les élèves issus de milieux défavorisés se projettent beaucoup plus en bac pro qu'en bac général, et ils sont beaucoup moins nombreux que les élèves issus de milieux favorisés à imaginer faire des études supérieures ». Il y a aussi, dans nombre de cas, la crainte du coût des études, la sélection par l'argent existe toujours dans notre société française du XXI^e siècle.

Pour prendre un cas extrême de celui de l'Ecole Polytechnique, le concours d'entrée favorise très nettement les catégories sociales les plus élevées, seulement 1% de fils ou filles d'ouvriers et 81% de fils ou filles de cadres et professions intellectuelles supérieures. On peut parler d'un déterminisme social. Le combat contre les inégalités sociales et de richesse est au coeur du combat pour la réussite scolaire.

Apprenez, apprenez, plus vous saurez de choses, plus vous serez libre ☒! Vive l'école.

Rendons gratuit l'accès aux masques et aux tests

Covid-19

22 septembre 2020

La pandémie de SARS-CoV-2 (ou Covid-19) apparue en décembre 2019 n'est pas terminée, le nombre de contaminations et d'hospitalisations repartent même à la hausse dans notre pays montrant que l'incertitude et l'inquiétude demeurent.

Si la France a connu une première phase qui a démontré un manque de préparation des autorités sanitaires, il semble que la pénurie de masques, de blouses, de gants, de gel hydro-alcoolique, de bouteilles d'oxygène, de respirateurs en réanimation, de tests de dépistage, de médicaments ne soit plus d'actualité.

Désormais notre pays se serait doté des outils indispensables pour répondre à la pandémie et pour protéger l'ensemble de la population. Toutefois, le Gouvernement ne semble pas avoir tiré les leçons du premier pic de la pandémie et tarde à réagir.

Le confinement avait démarré au mois de mars par le scandale de la pénurie de masques, y compris pour les personnels soignants, et des atermoiements concernant leur « inutilité ». Désormais, cet outil nécessaire à la prévention des contaminations par la Covid 19 serait disponible en nombre.

Alors que dès le mois de janvier, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) a préconisé aux États de mettre en place le dépistage et le port de masque, le Gouvernement français refuse toujours de rendre ces deux mesures de protection accessibles à toutes et tous.

L'Académie nationale de médecine dans un communiqué publié le 2 avril a pourtant confirmé la préconisation : « il est établi que des personnes en période d'incubation ou en état de portage asymptomatique excrètent le virus et entretiennent la transmission de l'infection. En France, dans ce contexte, le port généralisé d'un masque par la population constituerait une addition logique aux mesures barrières actuellement en vigueur ».

À son tour, le Haut Conseil de la santé publique (HCSP), dans un avis diffusé le 24 avril, a demandé « de rendre obligatoire le port d'un masque grand public dans les établissements recevant du public, dès lors que la distance physique d'au moins 1 mètre ne peut être garantie ou s'il y a un doute sur la possibilité de l'organiser et la respecter ».

C'est dans son plan de déconfinement que le Gouvernement s'est résolu à rendre obligatoire le masque et à généraliser les tests avec le triptyque « protéger, tester, isoler ».

Le masque est devenu obligatoire quasiment partout en France. Pour freiner la propagation du coronavirus, casser la chaîne de transmission et limiter le rebond épidémique, le port du masque est désormais obligatoire quasiment partout en France.

Depuis le 11 mai, il l'est dans les transports publics (train, bus, tramways, métro, RER...) et en gares, pour tous les usagers de 11 ans et plus, ainsi que pour le personnel mais aussi dans les avions de certaines compagnies comme Air France.

Depuis le lundi 20 juillet, porter un masque était obligatoire dans tous les lieux publics clos, dès lors que les règles de distanciation physique ne pouvaient être garanties, et les préfets pouvaient décider de le rendre obligatoire dans la rue.

Le 27 août, le Premier ministre a annoncé que désormais : « le port du masque est obligatoire dans tous les espaces fermés où il y a plus d'une personne ». Cela concerne aussi bien les restaurants et débits de boissons, les salles de réunions, de spectacles et les cinémas, que les hôtels, les salles de jeux, les centres de vacances, les centres de loisirs, ou encore les bibliothèques, et les administrations.

Depuis le 28 août, le port du masque est également obligatoire dans certaines villes, comme Paris et les trois départements limitrophes, Toulon, Montpellier, Lyon, Nantes, Bordeaux, Biarritz, Perpignan, Creil, Argelès, l'Île-de-Ré, Belfort, Saint-Étienne...

À partir du 1er septembre, le masque devient obligatoire au travail, qu'il s'agisse de la fonction publique ou privée, et que ce soit dans les open-space, les salles de réunion, les couloirs de circulation, les espaces café ou cafétérias...

Enfin, à partir de cette même date, le masque devient également obligatoire dans les écoles pour tous les élèves à partir de 11 ans (c'est-à-dire, les collégiens et les lycéens) et les adultes (enseignant·es, personnels des établissements scolaires dès l'école maternelle...) lorsqu'ils sont dans un lieu clos (salles de classe, couloirs...) et ce, même quand la distanciation d'un mètre peut être respectée, a indiqué le ministre de l'Éducation nationale.

Dans un tel contexte, l'obligation de porter un masque n'impacte pas tous les Français et toutes les Françaises de la même façon. La crise économique, qui s'ajoute à la crise sanitaire, ne les affecte pas à égalité. Elle prive d'emploi ou place en chômage partiel plus de 12 millions de personnes depuis la mi-mars.

Malgré les soutiens de l'État, 31 % des Françaises et des Français déclarent que leurs revenus personnels en sortent amoindris, selon une enquête de l'Institut Kantar, réalisée mi-avril. Or, avant même l'irruption de la Covid-19 dans leur quotidien, un tiers des ménages connaissait déjà des difficultés financières importantes, les mettant parfois dans des situations de précarité.

Si le Gouvernement a bien plafonné le prix de vente des masques chirurgicaux dans la grande distribution, ce prix, selon des enquêtes conduites par les associations de consommateurs, a déjà été multiplié par 6 ou 7 depuis le 15 mars dernier dans les autres circuits de vente.

Une boîte de 50 masques chirurgicaux qui coûtait entre 6 et 7 € avant la crise sanitaire, pouvait coûter jusqu'à 40 € en plein pic de la pandémie.

Aujourd'hui encore, malgré une baisse, le prix demeure 4 fois supérieur au prix pratiqué avant l'apparition de la Covid-19.

Pour un couple avec deux enfants allant au lycée ou au collège, l'achat des masques pour toute la famille et pour une durée d'un mois représente une somme de 200 €.

Seuls ceux qui ont une pathologie grave ont le droit à une prescription médicale et peuvent se faire rembourser l'achat de masque par la sécurité sociale.

Mais pour les autres, pour des millions de foyers, il n'est pas envisageable de consacrer entre 30 et 50 € mensuels par personne pour se procurer des masques chirurgicaux en nombre suffisant.

D'autant que pour être efficaces, ceux-ci doivent être changés toutes les quatre heures.

Quant aux masques en tissu, dont le prix varie entre deux et sept euros, ils ne sont lavables qu'un certain nombre de fois.

Plusieurs avis rendus par le Président du Conseil scientifique, Jean-François Delfraissy, suggèrent la gratuité des masques mais également des tests pour les plus fragiles et les plus précaires. Les dépistages sont complémentaires des masques pour réduire la pandémie. Les retards pris par la France en la matière nécessitent d'être comblés ce qui pose également la question du coût et du remboursement.

Actuellement, il faut distinguer deux types de tests : les tests virologiques réalisés dans les laboratoires et les tests sérologiques réalisés dans les pharmacies.

Les tests virologiques coûtent 54 € pour les assuré-es sociaux intégralement remboursés par l'Assurance maladie avec la possibilité dans certains laboratoires de ne pas faire l'avance des frais.

Les tests sérologiques qui détectent l'immunité et les anticorps coûtent 12 à 15 € pour les tests Elisa et 9,45 € pour les tests rapides. Ces tests sont remboursés intégralement uniquement sur ordonnances.

Enfin depuis le 11 juillet les pharmacies peuvent elles aussi réaliser des tests sérologiques rapides. Il en coûte entre 15 € et 25 € et ils ne sont pas remboursés.

Des initiatives ont été lancées dans beaucoup de communes et de départements pour pallier ces difficultés. Pourtant, ce n'est pas aux collectivités de prendre en charge un tel enjeu de santé publique.

Le Premier ministre refuse de rembourser l'ensemble des masques même pour les jeunes et considère suffisant le remboursement des masques « pour les personnes vulnérables parce qu'elles sont âgées ou malades et pour les personnes pauvres éligibles à la couverture maladie universelle (CMU) ». L'envoi de 40 millions de masques lavables à 7 millions de Françaises et Français en dessous du seuil de pauvreté est indispensable mais insuffisant.

En cette rentrée, des millions de familles, sans distinction, vont devoir déboursier des dizaines d'euros par mois pour assurer leur santé et celle des autres, écornant une fois de plus les principes égalitaires de l'école publique. Renvoyant les familles à leur propre responsabilité, le Gouvernement culpabilise les personnes qui vont devoir s'acquitter d'une dépense supplémentaire qui s'ajoute aux nombreux frais entraînés par la crise sanitaire. Ainsi, seuls les élèves et étudiants boursiers bénéficieront de la gratuité des masques alors que nombre d'entre elles et eux doivent déjà se salarier pour financer leurs études.

Le débat sur la gratuité des masques pour toutes et tous ou uniquement pour les plus précaires et les plus fragiles est révélateur de deux conceptions différentes du modèle social.

D'un côté, une vision universelle demandant l'accès gratuit pour toutes et tous aux masques, fidèle aux principes fondateurs de la Sécurité sociale.

De l'autre, l'action ciblée sur les « publics précaires et fragiles » du Gouvernement ou sur les jeunes pour Les Républicains, qui envisage la politique d'aide sociale à minima et caritative.

Alors que l'école est laïque, publique, gratuite et obligatoire, le masque devrait l'être également. Sans masque, un élève ne pourra se rendre ni assister aux enseignements créant de fait une inégalité d'accès au savoir selon la situation sociale des familles.

Au nom du principe d'égalité, l'ensemble des élèves devraient pouvoir se rendre à l'école et disposer d'un masque gratuitement.

À considérer que le masque serait une fourniture scolaire comme une autre, le risque est grand de banaliser cet objet de protection et au bout du compte de renforcer les inégalités sociales de prévention et de santé.

Le port du masque est une mesure de santé publique et le Gouvernement devrait envisager une prise en charge, sans distinction sociale.

Face à l'inaction de l'État, les élu-es des collectivités territoriales, avec au premier rang les maires, se sont engagées dans l'achat de masques pour protéger leur population. En faisant l'acquisition de ces masques, les collectivités ont compensé une nouvelle fois des missions étatiques non remplies.

En retour, le Gouvernement a décidé de prendre en charge uniquement « les commandes passées entre le 13 avril et le 1er juin et dans la limite d'un prix de référence fixé à 0,84 € pour un masque jetable et de 2 € pour un masque en tissu », soit en remboursement inférieur au prix encadré des masques de 0,95 € et excluant les commandes antérieures au 13 avril.

Les collectivités qui ont été plus réactives que le Gouvernement pour répondre aux besoins de leurs administré-es afin de leur assurer une protection le plus rapidement possible se retrouvent ainsi injustement sanctionnées. Cette situation cynique envers les élu-es locaux qui œuvrent au quotidien pour trouver des solutions collectives contre cette pandémie est un mépris supplémentaire à leur égard et pour les territoires qu'ils représentent.

La santé de nos concitoyennes et concitoyens ne doit pas dépendre de leur pouvoir d'achat. C'est la raison pour laquelle nous invitons le Gouvernement à prendre la décision de rendre accessibles les masques à toute la population, au même titre qu'il le fait pour l'accès aux soins et aux médicaments. Le masque est un instrument de santé publique.

Nous invitons le Gouvernement à engager une réflexion sur la prise en charge des masques à 100 % par la sécurité sociale, pour chacune et chacun de ses assurés.

Cela existe déjà pour des matériels et dispositifs médicaux pris en charge à 100 % par la sécurité sociale, comme les appareillages de type béquilles, minerves, attelles, prothèses, et autres matériels de soins, pansements... Cette dépense, évaluée à 200 millions d'euros par mois, pourrait être imputée, durant toute la durée de l'épidémie, au budget de la branche maladie.

Une telle décision contribuerait, selon la majorité des scientifiques, à un renforcement de la lutte contre la circulation de l'épidémie et par là même, au contrôle des dépenses de santé. La diminution du nombre de personnes infectées allégerait automatiquement la charge supportée par la sécurité sociale et serait source, au final, d'importantes économies.

En pratique, chaque assuré aurait droit à un certain nombre de masques grand public et chirurgicaux remboursés par mois, et cela jusqu'à la fin de la pandémie.

À défaut de carte vitale, la citoyenne ou le citoyen pourrait aller retirer auprès de sa caisse d'assurance maladie un bon physique lui ouvrant les mêmes droits, renouvelables chaque mois.

Protéger ainsi, de la façon la plus équitable possible, l'ensemble des Françaises et Français de l'hexagone et des

Outre-mer grandirait notre Nation, dans le respect de nos valeurs républicaines.

Alors que les deux piliers de la prévention de la pandémie de Covid-19 s'articulent autour du port des masques et du dépistage régulier et rapide, ce dernier devrait également faire l'objet du même traitement que les masques. Ainsi, les tests sérologiques pourraient être remboursés par l'Assurance maladie intégralement comme c'est le cas pour les tests virologiques.

D'un côté, les scientifiques recommandent le port du masque pour rompre la chaîne de circulation du virus et de l'autre, il est obligatoire dans de nombreuses situations, sous peine d'amende.

Si le port du masque n'est pas l'unique moyen de lutter contre la propagation du virus, il est donc reconnu comme un outil important et même nécessaire.

Ce constat étant posé, l'accès aux masques n'est pas aisé. L'offre n'est pas encore au niveau de la demande et le coût en reste élevé.

La présente résolution invite le Gouvernement à inciter de manière volontariste à la production des masques, afin de participer à l'effort de fabrication et de relocalisation pour répondre aux besoins tant humains qu'environnementaux.

Quelle belle ambition face à une telle pandémie : protéger tous ses citoyens et citoyennes et favoriser en même temps l'emploi en mobilisant ses forces productives !

Le Sénat a adopté une résolution le 1 juillet dernier tendant à la création d'une commission d'enquête pour l'évaluation des politiques publiques face aux grandes pandémies à la lumière de la crise sanitaire de la Covid-19 et de sa gestion.

Dans la continuité de ses travaux et en complémentarité, nous proposons au Gouvernement d'assurer la gratuité des masques et des dépistages par une prise en charge à 100% des frais par l'Assurance maladie.

Proposition de résolution visant à rendre l'accès gratuit aux masques et aux tests

Le Sénat,

Vu l'alinéa 11 du Préambule de la Constitution de 1946,

Vu l'article 34-1 de la Constitution,

Vu les articles 1er à 6 de la loi organique n° 2009-403 du 15 avril 2009 relative à l'application des articles 34-1, 39 et 44 de la Constitution,

Vu le livre III du code de la sécurité sociale, notamment les titres Ier et II,

Vu le livre Ier du code de la santé publique, notamment le titre III,

Vu le décret n° 2020-506 du 2 mai 2020 complétant le décret n° 2020-293 du 23 mars 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire,

Vu le décret n° 2020-860 du 10 juillet 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans les territoires sortis de l'état d'urgence sanitaire et dans ceux où il a été prorogé,

Considérant les préconisations de l'Académie nationale de médecine et du Haut Conseil de la santé publique sur la généralisation du masque dans l'espace public comme instrument de santé publique pour lutter contre l'épidémie ;

Considérant l'obligation de porter un masque pour des raisons de santé publique dans les collèges, les lycées et les universités, dans les transports, dans les lieux clos, et dans les entreprises et dans l'espace public de nombreuses villes françaises ;

Considérant la forte demande et l'accès toujours difficile aux masques de protection ;

Considérant l'aggravation significative de la situation économique et sociale de nombreux foyers depuis le début de la crise ;

Considérant, pour un foyer modeste, le coût conséquent que représente l'achat régulier de masques de protection malgré l'encadrement des prix ;

Invite le Gouvernement à réfléchir à la prise en charge des masques de protection à toute la population et à mettre en place un dispositif de distribution coordonné par l'assurance maladie avec le réseau national de pharmacies ;

Invite le Gouvernement à engager une réflexion sur la participation de l'assurance maladie pour une prise en charge à 100 % des masques et des dépistages.

La gratuité des tests et des masques est un impératif sanitaire

Covid-19

Par Le groupe CRCE-K / 22 septembre 2020

Les sénatrices et sénateurs du groupe CRCE ont déposé le 7 septembre une proposition de résolution visant à rendre l'accès gratuit aux masques et aux tests.

Alors que les files d'attente pour se faire dépister ne cessent d'augmenter, le gouvernement annonce comme solution l'arrivée des tests rapides dits tests sérologiques (TDR, TROD, autotests). Mais à la différence des tests virologiques PCR, ces tests réalisés en pharmacie ne sont pas remboursés par l'Assurance Maladie.

Ces tests sérologiques qui détectent l'immunité et les anticorps coûtent 12 à 15 € pour les tests Elisa et 9,45€ pour les tests rapides et ne sont remboursés que sur ordonnances.

Quant aux masques, en tissu ou chirurgicaux, rendus obligatoires dans l'espace public et dans les lieux clos, ils représentent également un coût mensuel important pour de nombreuses familles.

Alors que la crise économique a succédé à la crise sanitaire, l'accès au dépistage et la protection face à la Covid-19 ne doivent pas dépendre de la situation financière des personnes.

C'est la raison pour laquelle les sénatrices et sénateurs communistes demandent au gouvernement de rendre l'accès gratuit aux masques et à tous les tests.

Des initiatives ont été lancées dans de nombreuses communes et départements pour pallier ces difficultés. Pourtant, ce n'est pas aux collectivités de prendre en charge un tel enjeu de santé publique.

Derrière la question de la prise en charge financière s'opposent deux visions opposées de notre modèle social.

D'un côté, une vision universelle demandant la prise en charge à 100% des masques et des tests par la sécurité sociale, fidèle aux principes fondateurs de notre protection sociale.

De l'autre, l'action ciblée uniquement sur les « publics précaires et fragiles » du gouvernement ou sur les jeunes pour Les Républicains, qui envisage la politique d'aide sociale à minima et caritative.

C'est pourquoi, afin de limiter la propagation du virus et préserver le pouvoir d'achat de nos concitoyen.n.es, les sénatrices et sénateurs du groupe CRCE exigent la prise en charge à 100% par la Sécurité Sociale des masques et des tests pour toutes et tous.

Notre proposition de résolution

Covid-19 et extrême pauvreté

Question écrite au Ministre des Solidarités et de la Santé

5 novembre 2020

Question publiée au Journal Officiel le 5 novembre 2020

M. Éric Bocquet attire l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur les conséquences de la Covid-19 en matière de pauvreté.

La Banque mondiale dans son rapport bisannuel sur la pauvreté et la prospérité partagée, publié le 7 octobre 2020, énonce que la pandémie risque d'entraîner entre 88 et 115 millions de personnes supplémentaires dans l'extrême pauvreté (c'est-à-dire vivant avec moins de 1,90 dollar par jour) et jusqu'à 150 millions d'ici à 2021.

Cette extrême pauvreté devrait toucher entre 9,1 % et 9,4 % de la population mondiale en 2020 et une grande partie de ces nouvelles personnes sera concentrée dans des pays qui connaissent déjà des taux de pauvreté élevés. En France, la pauvreté a fortement augmenté également et elle touche de nouveaux profils. Un rapport du Secours populaire français énonce qu'un tiers des Français déclarent une perte de revenus depuis la crise et l'association compte 45 % de bénéficiaires qui n'avaient jamais eu affaire à elle.

Les associations caritatives s'attendent à un million de personnes pauvres supplémentaires et l'union nationale pour l'emploi dans l'industrie et le commerce (UNEDIC) prédit 900 000 demandeurs d'emploi de plus en 2020. Tous ces chiffres sont particulièrement alarmants. C'est ainsi une véritable tragédie humaine. La lutte contre la pauvreté est donc un impérieux défi.

Or, à cet égard, le « plan pauvreté », porté par le Gouvernement et présenté le 24 octobre 2020 manque véritablement d'ambition et d'envergure. Les 700 millions d'euros annoncés apparaissent bien faibles au regard de l'ampleur de la crise sociale annoncée. Les demandeurs d'emploi sont oubliés, la revalorisation du revenu de solidarité active (RSA) et l'élargissement des minima sociaux aux moins de 25 ans sont écartés et surtout les promesses d'une véritable politique de lutte contre la pauvreté sont enterrées.

C'est pourquoi il lui demande si le Gouvernement va enfin prendre la mesure des difficultés sociales inhérentes à la pandémie et porter un vrai projet de soutien aux plus démunis à la hauteur des enjeux. Il lui demande également si le Gouvernement compte promouvoir une véritable solidarité internationale en direction des pays les plus pauvres.



Évelyne Corbière Naminzo



Jean-Pierre Corbisez



Silvana Silvani



Pierre Barros
sénateur du Val-d'Oise



Ian Brossat



Marianne Margaté
Sénatrice de Seine-et-Marne



Robert Xowie
Sénateur de Nouvelle-Calédonie



Cathy Apourceau-Poly
Sénatrice du Pas-de-Calais
c.apourceau-poly@senat.fr



Jérémy Bacchi
Sénateur des Bouches-du-Rhône
j.bacchi@senat.fr



Eric Bocquet
Sénateur du Nord
e.bocquet@senat.fr



Céline Brulin
Sénatrice de Seine-Maritime
c.brulin@senat.fr



Cécile Cukierman
Sénatrice de la Loire
c.cukierman@senat.fr



Fabien Gay
Sénateur de Seine-Saint-Denis
f.gay@senat.fr



Michelle Gréaume
Sénatrice du Nord
m.greaume@senat.fr



Gérard Lahellec
Sénateur des Côtes-d'Armor
g.lahellec@senat.fr



Pierre Ouzoulias
Sénateur des Hauts-de-Seine
p.ouzoulias@senat.fr



Pascal Savoldelli
Sénateur du Val-de-Marne
p.savoldelli@senat.fr



Marie-Claude Varailles
Sénatrice de Dordogne
mc.varailles@senat.fr